

**GROUPE DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT
MIGRATION ET FRONTIERES EN AFRIQUE
(GRD - MIFA)**



**3^e CONFERENCE MONDIALE SUR LES FRONTIERES
ISRAEL, 13 – 18 FEVRIER 2023**

GÉOPOLITIQUE ET GESTION STRATÉGIQUE DES FRONTIÈRES AFRICAINES

**ACTES DE CONFÉRENCE DE LA SESSION AFRICAINE
(BÉNIN ET CÔTE D'IVOIRE)**

***GEOPOLITIQUE ET GESTION STRATEGIQUE DES
FRONTIERES AFRICAINES***

**ACTES DE CONFÉRENCE DE LA SESSION AFRICAINE
(BÉNIN ET CÔTE D'IVOIRE)**

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) ou des institutions auxquelles ils sont affiliés.

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans autorisation écrite de la FES. Pour toute information et autorisation, veuillez contacter le bureau de la FES au Bénin.

<https://benin.fes.de/> et info.bjcotonou@fes.de

**GROUPE DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT
MIGRATION ET FRONTIERES EN AFRIQUE
(GRD - MIFA)**



**3^e CONFERENCE MONDIALE SUR LES FRONTIERES
ISRAEL, 13 – 18 FEVRIER 2023**

***GEOPOLITIQUE ET GESTION STRATEGIQUE
DES FRONTIERES AFRICAINES***

**ACTES DE CONFÉRENCE DE LA SESSION AFRICAINE
(BÉNIN ET CÔTE D'IVOIRE)**

CHRISTON éditions

Sous la Supervision de :
Docteur Iris NOTHOFER
Représentante-Résidente de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) Bénin

Coordination institutionnelle :
Madame Nouratou ZATO KOTO YERIMA, Chargée de programme

Organisateurs scientifiques :
Dr (MR) SOSSOU Koffi Benoît, Bénin
Prof. VANGA Adja Ferdinand, Côte d'Ivoire

SOMMAIRE

COMITE DE LECTURE	7
SECRETARIAT ADMINISTRATIF DE LA SESSION AFRICAINE	8
PREFACE	9
RAPPORT GENERAL DE LA CONFERENCE	13
CHAPITRE INTRODUCTIF	15
SESSION DU BENIN	18
EFFET DE LA MIGRATION SUR LES ECHANGES DES PRODUITS AGRICOLLES DES PAYS DE LA CEDEAO par ATTANASSO Marie Odile	21
MOBILITE TRANSFRONTALIERE ET RESEAUX MARCHANDS DANS LA COMMUNE DE KETOU (BENIN) par AZANDEGBE V. Espérance Judith, GODONOU A. Hermione et SOSSOU Koffi Benoît	51
LES ASYMETRIES FRONTALIERES : CONTRIBUTION À LA RECHERCHE D'UN CONCEPT D'ANALYSE GEOPOLITIQUE DU BENIN DANS LE SOUS-BASSIN MEDIAN TRANSFRONTALIER DE L'OKPARA par ONIBOUKOU Alfred	75
EXPERIENCE DE PROFILAGE DES ACTEURS TRANSFRONTALIERS FLUVIAUX AU SUD OUEST DE LA REPUBLIQUE DU BENIN : ENJEUX ET DEFIS par VAGBE Dakpéhou Donatien	93
COMMISSION ROGATOIRE EN MATIERE D'INFRACTIONS TRANSFRONTALIERES DANS QUELQUES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST : CAS DE LA FRONTIERE BENINO-TOGOLAISE par KOCOUC-GBEWETOUN Woussa Louis	115
CONSTRUCTION DE LA COHESION SOCIALE PAR LA REDUCTION DE L'EXTREMISME VIOLENT DANS LES ESPACES FRONTALIERS DE KETOU A L'EST DU NIGERIA par Bienvenue Comlan IWIKOTAN & Benoit Koffi SOSSOU	133

SESSION DE LA COTE D'IVOIRE	153
LES OBSTACLES SOCIO-CULTURELS A LA LUTTE CONTRE L'INSECURITE DANS CERTAINES VILLES FRONTALIERES DE LA COTE D'IVOIRE : LA MENACE DJIHADISTE par AINYAKOU Taiba Germaine & DOSSO Namodé Alice Epse Binaté	155
MENACE TERRORISTE ET REponses DE L'ETAT DANS LES ZONES FRONTALIERES DU NORD DE LA COTE D'IVOIRE : DES APPROCHES STRATEGIQUES EN QUESTION par GUIPIE Gérard Eddie Marc	177
DYNAMIQUE MIGRATOIRE DES AGRICULTEURS NON-NATIONAUX ET SITUATIONS CONFLICTUELLES DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE SIKOLO (NORD DE CÔTE D'IVOIRE) par SANGARE Moussa & VANGA Adja Ferdinand	207
MIGRANTS DE RETOUR DE LA CRISE POST-ELECTORALE A L'OUEST DE LA COTE D'IVOIRE : PROFILS, MOTIFS ET DIFFICULTES par FOFANA Lacina Adama	233
INSECURITES SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE LIEES A L'ORPAILLAGE A LA FRONTIERE SUD-EST DE LA COTE D'IVOIRE par Association YEBOKA YEMAN (Aidons notre région) représentée par AINYAKOU Taiba Germaine	249
ENTRE FRONTIERES POLITIQUES ET FRONTIERES SOCIALES : L'IMMIGRATION MAURITANIENNE EN COTE D'IVOIRE DANS SES DYNAMIQUES par LALLY Kouadio Alexis	271
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	287

COMITE DE LECTURE

Pr VANGA Adja Ferdinand, Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, Côte d'Ivoire,

Pr DAVID Newman, University of Ben Gourion, Israël,

Pr ANOH Kouassi Paul, Université Félix Houphouët Boigny Cocody, Côte d'Ivoire

Pr DEBACHE Samira Université de Constantine3, Algérie

Pr ALOKO N'GUESSAN Jérôme, Université Félix Houphouët Boigny Cocody, Côte d'Ivoire

Pr FRANCISCO LARA Valencia, University of Arizona, USA

Pr ATTANASSO Marie Odile, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

Dr (MR) SOSSOU Koffi Benoit, Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Bénin

Dr (MC) AIYANKOU TAIBA Germaine, Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, Côte d'Ivoire

Dr (MC) LALY Kouadio, Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, Côte d'Ivoire

Pr (MC) LAWALI Dambo, Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger

Dr (MC) FOFANA Lacina, Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, Côte d'Ivoire

Dr (MC) BINATE Alice DOSSO, Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, Côte d'Ivoire

Dr ESLEBOR Willy, University of Ibadan, Nigeria,

Dr (MA) GUIPIE Eddie, Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo,
Côte d'Ivoire

Dr MBOMBO MANDEMBE Willie, Université de Kissangani,
République Démocratique de Congo

Dr ONIBOUKOU Alfred, Agence Béninoise de la Gestion Intégrée des
Espaces Frontaliers (ABeGIEF)

Dr KOKOU GBEWETOUN Louis, Centre Béninois de la Recherche
Scientifique et de l'Innovation, Bénin

Dr (MA) AMOUSSOUGA GERO Abraham, Université d'Agriculture de
Kétou, Bénin

SECRETARIAT ADMINISTRATIF DE LA SESSION AFRICAINE

AZANDEGBE V. Espérance Judith, Doctorante en Géographie, Bénin

IWIKOTAN C. Bienvenu, Doctorant en Géographie, Bénin

PREFACE

La troisième conférence de l'Association for Borderlands Studies (ABS) s'est tenue en terre israélienne avec une participation remarquable des chercheurs·euses, praticiens·ennes et gestionnaires africains des frontières et migrations. Cette participation en elle-même est un triple succès pour les parties prenantes dont la Fondation Friedrich Ebert (Friedrich-Ebert-Stiftung, FES), Bureau du Bénin, qui a été la première institution internationale à accompagner ce processus de bout en bout en Afrique subsaharienne. Le succès de cet accompagnement a été si fort que le rapport général de cette conférence mondiale l'a souligné de façon appuyée. Le second succès est le réseautage immense collectif mis en place par le groupe de chercheurs·euses du Bénin et de la Côte d'Ivoire. La simple participation est déjà un succès dans ce sens qu'intégrer ce réseau mondial prestigieux en tant que groupe était un défi majeur. En plus de ce succès, il faut ajouter le courage pour avoir présenté des communications dont cinq en Anglais. Les débats qui ont suivi ont montré l'importance à positionner les thématiques africaines et leur ampleur par les acteurs africains eux-mêmes à côté des résultats de recherche des autres experts qui ont réalisé des études similaires sur le continent. Oui, la participation des chercheurs·euses africains en groupe a ouvert un tournant important, a comblé un vide qui a donné le caractère véritablement mondial à la troisième conférence de l'Association for Borderlands Studies (ABS). Un autre succès important est l'intérêt visible des éditeurs de renommée internationale à publier les travaux réalisés par des chercheurs·euses africains. Nous remercions à ce titre, la professeure Guadalupe CORREA de la revue ISA et le Professeur Laine JUSSI de la « Revue Border Series » pour leur proposition de collaboration afin de publier les communications transformées en articles respectant les normes éditoriales de ces prestigieuses revues indexées et à forte visibilité.

Nous sommes très heureux d'avoir engagé notre fondation, la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) à contribuer à cette expérience. Mais notre attente aussi est grande. Nous espérons que les structures de la recherche qui ont

intégré avec succès les praticiens de la gestion des migrations et des frontières et celles des utilisateurs des résultats de recherche fassent un pont entre elles et parviennent à construire des outils d'aide à la prise de décisions informées et à contribuer à mieux rendre service aux populations cibles que sont les émigrants et immigrants d'une part et les communautés frontalières et transfrontalières d'autre part. C'est à ce point de vue que nous apprécions et saluons la naissance de votre creuset qui s'occupera, nous en sommes convaincus, de ces questions dans une approche pluri-scalaire intégrant les dimensions nationales, transnationales et intercontinentales. Ce sont ces dimensions qui s'interagissent autour des espaces frontaliers et transfrontaliers divers pour créer les flux migratoires tout aussi diversifiés. Le réseau créé, le Groupe de Recherche-Développement Migrations et Frontières en Afrique (GRD-MIFA) est de ce point de vue pertinent. Nous nourrissons donc l'espoir qu'en s'inspirant des expériences riches et variées documentées au sein de l'Association for Borderlands Studies et d'autres structures similaires, nous pourrions initier des activités qui combleront les attentes des parties prenantes. En cela, la recherche-développement, clairement affichée par le GRD-MIFA est un excellent engagement qui montre l'utilisation directe des résultats de recherche au service du Développement Durable. Les ressources migratoires sécurisées et régulières et des espaces frontaliers et transfrontaliers construits sur les valeurs de la cohésion sociale des communautés, de leurs activités et perceptions de la coexistence pacifique multiséculaire constituent des ancrages de ce développement. Mais les migrations qui posent de nombreux défis existent. Il s'agit par exemple des populations déplacées massivement. Ces déplacements peuvent être internes ou transnationaux, forcés pour causes d'insécurité ou dus à des sinistres naturels. La typologie socioculturelle de ces personnes déplacées mérite d'être réalisée ainsi que leurs besoins sexospécifiques. Bien que le déplacement forcé soit un phénomène mondial, c'est en Afrique qu'il est le plus prononcé. L'Afrique abrite plus d'un tiers de la population mondiale déplacée. Au 31 décembre 2018, le continent accueillait quelque 16,8 millions de personnes déplacées internes, 7,4 millions de réfugiés et 712.000 apatrides. En réponse, à travers le continent, les gouvernements, les organisations de la société civile et les organismes régionaux,

intensifient leurs efforts pour s'attaquer aux facteurs structurels qui engendrent le déplacement forcé. Il s'agit notamment du sous-développement, de la pauvreté, des inégalités, du chômage, des déficits de gouvernance, de la dégradation de l'environnement, du changement climatique, de l'instabilité et de l'insécurité¹.

La Fondation Friedrich Ebert accompagne ces acteurs et se félicite des alliances qu'elle contribue à diversifier autour de ces thématiques.

Docteur Iris NOTHOFER

Représentante-Résidente de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) Bénin

¹ Clémentine André, Vicente Anzellini, Ivana Hajžmanová et Clémence Leduc avec la collaboration de Christelle Cazabat, Bina Desai, Pablo Ferrández, Raphaëlla Montandon, Sylvain Ponserre, Schadi Semnani et Chloé Sydney, « Rapport sur le déplacement interne en Afrique », IDMC Observation de suivi des Déplacements internes, décembre 2019, 7.

RAPPORT GENERAL DE LA CONFERENCE

LA FES A MARQUE LES ESPRITS EN ISRAEL : LE RAPPORT GENERAL DE LA TROISIEME CONFERENCE MONDIALE DE L'ABS 2023 EN ATTESTE

La troisième Conférence mondiale de l'ABS a eu lieu sur le campus d'Eilat de l'Université Ben Gourion du 11 au 18 février. Le choix de la ville la plus méridionale d'Israël, Eilat, pour la conférence était dû à son emplacement au point de rencontre de trois frontières nationales entre Israël, l'Égypte et la Jordanie et à distance de vue d'une quatrième frontière, l'Arabie saoudite.

La conférence a réuni plus de 230 chercheurs frontaliers du monde entier, des chercheurs d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale se mêlant et partageant leurs recherches avec des chercheurs d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Europe centrale et orientale, et même d'aussi loin que l'Océanie.

La conférence a consisté en une cinquantaine de sessions sur trois jours de présentations, ainsi que quatre sessions plénières et une visite professionnelle le long des frontières Israël-Egypte-Jordanie.

Les séances plénières ont porté sur les dimensions juridiques des frontières internationales, avec Robert Volterra et le professeur Marcello Kohen comme orateurs principaux. D'autres séances plénières ont porté sur des sujets tels que les impacts climatiques et environnementaux des frontières, les représentations visuelles des frontières et le rôle et le statut des peuples autochtones dans les régions frontalières. La dernière séance de la conférence a abordé le développement des études frontalières au cours des trente dernières années et a mis l'accent sur les sujets et les programmes futurs de la prochaine génération d'étudiants en recherche et de praticiens frontaliers.

La visite sur le terrain comprenait des visites aux principaux points de passage frontaliers avec la Jordanie et l'Égypte, tandis que l'une des visites sur le terrain était axée sur les activités transfrontalières dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement, avec une visite au Centre Arava pour la recherche environnementale, qui travaille avec ses partenaires de l'autre côté de la frontière israélo-jordanienne.

Une visite intensive de trois jours sur le terrain post-conférence sur la géopolitique et les frontières des régions palestiniennes de Cisjordanie et de la ville très contestée de Jérusalem a été suivie par une quarantaine de participants à la conférence, guidés par le professeur Oren Yiftachel de l'Université Ben Gourion.

L'organisateur de la conférence, le professeur David Newman, a été ravi des résultats de la conférence, qui a réuni tant de chercheurs du monde entier, de nombreuses disciplines universitaires – une conférence véritablement transfrontalière – y compris un éventail de chercheurs chevronnés avec de nombreux étudiants en recherche doctorale et postdoctorale.

La conférence a été partiellement subventionnée par la Chaire de recherche en géopolitique, dirigée par le professeur Newman, avec un financement supplémentaire de l'ABS, du BIG (Borders in Globalization Project), de la **Fondation Friedrich Ebert (qui a fait venir un groupe de chercheurs d'Afrique)**, du campus d'Eilat et de ses installations, ainsi que de la municipalité d'Eilat qui a organisé une réception de bienvenue sur le littoral d'Eilat-Aqaba alors que le soleil se couchait sur le golfe d'Aqaba.

**Rapport général du Professeur David Newman,
Université de Ben Gourion, Campus Eilat, Israël
et traduit en français par le Professeur VANGA Adja Ferdinand,
Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, Côte d'Ivoire**

CHAPITRE INTRODUCTIF

Les espaces transfrontaliers africains ont été longtemps des interfaces de relations sociales et économiques diverses entre les communautés séparées par des barrières artificielles. Dans ces espaces, les mobilités et migrations intracommunautaires sont de loin plus importantes que les flux migratoires transcontinentaux.

Et pourtant, ce sont ces flux internationaux qui polarisaient l'attention des scientifiques et des médias. Les intentions de migrations circulaires des jeunes et adolescents étaient peu documentées. Une enquête « **Afrobarometer** » menée dans 35 pays africains en 2018 avait révélé qu'au moins le tiers des jeunes autour de 25 ans ont manifesté cette volonté de migration. Mais les causes et les trajectoires migratoires souhaitées par ces jeunes et des personnes instruites méritent d'être bien documentées dans une sorte d'observatoire migratoire dont les pôles seront mis en place dans les centres de recherche spécialisés des pays concernés et coordonnées à l'échelle régionale et continentale (OIM 2020, 39). Mais de plus en plus, une prise de conscience s'observe tant au niveau national, régional et continental pour davantage s'intéresser aux migrations circulaires en Afrique et leurs impacts structurels sur la transformation de l'économie. Il apparaît nécessaire de conduire des recherches comparatives sur les frontières et les migrations afin de construire de nouveaux paradigmes sous-tendant les orientations politiques en faveur de valorisation de tous les potentiels de développement fondé sur le binôme frontières-migrations. La conférence internationale de Border Region In Transition (BRIT), tenue en octobre 2018 à Abuja (Nigeria) était destinée à opérer ce changement de paradigme au niveau des études de frontières à travers la différenciation entre frontières locales et frontières régionales. Les résultats de cette conférence étaient intéressants en ce qui concerne les communications présentées par les Chercheurs et Experts africains. Ces communications ont mis en lumière les problèmes spécifiques des espaces étudiés. Cependant, elles n'ont pas présenté une convergence de résultats autour de la gestion stratégique des frontières régionales qui sont les passerelles vers les migrations polarisées entre l'Afrique et l'Europe. Elles n'ont pas

non plus permis de construire des évidences qui montrent la richesse des couloirs migratoires intra-africains.

Au plan international, la recherche africaine est invitée à se concentrer davantage sur les régions transfrontalières et frontalières pour étudier les vulnérabilités et proposer des pistes de décisions informées sur la cohésion sociale pour renforcer l'intégration régionale. Il est de notoriété publique que « les zones frontalières sont essentielles pour réaliser des progrès en matière de droits des femmes et des filles et d'autonomisation socio-économique. La réalité des femmes qui constituent une population importante dans les régions frontalières indique, d'une part, la possibilité que les femmes et les filles soient les plus touchées par les difficultés rencontrées dans ces communautés. Et pourtant, elles sont laissées pour compte dans leurs besoins sexospécifiques (Africa Borderlands Centre 2022, 21). Cette nécessité a été réaffirmée par de nombreuses communications à la troisième conférence de l'Association for Borderlands Studies et au-delà. Les théories sur les frontières recommandent aux chercheurs d'adopter une démarche interdisciplinaire (Brunet-Jailly 2005, 5), multidisciplinaire et comparative, car « les frontières se sont déplacées et ont été externalisées ou placées en mer donnant l'impression que la géographie est morte » (Peña 2023, 3). Ainsi, la renaissance des études frontalières au cours de la dernière décennie a été caractérisée comme une activité intellectuelle ayant franchi les frontières disciplinaires, réunissant des géographes, des politologues, des sociologues, des anthropologues, des historiens, des littéraires, des juristes, ainsi que des praticiens des frontières engagés dans les aspects pratiques de la délimitation et de la gestion des frontières (Newman 2006, 2). En Afrique la manifestation des inégalités sociales, économiques et politiques dans le franchissement des lignes frontalières est partout visible et nécessite une documentation approfondie. Ainsi et souvent, « une frontière ouverte aux acteurs formels peut être fermée aux acteurs informels et leur devient un espace d'insécurité (Moyo 2020, 1). Les acteurs formels sont ceux qui possèdent les documents officiels de voyage. Les acteurs informels sont des communautés transfrontalières qui ont des faisceaux de relations de part et d'autre de ces lignes frontalières et qui avaient des règles de franchissement des frontières. Ces communautés attribuent leurs difficultés de survie aux mesures

coercitives installées au niveau des frontières. La littérature spécialisée montre qu'une frontière ouverte aux différences culturelles, raciales et linguistiques engendre des effets positifs sur l'interaction économique et est un facteur de bien-être des communautés transfrontalières et une source de rentes économiques aux institutions de l'Etat (Anderson et Wever 2003, 27).

Nous avons également appris, grâce aux communications présentées et à l'accès aux plateformes spécialisées, des bonnes pratiques pédagogiques dans les espaces transfrontaliers qui méritent d'être internalisées. Ces connaissances sur les bonnes expériences pourraient être utilisées dans les espaces transfrontaliers africains pour transformer la porosité des frontières africaines présentées comme une menace en opportunité de cohésion sociale et d'intégration régionale. C'est le cas de ce projet transfrontalier polonais-allemand « **We learn together and we learn from each other** » (nous apprenons ensemble et nous apprenons de chacun de nous). Ce projet a amélioré « la communication grâce à l'acquisition d'une langue voisine à la frontière germano-polonaise ». Ce projet postule qu'un « système d'acquisition continue de la langue voisine ne peut se réaliser que par une approche transfrontalière, via un échange intensif d'expériences, de connaissances et de modèles d'enseignement, entre partenaires à tous les niveaux. Ce système a été soutenu par une plate-forme électronique bilingue avec des matériaux et des concepts développés. Le projet a réussi à dépasser l'objectif prévu, puisqu'environ 3 770 enfants et étudiants ont été touchés dans 57 établissements (24 polonais et 33 allemands) et plus de 700 enseignants et éducateurs ont été impliqués. La formation interculturelle impliquait non seulement les jeunes et les éducateurs mais aussi les parents, afin de susciter leur intérêt et de les sensibiliser à la langue et à la culture du pays voisin » (European Commission 2017a).

Un autre projet couvrant la zone transfrontalière entre le sud de la République tchèque et le nord de l'Autriche a développé « la coopération dans le domaine de l'éducation et a abouti aux résultats que « les compétences linguistiques, sociales et interculturelles jouent un rôle clé dans l'approfondissement de l'intégration et la promotion du développement des régions frontalières. Si les enfants sont soutenus à un

stade précoce dans un système éducatif qui montre les richesses transfrontalières, ils jettent une base solide pour une coopération future dans de nombreux autres domaines, créant l'égalité des chances et renforçant la cohésion sociale. De plus, l'acquisition de la langue est non seulement plus facile à un jeune âge, mais la recherche montre que les enfants affichent des attitudes plus positives envers les cultures étrangères et sont tenus de développer des compétences de résolution de problèmes et de pensée critique, créant des conditions favorables à la compétitivité dans la vie professionnelle » et de nombreux autres cas de réussite existent en Europe (European Commission 2017b). Ces deux exemples montrent à suffisance les riches leçons apprises par les chercheurs, les praticiens et les utilisateurs des résultats de recherche et qui peuvent être implémentées dans les espaces transfrontaliers entre les pays francophones et anglophones en Afrique, entre le Bénin et le Nigéria, entre le Ghana et le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire par exemple en Afrique de l'ouest dont les différentiels monétaires et linguistiques sont des opportunités économiques réciproques.

L'ouvrage issu de la participation de la session africaine de la troisième conférence est structuré en deux parties. La première partie est celle des articles du Bénin d'une part et la deuxième partie est constituée des articles de la délégation de Côte d'Ivoire.

Les articles ont abordé au total cinq (05) thèmes répartis comme suit :

- Migration et économie transfrontalière (articles 1 et 12) ;
- Mobilité et réseaux marchands (article 2) ;
- Migrations agricoles (article 9) ;
- Sécurité et insécurité dans les espaces frontaliers et transfrontaliers (articles 4, 6, 7, 8, 10 et 11) ;
- Concepts et lois sur les espaces frontaliers et transfrontaliers (articles 3 et 5).

Dr SOSSOU Koffi Benoît

Maître de Recherche

Directeur du GRD-MIFA

SESSION DU BENIN

EFFET DE LA MIGRATION SUR LES ECHANGES DES PRODUITS AGRICOLES DES PAYS DE LA CEDEAO

ATTANASSO Marie Odile

Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management,

Université d'Abomey-Calavi. Bénin

E-mail : marieodile.attanasso@gmail.com

RESUME

Cet article a pour objectif d'étudier le mécanisme par lequel la migration affecte les échanges des produits agricoles des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. En terme méthodologique nous avons opté pour le modèle d'équations structurelles. Cette régression repose sur des données de panel couvrant la période de 2004 à 2018.

Les résultats montrent que les exportations augmentent de 3,17% face à une augmentation de l'immigration de 1% l'immigration 5,2 % s'accroît avec une augmentation de 10% des importations. Par contre une augmentation de 1% de la population émigrée entraîne une diminution des exportations de 3,48%. En ce qui concerne les importations toute augmentation de 14,8% du nombre d'immigrants est la réponse à une augmentation de 10% des importations de biens agricoles. En termes d'implication économique, cette étude suggère la mise en place de politiques migratoires efficaces qui contribuera à libérer les énormes avantages des échanges qui relient les émigrés et les immigrants à leurs pays d'origine. La mise en place de structures d'encadrement et de formation des migrants dans les pays d'accueil mais également dans les pays d'origine, vu que tous les pays sont bénéficiaires d'échange de biens, de services et de compétences disponibles de manière à ce que tout cela puisse booster les échanges en bien agricole des pays de la CEDEAO.

ABSTRACT

This paper examines the mechanism by which migration affects trade in agricultural products of the Economic Community of West African States (ECOWAS). In order to reach this goal, a structural equation model is adopted. This regression is based on panel data referring to the period from 2004 to 2018.

The results show that an increase of 3.17% of exports increases immigration 1%, while immigration increases by 5.2% with 10% increase in imports. On the other hand, an increase of 1% in the emigrant population leads to a decrease in exports of 3.48%. With respect to imports, a 14.8% increase in the number of immigrants represent the response to a 10% increase in imports of agricultural goods. In terms of economic implications, this study suggests the implementation of effective migration policies that will help unleash the enormous benefits of trade that link emigrants and immigrants to their countries of origin.

The establishment of structures for the supervision and training of migrants in the receiving countries but also in the countries of origin, as all countries are beneficiaries of the exchange of goods, services and skills available so that all this can boost trade in agricultural goods of ECOWAS countries.

Keywords : Migration, Trade, Agricultural goods, Structural equation.

1. INTRODUCTION

La mobilité des facteurs dans les échanges commerciaux a été au centre de nombreux débats économiques. Ces débats se sont accentués à la fin de la seconde guerre mondiale, qui a été marquée par une expansion rapide de la migration internationale associée à un accroissement spectaculaire du volume des échanges internationaux des biens et le flux de capitaux. Même si la migration entraîne davantage d'échanges entre les pays d'origine et les pays d'accueil (Felbermayr et al, 2012), la "crise migratoire" qui domine actuellement la politique européenne et les relations avec l'Afrique introduit des variations intéressantes sur le thème de la migration et le commerce (McKeon, 2020).

Plusieurs institutions reconnaissent la place de la migration dans le processus du développement socioéconomique et l'amélioration des moyens de subsistance des migrants et de leurs familles (Mariama Awumbila, 2014). En 2020, la Commission mondiale sur les migrations internationales estime qu'il y a sur la planète près de 281 millions de migrants, soit 3,6% de la population mondiale (IOM, 2020). D'autres analyses montrent que l'accroissement des migrations s'accompagne d'un effet positif en général sur les échanges commerciaux, mais essentiellement dynamise les importations intracontinentales de produits agricoles dans les principaux pays de destination, souvent bien plus rapidement que leurs taux d'immigration africaine (CNUCED, 2018; Marchal et Nedoncelle, 2018). De plus pour le Rapport(2017) une hausse de 10 % du nombre d'immigrants provenant de pays exportateurs d'un produit peut expliquer une amélioration de 2 % de la probabilité que le pays destinataire exporte le même produit, de manière compétitive et en partant de zéro. C'est-à-dire que le pays de destination passe de zéro exportation du produit à une part d'exportation supérieure à la moyenne mondiale. En effet, les immigrants qui sont liés à des filiales internationales facilitent l'échange de connaissance et d'informations

entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Ils aident les entreprises à trouver un marché adéquat à l'étranger et à exploiter plus largement les gains du commerce. Les migrants détiennent des connaissances et des compétences qui pourraient faciliter les échanges par la réduction des coûts liés aux transactions globales induites par la maîtrise des circuits de commercialisation.

Une analyse des pays de provenance des migrants des pays de la CEDEAO montre que près de 88% des migrations sont intercommunautaires avec le Burkina-Faso en tête suivi du Mali. Malgré cet important flux migratoire intercommunautaire, les échanges intra-communautaires des pays de la CEDEAO montrent que ces pays sont des importateurs nets même des produits alimentaires venant du reste du monde (Akakpo, 2019; BIDC-EBID, 2021). Bien que les exportations connaissent un accroissement de taux de croissance annuel de 4 % sur une vingtaine d'années (1990-2018), les importations se sont accrues plus que proportionnellement au rythme de 6% par an sur la même période.

Malgré leurs spécificités les pays échangent entre eux un vaste ensemble de produits agricoles (Torres et Seters, 2016). Ainsi ce type de migrants intra-communauté plus important observé pourrait apporter beaucoup en termes d'échanges commerciaux de produits agricoles. Ils sont supposés apporter de nouvelles informations à la fois stratégique ou technologique pour mieux impacter les échanges commerciaux en général et de produits agricoles en particulier. Le secteur d'activité des pays de la CEDEAO est essentiellement agricole (Diallo, 2018; Djibrila, 2021). Plus de 15% des exportations des pays de la CEDEAO sont essentiellement des produits agricoles. Sous l'effet de l'explosion démographique et du développement des villes, la demande en céréales s'accroît dans la région. De manière générale, le commerce de céréales intra régional en Afrique de l'Ouest présente un potentiel largement sous-exploité. Selon les données de la Banque mondiale, le maïs cultivé par exemple au niveau national, ne représentait que 3 % des importations formelles de la CEDEAO de 2008 à 2017 (Traoré et al., 2020). L'accès au marché d'exportation des produits agricoles est également menacé par la difficulté des petits producteurs à respecter les exigences de qualité requises. De plus, le flux des échanges des biens agricoles est confronté aux problèmes de libre circulation des personnes et des biens aux

frontières dû à des politiques commerciales protectionnistes. Cependant ces produits sont confrontés au problème de réglementation de compétitivité et de respect des normes sur le marché international d'exportation (CEDEAO, 2015). La migration pourrait à travers le partage d'information favoriser la mise aux normes internationales des produits agricoles pour la facilitation des échanges (Fida, 2021).

Théoriquement les relations de complémentarité et de substitution entre le commerce et la migration constituent les principales relations identifiées dans la littérature économique. Nous avons le modèle néo-classique qui révèle une relation théorique substituable entre le commerce et la migration et les nouvelles théories du commerce relatives à la Nouvelle Géographie Economique (NEG) de Krugman, (1991) qui parle de la complémentarité entre le commerce et la mobilité du facteur. (Rapport, 2018)

En effet Aleksynska et Peri, (2014) ont fait la lumière sur l'effet de la migration sur le commerce, en utilisant les données de l'OCDE sur les professions des immigrés issues de la base de données DIOC-E, et ont montré que la part des immigrés dans les professions de réseaux d'affaires a un effet particulièrement important sur le commerce de biens différenciés et encourage les exportations vers des pays culturellement différents, comme ceux dont la langue et l'origine légale sont différentes.

Del Rio et Thorwarth (2009) examinent l'argument selon lequel les immigrants augmentent les exportations d'un pays par la réduction des barrières informationnelles, en utilisant des données mensuelles de 1968 à 2004. Pour atteindre cet objectif les auteurs estiment un modèle à décalage distribué. Conformément aux prédictions, ils constatent que l'augmentation des flux commerciaux s'accompagne d'une migration illégale plus importante. Ils contrôlent les écarts de salaires, le taux de chômage américain, le taux de change réel, la population mexicaine, le nombre d'heures passées par le contrôle frontalier américain et des variables muettes pour la promulgation d'accords commerciaux ou d'immigration. Cependant, la variable qui capte la politique d'immigration américaine est systématiquement non significative dans toutes les spécifications. Fung et al., (2018) et Piché (2019) ont cherché à examiner l'effet de la migration sur les échanges communaux. Les

résultats de leurs travaux montrent que les immigrants sont des intermédiaires commerciaux entre leur pays d'origine et leurs pays d'accueil. Les entreprises destinées aux immigrants, comparées aux entreprises appartenant à des Canadiens de naissance, stimulent plus positivement et significativement les échanges commerciaux du Canada avec les pays d'origine des propriétaires immigrants. En se basant sur les données du secteur manufacturier français de 1997 et 2008 pour examiner l'impact de la présence des travailleurs immigrants sur les exportations au niveau de l'entreprise.

Cette étude cherche à savoir si le volume migratoire de la CEDEAO influence les échanges de biens agricoles de la zone. Ainsi la question principale à laquelle tente de répondre ce chapitre est la suivante.

Quelle est l'incidence de la migration sur le commerce des biens agricoles de la CEDEAO ?

La plupart des études dans le domaine mettent l'accent sur l'effet du volume ou de la qualité des migrants qui influence les échanges sans tenir compte des déterminants des immigrations et d'émigrations. De plus, à notre connaissance, rares sont les études consacrées sur le sujet dans l'espace CEDEAO. Cette étude trouve alors son encrage pour combler cette lacune.

La spécificité de ce travail de recherche est de deux ordres. La première est qu'elle cherche à utiliser la variable migration comme variable endogène afin de voir le mécanisme par lequel la migration influence les échanges des biens agricoles des pays de la CEDEAO. La seconde est qu'elle tient compte des biens les plus produits dans l'espace à savoir les produits agricoles (CEDEAO, 2018). Par ailleurs, les résultats de cette étude aideront les décideurs à mettre en place une politique migratoire permettant de faciliter les échanges des produits agricoles de la communauté.

La suite de ce document est subdivisée en trois (03) sections. La première section expose les études théoriques et empiriques réalisées sur le sujet. Dans la seconde section, nous abordons les modèles de base et la description des variables. Enfin, nous présentons dans la troisième section, les résultats et discussions issus des tests économétriques.

2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Pour mettre en évidence le lien existant entre la migration et les échanges commerciaux, la plupart des travaux ont utilisé le modèle gravitationnel. Dans le cadre de ce chapitre nous avons opté pour le modèle d'équations structurelles de Jöreskog (1966) avec pour estimateur les Triple Moindre Carrées (TMC). Ce modèle initialement avait comme objectif de tester les liens causals multiples. En effet, ce modèle d'équations simultanées permet de dépasser les limites des approches classiques, en permettant non seulement l'évaluation et la comparaison de manière globale des modèles de recherche complexes avec la prise en compte des erreurs de mesure, mais aussi, il permet de tester de manière simultanée l'existence de relations causales entre plusieurs variables latentes explicatives et plusieurs variables à expliquer (Balambo et Jamal, 2014; Lacroux, 2010; Fornell et Bookstein, 1982). Ce modèle permettra dans le cas spécifique de notre chapitre de voir non seulement l'effet de la migration sur les échanges mais également **le mécanisme par lequel la migration influence les échanges commerciaux de la CEDEAO**. Ce dernier aspect est la contribution de notre travail aux travaux empiriques qui n'ont fait qu'explorer le lien direct entre la migration et les échanges commerciaux. De plus les études effectuées dans le domaine dans la sous-région sont très rares. Ce document vient alors combler cette lacune.

2.1. Modèle empirique et la description des variables

2.1.1. *Modèle empirique*

L'efficacité d'une étude empirique est déterminée par les théories antérieures qui l'ont soutenue. Cette partie donne un bref aperçu sur le modèle théorique et la description des variables utilisées.

Cette thèse utilise le modèle à équation simultanée utilisé par un certain nombre d'auteurs dont Amemiya (1974), Heckman (1976a,b) et (Lee, 1990). Dans la formalisation de Lee (1990) et utilisée par (CNUCED, 2018; Zahanogo, 2011).

Le système d'équations s'écrit de la manière suivante :

$$Y_{-1} = Y_i B + X_i + \varepsilon_i \quad i = 1, \dots, N$$

Où Y_{-1} est un vecteur de variables exogènes de dimension qui est une matrice $1 \times G$;

X_i est un vecteur de variables exogènes de dimension $1 \times k$

$1 - B$ est une matrice $G \times G$, Γ une matrice $k \times G$ et $\varepsilon_i \sim N(0, \Sigma)$

on suppose que $0 \leq G1 \leq G2 \leq G3 \leq G$ et

$G1$ les premières variables $Y_{1i} \dots Y_{Gi}$ sont observables et continues

$G2 - G1$ les variables suivantes telles que $Y_{Gi+1i} \dots Y_{G2i}$ sont des variables dépendantes limitées observables si $Y_{ji} > 0$

$G3 - G2$ les variables suivantes $Y_{G2i+1i} \dots Y_{G3i}$ sont des variables latentes inobservables. Cependant les indicateurs sont observables et déterminent la variable latente Y_{ji} ainsi qu'il suit : $I_{ji} = 1$ si $Y_{ji} > 0$ et $I_{ji} = 0$ si non avec $j = G2 + 1, \dots, G3$

$G - G3$ sont les dernières variables dépendantes censurées

Pour estimer l'équation Y_{-1} , les méthodes d'estimation de Maddala G et Lee, (1976) ; Nelson et Olsen, (1977) suggère une estimation en deux temps. Il faut d'abord estimer les paramètres des équations réduites.

La forme réduite s'écrit de la manière suivante :

$$Y_{-1} = X_i \Pi + \mu_i + \varepsilon_i$$

ou $\Pi = \Gamma(I - B)^{-1}$ et $\mu_i = \varepsilon_i (I - B)^{-1}$

Une écriture simplifiée de chaque équation du modèle peut s'écrire de cette façon :

$Y_i = R_i \delta_0 + \varepsilon_i$ où Y_{-1}^* est une sous-matrice de variables endogènes autres que Y_i dans Y_{-i} .

Cette équation peut être réécrite sous cette forme :

$$Y_i = R_i \delta_0 + (X_i \pi^*) \delta_1 + v_i$$

avec $Y_{-i} = X_i \pi^* + u_i^*$

Les estimateurs π^* représentent les dérivées dans la première phase, la seconde phase de l'estimation proposée par Lee (1976) consiste à estimer $(\delta_0 \delta_1)$ avec l'équation suivante :

$$Y_i = R_i \delta_0 + (X_i \hat{\pi}^*) \delta_1 + \omega_i$$

où $\omega_i = v_i + X_i(\pi^* - \hat{\pi}^*) \delta_1$

▪ *Spécification du modèle*

Les immigrants des pays de la CEDEAO peuvent provenir à la fois de la CEDEAO ou du reste du monde et sont mus par la capacité des caractéristiques intrinsèques aux pays, la taille du pays ($Pibt$), la disponibilité de ressources naturelles ($Disprn$), les importations et les exportations.

$$IM = \gamma_0 + \gamma_1 Pop_{it} + \gamma_2 Disprn_{it} + \gamma_3 Pibt_{it} + \gamma_4 Imporba_{it} + \gamma_5 Expba_{it} + \varepsilon_{it}$$

Les Emigrations sont dues à la différence des salaires dans le pays de destination et le taux de pénétration sur le marché du travail, ce qui nous amène à écrire l'équation suivante :

$$EM = \lambda_0 + \lambda_1 Ns_{Mt} + \lambda_2 Pchm_{Mt} + \lambda_3 Expba_{Mt} + \lambda_4 Urb_{Mt} + \lambda_5 Imporba_{it} + \varepsilon_{Mt}$$

avec, N_s le niveau des salaires ; $Tchm$ le taux de chômage, Urb le niveau d'urbanisation.

Les modèles globaux relatifs aux exportations et importations de communauté s'écrivent de la manière suivante :

Modèle A

$$Expba = \varphi_0 + \varphi_1 IM_{it} + \varphi_2 EM_{it} + \varphi_3 Trfm_{it} + \varphi_4 Pibt_{it} + \varphi_5 Cp_{it} + \varphi_6 Infl_{it} + \varepsilon_{it} \quad (3.7)$$

Modèle B

$$Imporba = \mu_0 + \mu_1 IM_{it} + \mu_2 EM_{it} + \mu_3 Trfm_{it} + \mu_4 Pibt_{it} + \mu_5 Cp_{it} + \mu_6 Infl_{it} + \varepsilon_{it} \quad (3.8)$$

Avec $expba$ l'ensemble des exportations des biens agricoles des pays de la CEDEAO

$expba$ l'ensemble des importations des biens agricoles des pays de la CEDEAO

Im : les immigrants du pays i de la CEDEAO au cours de l'année t

Em : les émigrés du pays i de la CEDEAO au cours de l'année t

$Trfm$ le transfert perçu des fonds des migrants du pays i de la CEDEAO au cours de l'année t

$Pibt_{it}$ est le Produit intérieur brut par habitant du pays i au cours de la période t

$Infl_{it}$ est le niveau d'inflation du pays i au cours de la période t

Cp est la consommation privée du pays i au cours de la période t

Avec ε_{It} , ε_{Mt} et ε_{it} les termes d'erreurs supposés indépendamment et normalement distribués de variance $\delta_h^2 = I, M, i$

- **Choix de la méthode d'estimation du modèle**

Afin d'étudier l'impact de la migration sur les échanges des produits agricoles de la zone en se basant sur le modèle de base, des équations ont été spécifiées.

En présence d'endogénéité dans un modèle à équations simultanées, les estimateurs des MCO sont biaisés et ne sont pas convergents. Les méthodes alternatives sont les méthodes des variables instrumentales, les moindres carrés indirectes (MCI), les doubles moindres carrés (DMC), les triples moindres carrés (TMC). Lorsque le modèle est sur identifié, seules les méthodes des DMC et des TMC sont conseillées. Lorsque le modèle est juste identifié, les MCI, les DMC, les TMC sont valides. Les méthodes des doubles moindres carrés et les moindres carrés indirectes (MCI) se font par étapes équation par équation et ne font pas ressortir les liens entre les différentes équations. Les méthodes des triples moindres carrés commencent par estimer chaque équation par les DMC. Ensuite, on utilise les résidus de la première étape pour révéler la liaison entre les aléas de ces différentes équations. Enfin elle utilise les moindres carrés généralisés (MCG) pour estimer globalement l'ensemble du modèle en tenant compte de cette information.

Cependant sous l'hypothèse d'exogénéité des variables explicatives, la méthode SUR est plus appropriée que la méthode des DMC et des TMC et fournit des estimateurs plus efficaces (Jung et Koo, 2000). C'est une méthode développée par Zellner (1962) qui utilise les MCG et permet de pallier les problèmes de simultanités et de tenir compte de l'arbitrage en permettant aux perturbations d'être corrélées. Cette technique a l'avantage de prendre en l'ensemble des informations disponibles dans le système (Wooldridge, 2010 ; Zellner et Theil, 1962).

Le test de Nakamura et Nakamura (1981) pour vérifier la présence de potentiel lien d'endogénéité dans le modèle afin de choisir la méthode adéquate pour la régression. Le test de **Nakamura** se réalise en deux étapes. Dans la première étape, chaque variable endogène est régressée avec les variables exogènes du modèle et ses instruments. Dans la seconde étape, les résidus obtenus au niveau de la première régression sont récupérés et inclus dans le modèle de départ. Le test de Fisher est alors réalisé pour voir la significativité globale des coefficients des résidus, l'hypothèse nulle fait référence au fait que tous les coefficients des résidus ne sont pas différents de 0. Ainsi la significativité conjointe des résidus et des variables associées permet de ne pas rejeter l'endogénéité des variables testées.

2.1.2. Test d'identification du modèle

L'identification du modèle conditionne le choix de la méthode d'estimation. Les critères d'identification se déterminent équation par équation.

- Un modèle est sous-identifié, si une équation du modèle est sous-identifiable lorsqu'il y a moins d'équations que de paramètres à identifier dans la forme structurelle. Dans ce cas il est impossible de résoudre le problème sauf la possibilité de spécifier un autre modèle ;
- Un modèle est juste identifié si toutes les équations sont justes identifiables ;
- Un modèle est identifié si les équations du modèle sont sur-identifiables.

Afin de statuer sur l'identification du modèle, les conditions d'ordre et de rang sont des critères utilisés.

Deux procédures permettent d'identifier une équation, à savoir : la condition d'ordre (nécessaire) et la condition de rang (suffisante).

- ***L'identification par la condition d'ordre***

Il est à préciser que la condition d'ordre est nécessaire, mais non suffisante pour identifier une équation. Toutefois, si « r » correspond au

nombre de restrictions dans l'équation à identifier, alors des conclusions sont à tirer.

Définitions

K^* : le nombre de variables exogènes (prédéterminées) présentes dans l'équation à identifier ; K^{**} : le nombre de variables exogènes exclues (absentes) de l'équation à identifier ; $K^*+K^{**}=K$: le nombre total des variables exogènes dans le système ; G° : le nombre des variables endogènes présentes dans l'équation à identifier ;

$G^{\circ\circ}$: le nombre des variables endogènes exclues de l'équation à identifier ; $G^\circ+G^{\circ\circ} = G$: le nombre total des variables endogènes dans le système. Pour une équation, l'on tient compte de certaines restrictions sur les paramètres structurels, à savoir :

- Les restrictions d'exclusion : affecter un coefficient nul aux variables endogènes n'apparaissant pas dans d'autres équations ;
- Les restrictions linéaires : en cas de combinaison linéaire entre les variables explicatives ou le fait que deux ou plusieurs variables partagent un même paramètre (paramètre identique)
- La normalisation : affecter le coefficient « 1 » à la variable dépendante exprimant une équation à estimer ;
- Une équation ne peut pas contenir « G » variables endogènes et « K » variables exogènes en même temps.

Ainsi, si :

- $(\mathfrak{L}) \geq G - 1$ et que $K^{**} = G^\circ - 1$: l'équation est juste-identifiée (sous hypothèse que $r=0$).
- $(\mathfrak{L}) \geq G - 1$ et que $K^{**} > G^\circ - 1$: l'équation est sur-identifiée (sous hypothèse que $r=0$).
- $(\mathfrak{L}) \geq G - 1$ et que $K^{**} < G^\circ - 1$: l'équation est sous-identifiée (sous hypothèse que $r=0$).

Ces conditions peuvent être respectées sans que l'équation ne soit identifiée ; d'où, il tient de recourir à la condition d'identification suffisante : la condition de rang.

- ***L'identification par la condition de rang***

Ici, il est plutôt question de comparer le rang d'une matrice (r) au nombre de variables endogènes dans le système moins un ($G-1$). En effet, la condition de rang, impose une restriction à une sous-matrice de la matrice de coefficients de forme réduite afin de garantir qu'il existe exactement une solution pour les paramètres structurels étant donné les paramètres de forme réduite. La décision est la suivante :

- $K - K^* > G^o - 1 + r$: l'équation est sur-identifiée (ou $K^{**} > G^o - 1$, $sir = 0$) ;
- $K - K^* = G^o - 1 + r$: l'équation est juste-identifiée ;
- $K - K^* < G^o - 1 + r$: l'équation est sous-identifiée.

2.1.3. Description des variables et source des données

Les données des variables utilisées couvrent la période 2004-2018 et proviennent principalement de plusieurs sources présentées.

Les données d'immigration et d'émigration proviennent de la Division de la population et des migrations du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Pour les importations et les exportations de produits agricoles, nous nous référons aux données FAOSTAT sur l'alimentation et l'agriculture. Les données sur le PIB, la croissance démographique, la disponibilité des ressources naturelles (Disprn), la consommation privée (Cp) et l'inflation (Infl) sont tirées des Indicateurs du développement dans le monde (WDI). Enfin, les données sur les transferts de fonds des migrants (Trfm) sont extraites de la base de données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

2.1.4. Choix de la méthode d'estimation

En présence d'endogénéité dans le modèle simultané, les estimateurs des MCO sont non convergents et biaisés. Ainsi les méthodes appropriées sont entre autres celle des variables instrumentales des moindres carrés indirectes (MCI), des doubles moindres carrés (DMC), et des triples moindres carrés (TMC). Ces méthodes sont utilisables en fonction de

l'identification du modèle. Ces trois méthodes sont valides lorsque le modèle est juste identifié alors que seules les DMC et les TMC sont utilisables lorsque le modèle est sur identifié. Les méthodes DMC et MCI sont des méthodes d'estimation étape par étape (équation par équation) qui ignorent les liens entre les différentes équations. Alors que la méthode des triples moindres carrés commence par estimer chaque équation par les DMC (ou les variables instrumentales) et utilise les résidus de cette première étape pour estimer la liaison entre les aléas des différentes équations. Elle utilise enfin les moindres carrés généralisés (MCG) pour estimer globalement l'ensemble du modèle en tenant compte de cette information. Mais sous l'hypothèse de présence d'endogénéité des variables explicatives, la méthode TMC est la plus appropriée que la méthode des SUR, DMC et TMC et fournit des estimateurs plus robustes.

Le test de Nakamura et Nakamura (1981) effectué montre la présence d'endogénéité avec les variables explicatives du modèle, la méthode des TMC sera donc privilégiée.

3. RESULTATS DES ESTIMATIONS, INTERPRETATIONS ET SUGGESTIONS

Les résultats des tests d'analyse concernent trois aspects. Nous commençons par la description des variables du modèle. Ensuite nous effectuerons le test de corrélation entre les variables et déterminerons le modèle approprié pour l'estimation par le test d'identification et d'endogénéité.

3.1. Caractéristiques descriptives des variables

Le tableau 1 fournit des statistiques descriptives relatives aux variables de l'équation liée aux échanges en production agricole des pays de la CEDEAO

Tableau 1 : Statistiques des variables

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
immigrants	15	4,333	5,066	0,458	19,516
emigra	15	5,054	5,358	0,629	21,386
exportations	15	4,791	4,469	0,102	14,417
importations	15	7,216	3,759	1,534	14,464
pibt	15	1088,011	771,432	465,772	3184,098
tfr	15	1594,847	4683,811	43,22	18435,469
Cp	15	1,982	1,797	0,288	5,718
urbpop	15	41,863	11,447	16,254	61,854
infl	15	5,528	4,842	1,581	14,848
Ns	15	18,22	13,583	4,652	60,025
pchm	15	5,151	2,943	1,251	11,175
disprn	15	9,710	5,748	0,568	21,640
tcrcpop	15	2,677	0,544	1,263	3,823

Source : Travaux de terrain, 2020

Les statistiques issues de ce tableau révèlent que sur la période 2004 à 2018 que l'échantillon formé des 15 pays a enregistré par rapport à la population totale une moyenne 4,333 d'immigrants (avec un écart de 5,066) et 5,054 d'émigrant (avec un écart de 5,358). Ces écarts observés traduisent une certaine hétérogénéité dans la répartition des politiques de migration et l'attractivité de chaque pays. Les exportations moyennes sont de 783868,49 avec un écart type qui se chiffre à 150561 dollars. Cet écart traduit l'hétérogénéité de la taille de chaque région.

Les statistiques descriptives de l'ensemble de ces pays affichent, en moyenne, que les importations par habitant sont de 7.216 dollars (avec un minimum de 1.534 et un maximum de 14.464 dollars), avec les mêmes tendances pour les exportations. Un écart type qui se chiffre à 8333456 de dollar. Cet écart traduit l'hétérogénéité de la taille de chaque région. Après avoir décrit les variables, il est nécessaire de vérifier la méthode appropriée par le test d'identification du modèle et le test d'endogénéité.

3. 2. Test d'identification du modèle

- *Conditions d'ordre*

Le tableau 2 présente les résultats du test d'identification des conditions d'ordre des équations du commerce des biens agricoles, de l'émigration et de l'immigration.

Tableau 2 : *Test d'identification des conditions d'ordre*

Conditions d'ordre			
Equations	(a) $K - K^*$	(b): $G^o - 1 + r$	Conclusion
Commerce des biens agricoles	(a): $11-6 = 5$	(b): $3-1 + 0 = 2$	(a) > (b) sur identifié
Emigration	(a): $11-5 = 6$	(b): $3 -1 + 0 = 2$	(a) > (b) sur identifié
Immigration	(a): $11-5 = 6$	(b): $3 -1 + 0 = 2$	(a) > (b) sur identifié

Source : Travaux de terrain, 2020

Cette condition identification du modèle est une condition nécessaire mais pas suffisante, pour cela la condition de rang est celle suffisante que nous aborderons.

- *Conditions de rang*

Le test d'identification de la condition de rang a été effectué selon le test de Baum (2007) qui vérifie si les coefficients d'un système linéaire d'équations simultanées à estimer par moindres carrés triples sont identifiés par la condition de rang. Les résultats de ce test issus de la régression sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 3 : *Test d'identification des conditions de rang*

Equations	Equations
Importation	sur identifié
Exportation	sur identifié
Immigration	sur identifié
Emigration	sur identifié

Source : Travaux de terrain, 2020

Les résultats de ces tests pour nos différentes équations, indiquent que les équations du modèle satisfont les conditions nécessaire et suffisante d'ordre et de rang, notre système est donc sur- identifié, et nous pouvons dès lors choisir la méthode appropriée pour procéder à l'estimation du modèle.

3.3. Test d'endogénéité

Le test d'endogénéité effectué est consigné dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Test d'endogénéité

Variables	Variables	Coefficients	Probabilité
Exportation	Immigration	1	0,000
	Emigration	1	0,000
	Trf	1	0,000
Importation	Immigration	1	0,000
	Emigration	1	0,000
	Trf	1	0,000

Source : Travaux de terrain, 2020

Les résultats de test révèlent la présence d'endogénéité entre les variables de l'immigration et de commerce des biens agricoles, dans ce cas littérature exige l'utilisation des TMC.

3.3. Résultats des estimations et discussions

La présente section s'emploie à la présentation puis à l'analyse des résultats des différentes estimations du modèle caractérisant les échanges des biens agricoles induites par la migration.

Modèle A : Exportation et migration

Tableau 5 : Exportation et migration

Equations	Obs	Parms	RMSE	chi2	P
lexportations	225	6	2,047	39,19	0,000
limmigrants	225	5	0,906	43,68	0,000
Lemigra	225	5	1,033	54,03	0,000

Equation	Exportation		
Variables	Coef	p-value	Sig
Exportation			
limmigrants	3,176	0,001	****
Lemigra	-3,482	0,000	****
Ltfr	0,067	0,275	
Lcp	0,374	0,528	
Linfl	0,099	0,671	
Lpibt	-0,590	0,023	**
Constant	3,859	0,193	
Immigration			
Ldisprn	-0,120	0,069	*
lexportations	0,102	0,218	
limportations	0,520	0,000	****
LTcrPop	-0,210	0,335	
Lpibt	0,064	0,538	
Constant	-0,238	0,805	
Emigration			
Lpchm	0,072	0,252	
limportations	0,499	0,000	****
lexportations	-0,206	0,002	****
Lns	0,094	0,448	
Lurbpop	0,000	0,999	
Constant	-0,127	0,848	
Number of obs			225,000
Akaike crit (AIC)			0,000
*** $p < .01$, ** $p < .05$, * $p < .1$			

Source : Travaux de terrain, 2020

Modèle B : Migration et importation

Tableau 6 : Importation et migration

Equations	Obs	Parms	RMSE	chi2	P
limportations	225	6	0,734	185,78	0,0000
limmigrants	225	5	1,063	254,02	0,0000
Lemigra	225	5	0,994	150,72	0,0000

Equation	Importation		
Variables	Coef.	p-value	Sig
Importation			
limmigrants	0,347	0,162	
Lemigra	0,340	0,111	
Ltfr	-0,011	0,383	
Lcp	-0,092	0,514	
Linfl	-0,001	0,980	
Lpibt	-0,154	0,043	**
Constant	2,655	0,001	***
Immigration			
Ldisprn	0,002	0,972	
lexportations	0,064	0,073	*
limportations	1,480	0,000	***
LTcrPop	0,316	0,137	
Lpibt	0,341	0,028	**
Constant	-4,559	0,002	***
Emigration			
Lpchm	0,203	0,005	***
limportations	0,984	0,000	***
lexportations	0,021	0,608	
Lns	0,311	0,036	**
Lurbpop	0,025	0,898	
Constant	-2,195	0,004	***
Number of obs			225,000
Akaike crit. (AIC)			0,000

*** $p < 0,01$, **

$p < 0,05$, * $p < 0,1$

Source : Travaux de terrain, 2020

▪ Au niveau du modèle A

Les résultats issus de l'équation de l'immigration montrent que la variable exportation influence significativement et positivement l'immigration de la population des pays de la CEDEAO. L'augmentation de 5,2% des immigrants dans l'espace de la CEDEAO est la réponse à une augmentation de 10% des importations de matières premières agricoles. Ce qui explique que l'immigration des personnes dans la zone, influence les exportations des biens agricoles. De plus la disponibilité en ressource naturelle est un vecteur incitateur de l'immigration observée dans la zone. En effet un accroissement de 1,2% de l'immigration est la réponse à une disponibilité supplémentaire de 10% en ressource naturelle. Non seulement l'immigration est mue par la disponibilité des ressources naturelles, elle est également impactée par le besoin d'intensifier les importations des produits agricoles.

En ce qui concerne l'équation 2 relative à l'émigration du modèle A, les exportations et les importations sont les vecteurs qui influencent l'émigration. En effet, un accroissement des importations et des exportations de 10% donne respectivement une impulsion à émigrer de la population de 4,9% et 2%. Le besoin d'échange avec le monde extérieur est aussi un vecteur d'émigration, c'est aussi la conclusion à laquelle sont parvenus les travaux de Ghosh et Mastromarco, (2017).

La quête du mieux-être des populations et la recherche de l'emploi amènent ces dernières à migrer vers d'autre pays. De même, plus les exportations de la zone augmentent de 10%, l'émigration aussi augmente de 2,8%. Il faut noter que la quête d'emploi motive plus les habitants de la zone à migrer vers d'autres horizons que le besoin d'exporter les produits locaux vers le reste du monde. Enfin, une augmentation du niveau d'urbanisation de 1% intensifie les exportations de 3%. L'urbanisation d'une région offre les possibilités et les conditions de s'informer sur les atouts ou non d'émigrer, une raison qui montre que l'urbanisation favorise l'émigration. Cette conclusion est partagée par les auteurs (Tripathi, 2019 ; Kurniawan et Managi, 2018).

Pour ce qui concerne l'équation globale du modèle liée aux exportations de biens agricoles, les résultats de notre régression montrent que les exportations des biens agricoles des pays de la CEDEAO sont

influencées par l'immigration et l'émigration des pays de la CEDEAO. En effet, une augmentation de 1% des immigrants entraîne une augmentation de 3,17 % des exportations des biens agricoles des pays de la CEDEAO. Cet état de chose montre que l'immigration joue un rôle prépondérant dans les exportations des produits agricoles des pays de la zone vers le reste du monde. Les immigrations étant principalement d'origine intra-CEDEAO, cela nous amène à confirmer que les exportations des pays de la CEDEAO favorisent l'inter-échange des produits agricoles dans les pays de la communauté. Quant à l'émigration, elle influence les exportations mais négativement. Une augmentation de 1% de la population émigrée entraîne une diminution des exportations de 3,48%. L'émigration réduit alors l'effet positif de l'immigration sur les exportations de 0,30 point environ en pourcentage. C'est également ceux à quoi sont parvenus des travaux de Konte et Mbaye(2021) qui montrent qu'un assouplissement des mouvements intra-africains peut aider les entreprises à acquérir les connaissances et les compétences dont elles ont besoin pour commercer et innover dans leur processus de production par la modernisation technologique. De plus l'existence d'une relation statistiquement significative entre l'émigration et les exportations démontrée par les travaux de Djelti (2016) confirme la théorie du caractère de complémentarité et de substituabilité entre la migration et les échanges commerciaux.

En somme, les exportations de biens agricoles de la zone sont influencées positivement par l'immigration mue par la volonté d'exploitation des ressources naturelles disponibles et par la volonté d'importer les produits agricoles du pays d'origine du migrant vers les pays de la CEDEAO. Il faut noter que ces exportations sont réduites par l'effet négatif de l'émigration des personnes.

▪ **Au niveau du Modèle B**

Quant à l'effet de la migration sur les importations présentées dans le tableau 3-9, les résultats montrent qu'à l'exception de la disponibilité en ressources naturelles et du taux de croissance de la population, toutes les autres variables telles que les importations, exportation et le PIB par tête influencent l'immigration des personnes dans l'espace CEDEAO. Toute

augmentation de 14,8 % de l'immigration est la réponse à une augmentation de 10% des importations de biens agricoles. Cet impact favorable au commerce de l'immigration peut être considéré comme basé sur la réduction de frictions d'information entre les partenaires commerciaux, et pas seulement en raison des préférences des immigrants pour les produits du pays d'origine. C'est aussi la conclusion des travaux de Aubry et Reshef, (2016), qui trouvent une croissance de l'élasticité des échanges par rapport au stock d'immigrants d'environ 8%, avec différentiel et positif pour les immigrants qualifiés.

Au niveau de l'équation 2 du modèle B, le taux de chômage, les importations, et le niveau des salaires influencent l'émigration. Dans cette équation, le taux de chômage et les exportations influencent significativement et positivement l'émigration. Un accroissement du nombre d'émigrants de 0,2% est la réponse à un accroissement du taux de chômage de 1%. De même, si les importations de la zone augmentent de 1%, plus l'immigration s'accroît de 0,3%. Les exportations motivent plus les habitants de la zone à migrer vers d'autres horizons que la recherche de l'emploi. La migration influence les importations des biens agricoles à travers les exportations de matières premières et le taux de chômage. C'est également la conclusion des travaux de Hatzigeorgiou (2010) qui montre l'existence de preuves solides que les migrants, tant les immigrants que les émigrants, facilitent le commerce entre leur pays de naissance et leur pays de résidence par la réduction des frictions en matière d'information.

Dans l'équation 3 du modèle, il faut noter que l'augmentation du PIB par tête de 1% fait régresser le besoin d'importation de produits agricoles de 0,15%. Cette régression révèle que les importations sont fonction de décroissance du PIB. Plus la production de la zone est forte plus les importations des biens agricoles diminuent.

3.4. Robustesse

Pour vérifier l'absence de biais dans nos estimations nous avons décidé de regrouper les pays selon leur taille. L'écart entre les données dû à la taille du pays peut être considéré comme des biais pour nos estimations. En effet la classification des pays selon la taille tient compte de la

classification selon les revenus. Au sein des pays de la CEDEAO nous observons deux grandes catégories. Les pays à revenu intermédiaire de niveau inférieur tel que le Bénin, le Cap-Vert, la Cote d'ivoire, le Ghana, le Nigéria et le Sénégal puis les pays à revenu faible comme le Burkina-Faso, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, la Sierra Léone le Togo.

Les résultats des tests de robustesse d'estimation sont contenus dans les tableaux suivants :

Tableau 7 : Migration et exportation des biens agricoles selon la taille économique du pays

	Pays à revenu faible			Pays à revenu intermédiaire		
Variables	Coef,	p-value	Sig	Coef,	p-value	Sig
Exportations						
Limmigrants	0,094	0,820		2,269	0,017	**
Lemigra	-0,438	0,295		-4,896	0,000	***
Tfr	0,042	0,414		-0,263	0,083	*
Lcp	-0,161	0,697		1,269	0,406	
Infl	-0,252	0,040	**	-1,965	0,006	***
Lpibt	-0,272	0,455		-0,086	0,916	
Constant	4,244	0,141		4,634	0,546	
Immigration						
Limportations	-0,278	0,020	**	-0,014	0,935	
Disprn	-0,109	0,378		0,249	0,044	**
Lexportations	0,274	0,026	**	0,603	0,012	**
lTcrPop	-0,054	0,862		-1,225	0,072	*
Lpibt	-0,142	0,384		0,408	0,179	
Constant	2,052	0,129		-2,44	0,339	
Emigration						
Lpchm	0,372	0,002	***	-0,042	0,757	
Limportations	0,188	0,289		0,496	0,000	***
Lexportations	-0,362	0,004	***	0,016	0,827	
Lns	-0,062	0,848		0,521	0,003	***
lurbpop	-0,121	0,708		1,109	0,214	
Constant	1,229	0,160		-5,903	0,087	*
Nombre d'observations	150,000			Akaike crit (AIC)		0,00
*** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$						

Source : Travaux de terrain, 2020

Les résultats issus des tests de robustesses montrent que la taille économique du pays joue un grand rôle dans l'effet de la migration sur les changes produits agricoles des pays de la CEDEAO. Alors que l'effet du PIB par tête sur les exportations, des importations sur l'immigration, des exportations sur l'émigration est apparent aux résultats obtenus avec tous les pays de la CEDEAO, l'immigration et l'émigration non significatives avec les exportations, la disponibilité en ressources naturelles, n'influence plus le désir d'immigration, l'importation n'influence pas plus le désir d'émigrer en absence des pays à revenu intermédiaire dans l'estimation. Néanmoins l'importation est une fonction négative de l'immigration et l'exportation une fonction positive de l'immigration. Cela montre que plus les pays de la CEDEAO importent des biens agricoles, moins ils reçoivent d'immigrants. Le caractère substituable de la migration et des importations est mis en évidence conformément au modèle néo-classique qui révèle une relation théorique substituable entre le commerce et la migration.

Le niveau des salaires également est une fonction négative de l'émigration. De fait, plus les salaires sont élevés moins les personnes éprouvent le besoin d'émigrer.

En absence des pays à faible revenu, l'ensemble des résultats reflète ceux obtenus avec tous les pays de la CEDEAO. En effet, l'immigration et l'émigration influencent les exportations en produits agricoles de la zone. Ces résultats corroborent ceux auxquels sont parvenus les travaux de Peri et Requena (2009) qui montrent qu'en Espagne, qu'une augmentation de 10 % de l'une des communautés immigrantes a favorisé l'augmentation des exportations vers le pays d'origine des immigrants concernés de 0,5 à 1 %. Ces résultats sont également confirmés par Fung et al.,(2019) qui mettent en évidence l'effet positif et significatif de l'immigration sur les exportations non seulement au Canada mais avec les régions d'origine des propriétaires immigrants. Cependant le transfert des fonds des migrants, et le niveau général des prix favorisent l'accroissement des exportations des biens agricoles des pays de la CEDEAO. Ici le niveau les l'immigration est mue par la disponibilité des ressources naturelles et le taux de croissance de la population. Comme le révèlent les travaux de Collins et Low (2010), les immigrants entrepreneurs exploitent les

ressources et les réseaux disponibles de leur pays d'origine afin d'importer ou exporter des biens et des services. Quant à l'émigration elle est influencée par les importations et le niveau des salaires. En effet le niveau des salaires comme avec les pays à revenu faible à une influence négative sur l'émigration qui a sont tour à une influence négative sur les exportations au niveau des pays à revenu intermédiaire. En somme la migration influence les exportations de biens et service par la disponibilité des ressources naturelle le taux de croissance de la population et le niveau des salaires.

Tableau 8 : Migration et importations des biens agricoles selon la taille économique du pays

Variables	Pays à Revenu Faible			Pays à Revenu Intermédiaire		
	Coef,	p-value	Sig	Coef,	p-value	Sig
Importations						
Limmigrants	1,001	0,002	***	-1,326	0,000	***
Lemigra	-0,292	0,344		1,386	0,000	***
Tfr	0,013	0,682		-0,202	0,000	***
Lcp	-0,005	0,985		0,243	0,614	
Infl	0,210	0,006	***	-0,39	0,006	***
Lpibt	-0,063	0,804		0,014	0,942	
Constant	1,330	0,512		2,174	0,327	
Immigration						
Limportations	-0,165	0,021	**	-0,788	0,011	**
Disprn	0,067	0,274		0,495	0,000	***
Lexportations	0,867	0,000	***	-0,847	0,138	
Lpop	-0,004	0,988		-2,453	0,013	**
Lpibt	-0,116	0,455		-0,322	0,560	
Constant	0,221	0,857		7,224	0,203	
Emigration						
Lpchm	0,611	0,000	***	-0,053	0,794	
Limportations	0,069	0,405		0,338	0,000	***
Lexportations	1,083	0,004	***	0,411	0,031	**
Lns	-0,386	0,158		1,257	0,000	***
Lurb	-0,814	0,097	*	1,710	0,180	
Constant	2,189	0,054	*	-10,689	0,022	**
Nombre d'obs	150,000			Akaike crit (AIC)		0,000

*** $p < 0,01$, **

$p < 0,05$, * $p < 0,1$

Source : Travaux de terrain, 2020

Dans les pays à revenu faible seule l'immigration a un effet significatif avec un coefficient positif sur les importations. Cette immigration est motivée par le désir d'exporter et d'importer des biens agricoles. Ce résultat met en évidence le caractère complémentaire qui existe entre les échanges et la migration des personnes.

En ce qui concerne les pays à revenu intermédiaire les tests de robustesse montrent que l'immigration et l'émigration influencent significativement les importations avec une influence positive de l'immigration et négatifs de l'émigration. En fait l'émigration des pays de la CEDEAO est une forme de perte de capital humain capable de stimuler les échanges. Ce sont des raisons qui pourraient être à l'origine de son effet négatif sur l'importation (tableau) et sur les exportations (tableau). Ces résultats sont similaires aux résultats obtenus en ce qui concerne les exportations des biens agricoles. Il faut noter qu'à l'exception les exportations deviennent significatives et positif quant à leur effet sur l'émigration facteur d'expansion des importations.

4. SUGGESTIONS ET CONCLUSION

La présente étude examine la relation entre le commerce des biens agricoles de la CEDEAO et la migration entre 2004 et 2018, soit une période relativement longue caractérisée par la création des zones économiques spéciales, dont l'adhésion à l'OMC en 2001 et la croissance rapide du secteur des exportations du pays. Les résultats montrent que les exportations de biens agricoles de la zone d'étude sont influencées positivement par l'immigration mue par la volonté d'importer ou d'exporter des matières premières agricoles des pays de la CEDEAO. Pour ce qui concerne les importations, la migration influence les importations des biens agricoles à travers les exportations de matières premières et le taux de chômage. Le taux de chômage par son effet sur l'émigration influence également les exportations de biens agricoles des pays de la CEDEAO.

Cette étude suggère la mise en place de politiques migratoires efficaces qui contribuera à libérer les énormes avantages des échanges qui relient les émigrés et les immigrants à leurs pays d'origine. La mise en place de

structures d'encadrement et de formation des migrants dans les pays d'accueils mais également dans les pays d'origine, vu que tous les pays seraient alors bénéficiaires en matière d'échange de biens et des services de compétences disponibles. Ceci avec la possibilité de soutien dans la création d'entreprise commerciale multinationale. En plus mettre en place des mesures qui incitent la valorisation des ressources naturelles de la communauté. Il s'agira pour les décideurs de mettre en place une politique de contrôle de l'inflation qui accroît l'entrée des produits venant du reste du monde et qui constituent des facteurs déstabilisateurs de la production. La mise en place de politiques visant à réduire le taux de chômage est aussi adéquat afin de réduire son effet néfaste sur les échanges de biens agricoles des pays de la CEDEAO.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Akakpo, A. D. (2019). *Analyse de l'impact économique de l'intégration du Maroc à la CEDEAO*. Lomé: AERC-D.
- Aleksynska, M., & Peri, G. (2014). Isolating the Network Effect of Immigrants on Trade. *World Economy*, 37(3), 434-455.
- Aubry, A., & Reshef, M. a. (2016). *Migration, FDI and the margins of trade'*, Paris School. Paris : School of economic.
- Balambo, M. A., & Jamal., B. (2014). De l'intérêt de l'analyse des modèles des équations structurelles par la méthode PLS dans les recherches sur les relations inter organisationnelles : le cas des recherches en Logistique. *HAL open science*, 15p.
- BIDC-EBID. (2021). *Perspective de développement en Afrique de L'Ouest: Une reprise économique sur fond d'incertitudes*. Lomé - Togo: CEDEAO.
- CEDEAO. (2015). *L'agriculture et l'alimentation: Mutations, performances et politiques agricoles*. Abuja (Nigéria).
- CEDEAO. (2018). *Etude sur " l'Etat des lieux de la mise en œuvre du TEC-CEDEAO effets sur les filières agricoles et agroalimentaires"*. Abuja: ARAA/RAAF.

- Clemens, M., & McKenzie, D. (2014). Why don't remittances appear to affect growth?. *Policy Research Working Paper*, 6856. Récupéré sur ideas.repec.org/p/wbk/wbrwps/6856.
- CNUCED. (2018). *Le développement économique en Afrique: Les migrations au service de la transformation structurelle*. New York: United Nations Publications.
- Diallo, H. (2018). *Hétérogénéités régionales et politiques macroéconomiques dans une zone monétaire : le cas de l'UEMOA*. Paris: Université Paris II-Panthéon-Assas.
- Djelti, S. (2016). Migration International et Développement en Algérie. *Revue Algérienne d'Economie et de Management*, 11p.
- Djibrila, O. (2021). Politique commerciale de diversification et Diversification internationale des exportations de la Côte d'Ivoire. *International Journal of Financial Accountability, Economics, Management, and Auditing*, 3(6), 23. doi:<https://doi.org/10.52502/ijfaema.v3i6.170>
- Felbermayr, G. J., & Jung, B. “. (2009). The pro-trade effect of the brain drain: Sorting out confounding factors. *Economics Letters*, 104(2), 72-75.
- Fida. (2021). *Transformation de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest: Défis et opportunités*. Bureau de Dakar: CEDEAO.
- Fornell, c., & Bookstein, F. (1982). Two Structural Equation Models: LISREL and PLS Applied to Consumer Exit-Voice Theory . *Journal of Marketing Research*, 440-452.
- Fung, L., Grekou, D., & Liu, H. (2018). *The Impact of Immigrant Business Ownership*. Québec: CIQSS.
- Fung, L., Grekou, D., & Liu, H. (2019). *Incidence de la propriété d'entreprises par les immigrants sur lecommerce international. au catalogue – n° 426.(c. –n. 426, Éd.)* Canada: Statistique Canada n° 11F0019M.

- Ghosh, S., & Mastromarco, C. (2017). Exports, immigration and human capital in US states, ,. *Regional Studies*, 17p. doi:10.1080/00343404.2017.136102
- Hatzigeorgiou, A. (2010). Migration as Trade Facilitation: Assessing the Links between International Trade and Migration. *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, 10(24), 35.
- IOM, (. O. (2020). *The World Migration Report 2020* . Geneva: Publisher: International Organization for Migration.
- Konte, M., & Mbaye, L. M. (2021). *Migration, Remittances, and Sustainable Development in Africa*. Routledge press.
- Krugman, P. (1991). Increasing Returns and Economic Geography. *Journal of Political economy*, 99(3), 483-499.
- Kurniawan, R., & Managi, S. (2018). Coal consumption, urbanization, and trade openness linkage in Indonesia. *Energy Policy*, 576-583. doi:https://doi.org/10.1016/j.enpol.2018.07.023.
- Lacroux, A. (2010). *L'analyse des modèles de relations structurelles par la méthode PLS: Une approche émergente dans la recherche quantitative en GRH*. Toulouse: AGRH.
- Marchal, L., & Nedoncelle, C. (2018). *Immigrants and Firm Export Performance Destinations*. Université de Montréal: CIQSS (Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales).
- Mariama Awumbila, Y. B. (2014). *traverser des frontières artificielles: une évaluation des migrations professionnelles dans la région CEDEAO*. ACP, PuB 05/2014.
- Peri, G., & Requena, F. (2009). *L'effet de création de commerce des immigrants: résultats dans le cas remarquable de l'Espagne*. , . Espagne: National Bureau of Economic Research.
- Piché, V. (2019). Impact de l'immigration, conséquences pour les immigrants : nouveaux résultats utilisant des données d'entreprises et sociales. . *Cahiers québécois de démographie*, 48(2), 195–212. Récupéré sur <https://doi.org/10.7202/1074181ar>

- Rapoport, H. (2017). Migration and Development : The Diaspora Externality. *Revue d'économie du développement*, 1(25), 31-61.
- Rapoport, H. (2018). *The global economy : trade and migration*. Italy: Edward Elgar Publishing Limited. doi:DOI 10.4337/9781785367519
- Torres, C., & Seters, J. v. (2016). Overview of trade and barriers to trade in West Africa: Insights in political economy dynamics, with particular focus on agricultural and food trade. *European Centre for Development*, 195, 94p.
- Tripathi, S. (2019). Do economic reforms promote urbanization in India? *Asia-Pacific Journal of Regional Science volume*, 3, 647–674. doi:10.1007/s41685-019-00117-8
- Zahonogo, P. (2011). Migration and agricultural production in Burkina Faso. *African Journal of Agricultural Research*, 1844-1852.

MOBILITE TRANSFRONTALIERE ET RESEAUX MARCHANDS DANS LA COMMUNE DE KETOU (BENIN)

**AZANDEGBE V. Espérance Judith ^{(1)*}, GODONOU A. Hermione ⁽²⁾,
SOSSOU Koffi Benoît ⁽¹⁾**

(1) Laboratoire de la dynamique de population et du développement durable
(LADYPOD)

(2) Centre de Formation et de Recherche en matière de Population (CEFOP)

*Auteur correspondant : esperance_az@yahoo.fr

RESUME

En Afrique de l'Ouest, la mobilité des populations, leur aptitude à traverser la frontière, pour tirer parti des opportunités offertes dans le pays voisin, engendre des interactions entre acteurs et donne naissance à des réseaux d'affaires. Le présent travail vise à étudier comment la mobilité transfrontalière interfère avec les logiques d'acteurs et participe à la mise en place de réseau marchand. L'échantillonnage d'enquête réalisé par choix raisonné est constitué de 220 acteurs sélectionnés dans la commune de Kétou. Les enquêtes ont été menées à travers une approche quantitative mais aussi qualitative. Les résultats ont révélé que, dans la commune de Kétou, les principaux acteurs de la mobilité transfrontalière sont les commerçants (59,79%), les transporteurs (12,70%) et les éleveurs (8,47%). Mesurées à partir de l'exploitation des différentiels frontaliers, de la proximité avec le Nigéria et des affinités sociolinguistiques, les activités marchandes constituent la principale raison qui sous-tend la mobilité transfrontalière. Ces acteurs développent différentes stratégies et tissent des relations d'affaires, aussi bien au niveau national que transnational. Il se forme ainsi de véritables réseaux marchands que l'on peut catégoriser selon le genre. Le calcul de l'index E/I a révélé un réseau d'affaire divergent chez les hommes ($E/I = -0,24$) tandis qu'un réseau d'affaires homophile se développe chez les femmes ($E/I = -0,64$) ; pour l'ensemble des acteurs, le réseau d'affaire formé est divergent ($E/I = -0,47$). Les femmes d'affaires transfrontalières s'associent pour briser le plafond de verre basé sur le genre contre le développement de leur capital économique et social.

Mots-clés : Mobilité transfrontalières, Logiques d'acteurs, Activités marchandes, Index E/I, réseaux d'affaires.

ABSTRACT

In West Africa, the mobility of populations, their ability to cross the border, to take advantage of the opportunities offered in the neighboring country, generates interactions between actors and gives rise to business networks. This work aims to study how cross-border mobility interferes with the logic of actors and participates in the establishment of a merchant network. The survey sample carried out by reasoned choice is made up of 220 actors selected in the municipality of Ketou.

The surveys were conducted using a quantitative as well as a qualitative approach. The results revealed that, in the municipality of Ketou, the main actors of cross-border

mobility are traders (59.79%), transporters (12.70%) and breeders (8.47%). Measured on the basis of the exploitation of border differentials, proximity to Nigeria and sociolinguistic affinities, market activities constitute the main reason underlying cross-border mobility. These actors develop different strategies and build business relationships, both nationally and transnationally.

In this way, real commercial networks are formed that can be categorized according to gender. The calculation of the E/I index revealed a divergent business network among men ($E/I = -0.24$) while a homophilic business network develops among women ($E/I = -0.64$); for all the actors, the business network formed is divergent ($E/I = -0.47$). Cross-border businesswomen are teaming up to break the gender-based glass ceiling against the development of their economic and social capital.

Keywords : Cross-border mobility, Logic of actors, Market activities, Index E/I, business networks.

1. INTRODUCTION

La position du Bénin dans la sous-région ouest-africaine fait de lui un pays qui connaît d'importants flux au niveau de ses frontières (terrestres, lagunaires et fluviales). Ces dernières représentent des lieux privilégiés où se déroulent de multiples échanges aussi bien formels qu'informels. Avec le Nigeria, il partage longitudinalement 773 km (ABeGIEF, 2012) de frontière où se sont établies historiquement différentes populations dont l'ethnologie est très voisine (Sossou-Agbo, 2011). Ces affinités favorisent donc une mobilité permanente entre les différentes localités situées de part et d'autre de la frontière bénino-nigériane et induisent une interaction entre différents types d'acteurs.

C'est le cas de la commune de Kétou, qui connaît une mobilité permanente de ses populations du fait de son emplacement sur le territoire béninois et la facilité d'accès qu'elle offre sur le Nigeria. Les différents acteurs du commerce transfrontalier (commerçants, transporteurs, éleveurs, cambistes, etc.), n'agissent pas seul, de manière isolée, mais à l'intérieur d'un réseau de relation (Picq et al., 2006) influencé à la fois par le genre, la culture, l'existence ou non de capital social et/ou économique, la nature des produits commercialisés qui va à la fois faciliter et/ou limiter leur action.

Les migrations africaines en général et celles de l'Afrique de l'Ouest en particulier, ont pour causes principales la recherche de meilleures

conditions de vie, du mieux-être. Ainsi les migrants s'intéressent plus aux pays de la sous-région où il existe un recrutement à grande échelle. Cet aspect justifie la mobilité essentiellement circulaire que nous observons, caractérisée par un retour dans son pays d'origine (CNUCED, 2018).

D'après une étude menée par la CNUCED en 2017, le Bénin est plus attiré vers la République Fédérale du Nigeria qui est située immédiatement à l'Est du pays. Il réalise la majeure partie de ses recettes fiscales grâce aux recettes douanières sur les produits destinés au commerce de réexportation vers le Nigeria. Le principal pays d'origine des produits importés à travers le secteur informel est le Nigeria qui concentre à lui seul 97,8% de la valeur des importations. De même, pour les flux commerciaux non enregistrés, le Nigeria est le premier client du Bénin. La valeur totale des exportations du Bénin vers le Nigéria représente près de 70% de la valeur totale des exportations (INSAE/UEMOA, 2010). En effet, l'importance et la variété des ressources naturelles du Nigeria, largement dominées par le pétrole ont favorisé le développement du commerce frontalier avec le Bénin qui profite de sa vocation de pays de transit et de réexportation (Agbon et al., 2020). Ainsi, la proximité du Nigeria représente une opportunité considérable pour le Bénin. Ce dernier dispose également de certains avantages, même s'ils sont moins comparatifs, dont bénéficie le peuple Nigérian. Remarquons aussi que les affinités sociolinguistiques entre les deux pays jouent un rôle clé tant en ce qui concerne le déplacement des populations que les échanges commerciaux (CNUCED, 2018).

Ces constats incitent donc à s'intéresser davantage aux dynamiques observables au sein des espaces frontaliers bénino-nigériens. Reconnus sous des appellations diverses telles que : « zones de solidarité », « zones naturelles d'intégration », ces espaces se présentent comme des zones au travers desquelles s'effectuent plusieurs formes d'échanges et de coopérations formelles et/ou informelles (Enda Diapol, 2007). Elles forment un environnement dense dans lequel interagissent marchands, agriculteurs, fonctionnaires, autorités religieuses, et représentants des sociétés civiles (OCDE/CSAO, 2019).

La commune de Kétou fait partie des agglomérations frontalières avec le Nigeria qui connaissent des dynamiques urbaines exceptionnelles (Igue & Zinsou-Klassou, 2010). De ce fait, elle peut impulser à une intégration régionale du fait qu'elle représente un lieu de brassages culturels, d'échanges et d'interconnexion entre pays. Mais elle doit souvent faire face à des risques naturels, technologiques et sociétaux (Agbon et al., 2020).

Ces observations suscitent de nombreuses interrogations à savoir : Qui sont les acteurs de la mobilité transfrontalière dans la commune de Kétou ? Quelles sont les causes de cette mobilité ? Comment les interactions entre genres participent à la structuration de l'économie de la commune ?

En d'autres termes, il s'agit de voir comment la mobilité transfrontalière interfère avec les logiques d'acteurs et participe à la mise en place de réseaux d'affaires dans la commune de Kétou.

2. METHODOLOGIE

2.1. Zone d'étude

Située dans le département du plateau au Bénin, la commune de Kétou compte six (06) arrondissements à savoir : Adakplamè, Idigny, Kpankou, Odomèta, Okpomèta, Kétou. L'arrondissement de Kétou est le chef-lieu de la commune.

Sa population est passée de 63 079 en 1992 (INSAE, 1994) à 100 499 en 2002 (INSAE, 2004) puis à 157 352 en 2013 (INSAE, 2016) ; selon les projections démographiques, la commune de Kétou abritera 250750 habitants en 2023. Elle a connu une migration très ancienne (XII^è et XIII^è Siècle) qui s'est stabilisée vers les années 1900. Selon le RGPH4 en 2013, les ethnies les plus dominantes sont les yoruba et apparentés (77,7% de la population), les fon et apparentés (19,6% de la population) et les peulhs (0,8% de la population).

L'essentiel de l'économie de la commune de Kétou repose sur l'agriculture et le commerce. Espace frontalier à la République Fédérale du Nigeria, la commune de Kétou occupe une position de choix dans les dynamiques économiques bénino-nigérianes. Ses localités fournissent d'importantes contributions au renforcement de la place économique des

deux pays frères, dont les activités de transit à Illara relèvent à la fois du formel et de l’informel.

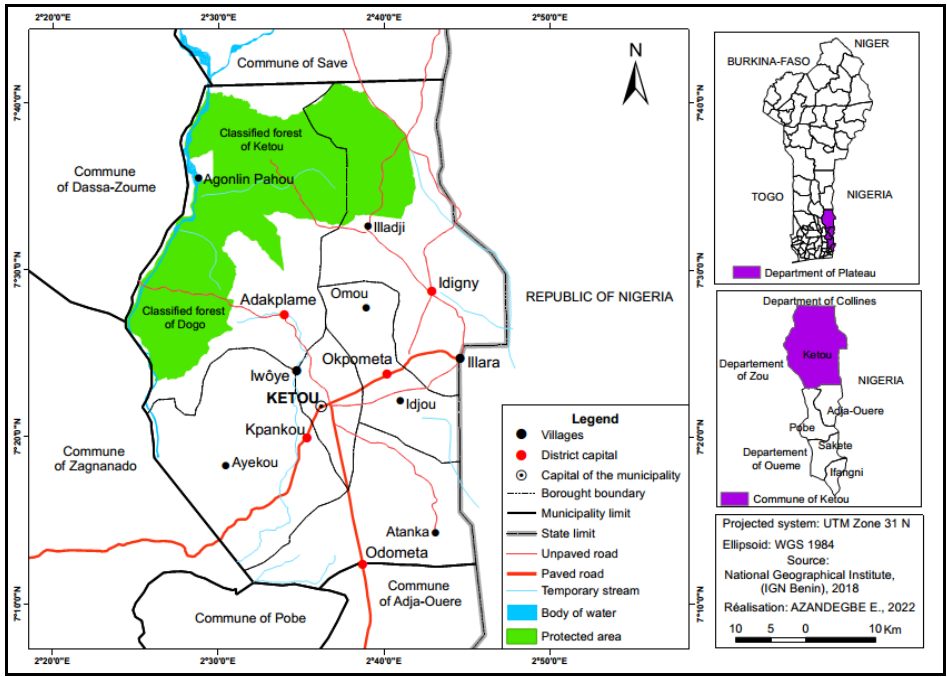


Figure 1 : Localisation de la commune de Kétou

2.2. Echantillonnage

La technique d’échantillonnage raisonné (échantillonnage non probabiliste) a été choisie puisqu’aucune base de sondage en rapport avec les mobilités transfrontalières n’existe. Les enquêtes de terrain ont été menées dans deux (02) arrondissements de la commune de Kétou. Il s’agit d’une part de l’arrondissement de Idigny où les villages frontaliers de Illara et de Iwôyé ont été choisis comme cibles et d’autre part de l’arrondissement de Kétou. Le choix de l’arrondissement de Idigny se justifie par la fréquentation très remarquable de ses marchés, de son poids démographique et surtout de sa position par rapport à la frontière. Quant à l’arrondissement de Kétou, son choix se justifie par le fait qu’il abrite les services étatiques (douane, commissariat central de police de la commune, etc.)

Le nombre d'enquêtés pour cette étude est de deux cent vingt (220) personnes soit cent (100) dans le village de Illara, quatre-vingt (80) dans celui de Iwoyé et quarante (40) dans l'arrondissement de Kétou.

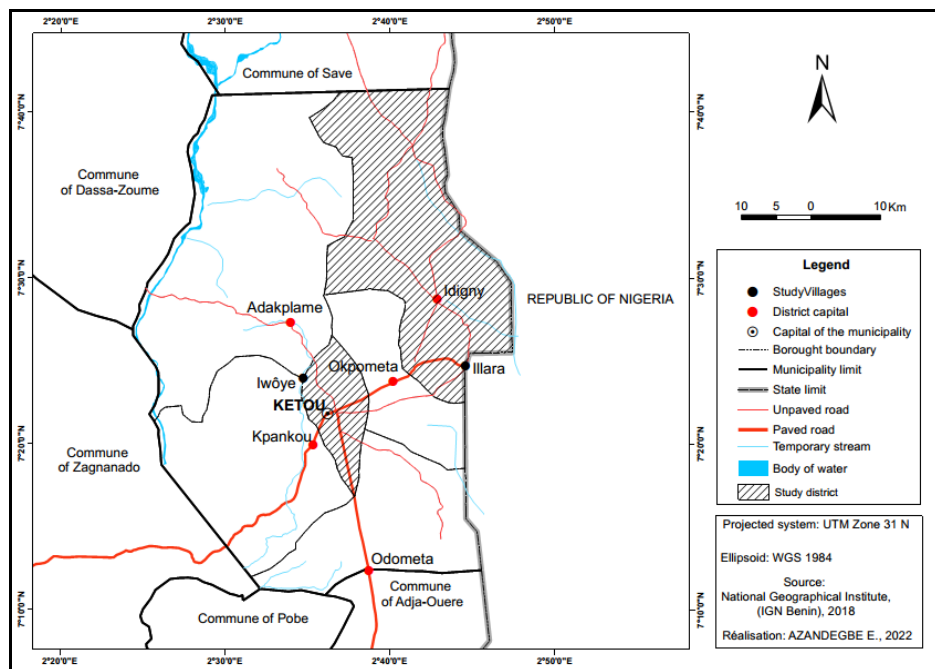


Figure 2 : Localisation des zones cibles

2.3. Outils de collecte, traitements et analyse des données

La collecte des données a été faite à partir d'une grille d'observation, d'un guide d'entretien, d'un questionnaire. Ce questionnaire a été élaboré grâce au logiciel CSPro ; la collecte numérique des données a été faite grâce à l'application CS Entry installé sur des smartphones. Un appareil photographique a servi pour la prise de vues.

Le traitement des données a consisté à examiner attentivement et de façon méthodique les données afin d'apporter des réponses aux questions posées par nos recherches. Dans le cadre de la présente étude, il a été procédé à un transfert des données collectées sur nos smartphones vers l'ordinateur sous un format SPSS. Les données ont été ensuite traitées grâce au logiciel SPSS et ont permis de dresser des tableaux, de faire des

graphiques, des estimations statistiques en vue d'appréhender nos objectifs.

Une analyse des variables sociodémographiques, des variables relatives aux causes de la mobilité transfrontalière et de celles relatives aux interactions entre acteurs de la mobilité a été effectuée. Dans cette analyse, seront considérées comme jeunes les personnes d'âge compris entre 15-24 ans et comme adultes les personnes ayant entre 25-59 ans ; celles de la classe d'âge de 60 ans et plus sont les vieilles personnes.

Le calcul de l'index E/I a été enfin effectué afin d'identifier la nature de réseaux sociaux formés dans la commune de Kétou. Cet index mesure la différence entre les relations externes (E) et internes (I) de chaque genre, divisées par le nombre total de relations entretenues au sein du réseau ; sa formule est $E = [(EL - IL) / (EL + IL)]$. Il varie entre +1 et -1.

Selon la littérature, un index élevé et positif est signe d'un réseau très hétérophile dans lequel hommes et femmes font des affaires avec des partenaires de sexe opposé. Un index élevé et négatif indique qu'hommes et femmes préfèrent commercer avec des partenaires de même sexe (homophilie) (OCDE/CSAO, 2019).

La figure 3 présente une partition de l'index E/I suivant la nature du réseau.

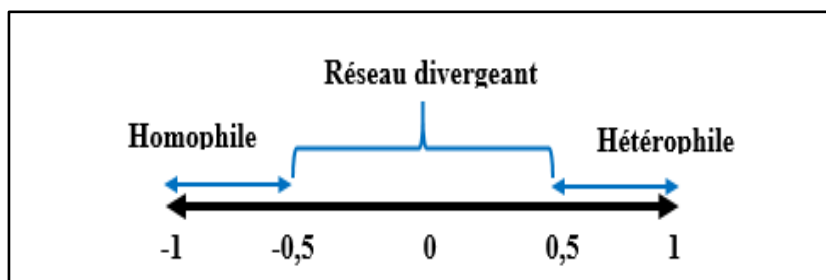


Figure 3 : Partition de l'index E/I suivant la nature du réseau

Source : (OCDE/CSAO, 2019)

La lecture de cette partition indique que lorsque l'index E/I est compris entre :

- -1 et -0,5 : il s'agit d'un réseau très homophile ;

- -0,5 et 0,5 : il s'agit d'un réseau divergent où hommes et femmes commercent à la fois avec des partenaires de même sexe et des partenaires de sexe opposés ;
- 0,5 et 1 : il s'agit du réseau très hétérophile.

3. RESULTATS

3.1. Acteurs de la mobilité transfrontalière

L'analyse des mobilités transfrontalières dans la commune de Kétou nécessite avant toute chose d'identifier les personnes qui traversent la frontière pour des raisons économiques. Les résultats d'enquête ont révélé que 91% des personnes enquêtées (soit 189 sur 208) traversent la frontière bénino-nigériane. Ce qui confirme la forte mobilité transfrontalière liée aux activités marchandes dans la commune de Kétou, une mobilité qui implique une interaction entre plusieurs types d'acteurs.

La figure 4 présente la répartition des acteurs suivant leur catégorie socio-professionnelle et leur sexe.

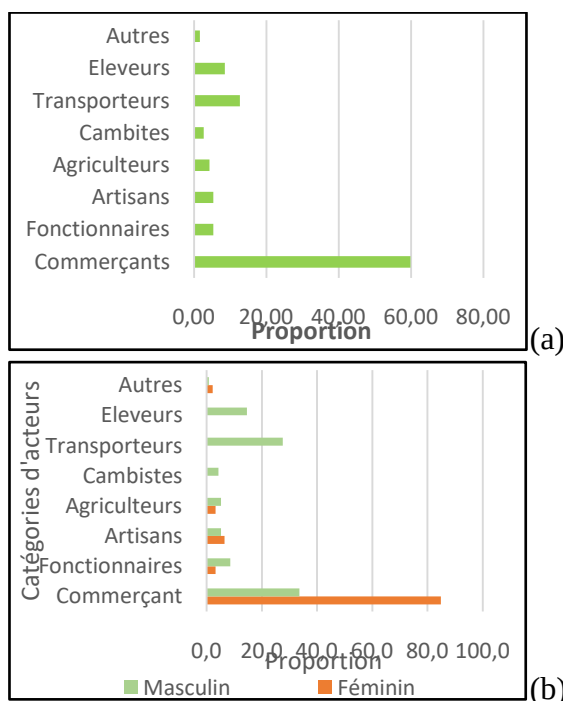


Figure 4 : Types d'acteurs de la mobilité transfrontalière à Kétou selon leurs activités (a) et leur sexe (b)

Source : Enquête de terrain, 2020

Il ressort de l'analyse de la figure 4(a), une catégorisation des acteurs en trois groupes suivant leur implication dans la mobilité transfrontalière. Le premier groupe est celui des acteurs les plus impliqués dans la mobilité transfrontalière, le 2^{ème} groupe est celui des acteurs moyennement impliqués et le 3^{ème} groupe, celui des acteurs les moins impliqués dans la mobilité à Kétou.

Les commerçants appartiennent au 1^{er} groupe avec la proportion la plus élevée des personnes traversant la frontière soit 59,79%. Les transporteurs et les éleveurs sont dans le 2^{ème} groupe avec des proportions respectives de 12,70% et 8,47%. Les artisans, les agriculteurs, les fonctionnaires, les cambistes et les autres (ménagères et élèves / étudiants) viennent en troisième position avec des proportions très faibles et respectives de 5,29%, 4,23%, 4,23%, 2,65%, 2,65%.

On conclut donc que les commerçants, les transporteurs et les éleveurs sont les acteurs les plus impliqués dans la mobilité transfrontalière dans la commune de Kétou.

Cependant, comme l'indique la figure 4(b), la répartition des acteurs par sexe révèle que les femmes sont plus représentées dans le commerce que les hommes, soit une proportion de 84,8%. Ce fort taux peut s'expliquer par le fait que, dans la chaîne de production, les femmes se retrouvent le plus souvent en dernière position. En effet, elles s'occupent plus de la distribution des produits aux consommateurs finaux. Elles ne s'occupent pas du transport des produits et se retrouvent en faible proportion dans la production, qui, en réalité nécessite beaucoup d'énergie. Leurs proportions dans les autres secteurs d'activités sont inférieures à 7%. Quant aux hommes, ils s'adonnent non seulement au commerce (33,6%), mais aussi au transport (24,58%) et à l'élevage (14,65%) où ils sont les seuls représentés. Les hommes occupent une proportion de 8,6% chez les fonctionnaires alors qu'ils sont moins représentés dans les autres secteurs d'activité avec des proportions également inférieures à 7%.

Cependant, il importe de connaître certaines caractéristiques sociodémographiques des acteurs.

➤ *Caractéristiques sociodémographiques des acteurs*

L'analyse de certaines caractéristiques sociodémographiques des acteurs s'avère nécessaire pour mieux comprendre les mobilités transfrontalières dans la commune de Kétou, les causes qui sous-tendent ces mobilités et de leur importance dans l'analyse des impacts de ces mobilités sur le bien-être socio-économique des populations à la base.

La figure 5 présente ainsi la répartition des acteurs suivant leur catégorie d'âge, leur sexe, leur niveau d'instruction et leur nationalité.

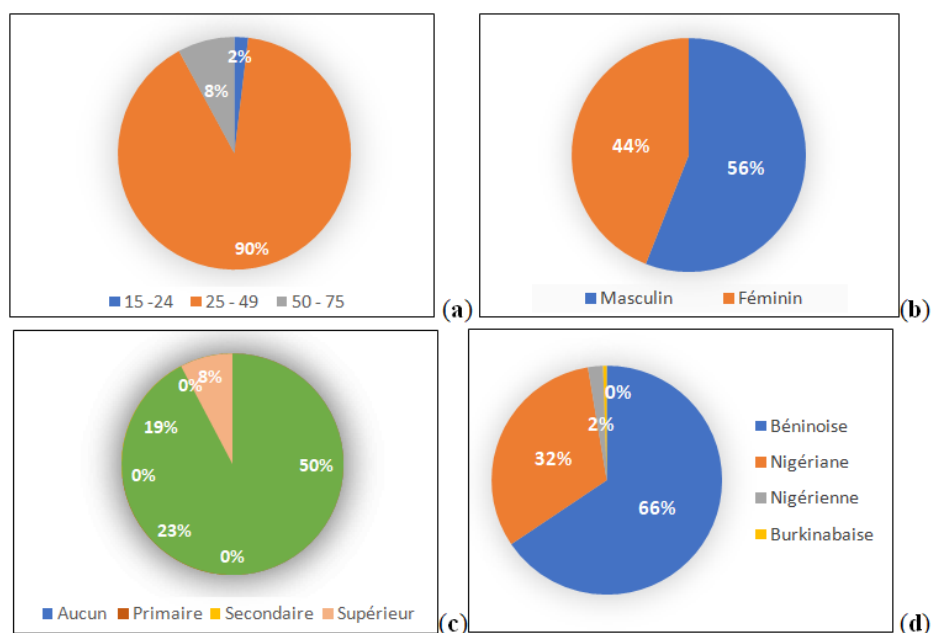


Figure 5 : Répartition des acteurs de la mobilité transfrontalière suivant la tranche d'âge (a), le sexe (b), le niveau d'instruction (c) et la nationalité (d) dans la commune de Kétou

Source : Enquête de terrain, 2020

La lecture de la figure 5 (a) révèle que les personnes d'âge compris entre 25-49 ans (les adultes) sont majoritaires et représentent 90,2% de l'effectif des personnes en mobilité transfrontalière. Par contre, celles d'âge compris entre 15-24 ans et 50-75 ans (les jeunes et les vieilles personnes) le sont moins ; ils occupent respectivement une proportion de 1,9% et 7,9%.

On en déduit donc que les adultes sont plus présentes dans le commerce transfrontalier. Ceci se justifie par le fait qu'elles représentent la population active et disposent de ce fait des potentiels nécessaires (capital social et financier, forte expérience ...) pour faire face aux attentes liées au commerce transfrontalier. Par contre, les jeunes d'âge compris entre 15-24 ans n'en disposent pas. Les vieilles personnes (50-75 ans) supportent de moins en moins les risques liés à la traversée de la frontière pour des activités marchandes. Ce qui explique leurs faibles proportions.

De l'analyse de la figure 5 (b), il ressort que 56% des acteurs sont des hommes et 44% sont des femmes. Cette forte proportion masculine peut s'expliquer par les différents types d'activités qu'ils exercent.

En ce qui concerne la répartition des acteurs suivant leur niveau d'instruction (figure 5(c)), il ressort que 50% des acteurs n'ont jamais fréquenté, ils n'ont donc aucun niveau d'instruction ; 23,1% ont le niveau primaire ; 19,2% ont le niveau secondaire et 7,7% ont le niveau supérieur. On conclut donc que la moitié des acteurs de la mobilité transfrontalière exerçant des activités marchandes n'ont jamais été à l'école.

En effet, compte tenu des avantages qu'offrent le commerce frontalier et la proximité du Nigeria, les jeunes de la commune de Kétou préfèrent s'adonner très tôt au commerce plutôt que de faire de longues études. La dépendance du peuple béninois et celle des régions frontalières des marchés nigériens en particulier, la transformation des modes de consommation des localités rurales à la faveur de la modernité incitent les populations à développer très tôt des stratégies pouvant leur permettre d'exploiter les avantages qu'offre la frontière. Ce qui explique d'ailleurs la forte proportion des acteurs dans les activités liées aux échanges commerciaux transfrontaliers à savoir : le commerce, le transport, l'élevage et le cambisme.

Pour ce qui est de la répartition des acteurs selon leur nationalité (figure 5(d)), les béninois occupent le premier rang (66%), suivi des nigériens (31,7%) puis des nigériens (2,1%) ; les burkinabè viennent en dernière

position avec 0,5% des personnes impliquées dans la mobilité transfrontalière ;

3.2. Causes de la mobilité transfrontalière

Plusieurs raisons sous-tendent les mobilités transfrontalières dans la commune de Kétou. Trois principales causes ont été identifiées à savoir : le tourisme, le commerce et les visites familiales. La figure 6 présente la fréquence de ces différentes causes de la mobilité transfrontalière à Kétou.

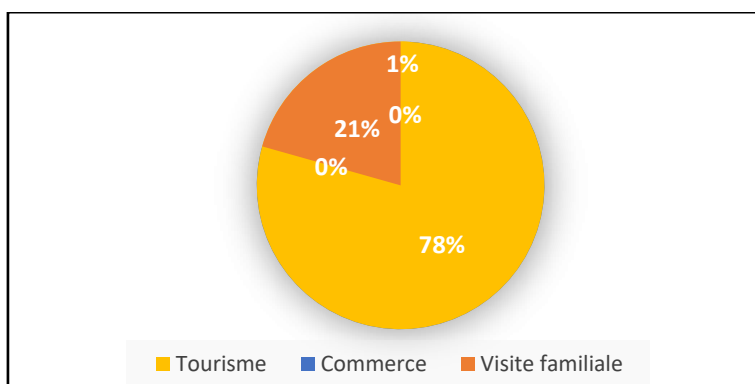


Figure 6 : Fréquence des causes de la mobilité transfrontalière dans la commune de Kétou

Source : Enquête de terrain, 2020

D'après cette figure, le commerce occupe la première place avec une proportion de 78%. Il constitue donc la principale raison de la mobilité des populations de Kétou via la frontière bénino-nigériane. Les visites familiales viennent en deuxième position avec une proportion de 21% et le tourisme en dernière position avec une fréquence de 1%.

La forte dynamique liée aux activités marchandes observée au sein de l'espace transfrontalier bénino-nigérien peut s'expliquer par les affinités sociolinguistiques qui existent entre les deux pays voisins, la proximité avec le Nigeria, les différentiels de tous ordres et l'existence de la contrebande.

➤ *Les affinités sociolinguistiques*

Malgré leur appartenance à des colonies différentes, les populations des espaces frontaliers bénino-nigérian se présentent comme une communauté sans frontière. En effet, dans l'arrondissement de Idigny, le marché de Iwoyé se retrouve à cheval entre le Bénin et le Nigeria ; Les bornes frontières sont en plein cœur du marché sous les hangars des marchands (Planche 1). Dans ce marché, béninois et nigériens cohabitent sans faire de distinction de nationalité. Ces affinités sociolinguistiques dues à la langue yoruba parlée par les deux peuples, font également que les béninois et les nigériens sont les plus représentatifs dans les activités marchandes (51% et 14%) et les visites familiales (3% et 5%) comme l'indique la figure 7.

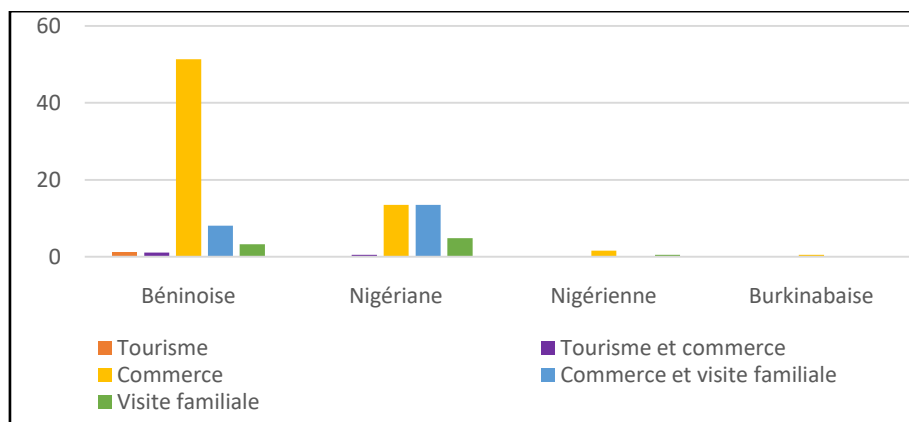


Figure 7 : Fréquence des causes de la mobilité transfrontalière dans la commune de Kétou selon la nationalité des acteurs

Source : Enquête de terrain, 2020

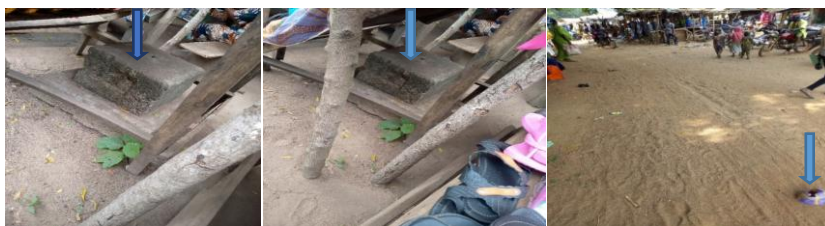


Planche 1 : Bornes frontières entre le Bénin et le Nigeria à Iwoyé (commune de Kétou)

Source : Enquête de terrain, 2020

Cette planche montre les bornes frontières marquant les limites entre les deux pays sous des hangars des commerçants. Leur présence enfreigne très peu le quotidien des populations riveraines.

Par ailleurs, les travaux de terrain ont révélé que le champ d'action d'un roi élu d'un côté ou l'autre de la frontière va au-delà de celle-ci et son autorité couvre tous les peuples des espaces concernés. C'est le cas du roi de Kétou, qui a son palais dans la commune et dont la gouvernance couvre non seulement la totalité de la commune, mais également les localités de Imeko et Abeokuta du côté du Nigeria.

➤ *La proximité avec le Nigeria*

L'enclavement de certaines régions comme celle d'Iwoyé conduit les populations à plus privilégier les circuits d'approvisionnement des Nigériens au détriment de ceux des béninois. La non-praticabilité et la distance des pistes reliant les localités rurales à leur chef-lieu favorisent ce phénomène de polarisation vers le Nigeria (planche 2).



Planche 2 : Limite frontalière entre le Bénin et le Nigeria à Illara

Source : Enquête de terrain, 2020

La planche 2 montre des barrières matérialisant la limite entre les deux Etats du côté de Illara. Qui est une des frontières officielles entre le Bénin et le Nigeria. La planche montre également une dame traversant à pied la frontière en quittant le Bénin pour le Nigeria, signe de la circulation des populations.

La planche 3 présente un espace qualifié de « no man's land » entre les deux pays voisins.



Planche 3 : Un « no man's land » entre le Bénin et le Nigeria à Iwoyé
Source : Enquête de terrain, 2020

Cette planche montre une terrasse marquant un « no man's land » entre le Bénin et le Nigeria. En effet, avant la délimitation des limites entre les deux pays, c'était une maison qui était construite à cet endroit du côté du Bénin. Mais au cours des travaux de délimitation, il s'est avéré que la limite passe au travers de la maison. Cette dernière a donc été démolie laissant place à la terrasse après laquelle commence la limite de la République fédérale du Nigeria.

La planche 4 présente une vue partielle des pistes rurales reliant le village de Iwoyé à celui de Illara.



Planche 4 : Vue partielle de l'état des pistes rurales reliant le village de Iwoyé à celui de Illara
Source : Enquête de terrain, 2020

Sur les photos de la planche 4, on perçoit l'état dans lequel se trouvent les pistes reliant les villages. Ces dernières s'étendent sur des kilomètres et sont plus dégradées à certains niveaux. La circulation est de ce fait très difficile surtout quand les acteurs transportent des marchandises en période de pluie.

➤ *Les différentiels frontaliers*

Des résultats issus de nos travaux de terrain, il ressort que le différentiel de change, le différentiel d'offre de produits selon les périodes, le différentiel de prix réel pour un même produit, le différentiel entre systèmes productifs, le différentiel de législation, sont autant de facteurs qui encouragent de façon permanente les dynamiques transfrontalières entre le Bénin et le Nigeria. Ces derniers peuvent être classés en trois différents groupes à savoir : le différentiel monétaire, le différentiel de prix et le différentiel d'offre de produits.

➤ *Le différentiel monétaire*

Dans l'espace frontalier bénino-nigérian, le Naïra est la monnaie la plus utilisée. Elle supplante le FCFA qui est la monnaie officielle du Bénin. La quasi-totalité de la population frontalière béninoise préfère utiliser le Naïra dans leur différent échange car elle la trouve plus bénéfique. Cette préférence peut s'expliquer par la fluctuation de la monnaie, sa flexibilité et son adaptation au marché. Pour les paysans-commerçants par exemple, le prix au producteur est plus intéressant en Naïra qu'en FCFA. La planche 5 présente un aperçu des acteurs qui utilisent le FCFA et le Naïra dans leur commerce sans grande difficulté ; les deux monnaies se côtoient dans la commune de Kétou.



Planche 5 : Utilisation du Franc CFA et du Naïra à Iwoyé (à gauche) et à Illara (à droite)

Source : (Oniboukou, 2020)

➤ *Le différentiel de prix et d'offre de produit*

Le différentiel de prix de produit fait référence aux écarts en termes de valeur marchande pour un même produit. En effet, les articles de l'électronique, les produits manufacturés, les produits pétroliers, les produits cosmétiques / habillement, etc. coûtent moins cher au Nigeria qu'au Bénin. De même les produits agricoles, le riz importé, l'huile végétale, certains véhicules d'occasion sont plus accessibles au Bénin qu'au Nigeria.

Par ailleurs, le Bénin dispose d'un immense marché de consommation des produits en provenance du Nigeria. Ses communes frontalières bénéficient de la dynamique des mobilités transfrontalières. Aussi l'existence des chemins de contrebande encourage cette mobilité liée aux activités économiques.



Planche 6 : Aperçu de quelques produits commercialisés dans la commune de Kétou

Source : Enquête de terrain, 2020

3.3. Présentation des réseaux sociaux

Dans l'espace transfrontalier bénino-nigerian, particulièrement dans la commune de Kétou, les échanges marchands constituent le principal groupe d'activités des différents acteurs. Ces échanges sont développés autour des stratégies bien définies par les acteurs concernés. Ils développent des relations d'affaires avec d'autres acteurs aussi bien au sein de leur communauté qu'en dehors. Il se crée ainsi un véritable réseau

marchand qui renforce de jour en jour les dynamiques transfrontalières dans la commune. Des fournisseurs aux consommateurs finaux, chaque maillon de la chaîne contribue d'une manière ou d'une autre à un fonctionnement harmonieux du réseau. Notons par ailleurs que le genre est une variable qui influence considérablement la structure du réseau. En effet, les travaux de terrain ont révélé que dans la commune de Kétou, la proportion des hommes intervenant dans les échanges marchands dépasse légèrement celle des femmes ; soit 55,77% pour les hommes et 44,23% pour les femmes. Dans ce réseau, deux grands modes d'écoulement des produits sont adoptés par les acteurs, il s'agit de l'écoulement des produits en gros et/ou en détail.

Le tableau I présente la répartition par sexe des clients dominants suivant le sexe des commerçants.

Tableau I : Répartition par sexe des clients dominants suivant le sexe des commerçants

Sexe des clients Sexe des marchands	Sexe des clients		
	Masculin	Féminin	Total
Masculin	39	24	63
Féminin	15	69	84
Total	54	93	147

Source : Enquête de terrain, 2020

De ce tableau, il ressort que sur les 208 enquêtées, 147 personnes ont reconnu avoir au moins un (01) client. Au nombre de ces 147 personnes, 63 sont de sexe masculin et 84 sont de sexe féminin. Dans la population masculine (63), 39 marchands entretiennent plus de relations d'affaires avec des clients de même sexe (hommes) et 24 entretiennent plus de relations d'affaires avec des clients de sexe opposé. Dans la population féminine (84), 15 marchandes entretiennent plus de relations d'affaires avec des clients de sexe opposé (hommes) alors que 69 entretiennent plus de relations d'affaires avec des clients de même sexe (femmes).

On conclut donc que les hommes reçoivent plus de clients hommes que de clients femmes alors que les femmes reçoivent plus de clients femmes que de clients hommes.

Le tableau II présente les caractéristiques du réseau marchand des acteurs dans la commune de Kétou à travers le calcul de l’index E/I.

Tableau II : Caractéristiques du réseau marchand dans la commune de Kétou

Genre	Relations externes EL	Relations internes IL	E= EL-IL	I= EL+IL	Index E/I	Interprétation
Femmes	15	69	-54	84	-0,64	Les femmes commercent plutôt avec les femmes
Hommes	24	39	-15	63	-0,24	Les hommes ont des relations d’affaires avec les hommes et les femmes
Ensemble du réseau	39	108	-69	147	-0,47	Hommes et femmes ont des relations avec les hommes et les femmes

Source : Enquête de terrain, 2020

L’analyse du tableau II montre que le résultat du calcul des index E/I est négatif pour les femmes, les hommes ainsi que pour l’ensemble du réseau. Pour les femmes, l’index E/I est très élevé (-0,64), ce qui a permis de conclure que les femmes commercent plutôt avec les femmes. Pour les hommes, l’index E/I est faible (-0,24), on en déduit que les hommes entretiennent des relations d’affaires aussi bien avec les hommes que les femmes. L’ensemble du réseau présente également un index E/I faible (-0,47), caractéristique des relations d’affaires divergentes, hommes et femmes entretenant des relations d’affaires à la fois avec les hommes et les femmes.

La figure 8 présente un résumé de la nature du réseau observé dans la commune de Kétou.

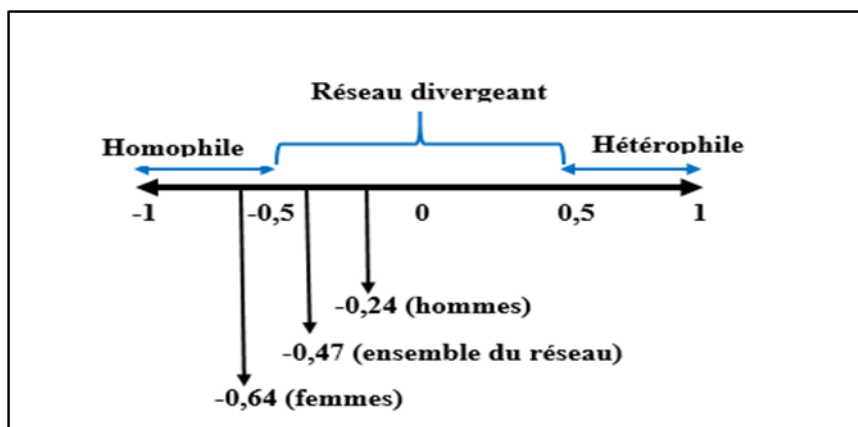


Figure 8 : Nature du réseau dans la commune de Kétou suivant l'index E/I

Source : Enquête de terrain, 2020

4. DISCUSSION

L'étude a révélé que l'existence d'une frontière entre deux ou plusieurs pays induit un espace transfrontalier dynamique et engendre une mobilité quotidienne des populations locales de part et d'autre de la ligne frontière. Cet aspect des résultats est conforme aux résultats des trois études de cas réalisées en Afrique de l'Ouest par Enda Diapol. Dans le rapport présenté pour ses études de cas il a été développé le concept de « pays frontière » où les espaces transfrontaliers sont définis comme des zones de solidarité, des zones naturelles d'intégration où s'effectuent plusieurs formes d'échanges et de coopération formelle et / ou informelle (Enda Diapol, 2007). (Diarrah, 2002) définit le phénomène de « pays-frontière » par un espace géographique à cheval sur les lignes de partage de deux ou plusieurs États limitrophes où vivent des populations liées par des rapports socio-économiques et culturels

Les activités transfrontalières entre le Bénin et le Nigeria sont basées sur les affinités sociolinguistiques, la proximité avec le Nigeria, les différentiels frontaliers et l'existence de la contrebande. Ces activités transfrontalières sont principalement portées par les commerçants, les

transporteurs, les éleveurs et les cambistes. Ce résultat est concordant à celui de (Lebrun, 2016) qui trouve que les dynamiques transfrontalières affectent globalement les territoires situés de part et d'autre de la frontière à travers les pratiques marchandes licites ou illicites, des comportements d'achat individuels ou collectifs, des mobilités ou immobilités des consommateurs. Dans son étude réalisée entre Malanville et Gaya, (Boluvi, 2004) considère les populations des deux villes comme des peuples liés par la langue et la religion. Ces deux éléments créent une homogénéité socioculturelle renforcée chaque jour par le commerce transfrontalier. Selon (Diallo, 2016), la position marginale de certaines régions frontalières en Afrique de l'Ouest entraîne une situation d'extraversion du système d'approvisionnement tourné vers les pays voisins. Il présente les zones frontalières comme le théâtre d'une intense activité marchande portées par les marchands et les consommateurs. Il trouve également que l'activité marchande s'intensifie à la faveur de l'exploitation des différentiels frontaliers par les acteurs, à partir de la mise en place de stratégies, générant des flux licites et illicites. Pour lui, ses différentiels conditionnent la circulation marchande qui impacte sur les paysages frontaliers, support des échanges marchands.

Les acteurs de la mobilité transfrontalière développent des relations d'affaires qui engendrent un réseau marchand important renforcé de jour en jour par les dynamiques transfrontalières. Au sein de ce réseau, les femmes jouent un rôle primordial et commercent plutôt entre elles. Les hommes et l'ensemble du réseau ont des relations d'affaires divergentes. Ces résultats contrastent avec ceux développés par (OCDE/CSAO, 2019) suite à l'étude menée dans la zone du Dendi (Bénin, Niger, Nigeria) au niveau de la filière du riz. Ici, les femmes développent un réseau d'affaires hétérophile et les hommes un réseau d'affaire homophile. Cette différence est due principalement à la nature du produit échangé dans le commerce.

5. CONCLUSION

Les résultats de cette étude ont révélé que, dans la commune de Kétou, les principaux acteurs de la mobilité transfrontalière sont les commerçants, les transporteurs et les éleveurs. Ces acteurs se déplacent suivant la logique d'opportunité, de différentiels frontaliers et s'appuient sur des organisations, des réseaux d'affaires structurés selon le genre et la nature des produits commercialisés. L'analyse des réseaux marchands mis en place par les acteurs révèle que, dans la commune de Kétou, les femmes entretiennent des relations d'affaire homophile. Chez les hommes et pour l'ensemble du réseau, les relations d'affaires entretenues sont divergentes.

La mobilité transfrontalière, à travers les flux qu'elle engendre, constitue une véritable opportunité d'intégration par le bas.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agbon, A. C., Tchibozo, E. A. M., & Thomas, O. B. (2020). *CARTOGRAPHIE DU RISQUE D'INSECURITE SYSTEMIQUE DANS LES COMMUNES FRONTALIERES DU BENIN*. 1(1), 19.

Boluvi, G.-M. (2004). *MALANVILLE-GAYA : COMPTOIR COMMERCIAL ET COULOIR DE SPÉCULATIONS (PAYS-FRONTIÈRE DE L'INFORMEL)*. 30.

CNUCED. (2018). *RAPPORT SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT 2018 : POUVOIR, PLATEFORMES ET L'ILLUSION DU LIBRE-ÉCHANGE*. 183.

Diallo, M. M. (2016). Frontières et activités marchandes en Afrique de l'Ouest : Logiques d'acteurs et fonctionnement scalaire. *Territoire en mouvement*, 29. <https://doi.org/10.4000/tem.3253>

Diarrh, A. S. (2002, mai 20). *Le concept de pays-frontière dans le processus d'intégration sous-régionale ouest-africaine : Résultats du séminaire de Sikasso*. http://www.slire.net/download/1392/ocdeconcept_paysfronti_res.pdf

Enda Diapol. (2007). *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest*. KARTHALA Editions.

Igue, O. J., & Zinsou-Klassou, K. (2010). *Frontières, espaces de développement partagé* (Vol. 8). KARTHALA Editions.

INSAE. (1994). *Deuxième recensement général de la population et de l'habitation : Février 1992*.

INSAE. (2004). *Cahier des villages et quartiers de ville : Département du Plateau*.

INSAE. (2016). *Cahier des villages et quartiers de ville du département du Plateau (RGPH-4, 2013)*.

INSAE/UEMOA. (2010). *Enquête pilote sur les flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés* (p. 25).

Lebrun, N. (2016). Activités marchandes et pratiques de la frontière. *Territoire en mouvement*, 29. <https://doi.org/10.4000/tem.3316>

OCDE/CSAO. (2019). *Femmes et réseaux marchands en Afrique de l'Ouest | READ online*. https://read.oecd-ilibrary.org/development/femmes-et-reseaux-marchands-en-afrique-de-l-ouest_2466d2f7-fr

OCDE/CSAO. (2019). *Intégration régionale des villes frontalières* (Notes ouest-africaines N° 20; Notes ouest-africaines, Vol. 20, p. 31). <https://doi.org/10.1787/fd0fe15f-fr>

Oniboukou, A. (2020). *LES EFFETS DE FRONTIÈRE OBSERVÉS ENTRE LE BÉNIN ET LE NIGERIA DANS LE SOUS-BASSIN MÉDIAN TRANSFRONTALIER DE LA RIVIÈRE OKPARA*. 14.

Picq, T., Baret, C., & Huault, I. (2006). Management et réseaux sociaux : Jeux d'ombres et de lumières sur les organisations. *Revue Française de Gestion*, 32 (163), 91-106 P.

Sossou-Agbo, A. L. (2011). *Dynamique territoriale à la frontière bénino-nigériane : Rôle des marchés du Sud-Est*. 24.

LES ASYMETRIES FRONTALIERES : CONTRIBUTION À LA RECHERCHE D'UN CONCEPT D'ANALYSE GEOPOLITIQUE DU BENIN DANS LE SOUS- BASSIN MEDIAN TRANSFRONTALIER DE L'OKPARA

ONIBOUKOU Alfred

Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF)
alfrednbk63@gmail.com

RESUME

Cette contribution propose d'interroger la géopolitique du Bénin par rapport aux transformations structurelles et dynamiques économiques des espaces transfrontaliers dans le sous-bassin médian de l'Okpara à partir des asymétries frontalières. Le concept d'asymétrie frontalière est placé au centre de l'analyse afin de mettre en lumière la transplantation d'une forte communauté béninoise allochtone sur la rive gauche de l'Okpara en territoire nigérian à des fins d'exploitations agricoles. La méthodologie employée fait appel à des techniques liées au continu comme au discontinu spatial (arbre à problèmes, arbre à objectifs). Par rapport à la colonisation de la rive gauche par les migrants venus en majorité des départements de l'Atacora et de la Donga selon la logique de la transplantation frontalière, 6 477 colons agricoles ont été recensés sur la rive gauche nigériane dans 34 localités. Des 34 localités, 19 dépendent du continuum géographique de la commune de Tchaourou (56 %), 9 de celle de Ouèssè (26 %) et 6 de celle de Savè (18 %). Sont dénombrés 824 chefs de ménage dont 406 dans le continuum géographique de la commune de Tchaourou (49 %), 276 pour Ouèssè (34 %) et 142 pour Savè (17 %). Les migrants sont issus de 14 groupes sociolinguistiques. Ils ne sont pas sécurisés sur les terres qu'ils exploitent. 74 % y ont accès par location, 25 % par métayage et 1 % par achat. En revanche, aucun migrant agricole d'origine nigériane n'est installé sur la rive droite béninoise de l'Okpara à des fins d'exploitations agricoles. Ce déséquilibre et cette inégalité en matière d'occupation des rives de l'hydrosystème-frontière de l'Okpara intégrant les asymétries frontalières ont montré les limites de la géopolitique du Bénin par rapport à celle de son voisin le Nigeria.

Mots clés : Frontière, asymétrie frontalière, sous-bassin médian transfrontalier de l'Okpara, analyse géopolitique.

ABSTRACT

This contribution proposes to question the geopolitics of Benin in relation to structural transformations and economic dynamics of cross-border spaces in the Okpara median sub-basin from border asymmetries. The concept of border asymmetry is placed at the center of the analysis in order to highlight the transplantation of a large non-indigenous Beninese community on the left bank of the Okpara in Nigeria for agricultural purposes.

The methodology used uses both continuous and discontinuous techniques (problem tree, objective tree). Compared with the colonization of the left bank by migrants, most of whom came from the departments of Atacora and Donga according to the logic of border transplantation, 6,447 agricultural settlers were recorded on the Nigerian left bank in 34 localities. Of the 34 localities, 19 depend on the geographical continuum of the local government area of Tchaourou (56 %), 9 of that of Ouèssè (26 %) and 6 that of Savè (18 %). There are 824 heads of household including 406 in the geographical continuum of the local government area of Tchaourou (49 %), 276 for Ouèssè (34 %) and 142 for Savè (17 %). Migrants come from 14 sociolinguistic groups. They are not secure on the lands they exploit. 74 % have access by rental, 25 % by sharecropping and 1 % per purchase. On the other hand, no agricultural migrant of Nigerian origin is settled on the right Benin bank of the Okpara for agricultural purposes. This imbalance and inequality in terms of the occupation of the banks of the Okpara hydrosystem-border integrating border asymmetries have shown the limits of Benin's geopolitics compared to that of its neighbor Nigeria.

Key words : Border, border asymmetry, Okpara cross-border median sub-basin, geopolitical analysis.

1. INTRODUCTION

La frontière est une limite politique articulée à l'exercice de pouvoirs : maîtrise, contrôle, défense, capable de séparer des territoires. Souvent abordée en termes de rupture et de concurrence, la frontière peut sous certaines conditions internationales particulières, devenir un lieu d'échanges créateurs d'innovations, de complémentarités (Renard, 2002). Selon les dynamiques engagées, la frontière engendre des effets spatiaux très différents. Elle est donc à la fois la ligne de séparation, mais aussi l'espace de proximité concerné par la dynamique de la ligne. Une frontière est un lieu privilégié d'affirmation et de reconnaissance de pouvoirs politiques (Raffestin, 1980; Groupe frontière, 2004, Renard, 2013).

Le Bénin a hérité de la colonisation française ses frontières, d'une longueur totale de 2011 km environ, avec quatre (4) pays limitrophes : le Togo, le Niger, le Burkina Faso et le Nigeria. Il partage avec le dernier une frontière longue de 773 km (SP-CNF, 2008; MISPC, 2012) dont 135 km environ de section fluviale de l'Okpara. Les espaces frontaliers du Bénin sont de véritables confins où les besoins des populations sont insuffisamment pris en compte dans les priorités de développement

nationales. Faute d'une politique cohérente de gestion des frontières jusqu'en 2012, lesdits espaces sont peu attractifs. Pour satisfaire leurs besoins, les populations ont dû développer le réflexe de se tourner vers les pays voisins. C'est le cas de l'espace occupé par le sous-bassin médian transfrontalier de l'Okpara. La rive gauche nigériane du sous-bassin est plus attractive en raison de la disponibilité relative des ressources naturelles notamment les terres agricoles qui attire une forte communauté béninoise qui s'y est implantée depuis plusieurs décennies à des fins d'exploitations agricoles. Aucun agriculteur nigérian n'est installé sur la rive droite béninoise. Cette inégalité d'occupation des deux rives de l'hydrosystème-frontière qui constitue l'objet de cet article a par ailleurs induit des transformations structurelles et des dynamiques économiques au sein de cet espace transfrontalier, ce qui intègre les asymétries frontalières.

Dans le cadre de la présente étude, la colonisation de la rive gauche nigériane par les colons allogènes béninois venus en majorité de l'Atacora et de la Donga intègre les asymétries frontalières vues sous l'angle de Guillot (2009, 2016, 2018). Dans cette optique, l'axe principal retenu est centré sur la question suivante : quelles sont les conditions de vie et de travail des migrants béninois de la rive gauche (territoire nigérian) de l'hydrosystème-frontière de l'Okpara ? Cette préoccupation constitue en même temps l'objectif principal de la recherche qui se veut une contribution à l'analyse de la géopolitique du Bénin dans le sous-bassin médian transfrontalier de l'Okpara.

2. MATERIELS ET METHODES

Le matériel et les documents suivants ont été utilisés : convention franco-britannique du 14 juin 1898 fixant les bornes frontières entre le Dahomey et le Nigeria ; accord franco-britannique de 1906 de délimitation et de démarcation de la frontière Dahomey-Nigeria dans le secteur d'Illo/Borgou ; GPS pour la prise des coordonnées géographiques des localités ; ArcGIS 10.1 pour la spatialisation des données recueillies ; fiches de relevé des données.

L'approche méthodologique est opérationnalisée à travers deux grandes étapes à savoir : la phase de la collecte des données et des informations et celle de leur traitement.

La phase de la collecte a concerné, entre autres, la recherche documentaire, les travaux de terrain, les entretiens (direct et semi-structuré) avec les outils de collecte que sont le questionnaire et le guide d'entretien.

La phase de traitement a consisté, entre autres, à la réalisation des tableaux statistiques, des cartes, à l'appréciation, suivie de la discussion des différents résultats obtenus.

Au plan de l'approche de la méthodologie globale, la recherche a consisté à effectuer (i) des analyses de perception et de représentation, (ii) des analyses de flux, de la dépendance et des interdépendances, (iii) des analyses de saisonnalité des activités économiques, des migrations et des événements structurants, (iv) des analyses qualitatives et (v) des analyses quantitatives.

Au plan de l'approche thématique, sont pris en compte (i) l'analyse de mode de vie et de sécurisation des migrants béninois transplantés sur la rive gauche (Nigeria) de l'hydrosystème-frontière, (ii) l'analyse des caractéristiques démographiques et socioculturelles des migrants, (iii) l'analyse des dynamiques économiques et des déterminants de l'intégration régionale dans cet espace et (iv) l'analyse de la connectivité territoriale.

Les investigations de terrain se sont déroulées dans les trois (3) communes du Bénin et les trois (3) local governments du Nigeria composant le sous-bassin médian, soit 100% des entités administratives concernées. Les collectivités territoriales, les forces de défense et de sécurité, les chefferies traditionnelles et les populations riveraines ont été rencontrés sur leurs missions et activités dans leurs domaines respectifs. Les migrants ont été enquêtés sur leurs conditions de vie et de travail en territoire nigérian.

La technique de collecte des données est basée sur (i) l'observation directe de l'habitat humain et l'environnement naturel, (ii) les échanges opérés dans les localités de la rivière-frontière de l'Okpara aussi bien

avec les Béninois, les Nigériens qu'avec les migrants venus de l'Atacora, de la Donga, du Zou, de l'Alibori au Bénin, mais aussi avec ceux venus du Niger, du Togo et du Mali, (iii) la conduite des activités économiques, (iv) la réalisation des services collectifs de base par les deux États en vue d'apprécier le niveau et le mode de vie des occupants ainsi que leur degré de vulnérabilité. Elle a été approfondie par « l'arbre à problèmes » et « l'arbre à objectifs ».

Les critères ayant guidé le choix de cette population interviewée sont fondés sur la proximité des lieux de résidence avec la rivière-frontière, le caractère de l'activité menée, la fonction exercée dans le milieu et le statut d'élu local, d'honorabilité coutumière et de notable. De façon particulière, les investigations de terrain se sont déroulées du côté nigérien dans les localités où habitent des Béninois. L'identification des villages, fermes et hameaux situés sur la rive gauche en territoire nigérien et peuplés de Béninois a été possible grâce à l'implication des élus des communes de Savè, de Ouèssè et de Tchaourou. De même, le recensement des migrants a été également possible grâce à eux.

Au total, trente-quatre (34) localités réparties sur l'ensemble des trois local governments ont été recensées sur la rive gauche de l'Okpara en territoire nigérien et ont fait l'objet d'investigation. Plus de la moitié des habitants de la plupart de chacune de ces localités sont Béninois d'après nos enquêtes.

3. RESULTATS

3.1. Présentation du sous-bassin médian transfrontalier de l'Okpara

D'une longueur totale de 200 km environ (Adam et Boko 1983, INFRE, 2003), la rivière Okpara sert de frontière entre le Bénin et le Nigeria dans sa section médiane d'environ 135 km. Il draine un sous-bassin médian transfrontalier. D'une superficie de 4668,1 km² environ, ce sous-bassin médian est situé entre 7°54' et 9°40' de latitude nord et entre 2°36' et 3°20' de longitude est. Son élévation minimale est de 115 m et celle maximale est de 435 m. Son périmètre est de 369,88 Km, sa pente s'élève à 138 % (Atlas, 2006). Il délimite l'espace contigu constituant les territoires transfrontaliers de l'Okpara. Il s'agit des communes de Savè,

de Ouèssè (département des Collines) et de Tchaourou (département du Borgou) du côté du Bénin ; les local governments areas (gouvernements locaux) de Iwajowa, de Saki West (Oyo State) et de Baruten (Kwara State) du côté du Nigeria. La plus importante partie du sous-bassin médian transfrontalier se trouve en territoire nigérian faisant de lui une vallée dissymétrique (figure 1). Ce secteur connaît un flux migratoire très impressionnant en dépit de son enclavement et de sa marginalisation et dispose d'importants écosystèmes forestiers (forêts classées et communautaires) et aquatique (la rivière Okpara), ce qui constitue d'enjeux géostratégiques et géopolitiques.

La situation géographique du sous-bassin médian transfrontalier de l'Okpara est illustrée par la figure 1

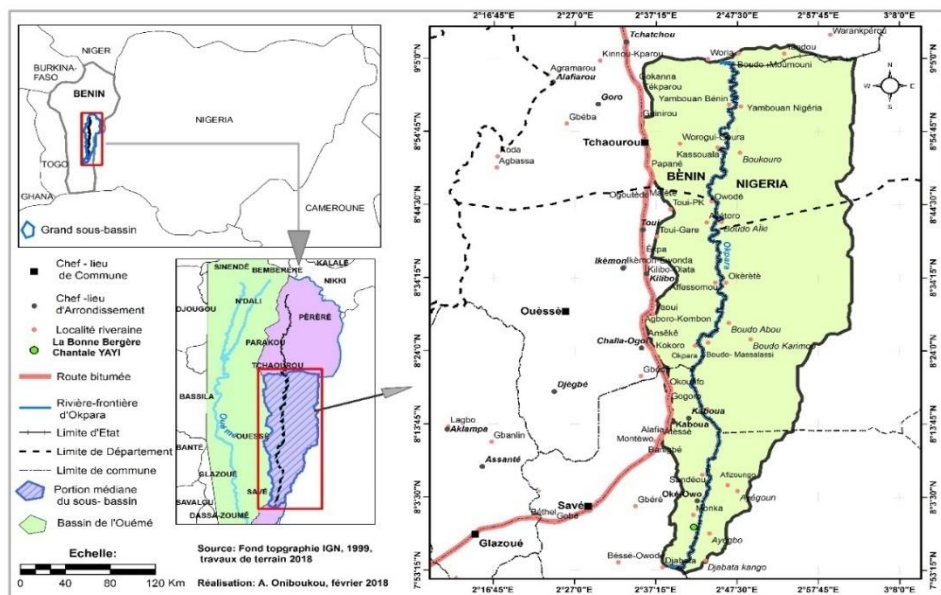


Figure 1: Situation du sous-bassin médian transfrontalier de l'Okpara

3.2. L'implantation des colons agricoles allogènes et la création de fermes béninoises en territoire nigérian

3.2.1. Caractéristiques des communautés béninoises installées sur la rive gauche de la rivière Okpara

Le sous-bassin médian transfrontalier de l'Okpara est occupé par les Béninois et les Nigériens. Mais, la population béninoise, transplantée sur

la rive gauche (Nigeria) à la recherche de terres fertiles et disponibles, est très importante contrairement à celle du Nigeria sur la rive droite au Bénin (occupée en grande partie par les forêts classées de Toui-Kilibo et de Tchaourou). Le recensement effectué en février 2018 a permis d'établir la liste des localités nigérianes où sont basées les communautés béninoises (tableau I).

Tableau I : Point des localités nigérianes recensées abritant les migrants béninois

Communes	Localités nigérianes occupées par les Béninois	Nombre de localités
Savè	Aba-Thomas, Ayégoun, Bido-Boni, Djabata-Kango, Gah Alpha-Bio, Ferme-Okpara.	6
Ouèssè	Adjèkpéayé, Bambé, Boudo-Abou, Boudo-Ayiki, Boudo-Karimou, Boudo-Massalassi, Boudo-Oulé, Okêrêê, Shaki.	9
Tchaourou	Ablanki, Alégourou, Bido-Agbèdè, Biogbérou, Boudo-Baba Sala, Boudo-Délégué, Boudo-Moukéro, Boudo-Moumouni, Boudo-Sahawa, Boudo-Simoni, Boukouro, Ferme Okpara, Gah-Adamou, Gah-Dama, Gah-Gros, Gah-Inoussa, Gah-Salifou, Tchoutchougou, Yambouan – Nigéria.	19
Total		34

Source : Enquêtes de terrain, février 2018.

Du tableau I, on constate de façon globale que les migrants béninois installés sur le territoire nigérian habitent dans plusieurs localités. Ces localités sont situées dans un rayon d'au plus 10 km à l'intérieur du Nigeria à l'exception de Shaki. Les plus nombreuses sont dans une zone relativement proche de l'hydrosystème-frontière. Certaines agglomé-

rations comme Boukouro, Okèrètè, Boudo-Ayiki et Ayégoun ont particulièrement une démographie importante (plus de 6 000 habitants) constituant de gros bourgs. Au regard du recensement effectué, on conclut que ceux qui habitent sur le continuum spatial de la commune de Tchaourou de la rive gauche sont les plus nombreux. Sur trente-quatre (34) localités recensées au total, dix-neuf (19) soit 56% dépendent de cette commune contre neuf (9), soit 26% pour Ouèssè et six (6), soit 18% pour Savè.

Le recensement effectué a permis de dénombrer un total de huit cent vingt-quatre (824) chefs de ménage répartis ainsi qu'il suit : quatre cent six (406) chefs de ménage dans le continuum de la commune de Tchaourou, soit 49 %, deux cent soixante-seize (276) pour la commune de Ouèssè, soit 34 % et cent quarante-deux (142) pour celle de Savè, soit 17 %. La figure 2 montre leur effectif par continuum géographique communal.

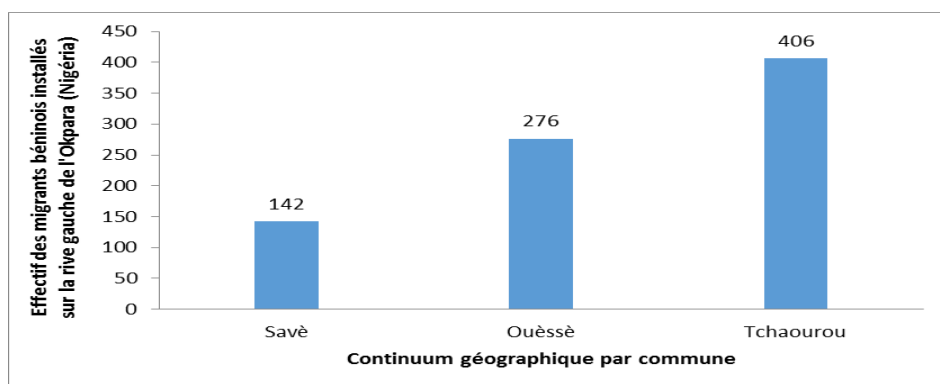


Figure 2 : Répartition des chefs de ménage béninois résidant sur la rive gauche de l'Okpara au Nigeria par continuum géographique communal

Source : Enquêtes de terrain et traitement de données, février 2018

De l'analyse de la figure 2, plusieurs constats se dégagent. Le premier constat est que sur l'ensemble des migrants béninois, chefs de ménage transplantés sur la rive gauche de l'Okpara, près de la moitié réside sur le continuum géographique en face de la commune de Tchaourou dans le Baruten local government Areas au Nigeria. Le deuxième constat indique qu'aucun migrant agricole d'origine nigériane n'est installé sur la rive

droite béninoise de l'Okpara à des fins d'exploitation agricole. Les quelques rares résidents nigériens rencontrés sont des Haoussa pêcheurs et des commerçants Yoruba et Ibo qui y vivent de façon temporaire. Ces commerçants sont surtout rencontrés dans les agglomérations à caractères urbains situées le long de la route Savè-Tchaourou. L'accès aux ressources du milieu (terres agricoles notamment), aux marchés (écoulement des produits agricoles) et aux services collectifs de base qui sont d'éléments importants de la géopolitique fait apparaître un déséquilibre en matière d'occupation des rives du cours d'eau de l'Okpara. Ce déséquilibre intègre les asymétries frontalières dans le sous-bassin médian transfrontalier de l'Okpara. Il se dégage de ces constats que vraisemblablement, les exploitants agricoles béninois qui produisent, entre autres, des tubercules (surtout igname) et des céréales (maïs) dépendent du Nigéria dans ce secteur. Ceux-ci appartiennent à plusieurs groupements sociolinguistiques.

3.2.2. Groupes sociolinguistiques des migrants dans le sous-bassin médian de l'Okpara

Les migrants installés dans le secteur médian de l'Okpara et plus précisément sur la rive gauche en territoire nigérian appartiennent à plusieurs groupes sociolinguistiques. Les enquêtes effectuées dans le milieu ont permis de réaliser la figure 3.

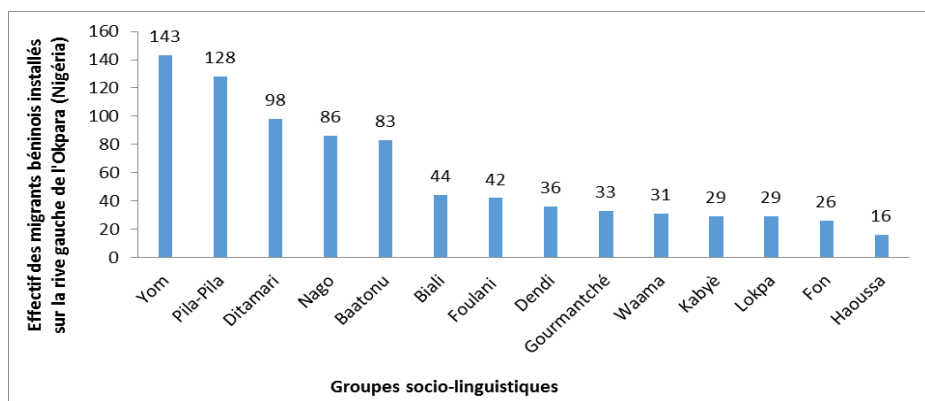


Figure 3 : Répartition par groupes socio-linguistiques des migrants béninois installés sur la rive gauche l'Okpara

Source : Enquêtes de terrain et traitement de données, février 2018

L'analyse de la figure 3 montre que les migrants appartiennent à plusieurs groupes sociolinguistiques. Les plus nombreux viennent du nord-ouest du Bénin. Ils sont originaires des départements de l'Atacora et de la Donga. Plus précisément, ils proviennent des communes de Tanguéta, de Matéri, de Djougou, de Boukombé, de Ouaké, de Copargo confrontés aux problèmes de terres agricoles infertiles. Ce sont les Yom, les Pila-Pila et les Ditamari, véritables producteurs agricoles par excellence. Les locaux autochtones, Nago (Tshabè) ou Baatombu, comptent paradoxalement parmi les minorités. Les autres minorités sont des migrants venus principalement du Zou, de l'Alibri, du Borgou et d'autres localités des Collines, mais aussi de l'Atacora et de la Donga (Waama, Kabyè, Lokpa, Biali par exemple). D'autres minorités encore sont venues des pays voisins, du Niger et du Togo (Haoussa, Dendi et Kabyè). Ils se sont installés dans les localités par affinité sociolinguistique.

Au total, en considérant l'effectif global des hommes chefs de ménage (808), celui des enfants (4632), et enfin celui des femmes (1037), l'effectif total a été évalué dans les 34 localités à 6 477 personnes. Cela suppose que la pression de ces migrants sera très forte sur les ressources naturelles partagées du sous-bassin, l'eau, les ressources ligneuses et les terres agricoles notamment. Celles-ci sont plus disponibles sur la rive gauche en raison de la présence des réserves forestières sur celle droite. Dans un contexte de rapport de force entre les deux États souverains en présence, une démographie forte de 6 477 de nos compatriotes vivant à la lisière de la frontière en territoire nigérian interpelle la géopolitique ainsi que la géostratégie du Bénin. Ces populations cohabitent de façon pacifique malgré leur diversité linguistique, ce qui constitue un atout pour la coopération transfrontalière. Cependant, cette forte communauté de migrants, véritables et braves collons agricoles allogènes, n'est pas sécurisée sur les terres qu'elle exploite. De plus, cette impressionnante démographie est un important paramètre qui montre les limites de la géopolitique du Bénin par rapport à celle du Nigeria.

3.2.3. Mécanisme d'accès à la terre

Tout au long de la rive gauche de l'Okpara en territoire nigérian et selon les résultats des enquêtes, les migrants accèdent à la terre suivant trois (3) modes : la location, le métayage et l'achat. La figure 4 représente les divers modes d'accès au foncier.

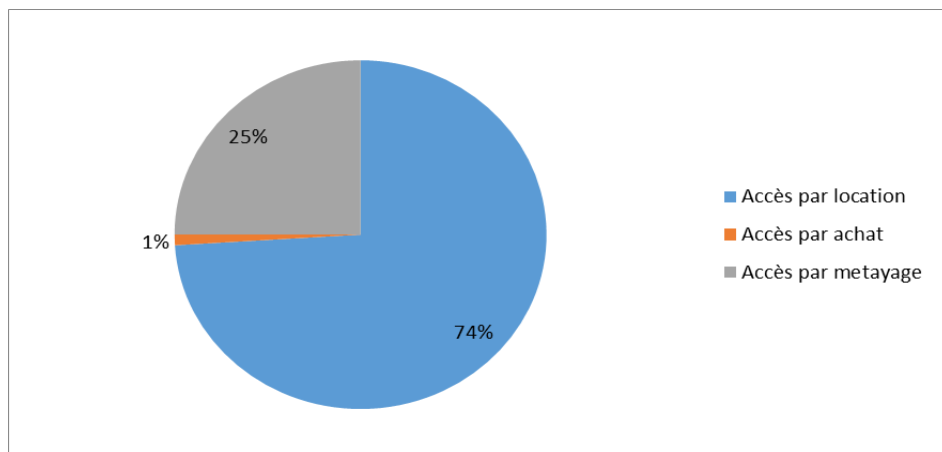


Figure 4 : Modes d'accès à la terre sur la rive gauche de l'Okpara

Source : Enquête de terrain et traitement de données, février 2018

De l'analyse de la figure 4, 610 migrants chefs de ménage sur les 824 (74%) ont loué leurs terres agricoles. Il ressort que la location est le mode d'accès en vigueur dans le secteur d'étude. Il consiste à payer une somme forfaitaire au chef de terre nigérian afin d'exploiter son patrimoine foncier. À cet effet, des contrats sont signés entre ce dernier et les migrants par le biais des intermédiaires autochtones béninois de la rive droite. Les montants de ces contrats varient d'une année à une autre et selon les chefs de terre et les liens qui les unissent aux courtiers. Selon les enquêtes auprès des migrants, ces montants varient entre 4 000 et 6 000 Naïras, soit environ 8 000 et 12 000 F CFA par an selon le cours du Naïra en février 2018. Les migrants estiment que ces coûts sont élevés puisqu'en dehors de ces montants contractuels, ils sont contraints à cotiser de l'argent et des vivres pour accueillir les autorités administratives nigérianes en visite dans les localités de la rive gauche. Parfois, les migrants sont contraints à faire des dons vivriers, des bêtes et

volailles pour remercier les chefs traditionnels, les rois et les autorités locales nigériens.

Par ailleurs, les migrants ne sont pas autorisés à faire des plantations pérennes comme l'anacardier (*Anacardium occidentale*). Les premiers occupants migrants qui avaient la chance d'en réaliser sont contraints de les abandonner aux propriétaires terriens nigériens au moment de leur départ définitif vers leurs villages d'origine au Bénin. Si le migrant décide d'y rester définitivement, il peut en bénéficier selon les clauses contractuelles. Selon celles-ci, une clé de répartition des noix de cajou est définie à raison de 2/3 pour le migrant et 1/3 aux propriétaires de terre. Il leur est fait obligation de ne pas céder à titre onéreux leurs plantations s'ils se décidaient à rentrer définitivement chez eux. Seuls les descendants directs (enfants uniquement) des migrants sont autorisés à hériter des plantations. Ce fait laisse croire vraisemblablement que les migrants ne sont pas sécurisés sur les terres qu'ils exploitent, mieux ils n'ont pas suffisamment de garantie pour fructifier leurs efforts pouvant leur permettre d'opérer des réalisations plus conséquentes. Dans le cas contraire, ces conditions les contraignent à opter pour la nationalité nigérienne pour vivre définitivement dans le milieu et jouir des bénéfices de leurs plantations au cours de leur vieillesse.

S'agissant du métayage, il concerne 206 migrants (25%) vivant dans les hameaux ou fermes des agriculteurs autochtones, propriétaires terriens ou non. Un contrat d'exploitation agricole *sus generis* est consenti dans lequel le propriétaire donne à bail un domaine rural pour une durée déterminée contre partage des récoltes. Le métayer migrant s'oblige à payer en nature ou en espèce suivant le contrat préalablement préétabli. Généralement, ce sont les nouveaux migrants n'ayant pas encore la possibilité de bénéficier de la location qui s'adonnent à ce mode d'accès à la terre. Après un certain temps, ils passent du métayage à la location qui est plus bénéfique selon les migrants.

Enfin, 8 migrants (1%) ont répondu avoir acheté les terres sur lesquelles ils cultivent. En effet, ceux-ci étaient les premiers occupants de ces terres. Ils avaient dans le passé, payés aux propriétaires terriens, des montants dans l'intention d'acheter les terres. Mais, les papiers officiels

d'achat n'existent pratiquement pas. Ce sont des concessions orales qui peuvent être remises en cause à tout moment.

3.2.4. Niveau de vie des migrants dans le milieu

Pour bien apprécier le niveau de vie des migrants dans le sous-bassin médian de l'Okpara, il est nécessaire de connaître les différentes composantes de leur mode de vie à savoir leur habitat, leur alimentation et leur habillement. En effet, l'efficacité globale de la productivité de ces collons allogènes intègre les moyens déployés et la quantité de la production agricole. Au titre des moyens, il convient d'analyser les facteurs de production à partir de la main d'œuvre disponible étant entendu qu'il s'agit d'une production traditionnelle aux moyens rudimentaires. À cet effet, en considérant l'effectif global des hommes chefs de ménage (808), celui des enfants (4632), et enfin celui des femmes (1037), on comprend que les facteurs de production représentés par les hommes sont nettement en infériorité numérique par rapport aux femmes et surtout aux enfants. Le nombre très important des enfants, soit 71,51 % de l'effectif total des migrants (6477) suppose une charge considérable en raison du nombre de bouches à nourrir. Considérant que tous les hommes ne sont pas actifs (les plus âgés), encore moins toutes les femmes, la tendance montre que la production agricole est inversement proportionnelle aux charges à nourrir. Un tel contexte couplé au faible rendement et aux mauvaises conditions de travail des migrants évoquées supra, rend compte sans ambages que les migrants ont globalement un niveau de vie assez faible. Cela traduit inéluctablement la qualité de leur habitat, leur alimentation et leur habillement illustrée par les photos 1 et 2. Mais cela peut aussi cacher les économies ou épargnes qu'ils réalisent en vue d'investir au village d'origine.



Photo 1 : *Vue partielle de la ferme Okpara sur la rive gauche (Nigeria), qualité d'habitat*

Prise de vue : ONIBOUKOU, juin 2013



Photo 2: *Lieu de culte des migrants à Budo-Karimou sur la rive gauche (Nigeria)*

Prise de vue : ONIBOUKOU, août 2014

La qualité de l'habitat et de l'habillement (photos 1 et 2) témoigne du degré de la précarité dans laquelle vivent ces migrants. Il en est de même de l'alimentation. Il va sans dire que de façon globale, les migrants ont vraisemblablement un niveau de vie assez faible dans le sous-bassin médian. Mais, certains n'investissent pas dans leur milieu de vie et de travail.

Toutefois, les asymétries frontalières entre le Bénin et le Nigeria dont la présente étude n'est qu'un aspect montre que la géopolitique du Bénin demeure assez faible.

4. DISCUSSION

Par rapport à la transgression dans le sous-bassin médian, la frontière n'a jamais empêché les populations frontalières, pour qui l'espace est un continuum géographique, de vaquer à leurs occupations de part et d'autre de la ligne frontière. Ce résultat est similaire à celui de MISP (2012) où la démarcation de la frontière ne contrarie pas le mode de vie des populations des zones frontalières notamment leur système agraire traditionnel qui leur assure la sécurité d'accès aux ressources du milieu, *à priori* leur sécurité alimentaire, sanitaire et socio-affectif.

Par rapport à la colonisation de la rive gauche par les migrants béninois selon la logique de la transplantation frontalière, 6 477 migrants béninois, allochtones agricoles ont été recensés sur la rive gauche nigériane. Ce résultat est parfaitement similaire à celui de Bako (2004) en sens inverse dans le bassin du Niger où les Nigériens ont colonisé la rive droite du fleuve en territoire béninois. Toutefois, l'effectif de ces Nigériens n'est pas connu, mais le niveau de pauvreté paraît le même. Cette dissemblance s'explique par la méthodologie utilisée par l'auteur ainsi que les objectifs visés. Notre résultat est aussi analogue à celui de Vandermotten (2004) dans le bassin du fleuve Sénégal où de nombreux paysans et éleveurs mauritaniens ont pendant longtemps colonisé la rive gauche du fleuve Sénégal en territoire sénégalais entre Diama et Rosso. Aucun chiffre officiel sur l'effectif des migrants mauritaniens n'est disponible, le niveau de pauvreté ne semble pas différé, mais les conditions écologiques sont nettement meilleures dans le sous-bassin médian de l'Okpara. Cependant, le résultat de Vandermotten (2004) contraste en termes de conflit ayant opposé la Mauritanie et le Sénégal où la frontière fut fermée entre avril 1989 et mai 1992 (trois bonnes années durant) et lesdites populations mauritaniennes ont été expulsées du Sénégal. De même, notre résultat est similaire à celui de Guillot (2018) en termes d'économie de libre échange transfrontalier, mais contraste en termes d'asymétrie frontalière qui instrumentalise la frontière au service

du système capitaliste globalisé et mondialisé dans un cadre fortement concurrentiel. Ici, les asymétries frontalières intègrent une économie locale transfrontalière de subsistance dans un contexte de la lutte contre l'insécurité alimentaire à l'opposé d'une économie capitaliste mondialisée caractérisée par des recompositions territoriales, des stratégies de localisation, des jeux déloyaux des acteurs et processus, mais aussi par des contractions dans l'espace et dans le temps abordé par l'auteur.

Toutefois, si rien n'est fait pour sécuriser cette importante population marginalisée et paupérisée dans un contexte de l'imminence du stress hydrique et où les ressources naturelles se raréfient, les relations entre le Bénin et le Nigeria risqueraient de prendre un coup lorsque le Nigeria se rendrait à l'évidence.

5. CONCLUSION

L'étude a révélé que dans le sous-bassin médian de l'Okpara, les conditions de vie et de travail des migrants agricoles béninois sur la rive gauche nigériane sont particulièrement peu adaptées et sécurisées. Aucun migrant agricole nigérian n'est recensé sur la rive béninoise. Cette situation non favorable à la paix et à la coexistence pacifique dans un espace transfrontalier constitue une faiblesse de la géopolitique du Bénin par rapport à celle de son voisin le Nigeria.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADAM, K. S. et BOKO, M., (1983) : Le Bénin, Edition/EDICEF, SODIMAS, Cotonou Bénin, 95 p.

ATLAS MONOGRAPHIQUE DES COMMUNES DU BENIN, (2006) : Départements Atacora-Donga, Zou-Collines et Borgou-Alibori, Bénin, Cotonou Bénin, 171 p.

BAKO A. N., (2004) : Histoire du peuplement de l'île de Lété : des origines à 1960, Bénin, pp 6-36.

CLÉMENT-NOGUIER S., (2003) : « Sécurité du fort contre asymétrie du faible » in *Revue internationale et stratégique*, n° 51, automne, <https://www.cairn.info> › , pp. 89-96, consulté le 15/9/2013.

FOUCHER M., (2007) : *L'obsession des frontières*, Paris, Perrin, 140 p.

GROUPE FRONTIÈRE, (2004) : "La frontière, un objet spatial en mutation.", *EspacesTemps.net, Travaux*, Paris.

GUICHONNET P. et RAFFESTIN C., (1974) : Géographie des frontières, *Géographie des frontières*. Paris, PUF, Collection SUP « Le Géographe », n° 13 pp. 57-99.

GUILLOT F., (2009) : *Les asymétries frontalières. Essai de géographie sociale et politique sur les pratiques sociales et les rapports sociaux. Les cas États-Unis / Mexique, Espagne / Maroc, Israël / Liban / Palestine*, Thèse de l'Université de Caen, 497 p.

GUILLOT F., (2016) : *La frontière Mexique/États-Unis : asymétries frontalières et contrôle social* » in Leriche F., *Les États-Unis. Géographie d'une grande puissance*. Paris, Armand Colin, Collection U Géographie pp 46-74.

GUILLOT F., (2018) : *Les asymétries frontalières. Contribution à la recherche d'un concept opératoire d'analyse géopolitique de la mondialisation*, *L'Espace Politique*. Maître de conférences Université de Caen Normandie, 42p.

HARRIS-FRANCE L., (1987) : *Sondage Être français selon vous*, in *Éducation civique en France Ve République*, mai 1989, Paris, 122 p.

INFRE, (2003) : *Guide et manuel pédagogique d'enseignement secondaire au Bénin*, Porto-Novo, 45 p.

METZ S., JOHNSON II D. V., (2001): *Asymmetry and U.S. Military Strategy : Definition, Background and Strategic Concepts*, Londres, Strategic Studies Institute, US Army war College, Janvier, 30 p.

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES CULTES (MISPC), (2012) : *Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers*, Livre blanc, Cotonou, 232 p.

ODJOUBERE J., (2014) : Pressions sur les espèces végétales ligneuses de la série de protection de la forêt classée des Monts Kouffé au Bénin, Thèse de Doctorat unique en Géographie et Gestion de l'environnement, Université d'Abomey-Calavi, 175 p.

RAFFESTIN C., (1980) : Pour une géographie du pouvoir. Préface de R. Brunet, Paris, Libraires techniques, Cahiers de géographie, 249 p.

RENARD T., (2013) : Frontières et espaces frontaliers dans le monde *in* Penser l'espace. All Rights Reserved. Magazine Premium, Paris, pp 26-82.

SECRETARIAT PERMANENT DE LA COMMISSION NATIONALE DES FRONTIERES (SP-CNF), (2008) : Mémoire sur les frontières Internationales du Bénin, Cotonou, 35 p.

RITAINE E., (2009) : La barrière et le checkpoint : mise en politique de l'asymétrie », Cultures & Conflits, n° 73, printemps, URL, <https://doi.org/10.4000/conflits.17500>, pp 15-33, consulté le 8/2/2016.

ROSIERE S., RICHARD Y., (2011) : Géographie des conflits armés et des violences politiques, Paris, Ellipses, 229 p.

VANDERMOTTEN, C., (2004) : Géopolitique de la vallée du Sénégal : les flots de la discorde. Paris, L'Harmattan, 166 p.

EXPERIENCE DE PROFILAGE DES ACTEURS TRANSFRONTALIERS FLUVIAUX AU SUD OUEST DE LA REPUBLIQUE DU BENIN : ENJEUX ET DEFIS

VAGBE Dakpéhou Donatien

Chaire UNESCO de l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin

E- mail : vagdon@yahoo.fr

RESUME

Cet article présente la technique d'intelligence territoriale utilisée pour établir le profil des usagers de la frontière fluviale dans le sud-ouest du Bénin. L'étude est axée sur le modus operandi des criminels transnationaux. La sécurisation de la frontière fluviale est assurée par l'unité mobile fluviale qui navigue sur le fleuve le long de la frontière dans les deux sens à bord d'un bateau volant. Il s'agit d'une frontière véritablement poreuse avec un très grand nombre de passages reliant les deux États, créés dans tous les sens par les populations locales en fonction de l'achat d'un bateau par l'un ou l'autre. Elle est chargée d'appeler sur le fleuve les embarcations de fortune utilisées par les populations locales pour la circulation des personnes et des biens. L'équipe est chargée de vérifier l'identité des occupants en prenant des informations sur leur origine, leur destination et leur chargement. Dès qu'il y a suspicion, l'embarcation et tous ses occupants sont conduits à terre au poste d'immigration fixe pour un contrôle d'identité et une fouille méticuleuse et approfondie du chargement. Les arrestations sont souvent accompagnées d'une séance de sensibilisation des occupants.

Les résultats ont montré que plusieurs armes ont été saisies, diverses drogues, le trafic d'êtres humains est de plus en plus contrôlé et les auteurs présumés sont arrêtés. Il s'ensuit que la frontière fluviale cesse progressivement d'être un couloir de criminalité transfrontalière organisée.

Mots-clés : Profilage, point de contrôle, bateau volant, frontière poreuse, Togo-Bénin

ABSTRACT

This paper has shown the territorial intelligence technique used to profile users of the river border in southwestern Benin. The study is focused on the modus operandi of transnational criminals. Securing the river border is done by the Mobile River Unit which sails on the river along the border in both directions on board the flying boat. It is a truly porous border with a very large number of passages connecting the two States, created in all directions by the local populations depending on whether someone buys a boat. It is responsible for calling on the river the makeshift boats used by the local populations for the movement of people and goods. The team is responsible for checking the identity of the occupants by taking information on their origin, their destination and the load. As soon as there is a suspicion, the boat and all the occupants

are taken to the shore at the fixed immigration post for an identity check and a meticulous and thorough search of the load. The arrests are often accompanied by an awareness session for the occupants.

The results showed several weapons of war seized, various drugs, human trafficking is increasingly controlled and the alleged perpetrators are arrested. It follows that the river border gradually ceases a corridor of cross-border organized crimes.

Keywords : Profiling, checking point, flying boat, porous border, Togo-Benin

1. INTRODUCTION

Dans un contexte régional en pleine mutation et porteur de risques multiformes, l'Afrique de l'ouest n'est pas épargnée des criminalités organisées transfrontalières. Profitant de la rareté des infrastructures administratives et d'une pauvreté au niveau des espaces frontaliers dans certains pays, des groupes de trafiquants organisés en réseau, multiplient des activités illicites en perturbant la libre circulation des personnes et des biens.

Pour faire face à cette situation d'insécurité sous régionale grandissante, La Police béninoise s'est dotée de plusieurs Unités Spécialisées ayant des fonctions et attributions distinctes. Elles couvrent des besoins du service et sont créées selon l'évolution de la criminalité en général et des considérations spécifiques selon les régions et les perspectives administratives. Deux d'entre elles s'occupent de la sécurisation des espaces frontaliers à savoir : l'Unité Spéciale de Surveillance des Frontières(USSF) qui s'occupe des frontières terrestres et l'Unité Spéciale de Police Fluviale et Maritime (UFPFM) qui se charge de la sécurisation des frontières fluviales et maritimes. Les forces de sécurité publique et de défense se sont vues limitées dans leurs ripostes contre le braquage perpétrés au marché international de Dantokpa à Cotonou en 2008 impliquant des criminels venus et repartis par la mer et la lagune bordant le marché. L'USPFM a été créée en 2011, en partie, pour prévenir et contrer d'éventuelles attaques similaires. Une extension de cette initiative a été conçue, notamment pour la localité d'Athiémé en 2014.

La ville frontalière d'Athiémé est située en République du Bénin, le long du fleuve Mono et partage la frontière fluviale avec la République du Togo. Elle couvre un espace fluvial, long de quarante-cinq (45) kilomètres, regroupant cinq (05) arrondissements et soixante et un (61) villages, avec une population estimée à environ 57 000 Habitants. Par les efforts conjoints des autorités de la Police et de l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF), l'Antenne de l'USPFM d'Athiémé a vu le jour le 30 mars 2015. Cette entité s'est dotée des moyens nécessaires pour la sécurisation des personnes et de leurs biens dans le contexte transfrontalier. Ses activités couvrent entre autres, les opérations de police administratives et judiciaires dont l'immigration, l'émigration et le profilage.

Cette frontière fluviale dispose d'une multitude de couloirs de passage empruntés par toutes les catégories de personnes qu'il faille sécuriser en luttant contre toutes les formes de criminalité, de trafics illicites et de contrebandes.

C'est dans cet ordre d'idée que le profilage des acteurs transfrontaliers et fluviaux est indispensable.

Ce sujet présente un double intérêt : un intérêt théorique en ce sens qu'il est nécessaire voire indispensable d'offrir un environnement bien sécurisé pour favoriser les activités commerciales et un intérêt pratique pour garantir la protection des acteurs transfrontaliers et les biens.

Comment peut-on appréhender les techniques de profilage des acteurs transfrontaliers fluviaux au cours des activités économiques ?

Après avoir abordé les techniques de profilage des acteurs transfrontaliers fluviaux, il convient d'aborder les enjeux économiques, sécuritaires et les nouveaux défis au niveau de la frontière fluviale.

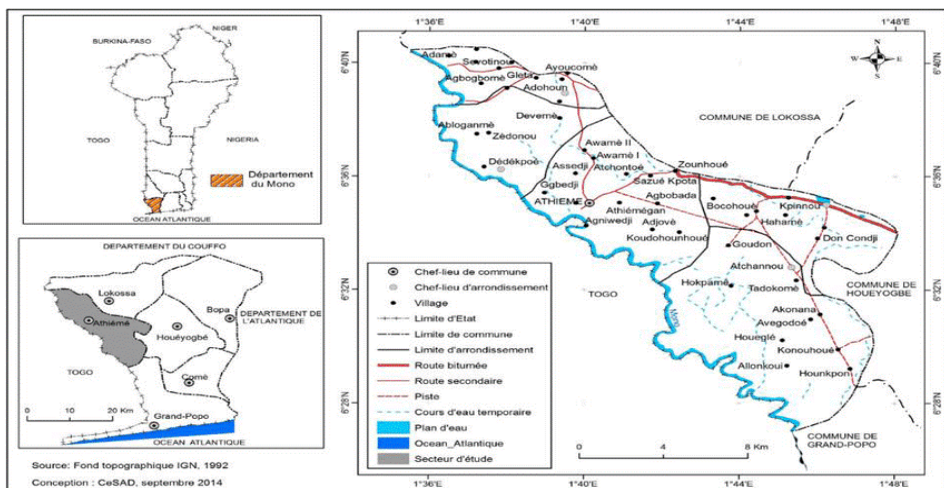


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

2. TECHNIQUES DE PROFILAGE DES ACTEURS TRANSFRONTALIERS FLUVIAUX

Afin d'identifier les différentes catégories d'usagers qui traversent la frontière fluviale, la police procède par le profilage.

2.1. Définition de profilage et son utilisation par la police

Le profilage est une technique qui est utilisée aussi bien par la police pour rechercher les auteurs des infractions si elles ont été déjà commises et également pour les interpeller avant ou pendant la commission desdites infractions que par toute personne ou structures surtout dans le cadre des recrutements.

Le profilage criminel est une méthode utilisée pour analyser les caractéristiques comportementales, sociales et psychologiques d'un criminel suspecté dans le but d'aider à identifier et à appréhender celui-ci. Cette technique est souvent utilisée par les enquêteurs criminels pour résoudre des crimes sérieux tels que meurtres ou les enlèvements. Le profilage s'appuie sur l'analyse des indices laissés sur les lieux d'un crime et sur les antécédents criminels et sociaux du suspect potentiel. Cependant, il est important de noter que le profilage criminel n'est pas

une science exacte et que les conclusions obtenues à partir de cette méthode peuvent parfois être contestées ou inexactes.²

Souvent difficiles à comprendre ou à percevoir, les décisions produites de manière automatique peuvent pourtant avoir des effets significatifs sur le type qu'est la personne identifiée.

Le profilage consiste également à utiliser les données personnelles d'un individu en vue d'**analyser et de prédire son comportement**, comme par exemple déterminer ses performances au travail, sa situation financière, sa santé, ses préférences, ses habitudes de vie, etc. Un traitement de profilage repose sur l'établissement d'un profil individualisé relatif à une personne : il vise à évaluer certains de ses aspects personnels, en vue d'émettre un jugement ou de tirer des conclusions sur elle.³ Ce profilage est fréquemment utilisé, par exemple pour permettre :

- à un employeur de déterminer les performances de l'un de ses salariés au travail,
- à une banque de définir la situation financière d'un client avant l'octroi d'un prêt,
- à une compagnie d'assurance de définir le coût d'une assurance voiture,
- à une régie publicitaire d'identifier des points d'intérêt pour adresser une publicité ciblée à un internaute

Un organisme peut en outre se baser sur votre profilage pour prendre une décision à votre sujet. Certaines de ces décisions sont entièrement automatisées, c'est-à-dire qu'elles ont été prises par le biais d'algorithmes appliqués à vos données personnelles, sans qu'aucun être humain n'intervienne dans le processus.

² - "criminal profiling : An introduction to behavioral Evidence Analysis" de Brent E. Turvey

³<https://www.cnil.fr/vos-droits/lintervention-humaine-face-à-votre-profilage-ou-une-décision-automatisée>.

La police utilise le profilage pour identifier les différentes catégories de personnes qui traversent la frontière en même temps que les différentes catégories de marchandises et autres produits prohibés qui y passent. Les différents trafics, les techniques et les voies empruntées par les acteurs sont connues grâce au profilage. La police utilise le profilage pour anticiper sur la commission des infractions que pour élucider les crimes et délits déjà commis ou en voie d'être commis

2.2. Techniques de profilage utilisées par la police fluviale

Nous aborderons en premier lieu, quelques-unes des techniques de profilage qui sont universellement utilisées avant de parler de son adaptation dans le cas particulier de l'USPFM Athiémé sur la frontière fluviale : il s'agit de :

➤ *Le profilage comportemental*

Le profilage est le plus souvent utilisé dans les cas où les policiers possèdent peu d'indices pouvant contribuer à résoudre une affaire. Le but du profilage n'est toutefois pas d'identifier directement la personne responsable du crime mais plutôt les caractéristiques les plus probables du criminel recherché⁴

La pratique du profilage comportemental se base sur certains postulats :

- les comportements humains sont prévisibles ;
- les contrevenants sont constants dans leur façon de commettre leurs crimes et peuvent être distingués des autres contrevenants et ;
- la façon dont ils commettent leurs crimes est reliée à leurs caractéristiques personnelles.

➤ *Le profilage géographique*

Il peut être défini comme « [...] une stratégie d'information destinée [...] aux enquêtes criminelles qui analyse les informations de

⁴ Efficacité de profilage dans le contexte de la sécurité nationale : Jimmy Bourque Ph.D ; téphanie le Blanc M. A ; Anouk Utzchncider M.Sc ; Christopher Wright. M.A/ Mars 2009.

la scène de crime pour déterminer quel est l'endroit le plus probable dans lequel se situe la résidence de l'agresseur » (Rossmo, 2000, p.259).⁵

Son utilisation s'appuie sur un certain nombre de postulats :

- le profil doit être basé sur plusieurs scènes de crimes (plusieurs crimes commis par un même individu ou plusieurs lieux associés au même crime);
- les scènes de crimes doivent pouvoir être attribuées au même contrevenant ;
- le lieu de résidence (ou la base d'opération) et la zone d'activité criminelle de l'individu qui commet les crimes ne doivent pas être séparés par un long trajet;
- la distribution des scènes de crimes doit être relativement uniforme autour de la résidence ou de la base d'opération du contrevenant et ;
- le contrevenant ne doit pas changer de base d'opération (point d'ancrage) ou opérer de plusieurs bases d'opération différentes durant sa série de crimes.

➤ ***Le profilage prospectif***

Le principe à la base du profilage prospectif « est d'élaborer des corrélations entre une activité criminelle particulière et l'appartenance à un groupe défini par certains traits en vue d'aider la police à identifier des suspects potentiels dans le cadre d'enquêtes. Le profilage criminel [prospectif] a recours à une analyse fondée sur les probabilités destinée à identifier des suspects et les assujettir à une surveillance » (Harcourt 2003, p. 109).⁶

La pratique du profilage prospectif repose sur deux postulats fondamentaux :

⁵ Rossmo, 2000, p. 259.

⁶ Efficacité de profilage dans le contexte de la sécurité nationale : Jimmy Bourque Ph.D ; téphanie le Blanc M.A ; Anouk Utzchnider M.Sc ;Christopher Wright. M.A/Mars 2009

- les membres de certains groupes sociaux démontrent un taux de criminalité proportionnellement supérieur à leur représentation dans la population générale ;
- si une telle situation est observée, il est juste et efficace de cibler ces groupes proportionnellement à leur taux de criminalité dans l'affectation des ressources policières.

➤ *Le jugement en situation d'incertitude*

Une heuristique décisionnelle constitue un raccourci cognitif pour évaluer rapidement une situation : « Le terme heuristique décisionnelle s'entend d'une stratégie, qu'elle soit délibérée ou non, qui se fonde sur une évaluation naturelle dans le but de produire une estimation ou une prédiction » ⁷

Les heuristiques, par opposition aux modèles uniquement analytiques ou rationnels, reflèteraient davantage la façon dont opèrent généralement les gens en situations décisionnelles réelles ; Ces heuristiques mènent cependant à des biais prévisibles. Parmi les biais les mieux documentés, nous retrouvons le biais de représentativité, les biais de pondération, le biais de disponibilité cognitive et la contamination mentale. Le clinicien forme souvent, assez tôt dans le processus d'analyse, une hypothèse implicite qui guide ensuite sa recherche d'information et son interprétation. L'existence de ce biais a aussi été observée en contexte d'enquête.

Le profilage des usagers de la frontière fluviale d'Athiémé se fait par l'adaptation des techniques universelles de profilage utilisées à la situation particulière de cette frontière. En dehors des renseignements reçus des diverses sources, l'agent de police tient compte du type d'utilisateur qu'il a en face, la voie de contrebande empruntée, l'habillement, l'agitation, la posture, l'accompagnateur riverain et son comportement...tant d'éléments qui poussent à son interpellation. Aussi, il y a certaines infractions et certains trafics qui sont généralement liés à des groupes ethniques et sociaux. La ville de provenance, l'ethnie, le lieu de provenance et la destination sont des éléments d'orientation.

⁷ Tversky et Kahneman 2002, p. 20.

Lorsque certaines catégories de femmes et d'enfants sont accueillies à l'entrée, sur le fleuve comme sur la terre ferme, à partir des renseignements recueillis sur leur provenance et leur destination l'agent peut savoir si ces femmes et enfants voyagent pour la prostitution, le trafic des mineurs, l'exploitation sexuelle de mineures etc...Il en est de même pour les ressortissants de certains pays, qu'ils soient accueillis à l'entrée ou à la sortie, en fonction du sens du mouvement l'agent peut imaginer le type d'infraction ou de trafic qu'il est susceptible de commettre.

A chaque type de produit de contrebande correspond des ressortissants de telle région ou de telle ethnie. Dès que ces catégories de personnes sont suspectées, elles font l'objet d'une attention particulière. Elles font objet d'une filature ou d'une fouille minutieuse en fonction du cas.

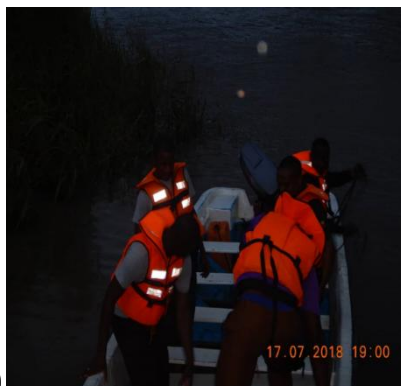
Le profilage se fait sur le fleuve long de quarante-cinq(45) kilomètres environ(limite de la ville d'Athiémé) lors des patrouilles de sécurisation dans les deux sens à bord du flyn boat et également sur le pont à l'entrée de la frontière de même que sur les différents lieux de traversée par des agents à motos. Les populations béninoises et togolaises font leur déplacement sur le fleuve à l'aide des embarcations de fortune appelées pirogues pour aller d'un pays à un autre. La particularité ici est que les usagers sont sur l'eau, ce qui appelle à plus de professionnalisme et de sang froid de la part des agents de Police dans la technique d'approche et d'interpellation.

Au poste fixe, les usagers sont manifestés et ceux qui le désirent font estampiller leur passeport.

Une communication permanente est maintenue entre toutes les équipes et la base et lorsque des suspects sont identifiés lors du profilage, ils sont conduits à base à l'aide du véhicule pickup en dotation à l'Unité pour une procédure normale sous la direction du Procureur de la République. Les contrebandiers pour la plupart sont conduits à la douane pour être verbalisés.



(a)



(b)

Planche n°1 : Profilage de jour (a) et de nuit (b)

Source : Cliché VAGBE D., 2022



Photo n° 2 : Profilage à l'arrivée d'une voie de traversée non officielle

Source : Cliché VAGBE D., 2022

2.3. Acteurs révélés par le profilage dans Athiémé par la police fluviale

Plusieurs catégories de personnes sont révélées par le profilage. Ils sont des deux sexes, de tout âge et de plusieurs nationalités avec des activités diverses et variées. Il s'agit notamment de :

- ✓ Les riverains : Le tracé des frontières par les puissances colonisatrices a été fait au mépris des aires culturelles héritées de l'histoire. Il n'a pas tenu compte des réalités sociologiques et culturelles et pose de sérieux problèmes identitaires pour les populations riveraines qui sont les plus nombreuses à traverser les frontières. Les mêmes groupes socio-ethniques se retrouvent de part et d'autre de la frontière et entretiennent le réseautage de la Criminalité transfrontalière organisée (CTO). Certains ont leur champ au Togo et leur habitation au Bénin.

Aussi, ces riverains facilitent le transport des produits prohibés et autres armes de guerre des délinquants contre rémunération. Ils sont connus des forces de l'ordre et ce rapprochement installe un climat de confiance dont ils profitent parce qu'ils sont très rarement fouillés. Etant habitués aux usagers de la route, surtout les commerçants, les populations riveraines participent à la commission de ces infractions par fourniture de moyens, indication de chemin, transport des délinquants et leurs produits pour les traversées et les lieux de cachette.

- ✓ Les marchands : Après les riverains qui sont les plus nombreux, on retrouve les commerçants qui sont de plusieurs catégories à savoir les locaux, les régionaux, ceux qui viennent d'autres villes et les étrangers qui viennent du Nigéria et du Niger.
- ✓ Les contrebandiers : ils sont des deux sexes et sont en grande majorité des femmes qui profitent de la perméabilité des frontières pour mener librement leurs activités. Ils ont la couverture des riverains et de certaines autorités locales (chefs quartiers, conseillers...) qui les aident à faire traverser les produits de la contrebande tard la nuit ou la journée en tenant compte de la position des agents qu'ils ont de facilité à maîtriser. Ils utilisent également leur proximité avec les forces de sécurité ou leur titre d'autorité locale pour échapper au contrôle.
- ✓ Les acteurs de la criminalité transnationale sont aussi très présents à la frontière fluviale et peuvent être divisés en deux grands groupes à savoir : les acteurs dans les trafics transfrontaliers

portant sur les biens ou services et les acteurs dans les trafics transfrontaliers portant sur les personnes.

- Les acteurs dans les trafics transfrontaliers portant sur les biens ou services (les acteurs dans les trafics transfrontaliers de drogues, les acteurs dans la contrebande des produits pharmaceutiques et pétroliers, les voleurs de moto et les acteurs dans la cybercriminalité.

*Les acteurs de la drogue : il existe les gros et les petits trafiquants, les distributeurs ou dealers et les consommateurs. Ils exploitent toutes les voies favorables et dissimulent les produits dans le corps humain et son prolongement, dans les sacs de céréales, les appareils électroménagers, les produits alimentaires et autres. Il s'agit de la cocaïne, la méthamphétamine, l'héroïne et le chanvre indien. Il faut signaler que c'est surtout le chanvre indien qu'on rencontre souvent à cette frontière fluviale parce qu'il est cultivé par les populations riveraines dans les champs qui longent le fleuve. Une lutte sans merci a été engagée contre les producteurs et beaucoup se sont retrouvés en prison ; ce qui a dissuadé les autres producteurs qui ont changé de cultures. Les autres drogues sont rares.

*Les produits pharmaceutiques contrefaits sont fortement sollicités par les populations en fonction de leur efficacité. Ces médicaments proviennent du Ghana et impliquent toutes les catégories de personnes sociales (pharmaciens, agents de santé à divers niveaux, etc) qui alimentent le flux interne. Cette contrebande constitue une source d'enrichissement pour les acteurs qui s'y investissent. Les contrebandiers se font aider par les riverains et des autorités politico administratives à divers niveaux. La forte répression régionale et surtout nationale organisée contre ce trafic a connu un résultat très satisfaisant.

*Les acteurs de la contrebande des produits pétroliers sont pour la plupart des illettrés qui ont gravi tous les échelons en commençant par vendeurs pour finir importateurs grossistes en passant par transporteurs. En provenance du Nigéria ils convoient à la frontière fluviale par camion ou tricycles généralement conduits par des handicapés.

*Le réseau de voleurs de motos et véhicules qui font un travail à la chaîne. Le voleur remet au transporteur qui une fois à la frontière confie au convoyeur qui fait traverser la frontière par les embarcations de fortune pour se retrouver de l'autre côté de la frontière. Ce trafic se fait dans les deux sens. Ils sont différents de convoyeurs de véhicule d'occasion qui sortent par la voie officielle et font les formalités d'usage au niveau de la douane.

*Les cybercriminels ne sont pas connus à cette frontière pour leur activité mais plutôt pour fuir les mandats d'arrêts lancés contre eux.

- Les acteurs dans les trafics transfrontaliers portant sur les personnes concernent la prostitution en lien avec la criminalité transfrontalière organisée et le trafic transfrontalier d'êtres humains.

*Les prostituées dans leurs activités se retrouvent parfois et biens souvent au cœur des réseaux criminels nationaux et même transfrontaliers Il existe trois formes de prostitutions à savoir la prostitution locale, transfrontalière et le tourisme sexuel. Les prostituées ciblent les victimes et renseignent les criminels ou les conduisent à eux en traversant la frontière comme des touristes. Elles se chargent par moment de faire passer des produits illicites au profit des délinquants contre rémunération.

*Le trafic transfrontalier d'être humain se produit par les acteurs à la chaîne à savoir les parents directs des enfants potentiels victimes, les intermédiaires, les trafiquants, les convoyeurs, les faussaires, les proxénètes, les enfants objets du trafic et les utilisateurs finaux (consommateurs). Les enfants pour la plupart sont des mineurs en provenance du Togo en direction des villes du Bénin ou vers le Nigéria. Les convoyeurs en complicité avec les riverains traversent le fleuve avec les enfants vers des destinations que ces derniers ignorent d'avance.

*Les acteurs du trafic pour exploitation domestique et économique (phénomène de vidomègon) et celui des enfants pour exploitation sexuelle.

*Il existe d'autres formes de trafics d'être humain en l'occurrence, le trafic d'organes humains et le trafic des femmes

majeures ou adultes à des fins sexuels. Toutes ces personnes traversent la frontière avec la complicité des riverains.

- ✓ Les criminels et trafiquants d'armes aussi profitent de la multitude des points de traversée pour passer d'un pays à l'autre selon qu'ils ont commis un crime ou qu'ils veulent aller en commettre. Avec l'installation de cette unité et les arrestations opérées dans leur rang, ils sont devenus très rares ; preuve que la frontière est bien sécurisée.
- ✓ A ces catégories de personnes, il faut ajouter les personnes âgées des deux sexes qui, bénéficiant du respect de la part des hommes en uniforme parce que vulnérables, participent à ces trafics contre de maigres rémunérations. Les enfants et les femmes enceintes y participent également.
- ✓ La particularité de la frontière fluviale de la ville de Athiémé est qu'elle connaît le passage des malades en nombre important, souvent accompagnés de leurs parents qui vont se faire soigner dans l'hôpital de référence Saint Jean de Dieu d'Affangnan (Togo). Surtout lorsque les médecins étrangers sont annoncés pour la prise en charge gratuite de l'opération de certaines maladies à l'endroit des couches défavorables.
- ✓ Les touristes, très peu nombreux traversent également la frontière. Les touristes étrangers sont moins nombreux que les nationaux qui viennent souvent en promenade.
- ✓ Les fonctionnaires en mission et les diplomates aussi traversent les frontières dans l'un ou l'autre sens mais ils sont très rares et viennent souvent en touristes.

3. ENJEUX ECONOMIQUES, SECURITAIRES ET NOUVEAUX DEFIS A relever AU NIVEAU DE LA FRONTIERE FLUVIALE

Les différents résultats obtenus par la police ont fait de la frontière fluviale une zone désormais bien sécurisée ; ce qui a eu une très grande influence sur le développement économique laissant néanmoins apparaître de nouveaux défis à relever.

3.1 Enjeux économiques

Tout flux a un point de départ et un point d'arrivée ; une origine et une destination. Les marchandises de même que les différents acteurs qui animent la frontière fluviale quittent pour la plupart les deux pays frontaliers à savoir le Togo vers le Bénin et vice versa selon le besoin, la disponibilité, la proximité, le coût du dédouanement et autres avantages relatifs à la marge bénéficiaire.

➤ *Les flux des biens et services du Togo vers le Bénin*

La grandeur d'un flux est fonction de son intensité. Plusieurs articles sont achetés au marché "assiganmè" (Lomé au Togo) ou au Ghana en direction du Bénin voire d'autres pays de la sous-région. On peut citer :

- Les boissons en cannette et les packs d'eau qui constituent le gros lot du trafic et sont vendus soit localement, soit dans les villes de la région ou celles lointaines. Les marchandises sont transportées de Lomé par des camions qui viennent décharger à la frontière du Togo (agonmeglozoun). Les conducteurs chargent dans les barques de fortune et font plusieurs tours.
- Les produits manufacturés à savoir les conserves, le riz, les pâtes alimentaires, les couches bébé, et autres produits de première nécessité. Ce commerce est le plus souvent fait par les femmes commerçantes qui se font aider par les riverains pour traverser le fleuve avec les marchandises.
- Nous avons aussi certaines femmes qui font le commerce de pagnes Vlisco et autres marques, les tissus etc. Les tous cousus en tenue dame et homme (robe, tee short, jupe, costumes, polo...) et les chaussures de toutes les catégories et de tout âge sont le commerce des hommes et femmes qui possèdent des boutiques de prêt à porter.
- La catégorie des produits agricoles à savoir les céréales (maïs, haricots,...), les tubercules sans oublier les légumes et les fruits (mangue, avocat...).
- Les matériaux de construction à savoir le carreau, la tuyauterie, etc.

- Nous notons également le passage par la frontière des glacières, bouteilles en plastique et en verre, et plats en plastique, les plats jetables et autres en provenance du Ghana.
- Il y a par moment des véhicules d'occasion qui passent également sur le pont pour être utilisés au Bénin ou au Niger.

➤ ***Les flux des biens et services du Bénin vers le Togo***

- Les produits pétroliers sont les plus importants avec en première position l'essence. C'est un produit de contrebande dont le trafic est interdit. Son passage se fait de façon clandestine
- Nous avons également les produits agricoles (les céréales, les tubercules...) les fruits (Ananas, oranges, etc), les légumes et surtout de façon saisonnière la tomate.
- L'huile de palme appelée "huile rouge" fait partie également des produits qui traversent la frontière vers le Togo.
- Les noix de palme
- Les véhicules d'occasion qui sont pour la plupart destinés à d'autres pays de la sous-région comme la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali.
- Les produits de grandes importances tels que le soja, et les noix d'anacarde qui sont interdits de sortir du territoire béninois par le gouvernement.

Il faut signaler ici que le flux est plus important dans le sens Togo vers le Bénin à cause de la proximité mais surtout à cause du coût de la douane qui est relativement moins élevé au Togo qu'au Bénin ; ce qui offre une marge bénéficiaire plus importante aux acteurs du commerce.

3.2 Enjeux sécuritaires et géostratégiques

La frontière fluviale d'Athiémé présente une complexité de par sa position géographique et les nombreuses voies de traversée créées par les riverains selon que quelqu'un s'achète une embarcation de fortune. Cette

multiplicité de voies d'accès associée à l'absence des infrastructures administratives adéquates sont entre autres les conditions favorables à l'insécurité, la contrebande, le trafic illicite, les cas de vol et de viol, les fuites de capitaux au niveau de la douane comme au niveau communal et local. A tous ces cas il faut ajouter le phénomène cyclique d'inondation avec des cas de noyade enregistrés chaque année. Face à un tableau peu reluisant, le gouvernement a pris sur lui la responsabilité d'améliorer la sécurité des personnes et des biens de même que le développement économique local de la région en créant et en installant la police fluviale à Athiémé.

Les importantes prouesses de cette unité à travers différentes saisies (armes modernes et artisanales, chanvre indien, produits pharmaceutiques et pétroliers (Douane-police) ont réglé le problème d'insécurité et par ricochet l'accroissement des recettes et augmentation du flux migratoire. On peut citer quelques résultats qui sont mis à l'actif de cette unité :

- La baisse de façon drastique de la criminalité au niveau de la zone frontalière et sur le territoire de la commune d'Athiémé (Bénin) et Agonmèglozoun (Togo) ;
- L'interpellation et la mise à disposition du parquet de Lokossa de plusieurs gangs transfrontaliers spécialistes de vol à mains armées et la saisie de quelques armes modernes et de fabrications artisanales ;
- La saisie de plusieurs kilogrammes de faux médicaments et la saisie et mise à disposition du parquet des trafiquants, des embarcations de fortune ayant servi à faire le transport et leurs marchandises ;
- La saisie de plusieurs kilogrammes de chanvre indien et les trafiquants mis à la disposition du parquet ;
- La saisie à la frontière d'une trentaine de motos volées dans l'un des deux Etats et prêtes à traverser la frontière pour le sens contraire ;
- L'interpellation et la mise à disposition de la Police Togolaise sur instructions du parquet de Lokossa, de plusieurs mineurs victimes de trafic en partance pour le Bénin ou pour la plupart le Nigéria. Le refoulement des mineurs non accompagnés et leur mis à disposition de la police togolaise ;

➤ Le démantèlement d'un réseau de culture et vente de chanvre indien dans l'arrondissement d'Achannou (Athiémé), non loin du fleuve mono ;

➤ L'Interpellation sur le territoire d'Athiémé d'un individu de nationalité Togolaise ayant fait l'objet d'un mandat d'arrêt international pour avoir commis un meurtre et ayant trouvé refuge dans un village de Athiémé.

Le gouvernement, toujours dans sa logique de viabiliser la zone, en coopération avec son homologue du Togo a réalisé un pont de franchissement qui a énormément contribué à la réduction des voies de contournement et l'insécurité avec pour conséquence directe, la maîtrise des marchandises par la douane et la réduction de la contrebande.

Les ressources en eau et le pâturage en permanence favorisent le phénomène de la transhumance transfrontalière (interdit au Bénin)⁸ et qui entraîne la destruction des champs, de nombreux dégâts matériels et parfois des pertes en vies humaines. Toutes ces actions menées ont ramené la paix et la quiétude dans la zone. Le flux a augmenté et les nouveaux commerçants ont commencé par passer par la frontière pour éviter de faire cent kilomètres supplémentaires (par voie terrestre). Les recettes douanières ont considérablement augmenté de même que celles de la mairie. Le développement local a pris de l'envol avec la création de petits commerces et l'augmentation du nombre de chargeurs et transporteurs. Le réseau routier s'est développé avec l'augmentation des bus et camions de transport des marchandises vers les autres villes et pays.

3.3 Défis

Malgré les nombreux efforts fournis par le gouvernement, et le travail non moins important de la police, beaucoup de défis attendent le

⁸ L'interdiction de la transhumance transfrontalière en République du Bénin l'arrêté interministériel 2019/ N°200/MISP/MAEP/MAEC/MCVDD/MDGL/MDN/DC/SGM/DAIC/SA/113GG19 en date du 26 décembre 2019.

gouvernement dans le but d'accroître les recettes douanières et communales et le renforcement de la sécurité des personnes et des biens.

- Renforcement des moyens techniques et matériels (achat de zodiacs, gilets de sauvetage, formation plongeurs, construction terminal frontalier et embarcadère) :
 - poste juxtaposé
 - patrouilles conjointes
 - infrastructures sociocommunautaires (centres de santé et de loisirs, écoles, marchés, électrification rurale etc ;
 - voies d'accès et des ouvrages de franchissement pour désenclaver les localités riveraines
- Faire respecter l'interdiction de la transhumance transfrontalière
Mettre en place un dispositif sécuritaire spécifique pour sécuriser la frontière fluviale très poreuse ;
- Renforcer en période de crue, les moyens financiers et logistiques et en personnel de l'USPFM Cotonou, l'unité d'Athiémé ;
- Regrouper les propriétaires des embarcations de fortune en association pour faciliter leur sensibilisation déjà très difficile ;
- Renforcer le renseignement le long du fleuve et sur le territoire de la commune d'Athiémé ;
- Organiser des patrouilles conjointes de sécurisation sur le fleuve avec les forces de sécurité du Togo ;
- Mettre sur pied un cadre de concertation périodique regroupant les forces de sécurité et autorités communales des deux pays partageant la frontière fluviale en vue de définir des stratégies communes de sécurisation de la frontière ;
- Faire de la zone frontalière de véritables espaces de développement durable et de bon voisinage à travers la construction d'infrastructures sociocommunautaires (centres de santé et de loisirs, écoles, marchés, électrification rurale etc ;
- Réaliser les voies d'accès et des ouvrages de franchissement pour désenclaver les localités riveraines afin de faciliter leur accès par les équipes de patrouille de la police et la douane.

4. CONCLUSION

La sécurisation des frontières participe très efficacement à la sécurité intérieure des Etats surtout à l'ère du grand terrorisme. Il est autant plus difficile de sécuriser les frontières fluviales que terrestres car elles offrent plus de facilités aux délinquants qui ont la possibilité de choisir la voie de traversée la plus rassurante parmi les nombreuses qu'offrent les espaces fluviaux, lagunaires ou maritimes. La volonté politique manifestée par le gouvernement en décidant de créer une police Fluviale à la frontière d'Athiémé est une avancée notable dans la politique globale de sécurisation des personnes et des biens. Il en est de même pour le pont réalisé par les deux pays qui a fait multiplier le flux migratoire.

Nous avons constaté que sur la base de la pratique du profilage tel que fait aujourd'hui sur le terrain et les recherches faites, que l'efficacité systématique du profilage criminel n'avait pas été démontrée de façon empirique. Toutefois, on ne peut conclure que cette pratique n'a aucun mérite. Il est important que les gouvernants ouest Africains s'inspirent du modèle Canadien où les profileurs sont formés par l'ICIAF (International Criminal Investigative Analysis Fellowship) plutôt qu'autoproclamés ou de fait, en créant des écoles de formation bien adaptées. Ainsi donc, les unités de police seront dotées de spécialistes profileurs et non d'amateurs. Le profilage peut possiblement être perçu comme un art utile au processus d'enquête policière, mais il ne peut prétendre présentement au statut de science. Nous recommandons donc que les méthodes d'inférence soient formalisées, qu'elles mènent à l'identification d'indicateurs de rendement et à des recherches empiriques visant à en évaluer l'efficacité réelle.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABeGIEF, Rapport national sur l'état des frontières et des espaces frontaliers en République du Bénin, rapport de gestion 2014, 2 Ibid
- AGRAPART-DELMAS, M. De l'expertise criminelle au profilage. Une psychocriminologie sur la piste des grands meurtriers et en guerre contre les pseudo-profileurs, Lausanne, Suisse, Favre, 2001

- BEAUREGARD, E. ET K. ROSSMO : Profilage géographique et analyse des tactiques de chasse chez les agresseurs sexuels sériels, dans M. St-Yves et M. Tanguay (dir.), Psychologie de l'enquête criminelle, La recherche de la vérité (p. 577-605), Cowansville (Québec), Yvon Blais, 2007.
- BENEZECH, M. ET LE GROUPE ANALYSE COMPORTEMENTALE (GAC) DE LA GENDARMERIE NATIONALE FRANÇAISE. Protocole d'Analyse comportementale des crimes violents, dans M. St-Yves et M. Tanguay, Psychologie de l'enquête criminelle, La recherche de la vérité (p. 535-575), Cowansville (Québec), Yvon Blais, 2007
- Brent E. Turvey: Criminal profiling : An introduction to behavioral Evidence Analysis''
- COOK, P.E. ET D. L. HINMAN. Criminal profiling, Journal of Contemporary Criminal Justice, vol. 15, no 3, p. 230-241, 1999.
- COPSON, G. Coals to Newcastle? Part 1: A Study of Offender Profiling, Londres, R.-U., Home Office Police Department, 1995.
- DEAN, G. The 'CrossCheck' system: Integrating profiling approaches for police and security investigations, Journal of Police and Criminal Psychology, vol. 20, no 2, p. 20-43, 2005.
- EGGER, S. A. Psychological profiling, Past, present and future, Journal of Contemporary Criminal Justice, vol. 15, no 3, p. 242-261, 1999.
- HARCOURT, B. E. The shaping of chance: Actuarial models and criminal profiling at the turn of the twenty-first century, The University of Chicago Law Review, no 70, p. 105-128, 2003.
- LATOUR, É., VAN ALLEN, J., LÉPINE, M. ET P. NEZAN. Le profilage criminel, dans M. StYves et M. Tanguay (dir.) Psychologie de l'enquête criminelle, La recherche de la vérité (p. 503-533), Cowansville (québec), Éditions Yvon Blais, 2007.
- MARIN, J. C. Analyse criminelle et analyse comportementale, Rapport du groupe de travail interministériel, Paris, France, ministère de la Justice, 2003.

- PROULX, J. ET P. LUSSIER. La prédiction de la récidive chez les agresseurs sexuels, *Criminologie*, vol. 34, no 1, p. 9-29, 2001.

- TORRES, A. N., BOCCACCINI, M.T. ET H. A. MILLER. Perceptions of the validity and utility of criminal profiling among forensic psychologists and psychiatrists, *Professional Psychology, Research and Practice*, vol. 37, no 1, p. 51-58, 2006

Loi N° 1990-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin révisée par la loi 2019-40 art 15, 25,32

Loi N°2012-15 du 18 mars 2013 portant code de procédure pénale en République du Bénin ; art 14, art 47 à 84 etc

Loi N°2008-07 du 28 février 2011 portant code de procédure civile en République du Bénin

Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples art 2 à 7.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme art 2 à 11, art 28.

Décret N° 2021-055 du 10 février 2021 portant approbation des statuts de l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers art 5 Mission et attribution

Arrêté interministériel 2019/N°200/MISP/MAEP/MAEC/MCVDD/MDGL/MDN/DC/SGM/DAIC/SA/113GG19 en date du 26 décembre 2019 portant l'interdiction de la transhumance transfrontalière en République du Bénin

COMMISSION ROGATOIRE EN MATIERE D'INFRACTIONS TRANSFRONTALIERES DANS QUELQUES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST : CAS DE LA FRONTIERE BENINO- TOGOLAISE

KOCOUCO-GBEWETOUN Woussa Louis

Chercheur, Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (CBRSI)

E-mail : lkocou@yahoo.fr

RESUME

Les décisions judiciaires sont des éléments essentiels dissuasifs de la sécurité aux frontières, en Afrique de l'Ouest. Il existe une corrélation entre les zones de conflits ou post-conflits et les zones d'extension de la criminalité et des trafics illicites de toutes sortes. Les espaces frontaliers sont les plus concernés. La traite des personnes est considérée comme l'une des trois activités illégales les plus importantes en termes de profit, avec la vente illégale d'armes et de drogues. En Afrique de l'Ouest, il s'agit d'un phénomène aux dimensions régionales, profondément enraciné dans le contexte de pauvreté et dans les conditions socio-économiques déplorables qui entravent la sécurité humaine et la protection effective des droits des catégories sociales les plus fragilisées. Les Etats sont contraints à optimiser leurs systèmes juridiques de poursuite et leurs instruments d'entraide mutuelle. Ils se doivent de renforcer leur engagement en faveur d'une justice collaborative et d'agir de manière anticipée en se basant sur une approche de coopération, **comme la commission rogatoire**. La signification des actes de procédure ou la production de preuves à l'étranger nécessite l'autorisation préalable des autorités de l'Etat dans lequel ces mesures devraient être prises. Cela est perçu comme une menace de l'intégrité des droits nationaux dont l'effectivité repose non seulement sur le principe de souveraineté, mais également sur la primauté des normes constitutionnelles ».

Mots clés : frontalières, crime, commission rogatoire, souveraineté, Bénin-Togo

ABSTRACT

Judicial decisions are key deterrents to border security in West Africa. There is a correlation between conflict or post-conflict zones and areas of expansion of crime and illicit trafficking of all kinds. Border areas are the most concerned. Human trafficking is considered one of the three most important illegal activities in terms of profit, along with the illegal sale of weapons and drugs. In West Africa, it is a phenomenon with regional dimensions, deeply rooted in the context of poverty and in the deplorable socio-economic conditions which hinder human security and the effective protection of the rights of the most weakened. States are forced to optimize their legal systems of prosecution and their instruments of mutual assistance. They must strengthen their commitment to collaborative justice and act proactively based on a cooperative approach, like the rogatory commission. The service of procedural documents or the production of evidence abroad requires the prior authorization of the authorities of the

State in which these measures should be taken. This is perceived as a threat to the integrity of national rights, the effectiveness of which is based not only on the principle of sovereignty, but also on the primacy of constitutional norms”.

Keywords : borders, crime, letters rogatory, sovereignty, Benin-Togo

1. INTRODUCTION

La commission rogatoire permet à un juge d’instruction de déléguer la réalisation de certains actes d’instruction à un officier de police judiciaire ou à un autre juge. Ce mécanisme est souvent utilisé dans le cadre d’une procédure pénale, pour une perquisition, une audition. Une commission rogatoire est, dans le cadre d’une enquête judiciaire, l’acte par lequel un juge d’instruction délègue une mission ou un de ses pouvoirs à un autre juge ou à un officier de police judiciaire afin qu’il réalise certains actes ou d’instruction à sa place et en son nom. La délégation de pouvoirs par commission rogatoire doit obligatoirement être formalisée dans un écrit signé par le juge. Elle doit par ailleurs être datée et revêtue du sceau du juge. Le juge d’instruction peut déléguer l’exécution d’un acte d’instruction à un juge étranger ou à une police étrangère. Dans ce cas, on parle de commission rogatoire internationale.

Elle doit par ailleurs être datée et revêtue du sceau du juge. Le document écrit doit préciser les noms des personnes mises en examen, ceux des parties civiles et des éventuels témoins assistés. Il doit également mentionner l’identité et la fonction de la personne qui reçoit la délégation, le juge ou de l’officier de police judiciaire. Enfin, la commission rogatoire précise le délai au cours duquel l’acte délégué doit être réalisé. La frontière est un environnement criminogène. Aux frontières, plus précisément à la frontière Bénino-Togolaise qui nous intéresse dans le présent travail, les principales infractions sous-jacentes sont : l’escroquerie dont l’extorsion et l’abus de confiance, la cybercriminalité, les infractions liées à la corruption, à la fraude fiscale ou douanière et à la contrebande de marchandises (médicaments, cigarettes, produits fauniques et forestiers, etc.), la traite des êtres

humains, d'organes d'être humain), les pierres et métaux précieux, les devises et autres monnaies étrangères, les alcools, le trafic de stupéfiant⁹.

La Commission rogatoire est prévue par les articles 167 et suivants du Code de Procédure Pénale¹⁰ du Bénin et art. 64 et 125 du Code de Procédure Pénale du Togo.

Ière PARTIE : CONDITIONS DE MISE EN MOUVEMENT DE LA COMMISSION ROGATOIRE

La loi n° 2012-15 du 18 mars 2013, modifiée et complétée par celle n°2020-23 du 29 septembre 2020 portant code de procédure pénale au Bénin et le Code de Procédure Pénale du Togo, interviennent dans un contexte dominé par la consolidation de l'Etat de droit et la protection des libertés individuelles. La lutte contre l'impunité ne peut aujourd'hui se concevoir sans un encadrement juridique qui prenne en compte le respect des droits de la personne accusée d'avoir violé la loi pénale.

I.1 Conditions de forme

L'Officier de Police Judiciaire (OPJ) joue un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de la commission rogatoire. Il va falloir faire ressortir les divers contours de la mission de l'OPJ, tant au début qu'à la fin du procès pénal. L'OPJ est un auxiliaire du Procureur de la République (PR). Nous pouvons définir l'officier de police judiciaire comme étant un auxiliaire du Procureur de la République chargé de poser les actes de police judiciaire, d'effectuer les délégations des juges d'instruction et les instructions du PR. En d'autres termes, l'OPJ est chargé en tant qu'auxiliaire du Procureur de la République de constater les infractions, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher les auteurs et complices et, le cas échéant, de les déférer au parquet, tant qu'une information n'est pas

⁹ Rapport du Bénin sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, mai 2018 ;

¹⁰ La procédure pénale, à travers le code de procédure pénale fixe les droits et les devoirs de l'ensemble des acteurs du procès pénal se positionne comme le baromètre par excellence des garanties de protection des droits individuels des personnes en butte à une accusation pénale, notamment de leur droit à un procès équitable.

ouverte¹¹. Selon les articles 20 du CPP togolais, et 14 du CPP béninois, les officiers de police judiciaire sont assistés dans leurs missions par les agents de police judiciaire. Une enquête lors de la commission d'une infraction aux frontières, comme partout ailleurs commence par l'établissement d'un Procès-Verbal (PV). Il y est indiqué le jour, l'heure de début et l'expiration de la garde à vue¹², ses motifs, si l'intéressé a réclamé le bénéfice de ses droits et les suites accordées à ses demandes. Le PV est émargé et signé par la personne gardée à vue. Pour ce renouvellement¹³, dans la pratique, l'OPJ adresse une correspondance motivée au PR qui peut accepter ou refuser la prorogation de la garde à vue. A l'issue de la garde à vue, lorsqu'il existe des éléments de nature à motiver l'exercice des poursuites, le PR décide si l'intéressé est remis en liberté ou lui est présenté. Il peut requérir l'ouverture d'une instruction¹⁴ ou saisir la juridiction d'instruction ou de jugement compétente par procédure de comparution immédiate. L'OPJ peut procéder aux perquisitions¹⁵, fouilles et saisies (art.45 du CPP togolais et art. 97 du CPP béninois) pendant l'enquête de flagrance. La perquisition n'est prévue par la loi que dans les enquêtes de police et lors de l'instruction. La fouille (art.99 à 102 CPP du Bénin et 49 du CPP du Togo) peut être définie comme la recherche d'indices dans tout autres endroits qu'un lieu immobilier clos (personne, véhicule, bagages). La fouille ainsi définie peut se faire à toute heure, mais la perquisition doit respecter les heures légales. La personne à fouiller doit être au préalable informée des motifs de la fouille. La perquisition doit obéir à certaines conditions de fond et de forme. Pour ce qui est des conditions de fond, en matière de crime ou de délit flagrant, l'officier de police judiciaire agit sans mandat (art. 107 du CPP togolais). Les perquisitions sont effectuées selon l'article 45 du CPP togolais et sont interdites entre 18 heures et 06 heures du matin, à moins qu'elles aient commencé avant 18 heures, auquel cas elles se poursuivent au-delà, sur autorisation du PR.

¹¹ S. GUINCHARD et J. BUISSON, « Procédure pénale », Paris Litec 2000, page 329.

¹² Art. 25 à 54 du CPP togolais et art. 57 à 59 du CPP béninois.

¹³ Art 62 du CPP béninois et art. 52 du CPP togolais

¹⁴ Art. 76 du CPP béninois et art. 39 du CPP togolais

¹⁵ La perquisition est la recherche dans un domicile ou tout autre lieu des indices ou des pièces à conviction utiles à la manifestation de la vérité.

I.2 Conditions de fonds

Il peut arriver sous certaines conditions que le juge acquiert la qualité d'OPJ dans la conduite d'une enquête policière. Le Procureur de la République et ses substituts, le juge d'instruction ont la qualité d'OPJ¹⁶. Le code de PP dispose que le Procureur de la République peut, à tout moment, agir aux lieux et place de tout officier de police judiciaire. Ceci se justifie dès lors que l'art. 61 du CPP togolais dispose qu'en cas de crime flagrant, le PR est compétent pour diligenter l'enquête. Son arrivée sur les lieux de l'infraction dessaisit de plein droit l'OPJ qui s'y trouvait à moins que ce magistrat n'en dispose autrement.

Au cours d'une procédure pénale, l'officier de police judiciaire peut recevoir des instructions du parquet et du juge d'instruction, il a aussi le pouvoir de faire exécuter les actes et décisions de justice. Le PR peut demander à l'OPJ de recueillir tous renseignements utiles à la bonne administration de la justice. L'OPJ peut recevoir du PR mission d'effectuer toute enquête ou complément d'enquête qu'il juge utile comme dispose. La commission de l'infraction peut être constatée soit directement, cas le plus indiscutable, soit par la perception d'indices le rendant vraisemblable, tels que l'attitude de la personne. Le délinquant peut être surpris immédiatement après l'infraction, soit qu'il se trouve encore sur le lieu, soit qu'il vienne tout juste de le quitter. Mais comment entendre cette proximité dans le temps? Sous l'empire du CIC, on admettait qu'un délai de 24 heures puisse séparer la commission de l'infraction et sa découverte¹⁷. Un délai de quelques heures au plus à partir de la commission de l'infraction est admissible. Il y a aussi crime ou délit flagrant lorsque, dans un temps très voisin de la commission de l'infraction, le suspect est trouvé en possession d'un objet ou présente une trace ou indice. Lorsque le juge d'instruction ne se retrouve pas dans un cas de flagrance, il est obligé de procéder à des investigations. Il peut les faire lui-même ou déléguer son pouvoir, par commission rogatoire. L'article 64 du CPP togolais indique que si le magistrat instructeur se trouve dans l'impossibilité de procéder lui-même à tous les actes d'information, il peut donner commission rogatoire aux OPJ afin de leur

¹⁶ Art. 31 du CPP togolais

¹⁷ Crim ; 7 janvier et 30 juin 1932, S. ; 1933, I, 368 et 396.

faire exécuter tous les actes d'information nécessaires à la manifestation de la vérité dans les conditions et sous les réserves prévues art. 125 et suivants du CPP togolais. Ainsi, l'OPJ peut intervenir dans la phase de l'information judiciaire par le biais de la commission rogatoire que lui donne le juge d'instruction. Celui-ci par une ordonnance précise clairement la mission, procède à l'exécution des actes demandés. Elle est datée et revêtue de son sceau. Il peut donner commission rogatoire (art. 167 et suivants du CPP béninois), aux fins d'audition d'un individu inculpé, l'audition des témoins, arrestation de certaines personnes. La commission rogatoire peut être nationale ainsi que nous venons de relater, mais elle peut aussi être internationale. Le juge d'instruction béninois peut la délivrer pour faire procéder à toute mesure d'information judiciaire au juge togolais, surtout si les infractions sont commises aux frontières des deux pays. Le juge d'instruction peut procéder ou faire procéder soit par un OPJ, soit par toute personne habilitée, à une enquête sur la personnalité, la situation matérielle, familiale ou sociale de l'inculpé. Il peut aussi procéder par la pratique du « soit faire retour¹⁸ », qui lui permet de donner des instructions à l'OPJ pour certaines infractions. Il fait retourner après déferrement du suspect dans l'unité de police afin que le délinquant désintéresse le ou les plaignants. C'est le plus souvent le cas pour les infractions comme l'escroquerie, l'abus de confiance ou même le vol.

IIème PARTIE : EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA COMMISSION ROGATOIRE

II. 1 Evaluation textuelle : cadre juridique

La procédure pénale est l'ensemble des règles qui décrivent et règlent à la fois les différents organes chargés de traiter le phénomène criminel, et les différents actes judiciaires qui doivent se succéder depuis le moment où l'infraction est découverte jusqu'au

¹⁸ Le « soit faire retour » peut être défini comme l'ensemble des instructions que le PR inscrit sur le dossier d'un suspect défermé ou non à son parquet dont il renvoie à l'OPJ pour exécution. Le suspect peut ou non accompagner la procédure.

moment où son auteur reconnu ou déclaré commencera à exécuter sa peine¹⁹.

En théorie, les textes juridiques qui régissent les différents corps des autorités d'enquête ou de poursuite judiciaire garantissent la préservation de l'intégrité et de l'indépendance de ces enquêteurs.

Le Bénin de par son organisation judiciaire et ses textes juridiques (conventions, lois, règlements, accords, Constitution etc.) et ses différents organes ou structures de répression de la criminalité en général et de celle frontalière en particulier, possède l'arsenal juridique nécessaire pour instruire les infractions sous-jacentes au niveau national et à l'étranger.

Les organes de répression des crimes et délits au Bénin notamment les magistrats (juges, procureurs) sont régis par des textes législatifs et réglementaires qui leur confèrent en principe une indépendance pour assumer leur fonction sans crainte, ni faveur et avec intégrité. On peut citer :

- la loi organique n° 97-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- la loi n° 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin,
- la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature en République du Bénin.

Au-delà, le fondement de l'indépendance de la justice se retrouve dans les articles 125 et suivants de la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la république du Bénin. Ainsi l'article 125 dispose : « le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif ». Cette volonté de rendre indépendante la justice est renforcée à l'article 126 de la loi précitée qui indique que : « la justice est rendue au nom du peuple Béninois. Les juges ne sont soumis dans l'exercice de leurs fonctions qu'à l'autorité de la loi. Les magistrats du siège sont inamovibles ». Mieux, dans la recherche de l'effectivité de cette indépendance, la Constitution, en son article 127, fait du Président de la République, le garant de l'indépendance de cette justice. Ce dernier

¹⁹ J. GATSI, J. A. NJOCK et M.J.J FOMCHIGBOU, « Nouveau dictionnaire juridique », PUL, 1^{ère} éd. 2008, page 164.

prête d'ailleurs serment avant sa prise de fonction de respecter et de défendre la Constitution que le peuple Béninois s'est librement donnée²⁰. S'inscrivant dans la ligne tracée par la constitution, la loi portant statut de la magistrature visée supra réaffirme l'indépendance de la justice. Cette loi en son article 23 dispose : « les magistrats du siège sont inamovibles ». En conséquence, le magistrat du siège ne peut recevoir sans son consentement une affectation nouvelle, même en avancement. L'inamovibilité du magistrat du siège ne constitue pas un privilège personnel pour le juge. Elle vise à garantir l'indépendance de la justice ». In fine, c'est l'article 3 en ses alinéas 2 et 3 de la loi portant organisation judiciaire citée plus haut qui met le juge à l'abri de toute pression extérieure en disposant que « le juge ne doit faire l'objet d'aucune pression de quelque nature que ce soit dans l'exercice de ses fonctions ». En somme, l'indépendance de la justice est bien garantie par les textes. Quant à l'intégrité, elle est garantie par la sévérité des sanctions disciplinaires auxquelles le juge est exposé en cas de violation de ce devoir. Ainsi l'article 57 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature en République du Bénin dispose : « tout manquement par un magistrat aux convenances de son état, à l'honneur, à la délicatesse ou à la dignité constitue une faute disciplinaire. Cette faute disciplinaire est appréciée par le Conseil Supérieur de la Magistrature ». En cas de violation de son devoir d'intégrité, le juge peut se voir infliger l'une des peines fixées à l'article 58 de la loi organique sus visée. Il s'agit des sanctions du premier degré à savoir, l'avertissement écrit, le blâme, le déplacement d'office, le blocage d'avancement d'échelon pour un an, la suspension sans traitement pour une durée ne pouvant excéder 30 jours, la radiation du tableau d'avancement. Et des sanctions du deuxième degré à savoir : l'exclusion temporaire des fonctions pour une période ne pouvant excéder six mois, l'abaissement d'échelon, la rétrogradation, la mise à la retraite d'office, la révocation sans suspension des droits à la pension. Dans la pratique, les juges sont attirés devant le Conseil Supérieur de la Magistrature et subissent effectivement des sanctions en cas d'atteinte à l'intégrité lorsqu'il y a légèreté dans la conduite des procédures d'instruction.

²⁰ Article 53 de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990, tel que modifiée par la loi n° 2019 du 7 novembre 2019

Toujours dans les règles de prévention et de répression des infractions frontalières, le régime douanier béninois a prévu un certain nombre d'instruments juridiques dont les plus pertinents sont :

- le règlement 09/2010/CM/UEMOA relatif aux relations financières des Etats membres de l'UEMOA,

- la loi n° 2006-14 du 31 octobre 2006 portant lutte contre le blanchiment des capitaux,

- la loi n° 2014-20 du 12 septembre 2014 portant code des douanes en République du Bénin.

- instruction n° 009-09-2017 de la BCEAO du 25 septembre 2017 fixant le seuil pour la déclaration des transports physiques transfrontaliers d'espèces et instruments négociables au porteur (seuil fixé 5 000 000 FCFA) ;

- instruction n° 008-09-2017 de la BCEAO du 25 septembre 2017 fixant des transports physiques transfrontaliers d'espèces et instruments négociables au porteur (seuil fixé à 5 000 000 FCFA).

Tous ces textes prévoient et répriment les infractions relatives au trafic de fonds et instruments similaires.

Même si « nul n'est censé ignorer la loi », il reste que ces dispositions relatives à l'interdiction de transport physique transfrontalier d'espèces, d'instruments négociables aux porteurs et de pierres et métaux précieux ne sont pas connues du public ainsi que les sanctions relatives.

Généralement, nos frontières terrestres ne sont pas dotées d'équipements modernes pour le contrôle des voyageurs. Mieux, la porosité des frontières terrestres tant béninoises que togolaises ne permet pas d'effectuer des contrôles douaniers efficaces, les voyageurs ayant la possibilité de contourner les points de présences des agents de contrôle. La coopération nationale entre toutes ces structures n'est pas encore effective dans un cadre institutionnel formel. En effet, il n'existe pas de textes pouvant servir de base légale pour des réunions ou des rencontres de partage ou d'échange d'informations ou renseignements et de discussions périodiques entre ces différents acteurs.

Cependant, le Bénin a récemment adopté en 2017, la loi n° 2017-44 portant recueil du renseignement en République du Bénin. Cette loi crée

un cadre institutionnel légal en vue de faciliter la coopération entre toutes les structures en charge du renseignement dans le pays. Mais les textes d'application pour rendre effective cette loi ne sont pas encore pris.

Le Bénin dispose d'un cadre juridique approprié à une coopération internationale efficace dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En effet, en plus des conventions internationales et régionales, des traités, de protocoles d'accord ou autres accords, les lois n° 2006-14 du 30 octobre 2006 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et les infractions connexes posent les fondements et les mécanismes juridiques en la matière y compris pour la confiscation des avoirs criminels. Le Bénin a créé les organes chargés des gels, saisies ou confiscations des avoirs criminels (conformément aux résolutions 1267 et 1373 des Nations Unies).

En matière d'entraides judiciaires, même si aucune statistique fiable n'a pu être obtenue, on peut dire que le Bénin sollicite activement et efficacement la coopération internationale relativement au blanchiment de capitaux, aux infractions sous-jacentes connexes, aux enquêtes sur les crimes financiers connexes et aux poursuites, ainsi qu'aux affaires de confiscation d'avoirs.

II.2 Evaluation pratique : cas d'espèce

Sur le plan pratique, les textes nous permettront d'évaluer la mise en œuvre des dispositions relatives à la commission rogatoire nationale et internationale en vue d'en dégager quelques difficultés pratiques.

En matière de procédure pénale, l'OPJ a le pouvoir de faire exécuter les actes pénaux de justice ainsi que les décisions de justice. Les mandats de justice interviennent fortement dans la procédure. L'art. 132 et suivants du CPP béninois définissent ce mandat comme étant des actes écrits par lesquels un magistrat ou une juridiction ordonne la comparution ou la conduite d'un individu devant lui ou elle, la détention provisoire d'un inculpé, d'un prévenu, d'un accusé ou d'un témoin soupçonné de perturber la recherche des preuves, l'incarcération d'un condamné, la

recherche d'un objet ayant servi à la commission d'une infraction ou en constituant le produit. On distingue 07 (sept) sortes de mandats de justice. L'OPJ est chargé d'en faire exécuter 04 à savoir : les mandats de comparution, d'amener, de perquisition, et d'arrêt faire exécuter les actes pénaux de justice ainsi que les décisions de justice. L'OPJ reçoit de certains magistrats le pouvoir de faire exécuter les mandats de justice, la notification de certains actes de justice. La notification consiste à porter un acte juridique à la connaissance d'une personne. Elle est faite par voie administrative, notamment par lettre recommandée avec accusé de réception ou par un OPJ, lequel en dresse procès-verbal.

L'OPJ est aussi sollicité pour faire exécuter les décisions pénales de justice. Il est en aval de la procédure pénale. L'OPJ doit faire exécuter des contraintes par corps contre les individus condamnés à cet effet. Il doit le faire dans le respect des dispositions du CPP. La contrainte par corps est une mesure qui vise à obliger le condamné à exécuter les condamnations pécuniaires ou à effectuer les restitutions ordonnées par une juridiction répressive. Elle est applicable sans mise en demeure préalable à la diligence du ministère public en cas de non-exécution des condamnations pécuniaires ou de non-restitution des biens. Elle consiste en une incarcération au cours de laquelle le débiteur est astreint au travail.

L'OPJ est chargé de contrôler les individus condamnés et à qui la juridiction a accordé ce privilège. Elle est autorisée par une ordonnance du juge. Elle consiste à soumettre l'inculpé à des mesures de surveillance judiciaire ou substituer de telles mesures au mandat de détention provisoire en astreignant soit à une ou plusieurs des obligations prévues. Ce contrôle est exercé par les autorités de police lorsqu'il s'agit d'un individu condamné pour crime ou d'un récidiviste condamné pour délit. En matière d'infractions de blanchiment de capitaux et les infractions sous-jacentes connexes et les produits des infractions sous-jacentes commises de l'autre côté de la frontière, par exemple, le Bénin dispose de structures appropriées pour enquêter en dehors de l'OPJ. Il s'agit de la Brigade Economique et Financière, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, l'Office Central de Répression de Trafic illicite de

Droque (OCERTID) et ses démembrements, l'Autorité Nationale de lutte contre la Corruption (ANLC) et de l'Interpol. Quant aux effectifs de ces unités opérationnelles qui constituent des informations stratégiques et confidentielles, il faut juste retenir bien qu'ils soient insuffisants, que chaque unité dispose de l'effectif minimum indispensable à son fonctionnement. Cependant, il y a un grand besoin de formation non satisfait surtout sur les techniques et méthodes d'enquête et de poursuite en matière de blanchiment de capitaux. Cela se traduit par la difficulté d'enquête parallèle dans le cadre des enquêtes sur les nombreuses infractions sous-jacentes de grande envergure commises au Bénin et connues des tribunaux Togolais et vice versa. Dans la réalité des faits, il faut souligner le manque de moyens et de ressources (humains, matériels et financiers) et de formations continues des acteurs intervenants dans ce domaine, le défaut de coopération internationale entre ces différentes structures d'enquêtes dans le cadre de partage de renseignements, d'actions concertées pour mieux juguler les crimes et délits commis aux frontières par les ressortissants de chaque pays.

De l'évaluation pratique des actes de procédure en matière d'infractions transfrontalières, il ressort que les OPJ et les juges d'instruction en charge des enquêtes subissent des interférences, des pressions politiques ou sociales, des intimidations et parfois se laissent corrompre ou font de l'abus de pouvoir. Seuls les rapports des organisations de la société civile, des ONG ou autres organismes (Transparency International, Front National de Lutte Contre la Corruption) servent à apprécier l'intégrité et l'indépendance des enquêteurs en charge du crime financier y compris la confiscation d'avoirs. Toutes ces organisations pensent que les acteurs chargés d'enquêtes sont sujets à de fortes pressions de la hiérarchie politico-administrative. Le pouvoir de direction de l'enquête judiciaire est prévu par l'article 78 du CPP qui dispose que la police judiciaire est exercée sous la direction du PR par les OPJ, les Auxiliaires de Police Judiciaire et tous les autres fonctionnaires ou personnes auxquelles les lois spéciales confèrent des pouvoirs de police judiciaire. En d'autres termes, il faut dire qu'en matière d'enquête de police judiciaire, l'OPJ a pour chef le Procureur de la République. Ce dernier peut à tout moment dessaisir tout OPJ d'une enquête. Dans le cadre de la direction, l'OPJ

reçoit des instructions du parquet. Tous les PV de l'OPJ doivent impérativement être envoyés au PR. Il est le seul à les apprécier. Il est juge de l'opportunité des poursuites. Il peut classer sans suite une procédure ficelée et envoyée par l'OPJ sans donner d'explications à ce dernier. Nous constatons que le pouvoir de l'OPJ s'arrête là où commence celui du PR. La marge de manœuvre de l'OPJ en matière d'enquête de police est subordonnée par le PR. Les instructions du PR parviennent à l'OPJ sous forme de soit faire retour (SFR).

Une enquête peut avoir été commencée par un OPJ de la gendarmerie ou de la police, le PR dessaisit celui-ci au profit de l'OPJ de la Sûreté Nationale et vice versa. Le PR peut à l'intérieur du même corps dessaisir un OPJ au profit d'un autre. Dans ces cas, le CPP à son article 83 al 5 dispose que le PR communique les motifs de sa décision au chef hiérarchique direct de l'OPJ dessaisi. La loi oblige l'OPJ à transmettre toutes ses procédures au procureur de la république. Ce dernier doit être mis au courant de toutes les enquêtes entreprises par l'OPJ. Comme nous le constatons, le PR non seulement dirige les enquêtes, il est aussi le chef de la police judiciaire. Le CPP lui reconnaît la possibilité de remplacer l'OPJ à tout moment en matière d'enquête de police. « Le Procureur de la République saisi dans les conditions prévues aux articles 135, 139, et 140, peut faire retour des PV d'enquête à la police judiciaire pour complément d'enquête ».

Selon les art. 15 à 18 du code de procédure pénale togolais, le PR peut agir aux lieux et place de tout OPJ. Le législateur pénal reconnaît ainsi au PR le pouvoir d'OPJ. Il peut poser tous les actes d'OPJ. Le PR exerce la police judiciaire en lieu et place de l'OPJ. L'article 111 du CPP dispose qu'en cas de crime flagrant, le PR est compétent pour diligenter l'enquête. L'arrivée du PR sur le lieu de l'infraction dessaisit de plein droit l'OPJ qui s'y trouvait à moins que ce magistrat n'en décide autrement. En clair, le PR peut procéder aux enquêtes préliminaires et aux enquêtes de flagrance. Il peut en même temps ordonner les gardes à vue. L'OPJ doit éviter de recevoir quoi que ce soit venant de l'usager sous peine de tomber sous le coup de la corruption ou de la concussion, prévues et

réprimées par le code pénal²¹. L'intervention du conseil dans la phase policière de la procédure pénale a été une des grandes innovations de notre code de procédure pénale. Jusqu'ici, le droit à l'assistance d'un avocat n'était admis qu'au cours de l'instruction préparatoire et du jugement. Les ONG dénoncent notamment des arrestations et détentions arbitraires, ciblant des membres de la communauté peule stigmatisée, car parfois accusée de complicité avec les groupes armés.

Elles dénoncent également une restriction du droit de manifester au Togo, et de la liberté d'expression au Bénin, après l'arrestation début 2022 de journalistes dans le nord du pays.

« La menace des groupes armés est utilisée comme prétexte pour restreindre les droits civils et politiques » a dénoncé, Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest, citée dans un communiqué en février 2022. Les crimes frontaliers ont amené les armées béninoise et togolaise à se déployer dans la partie septentrionale pour contenir la progression de ces groupes vers le sud. Les deux pays sont régulièrement accusés par les organisations de droits humains de dérives autoritaires dans ses opérations qu'il ne faut pas confondre avec les infractions de droit commun qui les amènent à des enquêtes. Ces principaux crimes sont ceux qui portent la menace extérieure dans la mesure où ils impliquent des pays de la région et d'autres pays hors de la sous-région. Le défaut de statistiques fiables n'a pas permis une évaluation précise de la valeur de ces crimes mais les quelques informations recueillies çà et là à travers la presse montrent l'ampleur de la situation sécuritaire. La loi n° 58/203 du 26 décembre 1958 n'avait pas accordé une attention aux droits du suspect. De nos jours, la lutte contre l'impunité est au cœur du combat pour l'instauration d'une société plus respectueuse des droits de l'Homme. A travers l'examen de la protection du droit à la vie, du droit à l'intégrité physique et morale et du droit à la sûreté, le code de procédure pénale béninois et la Constitution Béninoise y a fait une place de choix. Il dispose que toute personne arrêtée bénéficie de toutes les facilités raisonnables en vue d'entrer en contact avec sa famille. Le suspect ne sera point soumis à la contrainte physique ou morale, à la torture, à la

²¹ Art. 91 à 107 du Code Pénal Togolais.

violence, à la menace ou à tout autre moyen de pression, à des manœuvres insidieuses, à des interrogatoires prolongés, ou à tout autre procédé de nature à compromettre ou à réduire sa liberté d'action ou de décision, à altérer sa mémoire ou son discernement. Tout ceci veut dire que le suspect a droit au respect de sa dignité, le droit à l'assistance morale, à l'alimentation, le droit aux consultations et soins médicaux.

La violation de tous ces droits engage la responsabilité de l'OPJ lors de l'enquête de police et ouvre une voie à des sanctions diverses. L'OPJ ne doit pas porter atteinte à l'intégrité corporelle du suspect par torture, à sa liberté (garde à vue abusive, arrestation arbitraire, séquestration, violation de domicile). L'OPJ ne doit pas porter atteinte à la fortune du suspect (vol, rétention sans droit de la chose d'autrui). L'OPJ ne doit pas être auteur (lors des enquêtes de police) des infractions spécifiques telles que la corruption, le favoritisme, la concussion, le refus d'un service dû, abus de pouvoir⁸⁰.

Le CPP dispose à cet effet que la violation d'une règle de procédure pénale est sanctionnée par la nullité absolue lorsqu'elle préjudicie aux droits de la défense définis par les dispositions légales en vigueur, porte atteinte à un principe d'ordre public. Ainsi en est-il des PV (art. 66 et 67 du CPP béninois) dans lesquels n'ont pas été mentionnés les motifs de la garde à vue et les temps de repos qui ont séparé les interrogatoires, le jour et l'heure à partir desquels le suspect a été soit libéré, soit conduit devant le PR²². Sous peine de nullité l'OPJ doit informer le suspect de son droit de se faire assister d'un conseil et de son droit de garder silence dès l'ouverture de l'enquête préliminaire. Ces mentions doivent figurer sur le PV sous peine de nullité. Le PV est aussi nul en cas de surcharge, rature, renvoi non approuvé par le suspect. Le vice de procédure peut être invoqué par toute personne intéressée, et en priorité par le suspect dans le délai ordinaire des nullités absolues²³.

²² Art. 19 et 20 du CPP togolais.

²³ Cass. Crim. 17 septembre 1996, Véraldi et al, Juris Data n° 003917, 21 mars 1995. Delon et al, Rév. Pr. Coll., juin 1995, n° 144 in GUINCHARD (S) et BUISSON (J) p.347.

Selon les dispositions de l'article 1382 du code civil, « tout fait quelconque de l'Homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer ». Cette réparation prend la forme des dommages et intérêts à l'encontre de l'OPJ fautif. En ce qui concerne la garde à vue abusive (art. 206 à 208 du CPP béninois) dispose que toute personne ayant fait l'objet d'une garde à vue abusive peut, lorsque la procédure aboutit à une décision de non-lieu ou d'acquiescement devenue irrévocable, obtenir une indemnité si elle établit et qu'elle a subi du fait de sa détention un préjudice actuel d'une gravité particulière. Constitue une garde à vue ou une détention provisoire abusive la violation par le PR ou le juge d'instruction, des dispositions de l'art. 207 du CPP béninois. L'indemnité correspondante est prévue dans l'article 209 du même code.

Il est tout de même accordé un privilège de juridiction aux juges et OPJ en charge des procédures judiciaires. L'article 243 du CPP du Bénin dispose que lorsqu'un officier de police judiciaire a commis un crime ou un délit dans l'exercice et même hors de l'exercice de ses fonctions, le PR transmet le dossier au PG pour en saisir le Président de la Cour d'Appel compétente. Celui-ci désigne le parquet chargé de diligenter les poursuites et la juridiction de jugement pour en connaître.

Le privilège de juridiction se justifie en raison de la très grande étendue de pouvoirs dont jouissent les OPJ. En les jugeant dans leur circonscription de fonction, cela peut être de nature à soulever des passions dans les deux sens. Dans un sens, l'opinion peut lui être favorable s'il avait bonne réputation, dans l'autre, elle peut lui être défavorable, son action dans la localité n'ayant pas été très appréciée. Dans le cas d'urgence ou de crime ou de délit flagrant, le législateur a prévu l'extension de la compétence de l'OPJ, afin de lui permettre de poursuivre ses investigations dans le ressort où il n'exerce pas habituellement ses fonctions. Il reste à savoir quelles sont les garanties prévues par le code de procédure pénale afin de permettre à l'officier de police judiciaire d'accomplir sa mission dans le respect de l'équilibre entre les droits de la personne poursuivie et l'intérêt de la société, il semble judicieux de faire un constat.

CONCLUSION

Il est heureux de constater que les règles de procédure sont favorables aux prévenus. L'organisation judiciaire des deux pays limitrophes que sont le Bénin et le Togo ont prévu des textes digestes applicables en cas de commission d'infractions aux frontières. En effet, par commission rogatoire nationale ou internationale, le juge d'instruction peut requérir tout officier de police judiciaire compétent dans son ressort ou tout juge d'instruction, s'il s'agit d'actes à accomplir hors de son ressort, de procéder aux actes d'information qu'il estime nécessaires dans les lieux soumis à la juridiction de chacun d'eux.

Les magistrats ou officiers de police judiciaire commis pour l'exécution, exercent dans les limites de la commission rogatoire, tous les pouvoirs du juge d'instruction. Les officiers de police judiciaire ne peuvent cependant que procéder aux interrogatoires et aux confrontations de l'inculpé. Ils ne peuvent procéder aux auditions de la partie civile qu'à la demande de celle-ci.

Le juge d'instruction procède, conformément à la loi de chaque pays, à tous les actes d'information qu'il juge utiles à la manifestation de la vérité. Si le juge d'instruction est dans l'impossibilité de procéder lui-même à tous les actes d'instruction, il peut donner commission rogatoire aux officiers de police judiciaire de l'autre pays, afin de leur faire exécuter les actes d'information nécessaires dans les conditions et sous les réserves des dispositions prévues en la matière par chaque Etat.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Cass. Crim. 17 septembre 1996, Véraldi et al, Juris Data n°003917, 21 mars 1995. Delon et al, Rév. Pr. Coll., juin 1995, n°144 in GUINCHARD (S) et BUISSON (J) p. 347 ;
- Code de Procédure Pénal béninois ;
- Code de Procédure Pénal togolais ;
- Code Pénal togolais ;
- Constitution béninoise du 11 décembre 1990, tel que modifiée par la loi n° 2019 du 7 novembre 2019 ;
- Crim ; 7 janvier et 30 juin 1932, S. ; 1933, I, 368 et 396 ;

- J. GATSI, J.A. NJOCK et M.J.J FOMCHIGBOU, « Nouveau dictionnaire juridique », PUL, 1^{ère} éd. 2008, page 164 ;
- Rapport du Bénin sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, mai 2018 ;
- S. GUINCHARD et J. BUISSON, « Procédure pénale », Paris Litec 2000, page 329.

CONSTRUCTION DE LA COHESION SOCIALE PAR LA REDUCTION DE L'EXTREMISME VIOLENT DANS LES ESPACES FRONTALIERS DE KETOU A L'EST DU NIGERIA

Bienvenue Comlan IWIKOTAN¹⁻², Benoit Koffi SOSSOU²

¹ Ecole Doctorale Pluridisciplinaire «Espace, Cultures et Développement (EDP-ECD) »

²Laboratoire de la Dynamiques des Populations et du Développement Durable
(LADYPOD)

BP : 526 Cotonou (Bénin)

Tél : (+22997313361) ; Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

E-mail : iwicombien@yahoo.fr ; koffibossou@yahoo.fr

RESUME

L'Afrique de l'ouest est secouée ces derniers temps par des violences nées des conflits de divers ordres. Pour aborder cette recherche, l'approche méthodologique utilisée est basée sur la recherche documentaire et une analyse descriptive suivie de régression linéaire. Cette approche a permis de déboucher sur les résultats selon lesquels, un aménagement déséquilibré caractérise les espaces frontaliers. Par ailleurs, 97 % des enquêtés ne sont pas satisfaits des infrastructures de transport terrestre, 40 % sont satisfaits seulement des infrastructures marchandes, contre 60 %. Ensuite, l'économie informelle est un facteur défavorable pour la cohésion sociale, à l'instar de l'exclusion sociale et un seuil de pauvreté bas. Par contre, l'existence d'Infrastructure sociale de qualité et la "Bonne Gouvernance" affectent positivement la cohésion sociale dans les milieux frontaliers du Bénin. Enfin, ces facteurs déterminent réellement la cohésion sociale avec un coefficient de détermination de 57 %.

Mots clés : Renforcement de la cohésion sociale, Bénin, Afrique de l'Ouest, zones frontalières, extrémisme violent.

ABSTRACT

West Africa has been shaken in recent times by violence resulting from conflicts of various kinds. To approach this research, the methodological approach used is based on documentary research, and a descriptive analysis followed by linear regression. This approach led to the results that an unbalanced development characterizes border areas. In addition, 97% of those surveyed are not satisfied with land transport infrastructure, 40% are satisfied only with market infrastructure, compared to 60%. Then, the Informal Economy is an unfavorable factor for social cohesion, like social exclusion and a low poverty line. On the other hand, the existence of quality social infrastructure and "good governance" positively affects social cohesion in the border areas of Benin. Lastly, these factors really determine social cohesion with a coefficient of determination of 57%.

Keywords : Reinforcement of social cohesion, Benin, West Africa, border areas, violent extremism.

1. INTRODUCTION

En dépit de la transition démographique observée dans le monde entier, l'Afrique de l'Ouest et du Nord garde toujours le taux de fécondité le plus élevé depuis les années 1960 (6,4% et 7,7%) jusqu'à 2020 (2,3% et 4,5%) avec une tendance baissière. (OCDE, 2021) et (OCDE &CSAO, 2023). Cette croissance de la population demande plus d'efforts à fournir dans la création de la richesse, de l'emploi, des infrastructures sociales communautaires de la part des gouvernants (OCDE &CSAO, 2023). Les besoins d'emploi et d'insertion des jeunes n'étant pas satisfaits, cela les poussent à migrer des centres ruraux vers les milieux urbains (Østby, 2016). Ces inégalités de chance sont susceptibles de créer des groupes marginaux, des frustrations et d'exclusion sociale qui pourraient dégénérer en violences politiques dans les frontières (Radil et al., 2022). Les jeunes ruraux frustrés, (Østby, 2016) et voyant leur avenir assombri par les réformes politiques et économiques se prêtent facilement au recrutement des mouvements d'extrémistes violents (OECD & CSAO, 2022). La dégradation des conditions de vie des jeunes dans le monde et en particulier en Afrique de l'ouest constitue aujourd'hui une menace à la paix et la cohésion sociale (Gizelis et al., 2021). La cohésion sociale est une représentation sociale qui désigne l'intensité des relations qui existent entre les membres d'une structure sociale donnée (Durkheim, 1893). La société primitive était caractérisée par une cohésion sociale irréprochable basée sur des principes de vie communautaire. Par le passé, il était développé une relation de fraternité entre les sociétés mobiles constituées d'éleveurs, de nomades et d'agriculteurs qui sont généralement les propriétaires terriens. Dès l'arrivée des sociétés mobiles, elles renseignent auprès des autochtones en créant une atmosphère de confiance. Elles offrent du lait de bétail en échange avec des produits agricoles et établissent des règles de bonne cohabitation. Chacune des parties prenantes veille au respect strict des règles morales établies. Il en est de même pour les sociétés lacustres qui s'adonnent aux activités de pêche. Toutes ces sociétés forment une communauté et désignent un responsable traditionnel qui veille au règlement pacifique des conflits en cas de différends. Ainsi, le vivre ensemble se compromet rarement et la cohésion sociale était la colonne sacrée à sauvegarder. Le responsable traditionnel désigne des conseillers dans chaque société de la communauté et ce dernier est tenu de rendre compte au premier responsable de tous les agissements de sa société. Donc, une infiltration étrangère était difficile à cause de l'alliance pré établie. Mais, avec

l'avènement du système colonial, cette cohésion est fragilisée par l'intégration des civilisations exogènes et les systèmes politiques successifs par le mépris des liens qui conditionnent la cohésion sociale. Très tôt, les systèmes de gestion axés sur aucun plan d'aménagement vont compromettre les besoins réels de chaque entité de l'espace. Ce qui crée des sentiments de méfiance, de frustration et d'apatridie. Alors, à la recherche de l'équilibre perdu, on est tenté de trahir le principe de non-agression à cause des promesses de meilleures conditions de vie. Une fois la cohésion sociale affaiblie, on assiste au marchandage des rapports sociaux. Ainsi, il naît une scission profonde dans la communauté, et la création des groupes de rébellion. Les leaders qui aspirent au pouvoir entretiennent et soutiennent ces associations. Et comme, les espaces frontaliers en Afrique sont moins viabilisés et très perméables, ces territoires servent de zones privilégiées pour organiser des crimes transfrontaliers. Les groupes d'extrémisme violents profitent souvent de la vulnérabilité des populations, de leur frustration, de leur exclusion pour s'offrir comme une idéologie pour défendre leurs causes. Il s'en suit la phase de confiance et de promesse dans un contexte de partenariat gagnant-gagnant. Les autorités locales voire étatiques perdent par la suite le contrôle de ces groupes extrémistes, à cause de leur autonomie financière qui se fonde souvent sur une économie grise. La présente recherche vise à décrire les relations de causes à effets entre la cohésion sociale et la prévention de l'extrémisme violent dans les espaces frontaliers du Bénin. A la suite des analyses de résultats, les facteurs défavorables et contributifs à la cohésion sociale seront exposés dans un premier temps, puis les liens entre les facteurs de cohésion sociale et l'extrémisme violent seront aussi dégagés. Enfin, nous apprécierons le degré de détermination de la cohésion sociale par rapport aux facteurs explorés.

1.1 Contexte et justification

Depuis 2011, la sous-région ouest africaine est devenue une zone d'insécurité à cause de l'installation des mouvements extrémistes. Leur organisation et leur mode opératoire, ont créé une psychose au sein des populations. La fréquence et la violence entretenue par ces mouvements ont causé le déplacement des milliers d'habitants, d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines en Afrique du nord et de l'ouest (OCDE & CSAO, 2022). Cette situation a d'avantage fragilisé la cohésion sociale et installé une atmosphère de méfiance totale. Lorsqu'on

remonte aux origines de ces mouvements depuis le moyen orient, les chercheurs et les organismes impliqués dans la recherche des solutions ont établi des relations entre certains facteurs sociaux communautaires, et la manifestation de ces groupes extrémistes. En effet, la plupart des pays africains ont été développés sur la base du commerce entretenu entre le colonisateur et ses colonies. Le schéma-type adopté par le colonisateur est le développement des infrastructures nécessaires pour l'acheminement de ses marchandises vers son pays d'origine (Yann Bedzigui, 2007). Ainsi, les zones côtières débouchant sur la mer, l'océan ou les grands fleuves ont été identifiées pour construire les infrastructures de communication (routières, ferroviaires, fluviales et mêmes aériennes) sans tenir compte des besoins réels des différents groupes ethniques du pays. On assiste donc à une hypertrophie infrastructurelle de certaines zones comparativement aux autres parties enclavées. Les habitants de ces territoires sont souvent frustrés du fait de leurs besoins non satisfaits. Par ailleurs, le chômage grandissant des jeunes, le manque d'infrastructure de base dans les frontières sont les facteurs de mécontentement des jeunes (Iwikotan & Sossou, 2021) et les incitent à la violence. Les auteurs estiment que les anciennes voies coloniales entre temps délaissées sont empruntées par les assaillants, et la pauvreté ambiante favorise la traversée des frontières par voie informelle (Donko et al., 2022). En 2022, le Bénin a dénombré le long de ses frontières, plus de 216 voies de contrebande pour rallier le Nigeria (INSTaD, 2022).

Ainsi, la présente recherche se veut pour tâche de construire la cohésion sociale pour réduire l'extrémisme violent dans les espaces frontaliers du Bénin. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de clarifier le lien entre cohésion sociale et extrémisme violent.

En effet, la cohésion sociale est utilisée pour la première fois par le patriarche sociologue Emile Durkheim en 1893 pour décrire le processus qui cherche à renforcer les liens entre les individus dans une société. Selon celui-ci, toute société est régie par une solidarité mécanique et une solidarité organique. Pendant que la solidarité mécanique caractérise les sociétés traditionnelles avec un effectif peu nombreux, mais de liens intenses entre individus partageant les valeurs communes ; la solidarité organique ne s'intéresse qu'aux relations professionnelles dans la division du travail selon la spécialité de chaque individu. Durkheim conclut que la société contemporaine est marquée par un déclin des liens sociétaux au profit de l'individualisme et de la recherche de l'intérêt personnel. Avec la montée de la solidarité organique, les sociétés

contemporaines courent le risque d'une division profonde et d'une vulnérabilité sans précédent des individus avec la croissance du taux de chômage (OCDE, 2013) ; (OCDE (2009), la cohésion sociale serait un indicateur du bien-être social (OCDE/CSAO, 2022).

1.2 Questions de recherche

La principale question de recherche est d'identifier les facteurs qui contribuent à la construction de la cohésion sociale dans le but de réduire l'extrémisme violent dans les espaces frontaliers du Bénin.

1.2.1- Objectifs

De façon spécifique, il s'agira de :

- analyser la satisfaction des populations frontalières à l'égard des infrastructures sociales existantes par rapport à la cohésion sociale ;
- établir la relation de cause à effet entre la cohésion sociale et la réduction de l'extrémisme violent dans les espaces frontaliers du Bénin.

1.2.2- Hypothèses

L'expansion de l'extrémisme violent est favorisée par la fragilité de la cohésion sociale.

Spécifiquement, il s'agira de :

- ✓ la satisfaction des populations frontalières à l'égard des infrastructures sociales renforce la cohésion sociale ;
- ✓ la réduction de l'extrémisme violent dans les espaces frontaliers du Bénin est liée à une bonne cohésion sociale ;
- ✓ il existe un modèle de reconstruction de la cohésion sociale pour réduire l'extrémisme violent.

1.3. Présentation de la zone d'étude

La recherche a pour cible la commune de Kétou au Bénin, qui partage des espaces frontaliers avec le Nigeria. La figure N°1 ci-dessous présente la carte administrative de Kétou.



2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

2.1- Documentation

Pour mieux appréhender les facteurs de reconstruction de la cohésion sociale, une recherche documentaire des revues spécialisées en matière de gestion des conflits ou catastrophes en Afrique et dans le monde est utilisée. Ainsi l'exploration des sites de l'Institut de Développement des Etudes pour la Sécurité (IDS) ont permis d'aborder à la fois les théories et études empiriques sur les origines, les causes et manifestations de la destruction de la cohésion sociale communautaire dans les espaces frontaliers. Par ailleurs, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) développent des études empiriques sur les facteurs favorables au terrorisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel et l'Association pour les Etudes sur les Zones Frontalières (AEZF) abordent les théories sur les enjeux des frontières.

La méthode de travail s'inspire de l'Analyse des Impacts sur la Pauvreté et sur le Social (AIPS), qui vise à évaluer les effets économiques, sociaux et environnementaux des politiques publiques sur le bien-être des groupes pauvres ou vulnérables.

2.2- Outils et matériels de collecte des données

Pour mieux cerner les facteurs qui contribuent à la cohésion sociale dans les espaces frontaliers du Bénin, une enquête exploratoire fut menée à Kétou, durant le mois d'octobre. Le questionnaire a été digitalisé à partir de Kobocollect. Dans le cadre de cette recherche, l'unité statistique c'est les individus, et la collecte des données qualitatives dépendantes repose sur les variables comme (l'économie informelle, l'exclusion sociale, satisfaction aux infrastructures sociales existantes, bonne gouvernance) et de données quantitatives dépendantes comme nombre d'enfant à charge et seuil de pauvreté. Ce seuil de pauvreté est évalué par la proportion des individus capable de dépenser au moins (1,9) dollars par jour pour apprécier la perception des enquêtés sur les facteurs contributifs à la construction de la cohésion sociale ou pas. On appelle facteurs contributifs à la construction de la cohésion sociale, toutes variables qualitatives ou quantitatives qui a un impact positif sur la cohésion sociale et par ricochet, toute variable, ayant des impacts négatifs sur la cohésion sociale est qualifiée de facteurs fragilisant la cohésion sociale.

2.3-Théorique et modélisation des déterminants de la cohésion sociale

La cohésion sociale est l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société (Michel Anciaux, 2016).

- Choix du modèle

Au-delà, de ces différences entre les lois logistiques et normales, il existe en effet certaines propriétés du modèle Logit qui sont particulièrement utiles pour simplifier les calculs ainsi que l'interprétation économique des résultats d'estimation des paramètres β associés aux variables explicatives. Il s'agit de la règle consistant à interpréter les signes des paramètres estimés indiquant si la variable associée influence à la hausse

ou la baisse la probabilité de l'événement considéré, le calcul des effets marginaux mesurant la sensibilité de la probabilité de l'événement $y_i = 1$ par rapport à des variations dans les variables explicatives x_i et présenté après des ajustements comme une élasticité afin d'éliminer l'effet d'unité de mesure ; et enfin le calcul de la cote (odds).

Compte tenu des similitudes entre les modèles probit et Logit et les avantages que présente le modèle Logit sur le modèle probit notamment du point de vue de l'interprétation économique des paramètres, nous avons opté pour le modèle Logit.

2.3.1-Présentation du modèle

On observe un échantillon d'environ de 201 individus à la suite d'une enquête exploratoire réalisée dans la commune de Kétou. Les variables constituant le modèle de cohésion sociale sont Y^*_i qui caractérise l'état élevé ou non de la cohésion et un vecteur noté X_i qui caractérise à son tour les facteurs explicatifs contributifs à cette cohésion tels que (l'économie informelle, l'exclusion sociale, satisfaction aux infrastructures sociales existantes, bonne gouvernance) et de données quantitatives dépendantes comme (nombre d'enfant à charge et seuil de pauvreté évalué par la proportion des individus capable de dépenser au moins (1,9) dollars par jour. Le modèle est le suivant : $Y_i^* = \beta_i X_i + \varepsilon_i$ où β représente les paramètres de régression à estimer, x_i les variables explicatives et ε le terme d'erreur dont la distribution est donnée par la fonction de densité de F cité plus haut.

La variable dichotomique à expliquer et qui prend uniquement les valeurs 0 et 1 est qualitative et recodée de la sorte : Bonne Cohésion sociale codé '0' et mauvaise cohésion sociale codé '1'. La relation entre Y et Y^* est donnée par l'équation :

$$Y_i = 1 \text{ si } Y_i^* > 0$$

$$Y_i = 0 \text{ si } Y_i^* \text{ désigne la variable latente inobservable.}$$

Sous la forme économétrique, l'équation s'écrit

Ainsi, à travers une équation de régression linéaire telle que :

$Y_i^* = \beta_1 \text{Eco_infor} + \beta_2 \text{Excl_Soci} + \beta_3 \text{Infra_Soci} + \beta_4 \text{gouv} + \beta_1 \text{Nbr_Enf} + \beta_2 \text{Spa} + \epsilon_i$, où β_i désignent les paramètres à estimer.

Avec Y_i coefficient de détermination,

β_1 : coefficient de corrélation de l'économie informelle,

β_2 : coefficient de corrélation affecté à l'exclusion Sociale,

β_3 : coefficient de corrélation affecté à la satisfaction aux Infrastructures Sociale existantes

β_4 : coefficient de corrélation affecté à la pratique de bonne gouvernance.

β_1 : coefficient de corrélation affecté au nombre d'enfant à charge,

β_2 : coefficient de corrélation affecté au seuil de pauvreté.

Le même raisonnement d'analyse est exploité dans le cas ci-dessus

Le logiciel Stata a servi au traitement économétrique des données de l'enquête et une brève analyse descriptive de ces données s'en est suivi.

2.3.2- Le coefficient de détermination multiple de Mc-Fadden

L'analogue du R^2 de la régression par les moindres carrés est dans le cas des modèles à variables qualitatives, le pseudo- R^2 appelé aussi R^2 de Mc Fadden et est calculé ainsi.

$$R^2 = 1 - \frac{\log \text{likelihood}}{\text{Restr. log likelihood}}$$

Avec loglikelihood, la Log vraisemblance totale et Restr.loglikelihood, la log vraisemblance contrainte (Doucouré, 2005). Plus ce coefficient est élevé plus fort est le pouvoir explicatif du modèle.

Le test de Hosmer-Lemeshow

Ce test disponible sur Stata7.0 permet d'indiquer une différence très significative ou non entre les valeurs observées et les valeurs prédites des déciles.

Le test d'hypothèse est le suivant :

H_0 : ajustement bon (Goodness of fit).

H_1 : ajustement mauvais.

La décision est la suivante : on accepte l'hypothèse H_0 si la valeur de la probabilité est supérieure à 5% (seuil de risque) et on rejette H_0 dans le cas contraire.

2.3.3- Interprétation des paramètres estimés

L'estimation par les MCO n'est pas applicable dans le cas des modèles binaires. Par conséquent la valeur numérique des paramètres estimés n'a aucun intérêt. ; Seuls leurs signes sont utilisables et permettent d'indiquer si la variable influence à la hausse ou à la baisse la probabilité (Doucouré, 2005). Le signe des coefficients, le calcul des effets marginaux (élasticités) et le calcul de la côte restent les seules informations directement exploitables.

Concernant le signe des coefficients, lorsqu'il est significativement positif pour la variable explicative x_i alors on conclut que cette variable a une influence à la hausse sur la chance d'apparition de l'événement $y_i=1$ et a à la baisse dans le cas contraire.

La cote (odds) : elle est très importante en ce qui concerne l'interprétation et l'analyse économique ; elle établit un lien entre la probabilité de survenance d'un événement et la probabilité de non-survenance de cet événement. Noté C_i pour l'individu $n^o i$, elle a pour formule : $C_i = \frac{p_i}{1-p_i}$, son interprétation est celle-ci : l'individu $n^o i$ a C_i fois plus de chance que l'événement $y_i = 1$ se réalise, qu'il ne se réalise pas. Dans un modèle Logit, cette cote correspond simplement à la quantité $C_i = \frac{p_i}{1-p_i} = e^{x_i \beta}$ où β désigne le paramètre estimé.

L'effet marginal : non pas calculé à partir de la cote mais directement à partir de la probabilité associée à l'événement de référence. Il cherche donc à établir une liaison entre la variation de la probabilité de l'événement en cas d'une variation des variables exogènes. Est considéré uniquement le cas des variables explicatives continues. Dès lors si l'on note $f(\cdot)$ la fonction de densité des résidus du modèle dichotomique, l'effet marginal associé à la jème variable $x_i(j)$ est :

$\left(\frac{\partial p_i}{\partial x_i(j)} \right) = (f(x_i \beta)) * \beta_j$, suivant que l'on considère un modèle probit ou un modèle Logit. Pour le modèle Logit, il s'écrit :

$$\frac{\partial p_i}{\partial x_i(j)} = \left(\frac{e^{x_i \beta}}{(1 + e^{x_i \beta})^2} \right) \beta_j$$

Cette grandeur s'interprète en ce sens : l'augmentation d'une variable associée à un coefficient positif induit une hausse de la probabilité de

réalisation de l'événement $y_i = 1$. Inversement, la hausse d'une variable associée à un coefficient négatif induit une baisse de la probabilité de réalisation de l'événement $y_i = 1$.

Enfin, plutôt que d'exprimer l'effet marginal sous la forme de la dérivée $\frac{\partial p_i}{\partial x_{ij}}$, on préfère généralement calculer une élasticité, cette dernière ayant l'avantage d'être indépendante des unités de mesure. Ainsi on définit l'élasticité comme suit :

$$\varepsilon_{pi} = \left(\frac{\partial p_i}{\partial x_{ij}} \right) * \left(\frac{x_{ij}}{p_i} \right) = \left(f(x_i \beta) * \left(\frac{x_{ij}}{F(x_i \beta)} \right) \right)$$

Lorsque Y est inférieur à 50 %, les variables ci-dessus ne déterminent pas la cohésion sociale et par conséquent ne contribuent pas à la construction de la cohésion.

Lorsque Y est supérieur à 50 %, les variables ci-dessus déterminent fortement la cohésion sociale et par conséquent, elles contribuent à la construction de la cohésion.

Lorsque le coefficient est affecté de signe (-), ces variables fragilisent la cohésion sociale, mais quand elle est affectée de signe (+), alors, ces variables contribuent à la construction de la cohésion.

3. RESULTATS DE RECHERCHE

A la suite de ces travaux de recherche, on peut observer les résultats ci-après :

3.1- Perception de la satisfaction des populations par rapport à certains facteurs majeurs

Certains facteurs sont qualifiés de majeurs parce qu'ils sont des indicateurs qui déterminent la cohésion sociale. Pour ce faire, la perception des populations a été recueillie pour appréhender la menace de ces facteurs sur la cohésion sociale. Ainsi, le tableau n°1 ci-dessous présente la perception de ces facteurs selon les populations.

Tableau 1 : Répartition de la perception de la satisfaction des populations par rapport à certains facteurs majeurs

Perception de la satisfaction des populations	
Existence d'Infrastructure sociale	Effectif en (%)
OUI	24
NON	75
Pratique d'économie informelle	
OUI	93
NON	7
Sentiment d'exclusion sociale	
OUI	92
NON	8
Sentiment de bonne gouvernance	
OUI	9
NON	90
Sentiment d'apatridie	
OUI	65
NON	35

Source : enquête de terrain, 2022

A la lumière du tableau n°1 ci-dessus, les populations semblent être satisfaites seulement à 24% des infrastructures existantes contre 75 % qui ont exprimé leur insatisfaction. De même, l'économie informelle est pratiquée à 93% contre seulement 7%. Par ailleurs, le sentiment d'exclusion sociale s'est fait ressentir par les enquêtés à plus de 92%. Enfin, 65% des populations enquêtées sur les frontières avec le Nigeria ne se sentent pas appartenir à l'Etat Béninois du fait qu'ils ne bénéficient pas des services de leur gouvernant, ce qui donne le sentiment de mauvaise gouvernance qui s'est fait ressentir à près de 90% par les mêmes populations. En somme, l'ensemble de ces analyses concourent à un sentiment de frustration et de mécontentement parce que les conditions de vie ne semblent pas favorables pour la majorité des enquêtés. Tout semble croire que les jeunes sont écartés des systèmes de gestion dans les espaces frontaliers du Bénin.

L'analyse agrégée des infrastructures sociales cache-t-elle des disparités ?

3.2- Satisfaction des populations frontalières à l'égard des infrastructures sociales

Le tableau 2 ci-dessous montre la satisfaction des populations par rapport aux infrastructures de transport terrestre, marchands, de santé, de culture, de sécurité et d'électricité/eau. Il constitue une analyse désagrégée de la perception des populations sur les différentes infrastructures existantes dans les espaces frontaliers du Bénin avec le Nigeria.

Tableau 2 : Répartition de la perception des populations par rapport à leur satisfaction aux infrastructures sociales

Satisfaction aux infrastructures	OUI (%)	NON (%)
Transport terrestre	3	97
Marchands	40	60
Santé	5	95
Scolaire/universitaire	2,9	96,1
Sécurité	42	58
Culturelle	1,9	98,1
Électrique/eau	7	93

Source : enquête de terrain, 2022.

L'analyse du tableau 2 ci-dessus montre que 97% des enquêtés ne sont pas satisfaits des infrastructures de transport terrestre. De même, 40% sont satisfaits des infrastructures marchandes, contre 60%. Par ailleurs, 42% sont satisfaits des infrastructures de sécurité contre 58%. Par contre, seulement (5%, 2,9%, 1,9% et 7%) sont respectivement satisfaits des infrastructures de santé, scolaires/universitaires, de culture et d'électricité/eau. Les infrastructures marchandes et de sécurité ont semblé recevoir un accueil relativement plus stable à cause du projet de lutte contre l'insécurité et l'autonomisation des femmes dans les espaces frontaliers du Bénin piloté par l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF). Une remarque générale montre que des efforts restent à fournir de la part des autorités centrales et locales pour limiter les inégalités qui peuvent basculer à tout moment en violence radicale (Gizelis et al., 2021).

Quelle perception font les populations sur la relation entre l'extrémiste violent et les inégalités sociales ?

3.3- Analyse de la perception de la réduction de l'extrémiste violent par la limitation des inégalités ou une bonne cohésion sociale

Tableau 3 : Répartition de la perception de la relation entre la réduction de l’extrémisme violent dans les espaces frontaliers du Bénin et la réduction des inégalités ou bonne cohésion sociale

Pensez-vous que la réduction des inégalités ou une bonne cohésion sociale peut réduire la pratique de l'extrémiste violent	Proportion (%)
Oui	92
Non	08

Source : enquête de terrain, 2022

L’analyse du tableau 3 montre que 92% des enquêtés estiment que la réduction des inégalités peut bel et bien limiter l’extrémiste violent ou radical dans les frontières du Bénin comme l’affirment d’ailleurs beaucoup d’auteurs tels que (OCDE, 2009) ; (OCDE ; 2023) ; pour ne citer que ceux-là.

En effet, quels sont les facteurs majeurs qui influencent la cohésion sociale ?

Tableau 4 : Tableau de régression linéaire

Log likelihood = 244.46729			Pseudo R2		= 57.725		
-----+-----							
COSO	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]		
-----+-----							
Eco_Inform	-.4208442	.0827573	-5.09	0.000	-.5840691	-.2576194	
Ex_Socia	-.0041138	.0721176	-0.06	0.955	-.1463537	.138126	
Infra_Socia	0.978403	.0316258	3.09	0.002	.0354638	.1602168	
Bon_Gouv	.5800801	.0338171	17.15	0.000	.5133815	.6467787	
Sexe M	0.752642	.0298676	2.52	0.013	.0163554	.1341729	
Age	.0006431	.0003669	1.75	0.081	-.0000805	.0013667	
Nb_EnfChg	.0005432	.0003819	1.42	0.157	-.0002102	.0012965	
Seuil_Pauv	-.0000113	.0000964	-0.12	0.906	-.0002015	.0001788	
_cons	.2756613	.0434196	6.35	0.000	.1900235	.3612991	
-----+-----							
Var (e.CoSo)	.0051416	.0005129			.0042233	.0062596	

Source : enquête de terrain, 2022

Significativités des variables

$P \geq |t|$

Si P compris entre 0,000 et 0,09, alors les variables sont significatives.

- Si P compris entre 0,000 et 0,05, alors les variables sont significatives au seuil de 5% ;
- Si P compris entre 0,000 et 0,09, alors les variables sont significatives au seuil de 10 %.

A la suite de l’analyse de régression, et au regard du tableau 4 ci-dessus on constate que seulement six (06) variables sur huit sont significatives au seuil de 5 et 10 % dans le modèle. Pour simplifier l’analyse, le tableau 5 ci-dessous a fait le récapitulatif des variables significatives ou non.

Tableau 5 : Récapitulatif des variables significatives

Variables	Au seuil 5 %	Coeff	Variables	Au seuil de 10 %	Coeff	Variable	Seuil ≥10 %	Coeff
Économie Informelle	0,000	- 0,4208	Agés	0,08	+0,0006	Exclusion sociale	0,955	-0,0041
Infrastructures sociales	0,002	+ 0,9784				Seuil de pauvreté	0,906	-0,00001
Bonne gouvernance	0,000	+ 0,5800						
Sexe M	0,013	+ 0,7526						

Source : enquête de terrain 2022

Au nombre des variables explicatives de la cohésion sociale, on peut citer :

L'économie informelle : de par son coefficient, a un effet négatif sur la cohésion sociale. En effet, une augmentation d'un (01) point de l'économie informelle entraîne une réduction de 0,42 point de la cohésion sociale au seuil de 5 %. En outre, on observe la même tendance au niveau des variables exclusion sociale et seuil de pauvreté dont les coefficients sont affectés aussi du signe négatif et qui montrent que la pauvreté et l'exclusion sociale ont des effets négatifs sur la cohésion sociale, même si elles ne sont pas significatives au seuil de 5 % dans ce modèle. Il urge donc d'attirer l'attention des décideurs sur ces variables sensibles.

Par contre, l'Infrastructure sociale : de par son coefficient, a un effet positif sur la cohésion sociale. En effet, une augmentation, d'un (01) point d'infrastructure sociale entraîne une augmentation de 0,97 point de cohésion sociale au seuil de 5 %. Il en est de même pour la "bonne gouvernance" dont le coefficient est affecté de signe positif montrant qu'une augmentation d'un (01) point, améliore la cohésion sociale de 0,58 point au seuil de 5 %. Enfin, ces facteurs sont vraiment déterminants dans la construction de la cohésion sociale parce que son coefficient de détermination l'explique à 57 %.

4. DISCUSSION

Si aujourd'hui les espaces frontaliers sont devenus les champs de batailles, plusieurs facteurs ont contribué à envenimer la situation des populations. Selon OCDE/CSAO, 2019), plus de 90 % des infrastructures socioéconomiques et sanitaires sont concentrées à l'intérieur des pays de

l'Afrique de l'ouest. Iwikotan et Sossou, (2021) ont confirmé cette inégalité infrastructurelle et constate que ceci a créé des sentiments de frustration qui se cristallisent en divers courants de violence dans les espaces transfrontaliers. Toutefois, si l'économie informelle est une source probable de déstabiliser de la cohésion sociale, elle mérite d'abord de générer plus rapidement d'emplois que dans l'économie formelle (Attanasso, 2009).

La même source d'information révèle que : le taux d'accès à l'eau potable (4,37 %) ; taux d'abonnement à l'électricité (17,59 %) ; Ecole primaire (5,33 %) sont relativement plus faibles dans les espaces frontaliers que les autres parties du pays pour le cas du Bénin. Quant au niveau d'instruction, plus de 60,59 % étaient sans instruction scolaire dans les frontières. Cette tendance n'a pas changé selon (Hounmenou & Vlavonou, 2020) et (Meliho & Aïna, 2018), qui estiment que 76,42 % des formations sanitaires sont fermées jusqu'à ce jour dans les frontières pour raison de service illégal. Au regard de ce manque criard en infrastructures dans les espaces frontaliers, les populations manifestent des grincements de dent contre les autorités étatiques ou locales qu'elles tiennent responsables. Ce manque d'infrastructures est un facteur potentiel de tensions sociales et de désaffection des citoyens frontaliers de l'Etat et de ses institutions régaliennes selon (Sossou, 2019). L'actuelle recherche confirme les réalités de désert des espaces frontaliers en infrastructure et vient mesurer leur impact direct sur la cohésion sociale. C'est d'ailleurs pour prévenir de tels déconvenues que l'Union Européenne a déjà exhorté les nations à travailler pour un monde plus équilibré depuis 2012 (OCDE, 2012). La présente recherche vient mettre au clair, certains facteurs majeurs dont doit tenir compte le projet de société de tout gouvernant responsable.

5. CONTRIBUTION DE L'ETUDE POUR LE DEVELOPPEMENT

Cette recherche contribue à la construction d'une société plus solidaire où les inégalités seront limitées et particulièrement dans les espaces frontaliers du Bénin. Elle est à la fois novatrice et anticipative sur les conséquences probables de la marginalisation de la jeunesse qui n'a aucune autre voie de recours que la violence. Cette recherche comble également une insuffisance en matière de bases de données scientifiques fiables pour alimenter le réseau international de la recherche transfrontalière sur la criminalité, l'extrémisme violent et l'insécurité en Afrique de l'ouest. Elle constitue une aide aux prises de décision des

gouvernants dans l'amélioration de leur projet de société. Sur le plan géopolitique, elle facilite la mutualisation des forces de sécurité pour mieux contrer l'insécurité grandissante dans la sous-région ouest africaine. Au plan local, elle impulse la solidarité mécanique et contribue à placer la jeunesse au cœur de tout développement qui se veut durable. Elle contribue enfin, à prévenir les menaces de violences et de tensions sociales dues à la porosité des frontières avec les pays limitrophes comme c'est le cas au Nord-Ouest du Bénin depuis 2019.

6. CONCLUSION

A la suite de cette recherche, on peut retenir que les variables telles que l'économie informelle est un facteur défavorable pour la cohésion sociale. Par ailleurs, l'exclusion sociale et un seuil de pauvreté bas jouent contre la cohésion sociale même si dans le cas d'étude, ces variables ne sont pas significatives au seuil de 5 % dans le modèle. Toutefois, il urge d'attirer l'attention des chercheurs sur ces variables sensibles.

Par contre, l'existence d'infrastructures sociales de qualité et la "bonne gouvernance" affectent positivement la cohésion sociale dans les milieux frontaliers du Bénin au seuil de 5 %. Aussi remarque-t-on que le passage transfrontalier augmenterait de 12 % en l'absence de contrôle dans les années à venir (OCDE, 2023). De toute façon, le développement harmonieux des espaces frontaliers est indispensable dans la recherche de cohésion sociale et par ricochet la réduction du radicalisme et extrémisme violent. Ces documents doivent servir désormais les politiques dans les plans d'aménagement du territoire afin de prendre aussi les préoccupations des jeunes pour limiter les inégalités.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABEGIEF. (2013). Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers (Livre Blanc). Cotonou: ABEGIEF, p. 125
- Attanasso, M. O. (2009). Le microcrédit aux plus pauvres (MCP) et la formalisation du secteur informel : Quelle relation ? p. 22.
- Donko, K., Doevenspeck, M., & Beisel, U. (2022). Migration Control, the Local Economy and Violence in the Burkina Faso and Niger Borderland. *Journal of Borderlands Studies*, 37(2), p. 235-251. <https://doi.org/10.1080/08865655.2021.1997629>

- Formes urbaines et changement climatique en Afrique (Notes ouest-africaines 40 ; Notes ouest-africaines, Vol. 40). (2023). <https://doi.org/10.1787/505381c7-fr> p. 15
- Gizelis, T.-I., Pickering, S., & Urdal, H. (2021). Conflict on the urban fringe : Urbanization, environmental stress, and urban unrest in Africa. *Political Geography*, 86, 102357. <https://doi.org/10.1016/j.polgeo.2021.102357>, p. 24
- INSTaD. (2022). Enquête sur le commerce extérieur non enregistré (p.256).
- Iwikotan, B. C., & Sossou, B. K. (s. d.). « Dynamique des villes frontalières et activités économiques transfrontalières entre le BÉNIN, LE TOGO, NIGER, BURKINA-FASO ET LE NIGERIA » p. 19.
- OCDE. (2012). Perspectives du développement mondial 2012 : La cohésion sociale dans un monde en mutation. OECD. https://doi.org/10.1787/persp_glob_dev-2012-fr, p. 14
- OCDE, C. (2013). Taux de chômage des jeunes [jeu de données]. OECD. <https://doi.org/10.1787/849df84c-fr>, p. 35
- OCDE, C. (2021). Urbanisation et démographie en Afrique du Nord et de l'Ouest, 1950-2020 (Notes ouest-africaines 33; Notes ouest-africaines, Vol. 33). <https://doi.org/10.1787/702cc781-fr>, p. 31
- OCDE & Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. (2022). Frontières et conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest. OECD. <https://doi.org/10.1787/325c4747-fr>, p. 21
- OCDE & Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. (2023). Urbanisation et conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest. OECD. <https://doi.org/10.1787/4044c408-fr>, p. 10
- OCDE/CSAO. (2022). Informal employment and the social contract : An individual-level perspective (OECD Development Centre Working Papers 348; OECD Development Centre Working Papers, Vol. 348). p. 18 <https://doi.org/10.1787/75381956-en>
- OECD & Sahel and West Africa Club. (2021). Conflict Networks in North and West Africa. OECD. <https://doi.org/10.1787/896e3eca-en>, p. 28
- Østby, G. (2016). Rural–urban migration, inequality and urban social disorder : Evidence from African and Asian cities. *Conflict*

- Management and Peace Science, 33(5), 491-515.
<https://doi.org/10.1177/0738894215581315>, p. 498
- Radil, S. M., Irmischer, I., & Walther, O. J. (2022). Contextualizing the Relationship Between Borderlands and Political Violence : A Dynamic Space-Time, Analysis in North and West Africa. *Journal of Borderlands Studies*, 37(2), 253-271.
<https://doi.org/10.1080/08865655.2021.1968926>, p. 38
- Sossou, K. B. (2019). Travailleurs migrants au Bénin/: Contexte et défis (Fondation Friedrich Ebert). <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/benin/15807.pdf>
- Sossou-Agbo, A. L. (2013). La mobilité dans le complexe fluvio-lagunaire de la basse vallée de l'Ouémé au Bénin, en Afrique de l'Ouest. p.357
- Wei, T., & Simko, V. (2017). R package « corrplot »: Visualisation d'une matrice de corrélation (Patent No 84).
<https://github.com/taiyun/corrplot> urgence, p. 25

SESSION DE LA COTE D'IVOIRE

LES OBSTACLES SOCIO-CULTURELS A LA LUTTE CONTRE L'INSECURITE DANS CERTAINES VILLES FRONTALIERES DE LA COTE D'IVOIRE : LA MENACE DJIHADISTE

AINYAKOU Taiba Germaine et DOSSO Namodé Alice Epse Binaté

Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo (Côte d'Ivoire)

ainyakou@yahoo.fr/dr.ainyakou@gmail.com

Alicebinate2016@gmail.com

Adresse postale : BP 1328 Korhogo Côte d'Ivoire

Contact : (225) 0749302359/0708159163

RESUME

« *Le terroriste est d'abord un extrémiste qui adhère radicalement à une idée radicale. Son système de croyances débouche logiquement sur la mort d'autrui, convaincu que la vraie foi doit prévaloir à tout prix* » (Bronner, 2009, p 130). Cet extrait permet de questionner la sécurité aux frontières du pays, quand l'on sait qu'en 2016, avec les événements de Grand-Bassam et en 2020 à Kafolo, la Côte d'Ivoire est devenue la cible du djihadisme en Afrique de l'Ouest. Au cœur des problématiques mises en exergue, l'objectif de cette étude est de mettre en lien la question sécuritaire aux frontières et l'implication réelle des populations dans la lutte contre le djihadisme ; tant il est que les populations devraient jouer un rôle d'alerte précoce pour assurer leur propre sécurité.

Pour ce faire, cette étude qualitative a mobilisé plus de trente personnes ressources des localités de Kafolo, Doropo, de Tehini et Danané, réparties sur (8) entretiens comprenant huit (8) groupes de six (6) personnes ressources et vingt-sept (27) personnes.

Les constats des investigations démontrent que plusieurs facteurs sociaux culturels non pris en compte dans la création des frontières par la colonisation, la construction de certains liens sociaux, ainsi que des valeurs traditionnelles et religieuses viennent rendre compte de ce que le djihadisme s'implante pourtant dans le pays, sans réaction réelle des populations.

La théorie de référence du lien social d'Emile Durkheim (1897) permettra d'expliquer comment la force des liens sociaux, construits au cœur des populations frontalières, devient en même temps leurs faiblesses dans la lutte contre le djihadisme.

Mots clés : Populations, sécurité aux frontières ; terrorisme ; lien social ; facteurs socioculturels et religieux.

ABSTRACT

"The terrorist is first and foremost an extremist who adheres radically to a radical idea. His belief system logically leads to the death of others, convinced that true faith must

prevail at all costs' (Bronner, 2009, p 130). This extract allows us to question the security at the country's borders, when we know that in 2016, with the events in Grand-Bassam and in 2020 in Kafolo, Côte d'Ivoire became the target of jihadism in West Africa. At the heart of the issues highlighted, the objective of this study is to link the security issue at the borders with the real involvement of the population in the fight against jihadism, since the population should play an early warning role to ensure their own security.

To do this, this qualitative study mobilised more than thirty resource persons from the localities of Kafolo and Danane, divided into six (6) groups for a focus group, and twenty (20) individual interviews.

The findings of the investigations show that several social and cultural factors that were not taken into account in the creation of borders by colonisation, the construction of certain social links, as well as traditional and religious values, explain why jihadism is taking root in the country, without any real reaction from the population.

Emile Durkheim's reference theory of the social bond (1897) will help explain how the strength of social bonds, built in the heart of border populations, becomes at the same time their weaknesses in the fight against jihadism.

Key words : Populations, border security; terrorism; social bonds; socio-cultural and religious factors.

1. INTRODUCTION

La menace terroriste devient le premier problème de sécurité des Etats au 21^e siècle, autant en Occident avec la France que dans le reste du monde. D'Al-Qaïda ou Aqmi aux djihadistes de l'Etat islamique (Daech), en passant par les talibans ou le Hamas, leur menace dans les pays visés, passe par des attentats meurtriers visant les forces de l'ordre autant que les populations civiles. Attaques suicides de kamikazes, bombes, véhicules piégés ou fusillades avec plusieurs terroristes: leur objectif est de semer la peur, souvent à des fins religieuses ou idéologiques.²⁴ Ces propos empruntés, témoignent du fait que le terrorisme apparaît donc comme un ensemble d'actes criminels, dirigés contre les personnes, avec l'intention de causer la mort ou des blessures graves ou tout autre dommage, dans le but de semer la terreur. (Définition du Conseil de sécurité des Nations unies, dans une résolution d'octobre 2004). Il s'est imposé comme une réalité mondiale et est en passe de s'affirmer,

²⁴ Consulté à ce lien : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/la-menace-terroriste_921204.html, le 10 novembre 2022.

singulièrement, comme une menace incontournable en Afrique et partant en Afrique de l'Ouest. Déjà, entre 1934 -1937, le terrorisme est abordé par la communauté internationale et on commence à penser à son éradication en établissant un projet de Convention proposé à adoption aux pays, visant à sa prévention et à sa répression. Malgré cette lutte amorcée par l'ONU par le biais de textes, conventions et mesures diverses adaptées aux circonstances d'alors, il ressort que plusieurs attaques terroristes et décès restent liés à la pratique de l'extrémisme violent dans le monde. En effet, les données montrent que de 2007 à 2021, 60 671 chiffres cumulés d'attaques terroristes ont été enregistrés (selon Statista Research Department, 2022). Spécifiquement en 2021, l'on dénombre 7142 décès enregistrés dans le monde dont 48% pour l'Afrique subsaharienne. C'est à ce titre que pour les auteurs, le terrorisme ou djihadisme ou extrémisme violent, est présenté aujourd'hui comme l'une des figures majeures de la menace contemporaine, stratégique pour la paix et la sécurité collective mais aussi et surtout une menace « invisible », « insaisissable » (Dimitroulias, 2006). Ces menaces associées à la violence se sont développées le long du golfe de Guinée depuis le début des années 2000. Selon Walther (2022), les régions frontalières sahéliennes sont devenues nettement plus violentes que toute autre région au cours des dernières décennies. C'est le cas des trafics connus qui passent par les pays comme le Nigéria, le Togo, la Côte d'Ivoire, le Cap Vert, la Sierra Leone, le Libéria, la Mauritanie, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud, le Ghana, le Sénégal, l'Ethiopie et le Kenya. La fraude et le blanchiment d'argent ne sont pas en reste et atteignent des proportions gigantesques, (Revue du Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme, 2019, p. 23-24).

Face à cette réalité, l'Afrique s'est également prémuni d'outils juridiques et a développé des mécanismes visant à lutter contre ce fléau. Il s'agit de la Déclaration de Yaoundé et le plan d'action sur le contrôle de l'usage des stupéfiants et le trafic de drogue en Afrique en 1996 ; la Déclaration de Dakar sur la prévention et le contrôle du crime organisé transnational et la corruption en 1998 ; la déclaration de Bamako sur une position africaine commune sur la prolifération illicite, la circulation et le trafic des armes en 2000, etc. (Revue du Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme, 2019).

A l'instar de ces pays voisins, la Côte d'Ivoire a aussi voté une loi antiterroriste en 2015. En effet, selon cette loi, le recrutement ou l'affiliation à un groupe criminel organisé en vue de participer à la commission d'actes terroristes est puni d'un emprisonnement allant jusqu'à 20 ans. De plus, cette loi autorise d'autres formes de pratiques telles que les écoutes téléphoniques, les perquisitions, les interceptions de correspondances, etc., votée à l'unanimité par les 197 députés de l'Assemblée nationale ivoirienne présents. (Revue du Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme, 2019).

Paradoxalement à la rigueur juridique constatée dans la lutte, les données empiriques et documentaires tendent à indiquer une hausse des actes terroristes dans les zones frontalières ivoiriennes. Ainsi l'année 2020-2021 a été marquée par une vague d'attentats organisés par des groupes djihadistes dans la région nord du pays (zone frontalière entre la Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso). Un détachement mixte des forces armées ivoiriennes est surpris par les djihadistes à Kafolo en juin 2020. Cette attaque est subséquente (survient en représailles) à une opération conjointe menée par les deux pays : l'opération Comoé. Ainsi nuitamment, ils attaquent et font une dizaine de morts parmi les forces armées. Cette attaque vient sortir les autorités de leur léthargie et ils prennent la décision de réagir. D'autres attaques, comme celles de Kafolo en décembre 2020 et en mars 2021, à Kolobougou et à Tougbo le 7 juin 2021, sont à recenser également.

Au-delà des attaques, il ressort que les tactiques ainsi que les armes des groupes extrémistes violents présents dans la région du Bounkani ont également évolué, avec l'utilisation nouvelle d'engins explosifs improvisés (EEI). Le 12 juin 2021, trois soldats ont péri lors du passage de leur véhicule militaire sur un EEI sur l'axe Téhini-Togolokaye, près de la frontière avec le Burkina Faso (Bulletin de risque, 2021).

Au regard de ces faits, c'est bien peu d'arguer que le terrorisme en tant qu'insécurité aux frontières du pays, est une réalité qui engendre une psychose entretenue et du stress auprès de toutes les couches sociales au cœur des populations. Bien à propos, cet auteur avance que : « ...le terrorisme est donc par nature organisé. Sa constante, le dénominateur commun de ses différentes attaques, demeurent l'intimidation d'une cible

particulière, la destruction, au moins partielle, d'un système politico-économique spécifique. Néanmoins, l'aspect le plus terrifiant du terrorisme est qu'il frappe souvent des victimes (potentiellement, chacun d'entre nous) qui ne sont pas directement liées au système politique ou à l'idéologie vers lesquels se dirigent en fait ces attaques.» (Celliers, 2004, p 82)

Les frontières ivoiriennes particulièrement, constituent des lieux de risque majeurs en raison de leur proximité avec le Mali et le Burkina-Faso, pays déjà en proie à l'occupation djihadiste comme le stipule William Assanvo dans un entretien : *« Ces incidents illustrent la présence croissante d'un extrémisme violent dans le nord de la Côte d'Ivoire et témoignent d'une stratégie d'expansion de l'influence des groupes djihadistes au-delà de leurs bastions dans des États sahéliens enclavés comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger jusqu'aux États côtiers d'Afrique de l'Ouest. »* (BULLETIN DE RISQUE, 2021, p.1). Or, les frontières héritées de la colonisation, ces zones frontalières partagent la même culture voire les mêmes liens de parenté et parfois même les mêmes pratiques religieuses sans occulter souvent une histoire commune. Ces facteurs socioculturels semblent prédisposer ces contrées frontalières à l'infiltration du djihadisme.

L'objectif de cette étude est donc de mettre en lien la question sécuritaire aux frontières et l'implication réelle des populations dans la lutte engagée, tant il est admis que nous partons du postulat que l'étranger en Afrique, telle une maxime, doit être toujours pris comme un frère ou comme un ami, eut égard aux affinités culturelles entre peuples.

2. METHODOLOGIE

2.1. Champ de l'étude

Quatre (4) localités ont été l'objet des investigations de cette étude. Il s'agit de Doropo, Kafolo, Téhini et Danané. Ces choix se justifient par le fait que ces trois (3) premières localités font frontalières avec le Mali et le Burkina-Faso. De plus, en juin 2020, puis en mars, avril et juin 2021, les localités de Kafolo (Région du Tchologo), Téhini et Tougbo (région

du Bounkani) ont été le théâtre d'attaques, qui confirment la vulnérabilité de ces régions face à la menace terroriste. Ainsi, le Tchologo et le Bounkani se heurtent à d'énormes problèmes découlant de l'avancée de l'extrémisme violent et/ou de la menace terroriste conjuguées à l'accélération du chômage des jeunes. Les régions du Tchologo et du Bounkani, sont des régions limitrophes des frontières du Mali, et du Burkina-Faso, deux pays fortement affectés par le terrorisme (Nations Unies, 2022). S'agissant de Danané, cette ville fait frontière avec des pays présentant une instabilité politique (Guinée).

Concernant Doropo, c'est une localité du nord-est de la Côte d'Ivoire et appartenant au département de Bouna, Région du Bounkani. La localité de Doropo est un chef-lieu de commune. Il faut noter une absence criarde de bitume sur les voies principales des chefs-lieux de département. A titre d'exemple, des routes qui relient les 3 chefs-lieux de département à Bouna, seul l'axe Bouna-Doropo est bitumé. La frontière est située à 17 km de la ville de Doropo. L'axe Bouna -Ghana, passant le fleuve Volta n'est pas bitumé mais un pont est en construction sur ce fleuve qui va fluidifier les échanges entre ces deux pays. Toutes les autres routes ne sont ni reprofilées ni bitumées avec l'existence d'une multitude de pistes illégales pour rejoindre le Ghana ou le Burkina-Faso (Nations Unies, 2022).

Quant à Téhini, elle est une ville de Côte d'Ivoire, dans la région du Bounkani. Elle est située à l'extrême nord du pays à 108 km au nord de Boundiali, le chef-lieu de région à laquelle elle est reliée par voie bitumée. Elle se situe à la frontière avec le Mali. La plupart des habitants sont des minianga (Sénoufos), Malinkés ou Dioulabas, peuples animistes et /ou musulmans.

Concernant Danané ; qui est évoquée dans quelques verbatims, la ville fait frontière avec le Libéria et la Guinée, des zones qui ont été bien souvent animées par des conflits.

Les réalités relevées et vécues aux frontières des villes signalées sont similaires pour beaucoup à celles d'autres frontières ivoiriennes non citées dans le travail. La question du lien social s'affirme réellement dans les interactions entre peuples frontaliers.

2.2. Techniques d'enquête

Cette étude a mobilisé une méthode purement qualitative. Les personnes interrogées ont été recensées selon la méthode par boule de neige. Elles ont par la suite été disposées par groupes pour des focus groupes, en fonction des régions. Elle a questionné plusieurs catégories sociales à travers la méthode de boule de neige. Huit (8) entretiens comprenant huit (8) groupes de six (6) personnes ressources, en moyenne, ont été réalisés dans le courant du mois de septembre 2022, dans les localités de Doropo, Kafolo, Téhini et Danané ; en raison de deux (2) dans chaque localité (soit 48 personnes pour le Focus Group Discussion). Pour ce qui est de l'entretien individuel, vingt-sept (27) personnes ont été soumises à un guide d'entretien dont quatre (4) représentants des forces de défense et de sécurité. Quatre (4) Chefs de canton, quatre (4) représentants territoriaux, quatre (4) représentants de la CEDEAO, quatre (4) associations des femmes, quatre (4) experts, d'un (1) représentant des opérateurs économiques, d'un (1) représentant des Commerçants, d'un (1) représentant des Transporteurs.

2.3. Traitement des données

Les données recueillies ont fait l'objet d'un dépouillement informatique à travers le logiciel MaxQDA. De manière pratique, il s'est agi de transcrire des fichiers audios, recueillis des enquêtes de terrain et la saisie des données sur Microsoft Word. Ensuite, transférées dans le logiciel MaxQDA. Lequel logiciel a procédé au codage par thèmes, sous thèmes et idées avec un regroupement de textes.

La théorie de référence est celle du lien social d'Emile Durkheim. En effet, le lien social pour Durkheim consiste dans la combinaison de deux types de relations entre les individus et la société à savoir l'intégration et la régulation. Repris par Paoletti (2004), ces relations seraient exprimées statistiquement par deux variables liées mais autonomes. L'intégration désigne selon les auteurs « la manière dont les individus sont attachés les uns aux autres et à la société » et la régulation « la façon dont elle les régleme ». Les auteurs essaient de faire comprendre pourquoi les mêmes facteurs (intégration et régulation) qui établissent le lien social

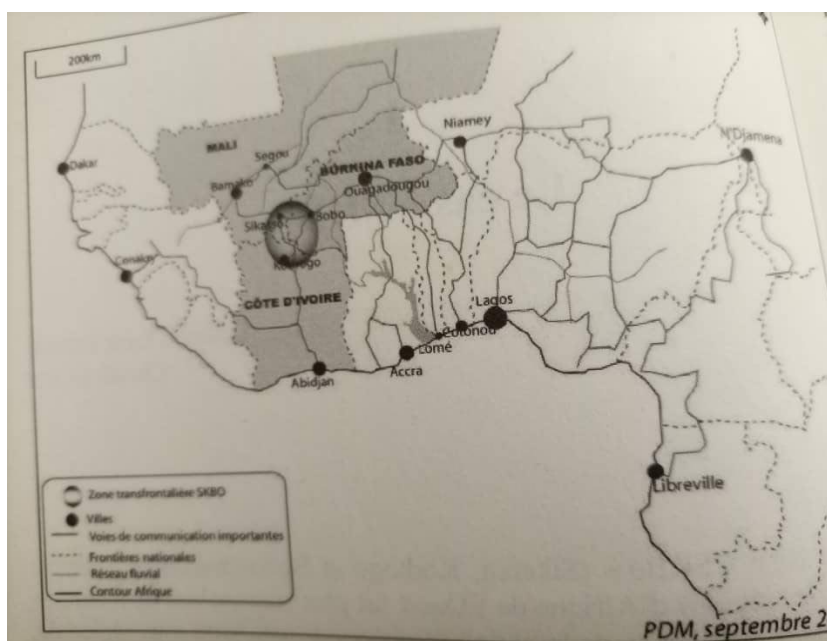
peuvent aussi coïncider, une fois qu'ils auront dépassé une certaine limite, avec sa dissolution (dont le suicide est le signe). Ces facteurs constituent dans le cadre de cette étude des canaux mobilisés pour faciliter l'implantation du djihadisme et de se positionner. Car si l'une des fonctions est outrepassée elle biaise l'autre fonction. Ainsi si le facteur d'intégration est trop prononcé, la fonction de régulation ne se fera pas correctement à cause des trop grandes affinités entre les acteurs. Cela pourrait être un moyen de facilitation pour l'infiltration djihadiste.

De cet outillage méthodologique, il ressort plusieurs facteurs socioculturels, religieux et politiques structurant l'implantation du terrorisme dans les zones frontalières de la Côte d'Ivoire.

3. RESULTATS

3.1. Les obstacles socio-culturels -juridiques et politiques

3.1.1. Les effets des dynamiques frontalières en Afrique de l'Ouest



Source : Image de l'Espace SKO- septembre 2005- Cf p.16. Les dynamiques frontalières en Afrique de l'Ouest par Enda Diapol

Différents espaces de communauté ont été créés en Afrique, au nord, au sud, à l'est et à l'ouest afin de rassembler les pays limitrophes autour des défis communs partagés. L'espace SKBO en est une illustration en Afrique de l'Ouest. Il rassemble trois pays autour de leurs grandes villes que sont : Sikasso (Mali)- Korhogo (Côte d'Ivoire)- Bobo dioulasso (Burkina-Faso). L'objectif de ces espaces est de favoriser le développement à travers des grandes villes comme pôle de développement, ainsi de favoriser la libre circulation des biens et des personnes et de faciliter les échanges entre eux, de façon à engendrer des économies d'échelles. Les économies nationales pourront s'appuyer sur les diversités pour s'enrichir et sur leurs spécificités pour s'affirmer. Il est question de promouvoir la solidarité, la communauté, la capitalisation et la mutualisation des moyens et des compétences. Certaines conditions sont nécessaires pour le meilleur fonctionnement de ces espaces. A savoir : des conditions géographiques (emplacement et proximité), une homogénéité culturelle, religieuse et des économies complémentaires. Mais en vérité ces espaces sont à l'origine, des blocs qui ont été morcelés.²⁵ Ces espaces favorisent le développement et l'intégration sous régionales. Cependant, face à la menace djihadiste, cette intégration construite pourrait faciliter l'infiltration de ces soldats de la terreur. Pareillement les frontières héritées de la colonisation peuvent se révéler comme des facteurs de risque.

3.1.2. Les effets d'une migration autorisée par l'Etat

Il y eu une migration qui a été suscitée par l'État pour densifier la zone du Nord Est de la Côte d'Ivoire (frontière Côte d'Ivoire- Burkina-Faso : Région du Bounkani). L'Etat a encouragé une migration venant du Burkina-Faso. Les populations Lobi déjà géographiquement installées dans cette zone, n'ont eu qu'à traverser pour se retrouver sur le territoire ivoirien. Par ce fait historique, les populations Lobi se retrouvent de part et d'autre de cette frontière. Cela facilite encore la libre circulation des personnes et des biens voire des ressources. La frontière ne semble pas exister. Il est courant de constater la fuite des ressources et des cultures de rente comme l'anacarde (problèmes de prix non attractif), sans

²⁵ L'espace SKBo, un sous territoire de solidarité au confluent de trois frontières nationales – pp. 17-23.

compter les soucis de contrebande constatées à ces frontières, occasionnées par l'existence de multiples pistes clandestines. De la même façon, l'infiltration djihadiste est facilitée par la porosité pratiquement « autorisée » de cette frontière qui a subi plusieurs attaques en 2021. (Les Attaques de Téhini-Tougbo).

3.1.3. Les effets des frontières héritées de la colonisation : des peuples frontaliers aux cultures similaires

La colonisation vient diviser et élever des frontières en créant des espaces plus autonomes voire souverains nommés pays. Or elle sépare des peuples liés par l'histoire et la culture souvent même la religion de façon séculaire. Les frontières « des blancs » semblent factices et chimériques pour les populations qui ne les ont pas vraiment acceptées. Ces populations continuent de partager un sentiment d'appartenance commune, avec pour socle la religion, l'histoire, les liens matrimoniaux et coutumiers. D'un côté et de l'autre des nouvelles frontières, la vie des peuples se poursuit comme si aucune séparation n'avait eu cours. Surtout quand on sait que les limites des frontières coloniales ne sont généralement pas matérialisées malgré les tracés connus des Etats (une colline, un cours d'eau et autres éléments naturels suffisent). Les flux et déplacements sont impossibles à contrôler autant que les échanges commerciaux. Les populations aux frontières continuent de vivre comme des communautés. Toutes dispositions de nature à faciliter l'infiltration djihadiste, malgré l'effort juridique amorcé.

- **BL**, responsable dans l'administration territoriale soutient que *« la difficulté majeure ici réside dans le fait qu'aux frontières quand nous prenons la Guinée et la Cote d'Ivoire ; certains peuples tels que les guéré et les yacouba se retrouvent de part et d'autre. Ils ont une culture commune, une administration coutumière commune : Il m'a été donné de constater lors d'une visite que le chef de canton d'une des localités ivoiriennes dans le Département de Danané, était guinéen et résidait en République de Guinée. Et selon les populations autochtones, lorsque survient une crise, ledit chef de canton traverse allègrement la frontière pour présider la réunion de règlement du conflit et il repart.*

Donc, les populations n'ont aucune conscience de la frontière c'est un des leurs. Ils sont les mêmes et ils parlent la même langue locale. Par conséquent si les djihadistes font des recrutements au plan local et, qu'ils arrivent à recruter les locaux ; Il serait alors difficile pour les populations de les dénoncer et de constituer ainsi une barrière pour arrêter toute infiltration du mouvement djihadiste au niveau de Danané. ».

3.1.4. Des lois et des textes fragiles

A l'analyse, les textes édictés pour la lutte contre le terrorisme, comportent en eux-mêmes des imprécisions et des insuffisances de nature à fragiliser les libertés individuelles et la sécurité des populations environnantes. En effet, obnubilés par la lutte contre le terrorisme, l'Etat souverain se munit de textes de nature à instaurer des contrôles plus tatillons, plus corsés (rafles systématiques, mise sous écoutes systématiques, perquisitions). Sur le théâtre des opérations, cela se traduit par un renforcement des contrôles aux frontières. Généralement ces zones frontalières sont restées longtemps des « no man's land » c'est-à-dire hors du pouvoir étatique. Démunis bien souvent de l'électricité, du réseau et autres commodités, face à ces lois plus radicales, ces populations cultivent un sentiment de persécution et d'abandon. Ce sont des arguments aisément exploités par les recruteurs djihadistes afin d'enrôler les jeunes.

N.K.C. Consultant à ce propos disait : *« l'Etat de Côte d'Ivoire a pris pleinement conscience qu'à certaines frontières, le terrorisme s'est infiltré à cause du sentiment des populations de ne pas vraiment être prise en compte. Les djihadistes disent aux jeunes que le réseau et la connexion que vous utilisez appartient à l'autre pays ; les marchandises qui vous parviennent et autres commodités vous arrivent de l'autre côté. Qu'avez-vous à vous réclamer d'un pays qui n'a point cure de vous ? Nous nous sommes là avec vous et si vous marchez avec nous, nous vous enrichirons ... l'Etat a constaté que de nombreux jeunes aux frontières Tougo- Téhini ont été enrôlé ainsi par les djihadistes. Aussi propose-t-il à travers son programme social gouvernemental, une alternative à la précarité des populations aux frontières, en ce qu'elle facilite l'infiltration djihadiste »*

Un autre responsable administratif de la zone **S.D.** souligne : « Vous remarquerez que l'hôpital Général de Gaoua (Burkina-Faso) représente la structure sanitaire de référence dans toute la région de Bouna, Doropo jusqu'à Gaoua en passant par Kampti (Frontière Doropo-Burkina-Faso) – bien que Gaoua soit tout de même à environ 86 kms ; les populations prétextent l'accueil et la qualité des soins et le plateau technique dont ils bénéficient sans compter le coût moindre des prestations. Les usagés ivoiriens de la Région du Bounkani choisissent d'aller à Gaoua pour les accidentés et autres évacuations, sans sourciller. ». Ces propos démontrent les flux et les échanges inter-communautés qui ont cours à ces frontières au détriment des frontières édictées et des lois. La précarité des populations peut également faciliter l'infiltration djihadiste.

3.2. Obstacles socio-culturels-économiques et religieux

3.2.1. La précarité des populations aux frontières et la mobilisation des ressources économiques et activités sociales comme outil de positionnement local mais encore comme facteur d'infiltration du djihadisme.

Selon une source militaire basée à Kafolo : « Une économie parallèle s'est développée dans la région, où l'on voit désormais des maisons huppées sortir de terre. La localité est devenue le lieu de ravitaillement en logistique et en vivres des jihadistes du Mali et du Burkina Faso, qui y font de la surenchère, et notre positionnement avancé (forces armées ivoiriennes) gêne leurs activités illicites. »

Cette assertion permet de renchérir que les personnes avec la fluidité et la porosité permise aux frontières, ont la facilité de commencer et de faire prospérer des activités économiques et commerciales. Les postes de douane sont généralement installés sur les axes principaux. En passant par les pistes clandestines, des marchandises sont introduites et étant non imposées (taxes), elles sont moins coûteuses. Cet état de chose permet aux commerçants des zones concernées, de faire plus de profit, tout comme leurs fournisseurs. Conséquemment, il faut comprendre que les échanges sont facilités mais en même temps les populations se retrouvent acculés par les coûts exorbitants de la vie sur place. Dès lors, une certaine précarité s'installe du côté de la majorité de la population, de façon que se laisser enrôler par les djihadistes pourrait devenir une option intéressante pour sortir de la précarité. Bien des zones frontalières abritent les sites

d'orpaillage clandestins ou non, qui sont des lieux également où toute sorte d'activité commerciale et lucrative florisse. Face à la pseudo richesse et à l'aisance apparente, la convoitise des jeunes, notamment est attisée.

Les propos de **NK.C.** Consultant, viennent encore corroborer cet état de fait : *« la situation aux frontières inquiète les nombreux partenaires que sont l'ambassade des États-Unis, l'Unicef, le PAM et autres partenaires internationaux. Tout le monde est en alerte maximale. La psychose est alimentée par la situation en Guinée, au Mali et au Burkina-Faso, qui font frontière avec la Côte d'Ivoire. La situation indique clairement que le djihadisme gagne du terrain dans les pays d'Afrique de l'ouest. Les travaux ont montré que la précarité des populations est à prendre en compte dans la lutte contre le terrorisme. En effet, à la frontière Téhini-Tougbo, les djihadistes ont préparé leur accès en offrant des motos et de l'argent aux jeunes des localités. L'Etat s'est donc rendu compte qu'il était important à travers son programme social de gouvernement de créer des activités génératrices de revenus dans ces zones, afin de réduire sinon d'éviter la récupération des jeunes au travers des moyens matériels mis à leur disposition. L'Etat a compris qu'il faut également équiper ces zones frontalières en infrastructures de base : électricité, eau courante, la voirie, la téléphonie mobile afin de les sortir de la misère et du désespoir. »*

3.2.2. Le lien social comme frein à la lutte contre le terrorisme

Après avoir démontré que l'intangibilité des frontières entre nations ouest Africaines est pratiquement une « parodie », il est question de montrer comment les djihadistes conscients de la force de ces liens religieux, culturels organisent une tactique des plus probantes malgré sa simplicité.

3.2.2.1. La maxime sur l'hospitalité en Afrique

Est concerné dans ce cadre, une construction des rapports sociaux par adoption des pratiques religieuses du groupe social de la localité, la participation et/ou le financement des activités économiques et sociales. De plus, ils se marient dans la communauté et créent les liens sociaux solides pour se maintenir dans le champ social. Ces liens sociaux ruinent

les poursuites et la dénonciation de ces acteurs par les populations. Or, le terrorisme a des influences psychologiques (stress- psychose) sur les populations. Ce fut le cas à Grand Bassam. L'individu est rentré, il s'est installé, a mené ses activités commerciales, s'est marié et s'est intégré réellement dans la société concernée durant quelques années. Il a préparé minutieusement pourtant cette attaque de 2016 qui a tant ébranlé et endeuillé la Côte d'Ivoire.

3.2.2.2. Les religions

Les religions prônent toutes l'hospitalité et le vivre ensemble. L'Islam va jusqu'à pratiquement déifier le voisin et le voisinage. Les croyants sont élevés dans le respect de l'autre en tant que voisin et proche. La réaction première des populations musulmanes face à un nouveau venu ne sera pas la méfiance, ni le rejet mais l'accueil et l'intégration. Le salut musulman (Salamalekoum ou encore que la paix d'ALLAH soit sur toi se comporte comme un césam ouvre -toi.) Généralement, les djihadistes rentrent par des zones dans lesquelles ils savent pouvoir trouver gîte et couvert sans attirer aucunement l'attention. Ils ont pour eux le lien de la religion, de la même pratique culturelle ; tirés du concept de la OUMA Islamique : (la grande communauté islamique) qui prône que tous les musulmans sont frères au-delà de la race, des cultures, des continents et autres considérations.²⁶

Les liens culturels tissés avec les nouveaux venus sont : mariage, frère religieux, partenaire économique, etc. L'entrée « à la Boko Haram au Nigéria » n'est pas encore celle vraiment utilisée en Afrique de l'ouest. La subtilité des liens sociaux-culturels et religieux est la plus enclenchée parce qu'elle porte mais surtout parce de façon naturelle et séculaire les peuples l'ont déjà construite progressivement et elle s'est consolidée à l'épreuve du temps. Il s'avère difficile pour les populations de faire le tri entre les frères et amis rentrants et les faux frères et faux amis.

Bien à propos, cet **Administrateur Civil interrogé**, soulignait :

« C'est cette question de frontière qui paraît artificielle pour les populations. Elles ne voient pas non plus la personne qui vient de

²⁶ Haddis.

l'extérieur comme un agresseur. Mais plutôt comme un frère qui arrive. C'est pareil du côté du Burkina-Faso. Ce sont à la base les mêmes lobi. Ils traversent la Côte d'Ivoire et le Burkina parce que leurs parents sont de part et d'autre de la limite appelée frontière. Ils passent d'un côté et de l'autre selon leurs activités sociales et familiales sans se poser de question. Chacun a sa famille des deux côtés et ils se logent mutuellement. Et c'est ainsi que l'intrus rentre également. Il vient s'installer, il obtient des terres. Il tisse des relations et il est comme chez lui. Ces personnes ont une facilité d'intégration ici. Je ne vois pas les populations selon leurs croyances servir d'intermédiaire pour alerter. Ce sera difficile d'éviter le recrutement des populations par les djihadistes. Il sera très difficile de pouvoir démonter ce réseau. En Côte d'Ivoire, la grande difficulté est d'instaurer les contrôles dans toutes les Frontières. En Guinée j'ai eu l'occasion d'aller rencontrer des réfugiés du Liberia, et si on vous dit que ce sont les réfugiés du Liberia vous ne pouvez le croire parce que ce sont les mêmes langues, avec les mêmes autorités traditionnelles de la localité. Ils se ressemblent tous. Ils échangent ensemble et yacouba et guéré. Ils soutiennent que chacun a participé à la guerre au Libéria en défendant sa famille de l'autre côté. Ces réalités africaines doivent être pris en compte dans la lutte contre le djihadisme. »

3.2.3. La prise de conscience des populations ?

Il apparaît primordial de promouvoir un cadre d'échange avec la population dans la gestion du terrorisme. Les populations sont de plus en plus formées et sensibilisées quant à la prise en compte des nouvelles stratégies djihadistes. Les institutions et les ONG enseignent les populations villageoises dans certaines zones à savoir reconnaître les djihadistes rentrants. Elles sont formées à alerter précocement les forces de police dès que surgit un nouveau venu dans la localité. En effet, lorsqu'une personne arrive dans la ville, les populations sont appelées à informer leur autorité localité de sa venue et de son retour. De plus, les riverains deviennent de plus en plus méfiants, voire des attitudes discriminatoires envers certains peuples notamment les peuhls, taxés d'être des auteurs des violences et du Djihadisme.

Un administrateur civil soutient : *« Les peuhls sont taxés de djihadistes dans la mesure où dans les zones du Burkina Faso et du Mali, il semble que ce soit ces peuples qui sont au-devant de ces activités. C'est pourquoi, on préfère s'éloigner d'eux. Le Lobi, il est animiste, il sera difficile de l'endoctriner. »*

4. DISCUSSION

La question de l'insécurité liée au terrorisme ou djihadisme met en exergue les problématiques liées aux frontières africaines avec acuité : ouvertes, poreuses mais solidaires et intégrées pour le développement. Qu'aujourd'hui elles semblent elles-mêmes la cause première de la terreur organisée par certains activistes, ne devraient pas faire rompre la dynamique d'intégration enclenchée. En nous appuyant sur Kamal et al, citant Rumford (2012, 887) : *« ... les frontières ne peuvent pas être comprises à partir d'un seul point de vue privilégié et les processus de délimitation peuvent être interprétés différemment à partir de différentes perspectives »*, ils argumentent qu'au contraire les frontières doivent être analysées dans une étude multi perspective et sa constitution et ses effets doivent être interrogés par une multitude d'acteurs différents y compris notamment les citoyens et leurs perspectives et actions et pas seulement celle de l'Etat ou des migrants.

L'Union Africaine taxée d'impuissance et de laxisme ne cesse pourtant de prendre des mesures et textes pour appuyer sa détermination face à la violence de la menace djihadiste. D'autres résolutions s'ajoutent aux engagements déjà pris par les États membres, comme les résolutions (256) 2009 et (136) 2014²⁷, qui intègrent respectivement la lutte contre le financement du terroriste, le renforcement des capacités nationales et la promotion de la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste, dans la liste des efforts de l'UA pour contrer le terrorisme. Mais si le problème s'avère frontalier, c'est qu'il devient continental. Alors la solution doit être concertée et consensuelle. Plutôt intégrative et portée par tous. Cet auteur le souligne : *« Les aléas de la vie poussent les êtres humains à se fédérer pour surmonter certaines difficultés. Cette*

²⁷ Consulté à ce lien : https://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1076_fr.html.

fédération peut être le résultat d'une union, d'une réunion ou d'une coopération. La coopération peut être définie comme l'« action de travailler conjointement avec d'autres, ou l'action coordonnée de deux ou plusieurs sujets en vue d'atteindre des objectifs communs dans un domaine déterminé » (Salmon, 2001, p. 285)

Cependant, il faut relever que chez nous, le terrorisme n'est point encore, une affaire d'endoctrinement, ni de grandes théories, c'est surtout une affaire de subsistance face à la précarité. Ainsi la création et l'encadrement d'activités génératrices de revenus au profit des populations et jeunes pourrait être une voie idoine pour la lutte contre ce grand banditisme. Il faut dire que les extrémistes eux-mêmes utilisent ou s'appuient sur ces activités illicites et les moyens qu'elles génèrent pour financer leur campagne djihadiste et recruter.

En Côte d'Ivoire, l'Etat a décidé après moults enquêtes et travaux, de donner une réponse plus sociale à la question du terrorisme ainsi par-delà la solution militaire, il a décidé de munir les zones frontalières en infrastructures de base de façon à les équiper un tant soit peu et lutter contre les inégalités accusées. Le gouvernement décide d'allouer une enveloppe spéciale aux 10 villes frontalières afin de créer et accompagner des activités génératrices de revenus au profit des populations et surtout des jeunes²⁸. Afin d'améliorer le quotidien des populations et les relever de la grande précarité qui semble pousser les jeunes vers les djihadistes.

La lutte contre le terrorisme ne peut être uniquement militaire c'est une lutte transversale qui implique différents acteurs dont la population elle-même. C'est ici le lieu de valoriser le concept de la police de proximité ; qui fait des populations elles-mêmes, des acteurs de sécurité et non plus seulement des consommateurs. Leur rôle d'alerte précoce favorisée par la sensibilisation et la formation accrue pourrait donner des résultats

²⁸ Côte d'Ivoire- PSGouv 2-2022-2024, Consulté à ce lien :

<https://www.rti.info/defense/2022/5/30/lutte-contre-le-terrorisme-le-gouvernement-ivoirien-renforce-son-dispositif-securitaire>: Pour soulager et protéger les populations des régions du Bounkani et du Tchologo, épicentre du terrorisme, le gouvernement a décidé, en plus des mesures sécuritaires, de doter les populations d'infrastructures sociales de base (éducation, santé, électricité, eau potable, entretien routier, service civique, etc.).

probants. Plusieurs études montrent comment les populations peuvent interagir avec les forces armées pour la sécurité²⁹. Nkoué (2021, p.73-83), dans une étude montre comment au Cameroun, l'État a pris des initiatives en vue de mobiliser et d'associer ses populations dans la protection du territoire. La spécificité de la participation des civils dans ce cas d'espèce, c'est leur adhésion spontanée à la lutte contre le terrorisme par une frange de cette population à travers des comités de vigilance... Dans cette lutte contre le terrorisme, la coopération entre les civils et les forces armées régulières est tellement fructueuse, au point qu'il n'est plus guère possible de concevoir une riposte sérieuse contre les terroristes qui ne serait pas accompagnée par les comités de vigilance. Cette coopération entre civil et militaire contribue d'une manière ou d'une autre à la reconstruction et / ou la consolidation de la sécurité et de la paix au Cameroun. ».

5. CONCLUSION

Le terrorisme est une réalité qui touche de plus en plus l'Afrique de l'Ouest. Il suscite une réflexion approfondie sur la sécurité aux frontières ivoiriennes et soulève moult interrogations et une réelle psychose auprès des populations et des partenaires internationaux. Puisque la Côte d'Ivoire fait frontière avec des pays présentant non seulement une instabilité politique mais surtout confrontés au djihadisme. Pour rendre compte de cette réalité sociale, ce travail pose comme postulat que la force des liens sociaux, culturels, politiques et religieux entretenus entre les peuples, viennent constituer leurs propres faiblesses et biaiser la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest. L'hypothèse de travail est ainsi vérifiée et l'objectif de mettre en lien la question sécuritaire aux frontières et l'implication réelle des populations dans la lutte contre le djihadisme ; est atteint tant il est que les populations devraient jouer un rôle d'alerte précoce pour assurer leur propre sécurité.

²⁹ Revue Africaine sur le Terrorisme Volume 11 • N° 3 • Décembre 2021, consulté à ce lien : https://au.int/sites/default/files/documents/41778-doc-Revue_Africaine_sur_le_Terrorisme_Volume_11_Numero_3.pdf

C'est essentiellement à partir d'une étude qualitative, réalisée auprès de huit (8) groupes de six (6) personnes ressources et 27 entretiens individuels dans les localités de Doropo, Kafolo, Téhini et Danané que les données ont été recueillies.

Au regard des données analysées à partir du logiciel MaxQDA, il ressort que le terrorisme à nos frontières, est bien loin de l'endoctrinement et des grandes théories. Il trouve plutôt sa source dans le besoin de mobilisation de ressources et l'indigence des populations.

Il apparaît donc indispensable d'accompagner les populations vivant parfois dans le désarroi et des conditions de vie difficiles à travers des activités génératrices de revenu pour lutter et relever de la grande précarité surtout des jeunes, acteurs probables de recrutement. L'Etat Ivoirien a décidé de donner une réponse plus sociale à la question du terrorisme ainsi par-delà la solution militaire, il a décidé de munir les zones frontalières en infrastructures de base également.

La théorie du lien social de Durkheim, reprise par Paoletti qui stipule que les valeurs d'intégration et de régulation qui forge le lien social sont celles-là mêmes dont les interactions explicitent comment les affinités entre peuples deviennent un frein pour une bonne régulation des relations sociales entre eux, augmentant ici la probabilité d'infiltration du djihadisme aux frontières du pays. Cette théorie est aussi confirmée.

Cependant, une préoccupation demeure: les politiques nouvelles et réformes en matière de gestion des frontières ouest africaines sont-elles réellement adaptées aux réalités socio-culturelles des peuples concernés?

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CILLIERS, J. (2004). L'Afrique et le terrorisme. *Afrique contemporaine*, 209, 81-100. <https://doi.org/10.3917/afco.209.0081>
- Conseil de sécurité des Nations unies, dans une résolution d'octobre (2004).
- Définition du Conseil de sécurité des Nations unies, dans une résolution d'octobre 2004.
- DIMITROULIAS, S., (2006), « L'humanisme juridique européen à l'épreuve du terrorisme : le crépuscule de la clémence ? », *L'Homme et la société*, n°159, p. 111- 132.
- DONKO K, DOEVENSPECK M & BEISEL U (2022) Migration Control, the Économie locale et violence dans les régions frontalières du Burkina Faso et du Niger, *Journal of Borderlands Études*, 37:2, 235-251, DOI : 10.1080/08865655.2021.1997629. Pour faire le lien vers cet article : <https://doi.org/10.1080/08865655.2021.1997629>
- Durkheim E. 1897a, *Le suicide : étude de sociologie*, Alcan, Paris; réimpr. Paris, Presses universitaires de France, 1991.
- Grangé N (2011) Le paradoxe du terrorisme. Pour une théorie des passions politiques la documentation française | « les champs de mars » 2011/2 n° 22 | pages 31 à 50
- Consulté à ce lien : https://au.int/sites/default/files/documents/41778-doc-Revue_Africaine_sur_le_Terrorisme_Volume_11_Numero_3.pdf-La coopération des populations civiles avec les forces de défense et de sécurité dans la lutte contre le terrorisme au Cameroun Par: NKOUÉ Éléazar Michel Docteur en Droit International de l'Université de Grenoble Alpes Assistant à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques Département de Droit Public International et Communautaire Université de Yaoundé II (Cameroun)
- Rapport des Nations Unies: Le rôle du Comité contre le terrorisme et de sa Direction exécutive dans le cadre des efforts déployés au niveau international pour lutter contre le terrorisme, (2012), Action de l'ONU contre le terrorisme.

- Rapport final des Nations Unies, (2021), Mission de formulation d'un programme de l'accélération des objectifs.
- Revue du Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme (2019).
- SALMON J. (dir), Dictionnaire de droit international public, Bruxelles, Bruylant/AUF, 2001 ;
- Statista Research Departement, 2022
- WALTHER O (2022) Security and Trade in African Borderlands – An Introduction, Journal of Borderlands Studies, 37:2, 229-234, DOI: 10.1080/08865655.2022.2049350. Pour faire le lien vers cet article : <https://doi.org/10.1080/08865655.2022.2049350>
- Maxime sur l'hospitalité et les bonnes relations en Afrique consulté à ce lien : https://www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_2008_num_60_1_19579

MENACE TERRORISTE ET REPONSES DE L'ETAT DANS LES ZONES FRONTALIERES DU NORD DE LA COTE D'IVOIRE : DES APPROCHES STRATEGIQUES EN QUESTION

GUIPIE Gérard Eddie Marc

Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

eddie.guipie@hotmail.fr

RESUME

Longtemps épargnée par les attaques terroristes jusque-là limitées à la zone sahélienne, la Côte d'Ivoire a été frappée de plein fouet par les Groupes terroristes dans la zone stratégique des mers chaudes du Golfe de Guinée lors des attentats de Bassam en mars 2016. Gelées dans les zones urbaines du sud malgré une radicalisation subreptice, les attaques terroristes se sont déplacées vers le nord du pays qui abrite des populations majoritairement islamisées. Depuis juillet 2020, les attaques ont gagné en intensité dans le nord de la Côte d'Ivoire. Si la menace reste largement tributaire de groupes commandés et financés par des étrangers, notamment maliens et burkinabés, elle tend néanmoins à s'ivoiriser.

La réponse stratégique des autorités ivoiriennes fait preuve de mimétisme stratégique et apporte une réponse aux failles exploitées par les djihadistes en leur faveur. Elle repose d'abord sur le renforcement de la formation militaire et de l'éducation des élites de l'armée pour leur permettre de mieux comprendre les enjeux stratégiques afin d'aider efficacement à la prise de décision politique. Elle se manifeste également par ce que l'on appelle le "renouveau stratégique" qui passe par la réforme de la planification, la normativité législative, la restructuration spatiale du déploiement des forces armées et l'acquisition de systèmes d'armes. Les autorités, conscientes des limites intrinsèques d'une approche militaro-centrée, y ont associé un programme économique et social spécial dédié à la population rurale victime du terrorisme.

Mots-clés : Terrorisme, stratégie, soft power, sharp power, Côte d'Ivoire.

ABSTRACT

Long spared by terrorist attacks until then limited to the Sahelian zone, Côte d'Ivoire was hit hard by Terrorist Groups in the strategic zone of the warm seas of the Gulf of Guinea during the Bassam attacks in March 2016. Frozen in the southern urban areas notwithstanding surreptitious radicalization, the terrorist attacks have shifted to the north of the country, which is home to populations that are largely Islamic. Since July 2020, attacks have increased in intensity in the northern Côte d'Ivoire. While the threat remains largely dependent on groups commanded and financed by foreigners, particularly Malians and Burkinabe; it is nonetheless tending to become more Ivorian.

The strategic response of the Ivorian authorities shows strategic mimicry and provides a response to the loopholes exploited by the Jihadists in their favour. It is primarily based on strengthening the military training and education of the army's elites to enable them

to better understand the strategic issues at stake in order to effectively assist in political decision-making. It is also manifested by what is called 'strategic renewal' involving planning reform, legislative normativity, spatial restructuring of the deployment of the armed forces and the acquisition of weapons systems. The authorities, aware of the intrinsic limitations of a military-centric approach, have joined this with a special economic and social program dedicated to the rural population victims of terrorism.

Keywords : Terrorism, strategy, soft power, sharp power, Côte d'Ivoire.

INTRODUCTION

Les actions des Groupes Armés Terroristes (GAT ci-après) se sont considérablement accrues sur le Continent africain et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest. Les statistiques actualisées du rapport du *Global Terrorism Index (GTI)* datant de mars 2022 sont édifiantes et accablantes. Dans un contexte international caractérisé par la baisse confirmée du nombre de personnes victimes (décédées) du terrorisme, l'Afrique subsaharienne comptabilise à elle seule près de la moitié des morts issus des attaques terroristes soit environ 48% des victimes. Autres données chiffrées capitales issues de cet index, la bande sahélienne qui devient « *le nouvel épicode* » du terrorisme transnational. Le Burkina-Faso y apparaît tel *l'œil du cyclone* occupant la deuxième place des Etats ayant le plus de victimes avec plus de 732 morts au seul titre de l'année 2021 juste derrière l'Afghanistan. A cet effet, les massacres de Solhan dans le Nord-est du Burkina ont constitué l'acmé de la montée en puissance des Djihadistes dans le Sahel (Théry et Dory, 2021). On dénombre ainsi depuis la fin janvier 2022 plus de sept attaques majeures qui ont été commises par les GAT, coûtant la vie à plus d'une centaine de victimes. Le Mali voisin reste tout autant concerné par l'activisme des groupes djihadistes, et ce nonobstant la montée en puissance de l'armée malienne. Cette dernière s'effectue néanmoins au prix de lourdes pertes dans un contexte caractérisé par des affrontements entre groupes djihadistes et mouvements irrédentistes rivaux.

Géographiquement, la Côte d'Ivoire partage plus de 1000 km de frontières avec les États malien et burkinabé. A l'instar de ses voisins sahéliens, elle subit la montée en puissances des GAT qui, au-delà des attaques, sont réellement engagés dans une phase de conquête territoriale,

en témoigne selon Lassina Diarra du *glissement progressif du curseur de la terreur du Sahel vers les mers chaudes des États côtiers* dont la Côte d'Ivoire est le parangon. Engagées dans leurs zones septentrionales respectives, les autorités Malo-burkinabè sont confrontées à des abcès de fixation et des foyers djihadistes appartenant à la Katiba du Macina à leurs frontières méridionales contiguës à la Côte d'Ivoire. Ce qui constitue une nouvelle « *zone des 3 frontières* » à l'identique de celle que partage le Mali, le Burkina et le Niger. Dès 2016 pourtant la Côte d'Ivoire avait été durement touchée à Bassam ville balnéaire fréquentée par les élites nationales et les Occidentaux et située à une quarantaine de kms de la capitale économique Abidjan.

La réaction des pouvoirs publics ivoiriens a été prompte, comme le signifie une source sécuritaire, « *il y a bel et bien eu un avant et un après Bassam* » (Entretien, Abidjan, janvier 2020). L'attaque de Bassam a servi de catalyseur pour amplifier et accélérer les programmes sécuritaires. Ces réformes ont néanmoins été impactées et gelées par les différentes mutineries qui ont fragilisé les armées ivoiriennes. Les mutineries de janvier et de mai 2017 ont ainsi exacerbé les tensions latentes d'une armée hâtivement recomposée et largement tributaire de la guerre civile, divisée entre impératifs républicains et logiques de redevabilité (Guipié 2017, 63). C'est une armée fragilisée et engagée dans une opération militaire conjointe aux côtés de l'armée burkinabé en mai 2020 (opération Comoé) qui subira un mois plus tard, le 10 juin, une attaque sans précédent dans le Nord du Pays à la frontière ivoiro-burkinabé. Le bilan inédit pour les forces de défense et de sécurité fait état plus d'une dizaine de victimes (12) toutes militaires (Reuters, 2020). Cette attaque non revendiquée mais attribuée par les autorités ivoiriennes à la *Katiba du Macina* via le *groupe d'Alidouougou* actifs à la frontière ivoiro-burkinabé apparaît comme une action en représailles à l'opération Comoé. L'attaque de Kafolo en prenant le dispositif sécuritaire ivoirien à revers remet la conflictualité terroriste au cœur des enjeux stratégiques ivoiriens et régionaux. Elle apparaît comme un *tournant*, une rupture plus de 4 ans après les événements meurtriers de Bassam (Duhem, 2022).

Le nord de la Côte d'Ivoire frontalier du Mali et du Burkina se présente à maints égards tel un terreau vulnérable au déploiement des GAT. Le

radicalisme progressif de la société et la faible présence de l'Etat dans certaines zones du septentrion constituent une « *somme de vulnérabilités* » à même d'être exploitée par les GAT. Dans le nord ivoirien, plusieurs stratégies se confrontent pour le contrôle de cette longue bande territoriale. Les théories des interactions stratégiques en économie induisent une rivalité mimétique (Bigo et suivants 2021, 22) et inclinent les acteurs étatiques à adapter leurs approches stratégiques pour répondre efficacement à la menace terroriste. Qu'elles soient réduites à une approche militaro-centrée (hard power), qu'elles utilisent la ruse ou la dissimulation ou la menace (sharp power) ou bien qu'elles fassent montre de séduction et de persuasion (soft power), ces stratégies usitées par les acteurs belligérants permettent d'objectiver l'ampleur de la menace terroriste et de la réponse sécuritaire afférente.

Problématiser ce travail de recherche reviendrait à répondre aux questions suivantes : Quelles sont les différentes approches stratégiques mobilisées par les différents acteurs en conflit dans le Nord de la Côte d'Ivoire? Quelles stratégies usitées par les Groupes Armés Terroristes pour enraciner leur présence dans le Nord ivoirien ? Quelle riposte stratégique au niveau des pouvoirs publics ? Les hypothèses retenues en l'espèce sont que la stratégie des GAT est basée sur une endogénéisation de la menace, elle fait montre de persuasion mais aussi de séduction dans sa mise en œuvre. A l'identique de celle des Djihadistes, elle priorise la riposte militaire cette dernière est couplée à une approche sociale.

L'étude s'est déroulée dans le septentrion ivoirien dans les localités du nord frontalier au Burkina et au Mali que sont Tengrela, Korhogo, Kong et Ferké mais aussi à Abidjan et Yamoussoukro. La méthodologie adoptée dans le cadre de ce papier est fondée sur une approche qualitative basée sur des entretiens non-directifs et semi-directifs concernant plusieurs types de populations à savoir des chercheurs, des membres du corps préfectoral, des officiers supérieurs et subalternes des FACI (Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire), de la gendarmerie, des leaders religieux, des autorités coutumières et des leaders de mouvements de jeunesse, des responsables de coopératives minières et des orpailleurs. Les investigations se sont déroulées de façon discontinue sur plusieurs périodes dans le nord du Pays: décembre 2020, novembre-

décembre 2021 et février 2022 mais aussi à Yamoussoukro et Abidjan. L'analyse de la littérature scientifique relative aux théories des relations internationales et à la géostratégie dans le Sahel, les différents rapports sur le sujet, la littérature journalistique et la littérature grise ont contribué à étoffer notre matériau.

L'objet de la présente étude vise à réifier à l'aune des théories du hard, soft et sharp power les différentes approches stratégiques mobilisées par les acteurs en conflit dans les zones frontalières du Nord de la Côte d'Ivoire. Les résultats de cette étude se séquent en deux parties, d'une part caractériser la stratégie des GAT dans le nord de la Côte d'Ivoire (I), et d'autre part mettre en relief la riposte sécuritaire ivoirienne (II).

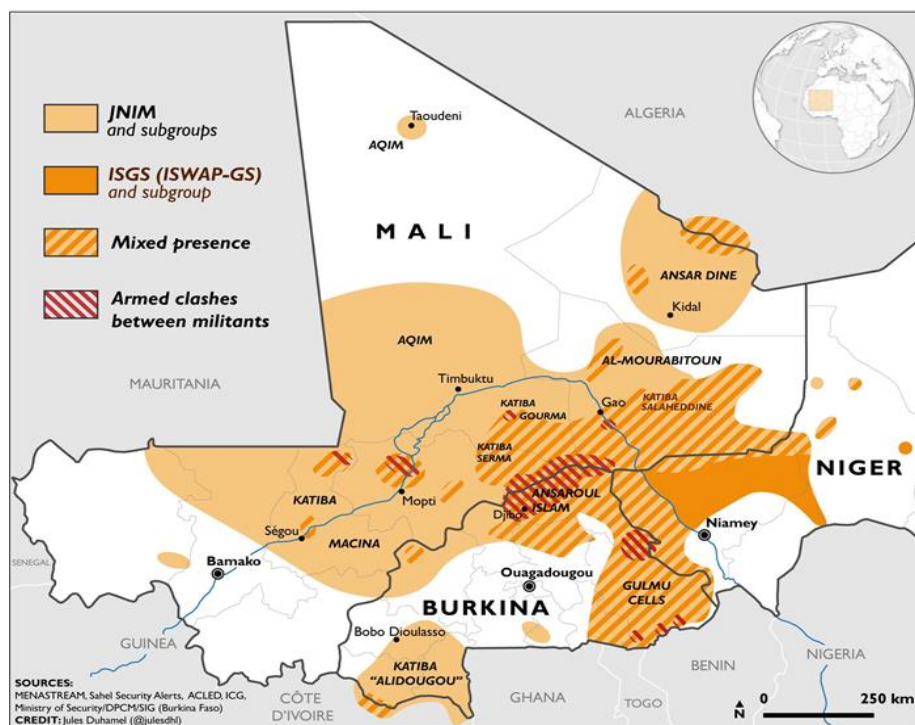


Figure 2. Déploiement des GAT dans le Sahel. Source: ACLED

I. La montée en puissance de la menace djihadiste dans le nord-ivoirien : une stratégie combinant les soft, sharp et hard power

L'endogénéisation du phénomène Djihadiste se présente comme un des objectifs majeurs des chefs terroristes pour enraciner leur action, l'approche séductrice du soft power sera mobilisée pour ce faire (A). Toutefois, les nécessités de conquête ne peuvent se départir des contingences militaires liées au hard power (B).

A. La potentielle endogénéisation de la menace Djihadiste dans le Nord Ivoirien : de la séduction religieuse et économique à la ruse coercitive

La stratégie des GAT est plurielle : elle vise en premier lieu à profiter des divisions intrinsèques à la communauté musulmane vivant en Côte d'Ivoire pour accroître l'assise des radicalisés et constituer un terreau fertile favorable à leur enracinement. Il s'agit en outre de favoriser la stigmatisation de la communauté des pasteurs peulhs allochtones afin de recruter prioritairement dans cette communauté et in fine séduire les populations autochtones initialement rétives ou peu favorables à leurs discours par l'usage d'un *soft power* adapté.

1. Du radicalisme rampant au soft power religieux

Dans le cas d'espèce, la menace terroriste dans le Nord ivoirien se distingue in primo par son caractère exogène. Elle est l'œuvre de leaders religieux et militaires appartenant en majorité à la communauté peulhe-Fulani. Qu'ils soient de nationalité malienne ou burkinabè comme le confirme le ministre ivoirien de la défense devant le Sénat en avril 2022, ces cadres ont pour objectif d'*ivoiriser* la filière afin de faciliter leur implantation et leur enracinement. Ainsi, si la division antagonique nord musulman/sud chrétien apparaît réductrice et non conforme aux statistiques (RGPH, 2014) comme l'indique Miran-Guyon (Miran-Guyon 2017), force reste cependant de constater que l'islam demeure le courant religieux dominant dans le septentrion ivoirien. L'islam dans le Nord de la Côte d'Ivoire est multiséculaire, l'historien Lemassou Fofana le fait remonter au 11^{ème} siècle (Fofana, 2007). Frédérick Madore relativise la

corrélation entre la montée en puissance du salafisme et de la radicalisation (Madore 2017), il appert que le radicalisme est une réalité (Kouassi-Kobry, 2017). Ces actes appartiennent à la grammaire de la radicalisation déclinée par Minani Bihuzo (Minani Bihuzo, 2017) avec entre autres « *le changement de comportements des communautés musulmanes, [celui] de la tenue vestimentaire des femmes, jeunes filles, jeunes hommes ; la construction des mosquées, les promesses d'octroi d'études dans les pays du Golf* ».

L'action des GAT est rendue difficile dans une zone qui se révèle être un fief du gouvernement actuel. La situation politique dans le septentrion est caractérisée par un monolithisme partisan avec une hégémonie du parti au pouvoir. Le Nord apparaît comme une zone exempte de toute opposition politique, le « *Adoland* » pour paraphraser Alassane Ouattara surnommé ADO par ses partisans (Konaté, 2017). Si l'adhésion des populations au gouvernement ne systématise pas leur hostilité au djihadisme, elle ne prend non plus la forme d'une « *popularisation de la guerre* » telle que conceptualisée par Batchom en contexte camerounais contre Boko Haram (Batchom, 2017). L'objectif des GAT en l'espèce vise à fragiliser ce lien armée-nation ou plus prosaïquement armée-populations en usant d'une approche combinant séduction (soft power) et manipulation (sharp power).

A Man dans l'ouest du Pays, cette sourde contestation d'un islam traditionnellement consensuel s'est muée en hostilité affichée avec la destruction d'un lieu de culte en 2016 (Diarra 2017, 2) et l'assassinat en 2017 du muezzin d'une mosquée considérée par les salafistes comme impie. Lassina Diarra y met en relief un repli sectaire et une inclinaison banalisée au *takfir* (excommunication) corrélée par l'exercice de la violence physique contre des imams jugés « apostats et mécréants » (Diarra 2017,1). Une situation de radicalisation similaire est observée en mai 2020 à Yorobodi dans le Nord-est où un vénérable imam, le cheikh Mounirou Ouattara a vu sa mosquée détruite par des « jeunes » et deux de ses partisans assassinés. En l'espèce, la contestation religieuse prend la forme d'un conflit de générations entre un islam vénérable considéré par ses délateurs comme syncrétique, impur et mâtiné de pratiques

fétichistes et les pratiques novatrices rigoristes d'entrepreneurs religieux dépouillées de tout substrat local.

L'islam séculier d'obédience malékite semble fragilisé à la frontière nord du Pays. Des imams de Tengrela et de Kafolo affirment avoir peur pour leurs vies, craignant d'apparaître comme des cibles potentielles. A Tengrela à la frontière malienne, certaines autorités religieuses signalent la prolifération des mosquées salafistes avec un financement inconnu de tous. Des actes d'intimidation, d'exclusion de mosquées sont édictés à l'encontre des leaders communautaires engagés dans la pratique de cultes traditionnels comme celui du Poro même si les chefs confessent que la contestation n'a pas pris des formes violentes dépassant le cadre des seules rixes. Ce sont ces vulnérabilités internes à la « Oummâ » en Côte d'Ivoire qui vont servir de point d'appui à l'établissement du soft power religieux des Djihadistes (Entretien, Tengrela, janvier 2020).

C'est en pleine guerre des Etats-Unis contre le terrorisme international en 2005, que Joseph Nye rappelle les termes du *soft Power religieux*. Ce dernier s'inscrit en alternative à l'approche réductrice du hard power. Il vise essentiellement à « attirer et [à] coopter [...] ce que l'on appelait autrefois « gagner les esprits et les cœurs » (« winning hearts and minds») (Nye, 2005). Outre cet aspect définitionnel, Nye pose les jalons du *soft power religieux* :

« Croire que la menace terroriste actuelle reflète un « choc des civilisations » revient à se méprendre sur la nature du problème. Le vrai choc est au sein de la civilisation islamique [...] À moins que soient gagnés les esprits et les cœurs de ce plus large groupe d'individus, la guerre contre le terrorisme ne pourra jamais être remportée » (Nye 2005, idem). Raphaël Liogier confirme la posture de Nye et indique que le soft power religieux apparaît dans les limites de la coercition, de la menace de violence du hard power ainsi que le précise (Liogier, 2013, 137). En lieu et place de l'intégrisme des Takfiristes et de sa logique d'excommunication, il s'agit d'une approche plus inclusive et sensible aux pratiques rituelles locales. Dès 2012 à Tombouctou au Mali, le chef djihadiste algérien Abdelmalek Droukdel se voulait le promoteur de ce *soft power religieux* (Liogier 2013, 138). Ce dernier est basé sur une approche pragmatique et est destiné à « gagner les cœurs et les esprits »

pour vaincre comme évoqué par Templer (cité par Lapping 1985, 224) et Galula (Galula 2006, 106). L'approche conceptualisée par Droukdel constitue en une rupture dans l'imposition de la Charia dans le Sahel. Droukdel précise ainsi que « *L'imposition de la charia ne doit pas seulement être limitée à la juste punition des gens, c'est beaucoup plus large que cela [...] Sachez que c'est une erreur d'imposer toutes les règles de l'islam d'un seul coup* » (Duhem 2012).

Ainsi en mai 2021 à Bolé petite bourgade du Nord voisine de celle de Kafolo, les Djihadistes ont pris d'assaut une mosquée et séquestré pendant des heures les fidèles. Deux messages ont été délivrés, ces derniers donnent un aperçu du dessein stratégique des Takfiristes dans la zone. En substance, il était question de briser le lien armée-nation en empêchant les populations d'interagir avec les forces de défense et de sécurité puis de rompre avec l'islam malékite et lui substituer au besoin par *une approche graduée* comme préconisé par le Djihadiste Algérien Droukdel les rites salafistes.

2. Le soft power économique des Djihadistes : convaincre par l'achat des consciences

La séduction par l'argent c'est-à-dire l'achat d'engins roulants pour séduire et recruter peut être qualifiée de soft power économique. Outre le terreau du radicalisme et du soft power religieux, la problématique des insatisfactions économiques et sociales constitue une vulnérabilité supplémentaire du nord ivoirien contre la menace terroriste. Historiquement défavorisé (Peyon et Touré, 1999) et sinistré par la guerre civile, le Nord de l'après-guerre a été considéré comme une zone économique prioritaire. Les lourds investissements étatiques notamment en infrastructures économiques n'ont cependant pas été suivis de financements conséquents en matière de développement industriel pourvoyeurs d'emplois. Cachalia, Salifu et Ndungu confirment que la conjonction des facteurs politiques, économiques, sociaux et individuels accentués par le manque de services sociaux et d'éducation sont favorables à la radicalisation et au recrutement des jeunes (Cachalia, Salifu et Ndungu, 2016, 6). En l'espèce, c'est un autre versant que nous

qualifions de *soft power économique* qui est mobilisé par le chef terroriste Droukdel. Ce dernier outre l'aspect théologique préconise de satisfaire les besoins physiologiques et la sécurité des populations. Il préconise d'apporter « *la sécurité [aux populations et de leur fournir les services essentiels que sont la santé, la nourriture, l'eau, l'électricité, le gaz et le carburant]* » (Duhem, 2012)

Les terroristes de la Katiba du Macina et du groupe d'Alidoukou actifs dans le septentrion ivoirien s'inspirent des thèses de Droukdel et prennent le prétexte d'une jeunesse sans emploi pour recruter ces derniers. Selon Vincent Duhem journaliste à l'hebdomadaire Jeune Afrique « *quelques jeunes locaux ont [...] été recrutés contre la promesse de recevoir une moto et 100 000 francs CFA par combattants.* » (Duhem 2021). Dans la région du Bounkani au nord-est du Pays, Lassina Diarra confirme « *un processus de recrutement sur place dans certains villages avec la stratégie d'intimidation et des moyens financiers qui sont déployés contre la promesse de 550 000 francs [846 euros] et une moto, ce sont des choses qui sont visibles dans cette localité.* » (Diarra, 2022). Un viatique distribué à ces jeunes locaux leur permet d'ouvrir des commerces et profiter de leur connaissance de la région pour récolter des informations susceptibles de renseigner et orienter la progression des Djihadistes dans la région. Il est à préciser selon des sources sécuritaires que dans leur approche de séduction, les GAT ont aussi financé des puits dédiés en arabe, à travers toute la région (Yamoussoukro, mai, 2022).

3. Sharp power (ruse coercitive) envers les populations peulhes

Si le *sharp power* théorisé par Walker et Ludwig (Walker, 2018) désigne un *soft power négatif* usant de ruse, du chantage ou de la menace pour convaincre ne concerne que des Etats autoritaires (Courmont, 2020), il peut être convoqué pour analyser la stratégie des GAT envers la communauté foubé vivant dans le Nord du Pays. Selon des sources sécuritaires, le recrutement des pasteurs Peulhs est priorisé pour leur excellente connaissance de la région et de la brousse en particulier (Entretien, Abidjan, janvier 2020).

Ainsi, par l'usage d'une stratégie d'entropie-néguentropie c'est-à-dire de création du chaos pour restaurer l'ordre, les GAT veulent étoffer leur recrutement. Cette stratégie mobilise in primo les ressorts historiques avec l'antériorité des conquêtes séculaires des Peulhs en particulier aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles dans la région avec la constitution des empires théocratiques du Fouta Djalon, du Macina et de Bandiagara. Ces dernières servant de ferment de légitimations historique et idéologique (Lovejoy 2015) mais aussi de mobilisation et de ralliement dans l'hypothèse d'un recrutement. Outre l'histoire, les séculaires affrontements entre agriculteurs et pasteurs peulhs courants dans la région servent à rallier les Peulhs indécis. Les affrontements intercommunautaires de mars 2016 entre Peulhs et Lobi autour de Bouna qui ont coûté une vingtaine de victimes ont entraîné le déplacement de plusieurs milliers de personnes vers le camp des Forces de l'Organisation des Nations unies (ONUCI) dans la ville et vers le Burkina Faso voisin (Gaulme, 2017). Cet évènement selon des chefs traditionnels a maintes fois été exploité à des fins de propagande et d'enrôlement par les Djihadistes (Entretien, Kafolo, janvier 2020). Autres exemples, les récents affrontements Peuhls/Lobis dans le Bounkani (Bouna), le déplacement de plus de 160 Peuhls vers les localités de Kong et Nafana suite à des tensions encore persistantes entre éleveurs et agriculteurs. Les bilans exhaustifs sont détenus par les autorités préfectorales concernées.

D'autre part, le groupe d'Alidoukou et la Katiba mère du Macina visent à exposer et isoler la communauté peulhe afin que cette communauté ainsi stigmatisée n'ait pour seuls protecteurs et référents que les Djihadistes pour qu'une hypothétique répression des forces de sécurité dirigée contre les éleveurs peulhs et assimilés ne puisse accroître la sympathie des éleveurs entraînant un ralliement de membres de cette communauté vers les Djihadistes. Cette stratégie fragilise à dessein le jeu des alliances interethniques multiséculaires pourtant gages de protection des Peulhs allogènes (Loua, 2015). La figure du Peulh reste stigmatisée et assimilée à la double posture de l'étranger et de l'errant (Ancey, 1997) à laquelle est désormais rajoutée celle du terroriste putatif. Le but est d'accélérer le processus de « fulanisation du djihad » à l'identique des exemples malien et burkinabè. Ces pratiques stigmatisent et exposent la communauté peulhe au vu de ces tuteurs, certains voient dans les bergers des agents de

renseignement précisant que les fruits de leur vente de bétail sont rapatriés vers les zones GAT pour s'autofinancer.

Les Djihadistes n'hésitent néanmoins pas en cas de ralliements infructueux des pasteurs peulhs installés dans le septentrion à user d'intimidations, de menaces et de chantage à l'endroit des populations rétives à leur recrutement. Ils visent à *minima* à éviter une collaboration entre les forces de sécurité et les populations allogènes. Ainsi à Tengrela, des habitants de Flabougou, un village de pasteurs Maliens installés depuis 1964 se sont vus menacer après avoir été découverts nuitamment. Les Djihadistes ont promis d'exercer des représailles à l'endroit de tout membre de la communauté peulhe locale qui informerait les autorités administratives et les forces de sécurité de leur présence. Les villageois de Flabougou se sont exécutés en obtempérant aux menaces des terroristes. Ils ont donc dissimulé l'information à l'endroit des autorités préfectorales, ce qui pourrait être particulièrement préjudiciables pour l'action des forces armées.

B. L'itération réaliste d'une stratégie territoriale militaro-centrée

Les approches basées sur la séduction (soft power) et la manipulation (sharp power) n'entament en rien les desseins de conquêtes territoriales des GAT en particulier dans le nord ivoirien. A la pratique des attentats comme celui de Bassam est désormais substituée une stratégie alternative basée sur la guerre asymétrique. La stratégie territoriale des GAT reste donc tributaire d'une approche militaro-centrée. Elle s'appuie in primo sur les zones peu protégées ou surveillées comme les parcs nationaux et les forêts classées afin de s'en servir comme sanctuaires et têtes de ponts, secundo elle se greffe à un réseau de criminalités déjà existantes ou suscitées pour se renforcer. In fine la question de l'or qui servirait à financer leurs activités et étendre leur emprise dans la région.

1. Les parcs co-frontaliers : cibles majeures du djihadisme territorial

La stratégie de contrôle des espaces naturels est une constante de l'expansion territoriale des GAT en Afrique de l'ouest. Que ce soit au

Mali avec les forêts de Fakola, Misséni, au Burkina avec les parcs de Dida et de Logogniégué limitrophes de la Côte d'Ivoire ou plus récemment au Bénin avec le parc de la Pendjari, l'intérêt stratégique des Djihadistes est croissant. La *stratégie territoriale* des Djihadistes (Boulanger, 2015) consiste à harceler les forces armées pour qu'elles se redéployent dans des zones jugées plus sûres, contrôler le territoire concédé, procéder à l'endoctrinement et au recrutement des populations, se renforcer financièrement par le trafic local et cibler un territoire voisin.

La situation du parc national de la Comoé situé dans le Nord-est du Pays est de ce fait propice à cette stratégie de territorialisation des Djihadistes. Caractérisé par une situation de frontières poreuses, le parc représente un double intérêt : d'une part il est contigu à la frontière burkinabé, c'est donc un « *parc co-frontalier* » selon la définition de Moumaneix (Moumaneix, 2013). Il constitue une zone de repli et de refuge des Djihadistes. D'autre part, devant la faiblesse du dispositif sécuritaire de protection par les gardes forestiers, l'immensité du 3ème parc le plus grand d'Afrique de l'Ouest avec plus de 1.148.756 ha soit environ 4% du territoire ivoirien (plus de 5 fois la ville d'Abidjan) permet aux Djihadistes d'en faire un point d'appui, une zone grise favorable à l'enracinement.

Qu'elle se présente comme un « *espace de dérégulation sociale [...] où les institutions centrales ne parviennent pas à affirmer leur domination* » chez Gaïdz Minassian (cité par Kadet, 2015) ou un « *espace qui évolue en marge des normes étatiques officielles, et dans lequel la violence est le mode d'expression dominant des acteurs* » pour Bertin Kadet (Kadet 2015, idem). Il faut retenir comme l'indique à nouveau Boulanger que les zones grises « *sont aussi dynamiques grâce à leur connexion à la mondialisation des échanges et répondent à des besoins de pays consommateurs de certains produits* » (Boulanger, 2015). Sont agrégés à la macro-criminalité qu'est la conflictualité terroriste plusieurs criminalités classiques telles que le vol de bétail par le biais des couloirs de transhumance, le vol d'engins à deux roues, les enlèvements, les attaques à main armées effectuées par des personnes appelées « coupeurs de route » (Seignobos, 2011) mais aussi l'orpaillage illégal. Le caractère criminogène de la zone querellée est amplifié par les séquelles de la

guerre civile ivoirienne (2002-2011) et de son corollaire, la gouvernance rebelle qui dans le Nord en l'absence d'un Etat redéployé vers le sud a permis le développement d'une véritable économie de prédation basée sur la violence (Galy, 2007) et la contrebande. Le retour de l'administration étatique dès 2011 n'a pas complètement endigué les réseaux de trafics et de contrebande. Les Djihadistes entendent répliquer l'économie de guerre imposée lors de la crise pour renforcer leur assise financière et le contrôle sur les populations.

Le parc national de la Comoé est donc une cible de choix pour en faire une zone grise afin de développer ces activités criminelles pouvant servir au renforcement de la présence des terroristes dans le Nord ivoirien. Une source sécuritaire nous confirme cet état de fait en indiquant que *« certains sont bergers le matin, trafiquants l'après-midi, coupeurs de route le soir et terroristes le lendemain »* (Entretien, Abidjan, janvier 2020). Lassina Diarra met en lumière la montée en puissance des enlèvements moyennant rançon chiffrant le gain à environ 27.000€. (Diarra 2021, 2). Un rapport de l'ONG Global Initiative est plus évocateur sur la criminalisation dans les régions du Bounkani et du Gountougo contigües au parc de la Comoé. Il indique une hausse des attaques soit 20 attaques sur une période de 6 mois (octobre 2020- mars 2021). Citant une source du renseignement, le rapport révèle en outre : *« Ces attaques ont un double objectif : générer des fonds pour les malfaiteurs Djihadistes – les montants estimés s'élèvent à 14 millions de francs CFA (environ 21 000 €) – et intimider des personnalités locales influentes qui collaborent avec les forces de défense étatiques »* (Global Initiative, 2021)

L'intérêt stratégique des Djihadistes pour le contrôle de la modeste bourgade de Kafolo s'en trouve ainsi justifié. La zone du village de Kafolo dans le nord-est ivoirien est frontalière du Burkina et à quelques encablures du Parc, elle apparait comme un verrou stratégique à briser pour pouvoir accéder au parc. Les dispositions tactiques subséquentes au dessein stratégique des Djihadistes de la Katiba du Macina sont telles que théorisées par François Géré. Ainsi, toute attaque est précédée par *« le recueil du renseignement, la définition de la mission [et in fine] la préparation de l'action [avec] reconnaissance de cible et parfois*

répétition » (Géré 2016, 530). Passées ces étapes préalables les Djihadistes font montre d'une dextérité dans la plupart de leurs attaques avec l'usage inédit des EEI/IED qu'ils prennent la peine de placer quelques jours avant toute attaque sur la piste reliant Kafolo à la cité de Nasian dite « Petit Nasian ». D'autres attaques se sont déroulées également sur les axes routiers aux alentours de Kafolo, sur la nationale A12 reliant Kafolo à Tehini, et au nord de TEHINI sur les axes reprofilés (Govitan, Togolokaye, Gogo...)

Le but de l'usage d'IED sur l'axe Kafolo-Nasian est double, il s'agit d'empêcher tout renfort provenant de Kong comme l'indique Diarra (Diarra, 2021) mais aussi de briser toute retraite coordonnée vers le Poste de Commandement de Kong. La manœuvre tactique consiste à attaquer frontalement l'emprise du poste avancé des forces de défense et de sécurité basé au nord de la bourgade avec un appui feu (à la mitrailleuse lourde) puis investir le poste par les flancs pour déborder le dispositif de sécurité. Le journaliste Vincent Duhem précise que 3 colonnes provenant du Nord (Burkina), Ouest et Est (parc de la Comoé) formant ce qu'on appelle une « triangulaire » dans le jargon militaire (Duhem, 2020). Le choc de l'attaque du 28 au 29 mars a été correctement amoindri par les forces de défense nonobstant les pertes causées par les IED même si les Djihadistes ont récidivé.

2. Orpaillage et financement du terrorisme

Problématique singulière de notre étude, la question de l'orpaillage illégal et clandestin dans le « *far north* ». Le géographe ivoirien Hyacinthe Konan répertorie 258 sites dans le Pays entier dont 158 soit 62% dans le septentrion (Konan 2019, 106). Une source proche des exploitants des mines artisanales et semi-industrielles (Coordination des Organisations minières de Côte d'Ivoire) évoque un nombre supérieur à 400 (Entretien, Abidjan, octobre 2021). A l'instar des parcs nationaux, les sites d'orpaillage sont des microcosmes particuliers, véritables zones grises échappant de facto au contrôle des autorités étatiques. Plusieurs trafics et autres formes de criminalités selon des orpailleurs y persistent entre autres trafics de médicaments, drogue, prostitution, circulation

d'armes légères. Plusieurs études attestent de l'importance de l'orpaillage dans le financement du terrorisme. Que ce soit à Kidal, à Nioro (Koné et Adam, 2021), Misséni au Mali ou à Solhan et Inata, l'or clandestin joue un rôle décisif dans le financement du terrorisme. Le géographe Hyacinthe Konan effectue une juxtaposition entre la cartographie de l'or et les attaques terroristes pour justifier de l'intérêt qu'ont les GAT pour les régions présumées aurifères. De Tengrela à Doropo une large économie générée par l'orpaillage dominée par des personnes d'origine étrangère malienne pour la plupart échappe au contrôle des pouvoirs publics. La zone étant limitrophe de territoires fréquentés par les GAT, il est à craindre que ces derniers soient en amont et en aval de cette activité économique clandestine, c'est-à-dire dans le financement de l'activité et dans la récolte des ressources générées. Il n'est pas exclu que les orpailleurs eux-mêmes exercent une double activité, orpailleurs le jour et Djihadistes (agents de renseignement ?) la nuit comme nous l'a confirmé un chef traditionnel (Entretien, Tengrela, janvier 2020). Des riverains parlent de la présence d'un site de dragage flottant récemment aménagé sur le fleuve Léraba à hauteur de la localité villageoise de Tindala située au nord de Sikolo, par des orpailleurs illégaux du côté de la rive burkinabè du fleuve. Ceci constitue un réel danger, au vu de la proximité avec le "Petit parc" et les bases de Kafolo, Tchamé et Bolé (Entretien, Kafolo, janvier 2020).

II. LES REPONSES ETATQUES ET LE MIMETISME STRATEGIQUE : VAINCRE ET SEDUIRE

La résurgence du phénomène Djihadiste dans le Nord a pris de court le dispositif sécuritaire ivoirien. L'effet relatif de la stratégie induit une réadaptation du dispositif sécuritaire de la part des acteurs étatiques. Celle-ci sera in primo nécessairement basée sur un hard power militaro-centré (A), toutefois l'approche se révélant insuffisante, la stratégie des autorités s'oriente vers un soft power complémentaire (B).

A. Une riposte militaire rehaussée

Certains officiers supérieurs évoquant la primo attaque de Kafolo parlent de choc. La réponse de la part des pouvoirs publics a été prompte à la mesure du traumatisme généré par l'agression. L'attaque de Kafolo comme indiqué en amont a permis de renforcer les initiatives stratégiques déjà entreprises depuis Bassam.

1. Un renouveau stratégique

La chaîne des valeurs de ce que nous caractérisons de « *renouveau stratégique* » inclut la planification stratégique avec la RSS, la Loi de Programmation militaire, la réforme de la carte sécuritaire, la création d'un pôle judiciaire, le renforcement des académies militaires, la création d'une académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) et le renforcement de la coopération internationale. La RSS apparaît comme une innovation majeure, elle rompt avec une tradition étatique faiblement planificatrice quant au domaine des armées. Cette dernière était quinquennale ou triennale dans les années 1970 et 1980 mais elle se bornait à la question du recrutement et l'acquisition de systèmes d'armes nonobstant des efforts à reconnaître avec la mise en place de la Doctrine d'emploi des Forces armées (DEFA) en 1978 (Banga, 2014). Comme le signifie un rapport du Think tank *Thinking Africa*, la RSS « *s'est imposée comme une urgence institutionnelle de reconstruction post-crise pour la Côte d'Ivoire, fragilisée par le conflit armé et la crise post-électorale de 2011* » (Segoun et Zigbe, 2017). Tributaire de la guerre civile et des défis sécuritaires qu'elle impose, la RSS est basée sur 3 piliers axés sur un organe novateur mais pas inédit : le Conseil National de Sécurité (CNS), sur une approche centrée sur la « *sécurité humaine* » mais aussi sur les questions liées au genre et in fine sur la « *Stratégie nationale* ».

La mise en place progressive des structures issues de la RSS est tardive. Aline Leboeuf la décrit comme *stagnante* lestée par les contingences politiques (Leboeuf, 2016). Questionnant les RSS, elle présente les difficiles débuts de projets stratégiques « *bricolés* », produits d'une bureaucratie (Leboeuf, 2014, 17). Les attaques de Bassam et les mutineries de 2017, permettent aux institutions créées par la RSS comme

le CNS de se renforcer. Le CNS devient un organe collégial dirigé par le Président de République associant autorités civiles et militaires, l'organe est exclusivement compétent pour les questions sécuritaires qui peuvent être néanmoins étendues à des problématiques sanitaires. Le CNS est un outil décisionnel qui socialise militairement les autorités civiles au domaine militaire, il associe en outre les officiers généraux à la décision politique. D'un point de vue normatif, La Loi de Programmation militaire qui appert comme la traduction budgétaire de la volonté stratégique du Politique, la LPM aux dires des autorités permet de doter la Côte d'Ivoire d'un outil de défense capable de faire face aux menaces internes et externes. Elle est articulée autour :

« de l'amélioration des conditions de vie et de travail des soldats, la détermination des missions et des budgets sur cinq ans, la réorganisation du commandement, la consolidation du cadre institutionnel, la professionnalisation et la maîtrise des effectifs » (Bakayoko, 2018).

2. Au niveau opérationnel

En juillet 2020, suite à l'attaque de Kafolo, le gouvernement ayant pris la pleine mesure de la faiblesse de l'Opération Comoé dans le septentrion décide de la création d'une Zone Opérationnelle Nord (ZON) dont la place forte est située à Korhogo. La ZON est elle-même subdivisée en deux zones géographiques qui sont :

_ Le secteur Est dont le poste de commandement (PC) est basé à Kong avec 2 Groupements Tactiques Interarmes (GTIA) couvrant les régions du Tchologo et du Bounkani.

_ Le secteur Nord-Ouest avec PC à Boundiali composé de 3 GTIA couvrant une partie de la région du Poro, puis les régions de la Bagoué, du Kabadougou et du Folon et Poste avancé (sous-groupement tactique) à Tengrela.

Ces groupements sont à leur tour organisés en sous-groupements qui eux-mêmes reposent sur des détachements avec des postes avancés. Ce redécoupage militaire vise à pallier urgemment aux insuffisances des opérations précédentes « frontière étanche » et « Comoé » la dernière

ayant servi de justification aux terroristes pour l'attaque de Kafolo. La refonte de la carte sécuritaire vise selon le gouvernement à permettre : « de passer de la phase de surveillance des frontières à une posture défensive avec une forte capacité de réversibilité en mission offensive en vue d'empêcher toute infiltration de ces groupes armés sur le territoire national. » (Conseil des ministres, 13 juillet 2020)

Il s'agira de surcroît pour les forces de défense engagées sur le front nord « de disposer d'un commandement unique pour les opérations militaires et pour toutes les activités relevant de la défense opérationnelle du territoire en vue d'une meilleure coordination entre l'ensemble des Forces de défense et de sécurité en service dans la zone concernée » (Conseil des ministres, 13 juillet 2020). La nouvelle posture opérationnelle rompt ainsi avec une approche attentiste purement défensive ayant pour but de réagir ponctuellement aux actions des terroristes aux frontières malienne et burkinabé. Avec la création de la zone opérationnelle nord, l'initiative de l'action incombe désormais aux armées. Le dispositif a pour objectif de réagir avec célérité, mobilité et vigueur au contact de l'ennemi. Les unités de la zone opérationnelle nord associent les forces de l'armée de terre (infanterie, blindé, génie, artillerie) à celles des unités spécialisées (Forces spéciales - FS -, Groupement des fusiliers marins commandos -GFUMACO -, Groupement des fusiliers commandos de l'Air - GFCA -, Unité intervention de la Gendarmerie nationale - UIGN-) et in fine de l'Armée de l'air pour un soutien aérien. Ce déploiement de forces est inédit, il reste adossé à un recrutement spécial mais aussi à une importante dotation en système d'armes. A cet effet, l'état-major général des armées a lancé deux recrutements en 2020 et en 2021 avec pour objectif de rajeunir les effectifs, de compenser le vaste programme de départ à la retraite amorcé en 2017 et soutenir l'effort de troupes engagées sur le front nord. Dernier aspect mais non des moindres la question de l'équipement militaire, elle est confirmée par des officiers supérieurs qui attestent de la disponibilité pleine et entière des pouvoirs publics. Ces équipements concernent l'acquisition de blindés, d'hélicoptères mais aussi de drones tactiques. Le gouvernement formule le projet de doter le pays d'une usine d'assemblage de blindés (Fratmat, 2021).

Au niveau des parcs nationaux, les autorités confirment que des mesures ont été prises pour les rendre plus sûrs et ainsi éviter la sanctuarisation des terroristes. Le parc de la COMOIE et les parcs satellites ne sont aux dires d'un officier supérieur plus une menace : « Nous les contrôlons en liaison avec L'OIPR. Récemment, une vaste opération de fouille s'est déroulée à l'intérieur du parc de la COMOIE sur plusieurs jours sans aucune présence suspecte. Notre présence se renforcera davantage ». Au niveau international, si la Côte d'Ivoire n'est pas membre du G5 Sahel, il n'en demeure pas moins qu'elle est un des membres fondateurs de « l'Initiative d'Accra ». Cette dernière créée en 2017 réunit plusieurs des Etats côtiers de l'Afrique de l'Ouest engagés dans la lutte contre le terrorisme au Sahel. L'initiative vise selon Kwarkye « *prévenir la propagation de l'extrémisme violent à partir du Sahel et à lutter contre la criminalité transnationale organisée en zones frontalières.* » (Kwarkye, Abatan et Matongbada, 2019). L'initiative a aussi pour objectif de partager des informations, du renseignement pour des opérations militaires conjointes. Ainsi la communauté du renseignement entre Etats limitrophes ouest-africains prend progressivement forme avec l'initiative d'Accra, Il faut néanmoins révéler que l'initiative semble paralysée par son autofinancement. L'initiative d'Accra permet en outre de planifier des opérations conjointes d'envergure telle que l'opération « *Koudanlgou renforcée* ». L'opération concerne la large bande frontalière qui part du nord de la Côte d'Ivoire pour finir au Bénin. L'État-major conjoint sera installé à Tamale, dans le nord du Ghana. Cette opération aura donc pour but de démanteler et mettre hors d'état de nuire les groupes armés terroristes et les groupes criminels organisés qui opèrent dans les zones frontalières. L'approche militaro-centrée du hard power comme évoqué antérieurement si elle s'avère nécessaire n'est cependant pas suffisante, un *soft power* complémentaire arboré par les autorités ivoiriennes permet de pallier au « tout sécuritaire » pour lui substituer une approche holistique gage d'efficacité.

Au niveau des services d'intelligence, il faut aussi relever l'action du CROAT (Centre de renseignement opérationnel antiterroriste) créé depuis le 6 août 2021. Cette structure est placée sous la double tutelle du chef de l'État, qui dirige le Conseil national de sécurité (CNS) et du ministre de la Défense. Selon l'hebdomadaire *Jeune Afrique* le CROAT

est « dirigé par [un officier général de gendarmerie], le CROAT est composé de cinq cellules chargées du recueil et de l'analyse des renseignements, de l'appui technologique, de la coopération internationale et surtout, des opérations. Cette dernière permet au pays de légaliser certaines interventions de l'État sur le terrain, comme les interpellations de présumés terroristes ». Cette innovation est source d'efficacité en témoignent les nombreuses interpellations et saisies opérées. Une aide incontournable au point où les GAT qualifient la CI de « Pays où l'on ne se sent plus en sécurité », parlant d'eux-mêmes.

B. Le volet de l'instruction militaire et le plan spécial d'appui aux jeunes : le soft power de l'Etat ivoirien en réponse

Ce *soft power* est une réponse au soft power des Djihadistes. Il s'agit d'une démonstration de *puissance civile* à l'identique de celle pratiquée par l'Union Européenne et théorisée par François Duchêne (Duchêne cité par Nivet 2013, 85). A l'instar de ce que nous avons constaté dans la ville de Tengrela dans le nord-ouest, Lassina Diarra dans une récente étude sur le Bounkani dans le nord-est du Pays met en exergue les pratiques désormais de d'omerta et de dissimulation (Diarra 2021, 3). La rivalité mimétique incline les pouvoirs publics à rivaliser d'ardeur pour répondre aux offres de séduction des Takfiristes. L'aspect religieux et idéologique semble pour le moment ignoré par les autorités, sans doute pour satisfaire aux exigences d'un Etat présenté comme laïc (Miran-Guyon 2020, 210) et ce nonobstant un nombre important de hiérarques musulmans proches du *clergé* musulman (Miran-Guyon 2017, 263). L'étude a permis de répertorier deux domaines qui consacrent la réponse stratégique ivoirienne.

1. La Côte d'Ivoire : hub de formation et d'instruction militaires

« *Vaincre par l'esprit* » telle est la devise du Cours d'Etudes Supérieures de Défense, l'école de guerre située à Zambakro à quelques encablures de la capitale politique ivoirienne Yamoussoukro. Cette dernière a été créée par décret présidentiel en novembre 2020. La formule de la devise

est plus qu'à propos pour décrire et servir de grille analytique pour le sous-chapitre présent. La mission du CESD est d'assurer selon les termes du décret « *l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré au profit des officiers des Forces armées de Côte d'Ivoire et des pays amis* ». L'instruction militaire dans ses stades ultimes c'est-à-dire dans le cadre de la préparation du DEM(Diplôme d'Etat-major) et du BEMS2 (Brevet d'Enseignement Militaire Supérieur 2) permet de préparer les officiers supérieurs à assurer le commandement de grandes unités interarmes puis interarmées.

Il s'agit d'un pari, d'un investissement sur le long terme qui contraste avec l'urgence de la réponse face à une menace terroriste saillante. L'école de guerre en effet un premier cadre pour apprendre à « *penser autrement* » les termes de la guerre et de la stratégie (Soutou 2016, 9). En décidant dès les premières années de son fonctionnement de s'ouvrir à plusieurs pays amis selon les termes du décret de création, l'école de guerre de Zambakro constitue un vecteur du rayonnement international, stratégique et militaire de la Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire se présente comme un « *Hub* » de formation stratégique et militaire de référence. Bien que l'espace militaire africain francophone connaît un relatif bouleversement avec la création d'une école de guerre à Dakar après celles de Yaoundé et de Zambakro. Il faut remarquer que l'école de guerre en Côte d'Ivoire permet de mobiliser les compétences de l'élite militaire, pour *vaincre* militairement (chose pour laquelle elle est outillée depuis l'école de formation des officiers) mais surtout pour convaincre (compétence du civil) comme le souligne Olivier Zajec (Zajec 2017, 15). Les enseignements sont basés sur la nature et les formes de la guerre, géopolitiques, mais ils font intervenir les techniques de négociations diplomatiques. En fin d'année, ils se soldent par une simulation de crise à gérer pour les auditeurs et la soutenance d'un mémoire de Master. Cette formation du niveau de l'école de guerre associe des civils à l'encadrement militaire, ce qui est une innovation déterminante et qui constitue un premier échelon de socialisation les auditeurs à la guerre dans son aspect civil. De façon générale, l'objectif des écoles de guerre selon Zajec vise à : « la maîtrise d'une maïeutique stratégique adaptée, qui permette aux militaires d'expliquer efficacement le rôle, les besoins

et les finalités des affaires de défense dans le cadre de leur dialogue avec les élites civiles. » (Zajec, 2017).

Outre l'école de guerre, la Côte d'Ivoire dans un échelon inférieur dispose d'une Ecole d'Etat-major incluse dans une Académie dévolue aux Forces Armées. Cette dernière a exploité le volet de ses compétences consacrées à la recherche en organisant en avril 2022 un séminaire inédit opportunément consacré au « *commandement militaire face aux menaces asymétriques* ». Le séminaire a permis de former des officiers séminaristes ivoiriens et étrangers à l'évolution du commandement dans le cadre de la menace terroriste en particulier.

Dernière initiative mais non des moindres issues de la coopération bilatérale ivoiro-française qui confirme la place importante accordée à la formation militaire : la création de l'Académie Internationale de Lutte contre le Terrorisme (AILCT). Située dans la station balnéaire de Jacqueville près d'Abidjan, elle a pour socle 3 piliers : un centre d'entraînement tactique des unités d'interventions spécialisées, une école interministérielle de formation des cadres issus de la police et du parquet à la lutte anti-terroriste et un institut de recherche stratégique (IRS) dédié à l'étude de la menace terroriste, au partage des doctrines et à l'échange d'expériences. La création de cette école consacre l'éminent rôle accordé à la formation et à l'instruction militaire par la Côte d'Ivoire pour répondre de façon efficace à la menace terroriste.

2. Politiques publiques en faveur de la jeunesse et lutte contre le terrorisme : la réaffirmation de la présence de l'Etat

Les attaques de Kafolo ont constitué un « évènement marquant », un « *focusing event* » pour emprunter la grammaire de l'analyse des politiques publiques. De Maillard et Kübler définissent cette notion comme « *un évènement soudain qui génère l'attention du public sur certains problèmes publics [...] catastrophes écologiques, de défaillances de l'action publique* » (De Maillard et Kübler, 2015). En réponse à cet évènement marquant violent et aux nombreuses actions financières accomplies par les Djihadistes pour gagner les *cœurs et les esprits*, le gouvernement a ainsi réagi par le biais d'un plan

gouvernemental associant financement de micro-projets de jeunes et de femmes. Ce plan dénommé « *Programme spécial d'appui à l'insertion des jeunes des zones frontalières du Nord* » a néanmoins été précédé de deux visites ministérielles conduites respectivement par la ministre de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté à Kafolo en juin 2021 et deux visites du ministre en charge de la Promotion de la jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service civique toujours à Kafolo et dans le Nord-ouest à Tengrela.

Les différentes visites avaient pour but de manifester la solidarité des autorités ivoiriennes aux populations sinistrées et rappeler la présence de l'Etat aux côtés de populations s'estimant oubliées par ce dernier. L'agenda institutionnel des décideurs s'en trouve remanié. Le plan de soft power de lutte contre l'influence financière du terrorisme a été opportunément inclus dans un vaste étatique programme dans le domaine social dénommé « Programme social du gouvernement 2022-2024 » PSGOUV. Il s'agit d'une « *policy windows* » telle que déclinée par John Kingdon, autrement dit « *d'une opportunité furtive pendant laquelle différents problèmes peuvent être couplés générant alors des changements politiques* » (De Maillard et Kübler, 2015, 248). S'il n'est pour l'instant pas possible d'évaluer même *ad tempore* cette politique publique en faveur des populations victimes du terrorisme, il n'en demeure pas moins que cette dernière est marquée sous le sceau d'un retour voire d'une présence plus saillante de l'Etat dans ces zones rurales loin des centres de décision. L'Etat entend combler les vulnérabilités sociales et économiques qui facilitent l'extension de l'influence des groupes terroristes. L'action découlant de ce programme est destiné aux populations ivoiriennes mais aussi aux réfugiés ayant fui les attaques terroristes au Burkina. Ce Programme Spécial, dont le coût global est de 8 602 216 030 de FCFA soit 12 millions d'€, permettra selon le Gouvernement à :

« Offrir des opportunités de formation et d'insertion à 19 812 jeunes. Ainsi, 1 800 jeunes seront recrutés pour les Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) pour un coût de 1,035 milliards de FCFA. 3 350 autres bénéficieront de formations qualifiantes complémentaires, d'apprentissage et de permis de conduire pour un coût de 1,341 milliards

de FCFA ». (Centre inter Gouvernemental de Communication). Un vaste programme d'adduction en eau potable et d'électrification est adjoint à ces mesures allient incitations individuelles économiques. La formation est privilégiée pour l'auto-emploi. Cette action publique ainsi que signifié en amont ne semble pour l'instant ne pas concerner le volet religieux. Dernier élément mais non des moindres la visite du Premier ministre au Nord et à Kafolo en particulier. La visite de séduction effectuée en début d'année 2022 est symbolique à maints égards, elle consacre une présence massive de l'Etat dans les zones périphériques déshéritées du Nord du Pays et rappelle que les engagements de l'Etat notamment avec le « *programme spécial d'insertion des jeunes des régions frontalières des pays en proie au terrorisme* » seront tenus (Diallo, 2022).

CONCLUSION

L'attaque de Kafolo de juin 2020 et les autres offensives de Tougbo, Tehini, Zepo et Dantou dans le voisinage attestent de l'intérêt stratégique que constitue cette modeste cité dans le dessein stratégique de la Katiba du Macina. Il s'agit d'un revirement stratégique plus de 4 ans après l'attentat de Bassam. En lieu et place d'une zone urbaine contigüe à la capitale et fréquentée par l'élite ivoirienne et par les Occidentaux, les terroristes réorientent leur stratégie vers les zones rurales du septentrion ivoirien proche des abcès malien et burkinabé.

L'activisme des GAT se base sur une « somme de vulnérabilités » singulières à la Côte d'Ivoire et au Nord en particulier avec d'une part une radicalisation islamique rampante, la faiblesse structurelle de l'Etat et ses démembrements en contexte rural le tout rehaussé par un chômage des populations jeunes. La stratégie des Djihadistes dont l'objectif est l'extension et l'enracinement dans le Nord ivoirien répond point par point aux vulnérabilités de l'Etat ivoirien. Pour ce faire dans le but de « *gagner les cœurs et les esprits* » elle fait montre de séduction dans le domaine religieux, tempère le rigorisme salafiste pour lui substituer des formes plus consensuelles de pratiques rituelles. D'un point de vue économique, des jeunes sont appâtés grâce à l'achat d'engins roulants à deux roues. Ces stratégies qui montrent une approche basée sur le soft

power se combinent avec une stratégie territoriale plus agressive qui vise les parcs nationaux forestiers pour se sanctuariser. La macro-activité criminelle qu'est le terrorisme se superpose à une kyrielle de micro-criminalités comme le vol de bétail, les enlèvements et le vol des motos.

La pratique de l'orpaillage à cet effet échappe à tout contrôle étatique faisant des sites d'exploitation de véritables zones grises. Le manque de traçabilité des fonds générés par la manne aurifère fait craindre une utilisation de cette dernière dans le financement du terrorisme à l'identique du Mali et du Burkina.

La riposte stratégique des autorités ivoiriennes fait montre de mimétisme stratégique et apporte une réponse aux failles opportunément exploitée par les Djihadistes. Elle est in primo basée sur un renforcement de la formation et l'instruction militaires des élites de l'armée pour leur permettre d'appréhender aux mieux les enjeux stratégiques afin d'aider efficacement à la décision politique. Elle se manifeste également par ce que nous avons qualifié de « renouveau stratégique » faisant intervenir réforme de la planification, normativité législative, restructuration spatiale du dispositif de déploiement des forces armées et acquisition de systèmes d'armes. Les autorités conscientes des limitations intrinsèques d'une approche militaro-centrée ont couplé cette dernière avec un programme spécial économique et social dédié aux populations rurales victimes du terrorisme.

La stratégie des pouvoirs publics est holistique, néanmoins elle semble omettre un aspect fondamental qui est celui de la lutte contre la radicalisation islamique. Les Etats maghrébins engagés dans la lutte contre le terrorisme ont perçu l'importance pour les autorités de combiner riposte armée, programmes sociaux et vulgarisation de la pratique d'un islam beaucoup plus tolérant. Ce soft power religieux se veut plus regardant sur les pratiques religieuses, qu'il contrôle indirectement. Les autorités ivoiriennes ne se sont pas investies à ce niveau sans doute lesté par le caractère laïc de l'Etat. Elles semblent en outre timorées devant les querelles de clochers au sein de la Oummâ en Côte d'Ivoire. Les rares initiatives se font par le bas et sont pour l'instant l'apanage des associations musulmanes.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ancey, Véronique. «Les Peuls transhumants du Nord de la Côte d'Ivoire entre l'Etat et les paysans : la mobilité en réponse aux crises.» 1997.
- Banga, Louis Philippe Arthur. «L'aide militaire française dans la politique de défense de la Côte d'Ivoire de 1960 À 2002.» Thèse unique de doctorat, Abidjan, 2014.
- Batchom, Paul Elvic. «La guerre du peuple : de la popularisation de la guerre contre Boko Haram au Cameroun.» *Etudes internationales*, juin-septembre 2016: 285–304.
- Bigo, Didier, Laurent Bonnefoy, Mathias Delori, Anastassia Tsoukala, et Christophe Wasinski. «La rivalité mimétique, une matrice de la guerre contre le terrorisme et de ses stratégies discursives ?» *Culture et conflits*, 2021.
- Cachalia, Cassim Raeesah , Salifu Uyo, et Irene Ndung'u. *Les dynamiques de la radicalisation des jeunes en Afrique. Revue des faits* . Pretoria: Institut d'Etudes de Sécurité , 2016.
- Diarra , Lassina. «Terrorisme: Man foyer de radicalisation en Côte d'Ivoire ? .» Abidjan, 2017.
- Diarra, Lassana. «Côte d'Ivoire. Terrorisme au nord : entre stratégie civile et militaire quel dispositif adopter?» 2021.
- Duhem, Vincent. «Nord-Mali – Aqmi : Abdelmalek Droukdel appelle à imposer « graduellement » la charia.» *Jeune Afrique*, 2012.
- Duhem, Vincent. "Terrorisme : l'attaque de Kafolo, un tournant pour la Côte d'Ivoire ?", *Jeune Afrique*, 2020.
- Galula, David. *Contre-insurrection. Théorie et pratique*. Paris: Economica, 2008.
- Galy, Michel . «Politologie d'une rébellion. Une « gouvernance par la violence » au Nord de la Côte d'Ivoire ?» *Culture et conflits*, Spring 2007: 137-155.
- Géré, François. «Les opérations suicide : entre guerre et terrorisme.» Dans *Histoire du terrorisme. De l'antiquité à Daech* , de sous la

direction de Gérard Chaliand et Arnaud Blin, 836. Paris: Librairie Arthème Fayard/ Pluriel, 2016.

Guipié, Gérard Eddie. «Les Forces Armées de Côte d'Ivoire à la croisée des chemins : entre défis sécuritaires et nécessaire recomposition.» *Lonniya*, 2017.

Institute for Economics and Peace. *Global Terrorism Index 2022: Measuring the Impact of Terrorism*. Sydney: IEP, 2022.

Konan, Kouamé Hyacinthe. «La gestion participative, une solution à l'orpaillage clandestin au nord de la Côte d'Ivoire.» *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, december 2019: 105-117.

Konaté , Yacouba. «Abobo, ADOLand d'hier et d'aujourd'hui.» *Afrique contemporaine*, 2017: 341-364.

Koné, Rodrigue Fahiraman, et Nadia Adam. «Les groupes extrémistes violents pourraient tirer profit de la florissante économie aurifère de la région de Kayes pour grossir leurs rangs et répandre leurs zones d'influence.» 2021.

Kouassi Kobry, Pierre-Claver. «Le radicalisme islamique en Côte d'Ivoire. Leurre et Lueur.» Dans *Montée de l'islamisme radical et violent en Afrique*, de Bihuzo Rigobert Minani , 333. Abidjan: CERAP, 2017.

Leboeuf, Aline. *La réforme du secteur de sécurité à l'ivoirienne*. Programme Afrique subsaharienne, Les études/IFRI, 2016.

Leboeuf, Aline. *La réforme du secteur de sécurité. Entre bureaucraties et stratégie*. IFRI, 2014.

Lovejoy, Paul. «Les empires djihadistes de l'Ouest africain aux xviii^e-xix^e siècles.» *Cahiers d'Histoire*, 2015: 87-103.

Madore, Frédéric. «Le nouveau dynamisme du salafisme en Côte d'Ivoire: vers une radicalisation de l'islam ivoirien?» *Dixième Congrès International de l'Association des Études Mandé. Aux Carrefours des Identités : Cohabitation, Conflit et Réconciliation en Afrique de l'Ouest et dans les Diasporas*,. Bassam, August 2017. 1-8.

- Minani , Bihuzo Rigobert. *Montée de l'islamisme radical et violent en Afrique* . Abidjan: CERAP, 2017.
- Miran-Guyon, Marie. «Société musulmane et régime Ouattara en Côte d'Ivoire. Des affinités électives en demi-teinte.» *Afrique Contemporaine*, 2017.
- Moumaneix, Caroline. «Coopération et contrebande de drogue dans les parcs co-frontaliers du nord-ouest américain (Massif des Cascades).» *L'Espace politique*, 2014.
- Nye , Joseph. «La puissance américaine et la lutte contre le terrorisme.» *Politique américaine* , 2005: 11-20.
- Segoun, Jean-Marc, et Detto Marius Zigbe. *Les impératifs de la réforme du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire*. Note d'Analyse Politique, Thinking Africa, 2017.
- Seignobos, Christian. «Le phénomène zargina dans le nord du Cameroun. Coupeurs de route et prises d'otages, la crise des sociétés pastorales mbororo.» *Afrique Contemporaine*, 2011: 35-59.
- Statistiques, Institut National de. «Recensement Général des Populations et de l'Habitat .» Abidjan, 2014.
- Théry , Hervé, et Daniel Dory . «Solhan : cartographier le terrorisme et la dynamique territoriale d'une insurrection.» *Mappemonde* , 2021.
- Walker, Christopher. «“What Is ‘Sharp Power’.» *Journal of Democracy*, 3 july 2018: 9-23.

DYNAMIQUE MIGRATOIRE DES AGRICULTEURS NON-NATIONAUX ET SITUATIONS CONFLICTUELLES DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE SIKOLO (NORD DE CÔTE D'IVOIRE)

SANGARE Moussa et VANGA Adja Ferdinand

Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

Email : mdsangare220@gmail.com; ferdinand.vanga@upgc.edu.ci;

af_vanga@yahoo.fr

RESUME

Cet article analyse la dynamique migratoire des agriculteurs allogènes et son incidence dans l'espace rural de Sikolo (Nord de la Côte d'Ivoire). Il a adopté la démarche mixte (quantitative et qualitative). Les outils mobilisés pour la collecte des données, sont le guide d'entretien (individuel et focus group) et le questionnaire. La collecte des données qualitatives, à l'aide du guide d'entretien, a concerné 25 personnes ressources. L'administration du questionnaire a, quant à elle, été réalisée auprès d'un échantillon de 45 agriculteurs non nationaux. Il ressort des investigations, que les agriculteurs non nationaux sont majoritairement des adultes (58%) et non scolarisés (67%). La migration des agriculteurs non nationaux, a été facilitée par trois catégories d'acteurs : Les premiers migrants agriculteurs sous forme de tutorat, quelques Chefs de terres, ainsi que la Société cotonnière, SECO, dont la principale mission est d'accroître la production cotonnière dans la région nord du pays. Si les agriculteurs non nationaux ont permis à la SECO d'atteindre les résultats escomptés en matière de production cotonnière, leur présence constitue une source de conflit avec les jeunes autochtones. La raison évoquée est la colonisation des terres fertiles et l'émergence de relations concurrentielles avec les agriculteurs allochtones dans l'accès au foncier dans l'espace rural de Sikolo. Par ailleurs, la gestion des ristournes tirées de la commercialisation du coton graine, exacerbe les tensions entre les producteurs allogènes et les communautés autochtones. La logique économique qui sous-tend la présence des agriculteurs allogènes, a entraîné de fait, une rupture de l'hospitalité existante qui constituait un facteur de cohésion sociale dans cet espace rural frontalier de Kong, dont fait partie la Sous-Préfecture de Sikolo.

Mots clés : Migration, agriculteur allogène, foncier, conflit, Sikolo

ABSTRACT

This article analyzes the migration dynamics of non-native farmers and its impact on the rural area of Sikolo (northern Côte d'Ivoire). It adopts a mixed approach (quantitative and qualitative). The tools used for data collection are

the interview guide (individual and focus group) and the questionnaire. The qualitative data collection, using the interview guide, involved 25 resource persons. The questionnaire was administered to a sample of 45 non-national farmers. The investigations revealed that the majority of non-national farmers are adults (58%) and do not attend school (67%). The migration of non-national farmers was facilitated by three categories of actors: the first migrant farmers in the form of tutoring, some landowners, and the cotton company, SECO, whose main mission is to increase cotton production in the northern region of the country. While the non-national farmers have enabled SECO to achieve the desired results in cotton production, their presence is a source of conflict with the indigenous youth. The reason given for this is the colonization of fertile land and the emergence of competitive relationships with non-native farmers for access to land in the rural area of Sikolo. In addition, the management of dividends from the marketing of seed cotton exacerbates tensions between non-indigenous producers and indigenous communities. The economic logic underlying the presence of non-native farmers has led to a breakdown in the existing hospitality that was a factor of social cohesion in this rural area bordering Kong, of which the Sub-Prefecture of Sikolo is part.

Keywords : Migration, foreign farmer, land, conflict, Sikolo

1. INTRODUCTION

Le phénomène migratoire n'est pas récent en Côte d'Ivoire. Il remonte à la période coloniale avec le développement des cultures du café et du cacao. Le Sud forestier, favorable à ces cultures, a constitué de ce fait une importante zone de migration pour les populations du Nord de la Côte d'Ivoire d'une part et des autres colonies en l'occurrence du Burkina-Faso (ex. Haute-Volta) et du Mali d'autre part. En effet, les populations du Nord ivoirien ont été dirigées dans les plantations de café et de cacao pour servir de main d'œuvre. Mais, l'insuffisance de cette main d'œuvre locale a amené le Colon français à identifier la Haute-Volta, comme réservoir de mains d'œuvre propices à la mise en valeur et l'exploitation des ressources forestières de la Côte d'Ivoire. Ainsi, la Haute-Volta a été démembrée en 1932 et le Sud de son territoire rattaché à la Côte d'Ivoire. La population étrangère installée en Côte d'Ivoire est passée de 100 000 habitants en 1952 à 520 000 habitants en 1958 (Pantobe, 1985, cité par Brou et Charbit, 1994, p.36). À son accession à l'indépendance, le pays a fait du binôme café-cacao, le moteur de son développement économique. Cette stratégie de développement basée sur

ces cultures de rente (le café et le cacao) a nécessité la mobilisation d'une forte main d'œuvre agricole. En effet, le recours à d'importants courants migratoires s'explique par le fait que la zone écologique favorable à ces cultures était initialement peu peuplée d'une part. D'autre part le système productif repose sur des pratiques extensives (Balac, 1998). Pour développer l'économie de plantation, les autorités ivoiriennes ont adopté une politique d'ouverture qui encourageait l'arrivée de la main-d'œuvre étrangère. Elles ont signé un accord bilatéral avec la Haute-Volta en 1960 pour organiser les déplacements des migrants (CONAPO, 2006). La migration des planteurs ivoiriens et la main d'œuvre étrangère vers les régions du Sud-Ouest est également facilitée en raison de la non-promulgation du code foncier de 1964 qui indiquait que la terre est un bien de l'État mais appartenait à celui qui la met en valeur (Affou et Tano, 1991). En outre, les migrants étrangers eux-mêmes ont pris l'initiative de venir s'installer dans les zones forestières pour servir de main d'œuvre dans les plantations de café et de cacao d'une part et accéder plus tard à la terre pour exploiter à leur propre compte d'autre part.

Les migrants internes et étrangers ont contribué à faire de la Côte d'Ivoire l'un des premiers producteurs mondiaux de cacao et de café. Cependant, l'économie de plantation et les courants migratoires qu'elle a entraînés ont contribué à accentuer les inégalités régionales. D'ailleurs, le Nord de la Côte d'Ivoire est resté longtemps à l'écart de l'agriculture marchande d'exportation, contrairement au Sud forestier qui est entré très tôt dans l'économie commerciale avec le développement des plantations arbustives. Cela a entraîné un déséquilibre économique et démographique entre le Nord et le Sud de la Côte d'Ivoire. Pour réduire les inégalités régionales, les autorités ivoiriennes ont adopté une politique de diversification des cultures (palmier à huile, hévéa, soja, coton, canne à sucre, ...). C'est dans ce cadre que la culture du coton a été vulgarisée dans le Nord ivoirien en vue de fixer les populations rurales dans leurs villages d'origine, d'accroître le revenu des paysans pour améliorer leur bien-être, de créer des emplois directs et indirects et de développer les régions de savane. Si la culture coton a contribué à réduire les flux migratoires des populations du Nord vers la « basse côte » forestière, elle n'a pas eu d'effet significatif sur les migrants étrangers. Ces derniers

continuent d'affluer dans les zones forestières aux fins des cultures d'exportation (café-cacao) (OIM, 2009). En effet, les migrants se sont allés dans le Sud-Est, la Boucle du cacao, à la recherche d'un emploi de salarié agricole mais aussi dans l'espoir de s'installer comme planteur. Avec le vieillissement des plantations et la diminution des rendements, ils ont par la suite émigré avec les planteurs du Sud-Est et de la boucle du cacao vers le Centre-Ouest, puis le Sud-Ouest. Les migrants étrangers ont donc accompagné le développement de l'économie de plantation dans son déplacement de l'Est vers l'Ouest (Balac, 2002). Du sud forestier, favorable aux cultures du café et du cacao, les migrants agricoles venus du Burkina Faso et du Mali, se sont progressivement installés dans l'espace frontalier de Kong, au nord du pays, précisément dans la zone de Sikolo (département de Kong), pour cultiver le coton.

La plupart des études se sont surtout focalisées sur la migration rurale dans les régions forestières et quelques fois ses implications sur les rapports communautaires (Brou et Charbit, 1994, Balac, 2002, Chauveau, 2000, Beauchemin, 2005, Chauveau et Bobo, 2005, ...). Rares sont les études qui ont consacré à la migration des agriculteurs non nationaux dans le Nord ivoirien, singulièrement dans les zones de production cotonnière.

L'arrivée de ces agriculteurs est source d'inquiétude pour les communautés autochtones en raison de la raréfaction de la ressource terre. Cette inquiétude constitue ainsi une source potentielle de dégradation des rapports sociaux entre les communautés étrangères et autochtones à Sikolo.

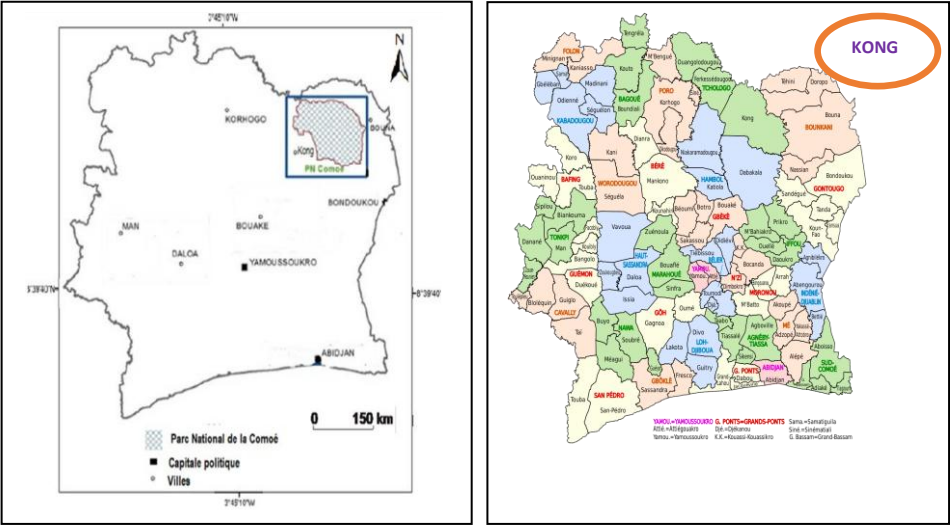
L'objectif de l'étude est d'analyser la dynamique migratoire des agriculteurs non nationaux et son incidence sur l'espace rural de Sikolo, dans Département de Kong, qui fait frontière avec le Burkina Faso.

2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

2.1. Présentation de la zone d'étude

L'étude a été réalisée dans la Sous-préfecture de Sikolo (département de Kong) précisément à Bakaritogo, Saliatogo et Tikrité. Ces campements

ont été retenus parce qu'ils sont peuplés de migrants agricoles venus principalement du Burkina-Faso et du Mali.



Pays : Côte d'Ivoire
Région : Tchologo
Département : Kong
Sous-préfecture : Sikolo

2.2. Outils de collecte des données

La démarche mixte a été utilisée (Méthode qualitative et quantitative). Les outils mobilisés pour la collecte des données, sont le guide d’entretien (individuel et focus group) et le questionnaire. La collecte des données qualitatives, à l’aide du guide d’entretien, a concerné les personnes ressources (Responsables de SECO, Responsables d’OPA et Leaders communautaires). Le questionnaire a, quant à lui, été administré aux agriculteurs non nationaux.

2.3. Population de l’étude

L’étude s’intéresse particulièrement aux agriculteurs non nationaux qui pratiquent la culture du coton. Pour des compléments d’information sur les rapports sociaux agriculteurs non nationaux et communautés locales, nous avons jugé nécessaire de faire des entretiens avec les agents

d’encadrement de la SECO SA (Société d'Exploitation Cotonnière OLAM), les autorités coutumières, les représentants de jeunes.

En outre, les techniques d’échantillonnage en « réseau » et aléatoire stratifié non proportionnel ont été utilisées pour construire l’échantillon des enquêtés. Nous avons procédé par réseau car ne pouvant pas joindre facilement nos enquêtés. Nous sommes donc adressés au Directeur Régional de la SECO de Ferké qui nous a orienté vers les personnes à interroger, notamment le Chef de Zone SECO de Sikolo, le Conseiller agricole, les chefs des communautés (burkinabés, Maliens), les chefs traditionnels, les responsables des jeunes, les responsables des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA). Quant à l’échantillonnage aléatoire stratifié non proportionnel, il a été utilisé parce que les migrants agricoles habitent les campements de Bakaritogo, Saliatogo et Tikrité. Ces campements ont été considérés comme nos strates qui ont des populations de taille inégale. Ainsi avons-nous sélectionné dans chaque campement un nombre égal d’agriculteurs non nationaux afin d’assurer une meilleure représentativité. Nous avons interrogé 15 agriculteurs non nationaux par campement.

Catégorie d’acteurs	Type d’enquête		
	Focus group	Entretien individuel	Questionnaire
Responsables de SECO		03	
Leaders communautaires (chefs de village et de communautés, responsables de jeunes, chefs de terre)	19		
Responsables d’OPA		03	
Migrants agricoles allogènes			45
TOTAL	19	06	45

Source : SANGARE Moussa et VANGA Adja Ferdinand, octobre 2022

2.4. Collecte des données

Les enquêtes se sont déroulées à Sikolo et dans les campements (Bakaritogo, Saliatogo, Tikrité). Pour l’administration du questionnaire, 45 cotonculteurs allogènes ont été interrogés en fonction de la

méthodologie susmentionnée. Pour les entretiens de groupes, 4 focus group ont été organisés avec la chefferie, les jeunes, les responsables des OPA, les migrants agricoles. En ce qui concerne l'administration du guide d'entretien, trois responsables de la SECO (le Directeur Régional, Chef de Zone intérimaire, le Conseiller Agricole) ont été interviewés.

2.5.Traitement et analyse des données collectées

Les données quantitatives ont été traitées avec le logiciel Sphinx qui a généré des graphiques. Quant aux données qualitatives, elles ont fait l'objet d'une analyse stratégique. Cette méthode, initiée par Crozier et Friedberg (1997), a permis l'explication des faits sociaux. Son utilisation a consisté à "définir les stratégies que les acteurs poursuivent les uns à l'égard des autres" (Piotet, 1998), à déterminer les relations de pouvoir que les acteurs entretiennent entre eux. Pour soutenir cette analyse, des approches théoriques ont été utilisées. Il s'agit des théories des conventions, de la régulation sociale et des conflits.

La théorie des conventions a été requise pour analyser les types de gestion des ressources comme forme de compromis entre les groupes ayant des logiques différentes, voire contradictoires. Cette approche sociologique détermine comment les compromis et le mode de gestion des ressources sont élaborés.

Le type de situation consensuelle sur laquelle ont abouti les stratégies des acteurs, repose sur des accords implicites. Selon Reynaud (1997), ces accords deviennent alors une règle ; c'est-à-dire un état de fait que tout le monde pense être en vigueur. La théorie de la régulation sociale permet d'évaluer la stabilité de ces accords.

De ce fait, lorsque des acteurs ont eu la possibilité de prendre des décisions, ils l'ont fait en essayant de créer de nouvelles règles pour transformer à leur avantage celles qui existent déjà. En absence de compromis et de consensus sur les nouvelles règles plus adaptées aux intérêts de groupes stratégiques, il y a rupture d'accord. La théorie des conflits met en exergue les situations antagonistes qui découlent des stratégies des acteurs pour l'appropriation et le contrôle des ressources. Comme le souligne Norem (1997), "les dynamiques de changement créent presque inévitablement des conflits entre les groupes d'acteurs aux besoins différents. Les conflits ne sont pas en eux-mêmes et d'eux-

mêmes inhabituels ou négatifs ; ils font partie de notre vie quotidienne. Certains sont d'une grande simplicité. D'autres conflits peuvent en revanche, être sérieux au point de mettre la vie en danger".

3. RESULTATS

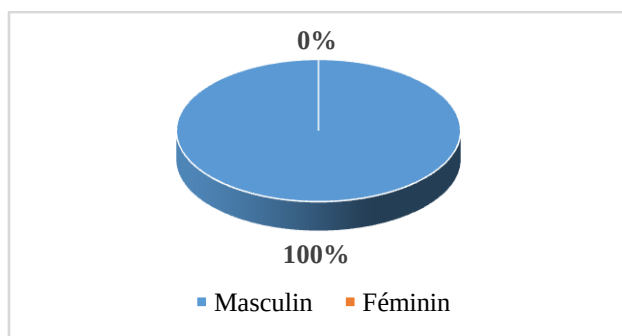
3.1 Profil sociodémographique des agriculteurs non nationaux

Pour déterminer le profil sociodémographique des agriculteurs non nationaux, l'accent a été mis sur les variables suivantes : le sexe, l'âge, le pays de nationalité du migrant, le statut matrimonial, le niveau d'instruction.

3.1.1 Genre des agriculteurs non nationaux

La répartition des agriculteurs non nationaux selon le genre peut être appréhendée par le graphique ci-dessous.

Figure 1 : Répartition des agriculteurs non nationaux selon le genre



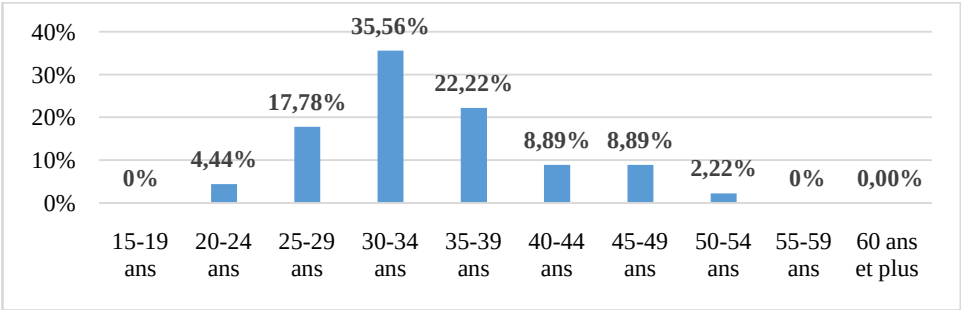
Source : SANGARE Moussa et VANGA Adja Ferdinand, *Octobre, 2022*

L'analyse de la figure montre que la quasi-totalité des agriculteurs non nationaux sont de sexe masculin. Cela montre que la question de la migration agricole est très répandue dans la gent masculine que dans la gent féminine.

3.1.2 Tranche d'âge des agriculteurs non nationaux

Des tranches d'âge ont été constituées afin de déterminer les représentations par catégorie d'âge des migrants enquêtés. La figure 2 montre les fréquences obtenues pour chaque tranche.

Figure 2 : *Fréquence des tranches d'âge des agriculteurs non nationaux enquêtés*



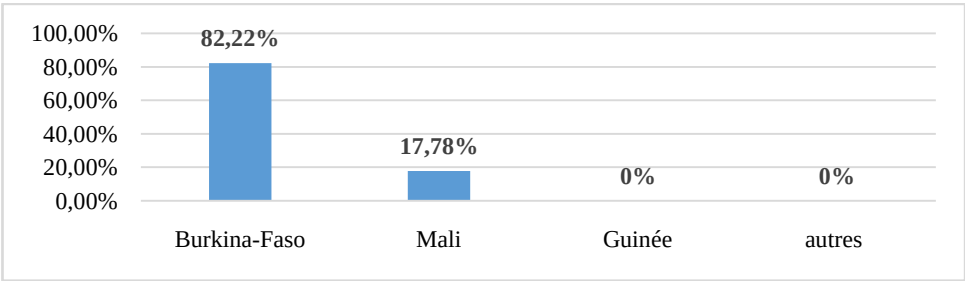
Source : SANGARE Moussa et VANGA Adja Ferdinand, *Octobre, 2022*

Cette figure indique que l’essentiel des agriculteurs non nationaux (35,56%) est constitué de personnes ayant un âge compris entre 30 et 34 ans. Suivent les tranches d’âge de 35-39 ans et 25-29 ans. Cette catégorie de migrants est celle des jeunes. Les pourcentages de la tranche ayant au-delà de 50 ans révèlent que la migration se pratique, de moins en moins, par des personnes ayant des âges avancés.

3.1.3 Pays de nationalité des agriculteurs non nationaux

La répartition des agriculteurs non nationaux selon leur pays de nationalité est présentée par la figure ci-dessous.

Figure 3 : *Répartition des agriculteurs non nationaux selon leur pays de nationalité*



Source : SANGARE Moussa et VANGA Adja Ferdinand, *Octobre, 2022*

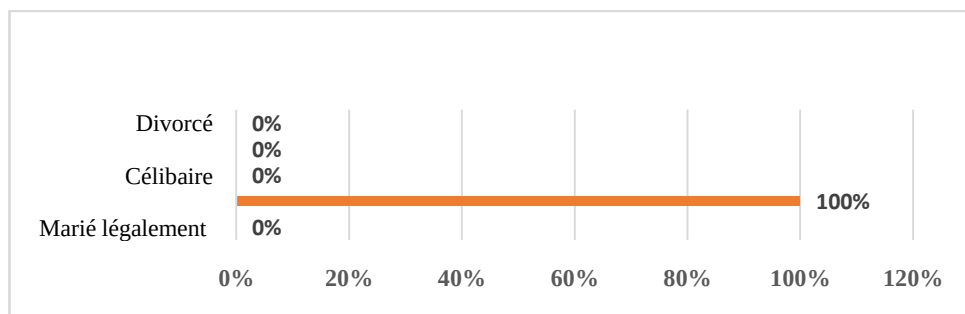
Le constat est que les migrants agricoles de nationalité burkinabé sont les plus nombreux (82,22%). Les maliens, présents dans les localités

enquêtées, viennent en deuxième position avec une proportion de 17,78%. La proximité de la Sous-préfecture de Sikolo, située dans le département de Kong qui partage une frontière commune le Burkina-Faso explique la prédominance des migrants burkinabé.

3.1.4 Statut matrimonial de l'agriculteur non national

Le statut matrimonial des agriculteurs non nationaux est présenté dans la figure ci-dessous.

Figure 4 : Répartition des agriculteurs non nationaux selon la situation matrimoniale



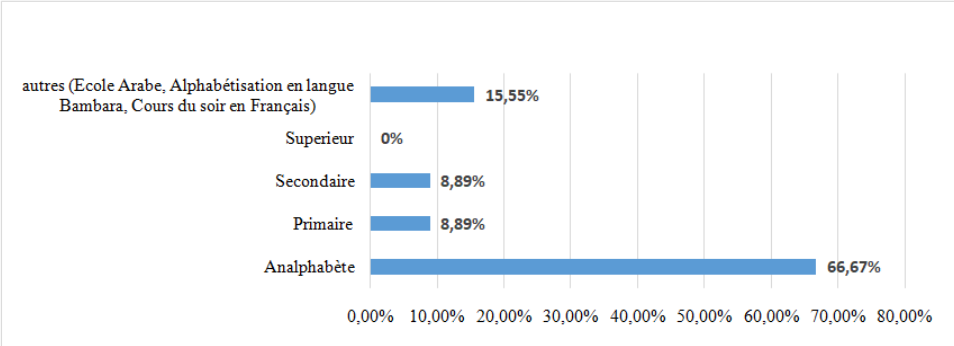
Source : SANGARE Moussa et VANGA Adja Ferdinand, Octobre 2022

Le constat qui se dégage de la figure 4 est que la quasi-totalité des agriculteurs non nationaux sont mariés selon la coutume ou la religion. La majorité d'entre eux sont polygames (76,08%). Le nombre de leurs épouses varie entre 2 et 4.

3.1.5 Niveau d'instruction des agriculteurs non nationaux

La figure 5 présente la proportion des agriculteurs non nationaux suivant leur niveau d'instruction.

Figure 5 : Répartition des agriculteurs non nationaux selon le niveau d'instruction



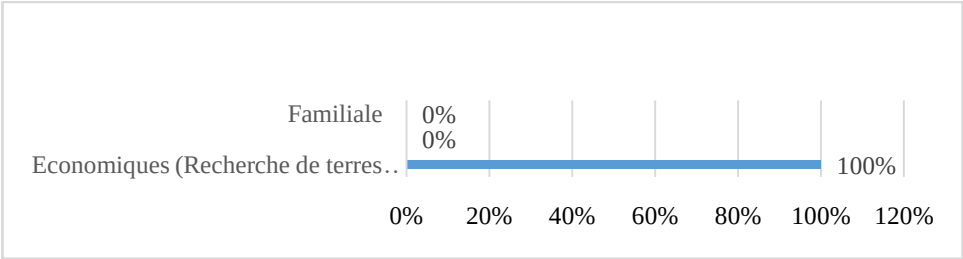
Source : SANGARE Moussa et VANGA Adja Ferdinand, *Octobre, 2022*

La figure 5 révèle que les agriculteurs non nationaux ont un faible niveau d’instruction. La majorité des migrants enquêtés (66,67 %) sont analphabètes et 15,55% ont fait l’école coranique, les programmes d’alphabétisation en langue Bambara et en français. En revanche, 21,54 % des agriculteurs non nationaux ont été scolarisés au niveau primaire. Les agriculteurs non nationaux sont donc peu instruits.

3.1.6 Principales raisons de la migration

La figure 6 présente les Principales raisons pour lesquelles le migrant quitte son pays d’origine.

Figure 6 : Principales raisons d’immigration dans la Sous-préfecture de Sikolo



Source : SANGARE Moussa et VANGA Adja Ferdinand, *Octobre, 2022*

Les résultats de la Figure 6 indiquent que la principale raison pour laquelle les migrants sont présents dans l’espace rural de Sikolo est essentiellement d’ordre professionnel. En effet, 100% des migrants enquêtés y sont pour la recherche de meilleures terres agricoles. Cette situation ressort dans les propos d’un agriculteur non national qui disait ceci :

« Dans mon village au Burkina-Faso, la terre manquait parce que les gens sont nombreux par rapport à la terre. Les enfants que nous ne pouvions avoir la terre pour cultiver. C'est pour cette raison que je suis ici car la terre est disponible ».

En somme, la recherche de terre fertile pour la pratique de l'agriculture justifie l'arrivée des agriculteurs non nationaux dans l'espace rural de Sikolo.

3.2 Processus d'intégration des agriculteurs non nationaux dans l'espace rural de sikolo

3.2.1 Tutorat des anciens migrants et des propriétaires terriens

L'arrivée des premiers migrants agricoles dans l'espace rural de Sikolo date des années 2010. Ces derniers ont créé des campements parmi lesquels figurent Bakaritogo, Saliatogo, Tikrité, Les agriculteurs non nationaux vivent dans ces campements qui s'agrandissent avec l'arrivée de nouveaux migrants agricoles. La création des campements constitue une stratégie d'occupation effective de l'espace rural. Aussi, les anciens migrants accueillent les nouveaux arrivants et les aident à s'installer. Cela est d'ailleurs confirmé par les propos recueillis sur le terrain. *« Les nouveaux qui arrivent sont généralement nos parents. Quand ils viennent, ils restent avec nous une campagne agricole. Et après, nous, les anciens, allons demander la terre aux propriétaires terriens. Et, ils s'installent ainsi à son propre compte »* (focus group, Bakaritogo).

Par ailleurs, les nouveaux migrants agricoles qui n'ont pas de famille dans la communauté rurale sont accueillis par les propriétaires terriens. Ceux-ci deviennent ses aides agricoles durant la période de culture. Après une campagne agricole, les terriens leur octroient une portion de terre afin de l'exploiter à son propre compte. C'est ce que révèle un encadreur agricole de la SECO en ces termes :

« Les nouveaux migrants qui ne connaissent personne vont voir le propriétaire terrien. Celui les héberge. Ces nouveaux migrants travaillent durant une année dans l'exploitation du propriétaire terrien. Et ce dernier leur donne une parcelle de terre ».

Ainsi le tutorat des anciens migrants installés depuis quelques années et des propriétaires terriens ont-ils constitué les facteurs favorisant l'arrivée des migrants agricoles dans l'espace rural de Sikolo.

3.2.2 Politique d'installation de la SECO des agriculteurs non nationaux

Le Décret n°2016-1153 du 28 décembre 2016 relatif au zonage agro-industriel dans la filière coton a réattribué des aires d'intervention aux sociétés cotonnières. La région du Tchologo à l'exception des sous-préfectures de Niellé et Oumoukoro, situées dans le département de Ouangolo a été attribué à la SECO. Dans cette région, la culture du coton est faiblement pratiquée par les communautés rurales autochtones du département de Kong en général et en particulier de la sous-préfecture de Sikolo. Pour vulgariser à grande échelle la culture du coton dans ce département considéré comme les zones de développement du coton, la SECO a opté pour une stratégie d'installation des cotonculteurs allochtones venant de la zone dense de Korhogo, Boundiali d'une part et non nationaux en provenance du Burkina-Faso et du Mali d'autre part. Ainsi a-t-elle créé une cellule d'intégration des agriculteurs allochtones et non nationaux. Celle-ci intervient dans toute la zone encadrée par la SECO. À ce propos, un agent de la SECO révèle :

« Lorsque des producteurs venus d'ailleurs informent le Conseiller Agricole qu'ils ont des difficultés d'accès à la terre pour cultiver le coton. Le Conseiller fait remonter l'information à sa hiérarchie, principalement le Chef de Zone. Celui-ci informe à son tour la cellule. Et des négociations sont engagées avec la chefferie villageoise pour que ces agriculteurs puissent s'installer le terroir pour cultiver le coton ».

La SECO a opté pour cette stratégie d'installation des agriculteurs non nationaux parce qu'elle considère que ces producteurs sont des « gros bosseurs ». Ils cultivent en moyenne 13 hectares de coton. De plus, ces agriculteurs non nationaux appliquent facilement les recommandations du conseil agricole contrairement aux producteurs autochtones.

3.3.3 Stratégies développées par les agriculteurs non nationaux

Les cotonculteurs allogènes ont créé leurs propres organisations paysannes pour bénéficier du crédit équipement agricole et engrais chimique, collecter et commercialiser le coton graine. Les non nationaux justifient la création de leurs organisations par le fait que les paysans autochtones ne cultivent pas le coton. Pour voiler cette stratégie, les agriculteurs non nationaux affirment participer à des activités communautaires des villages d'accueil (collecte de fond pour la répartition de pompe villageoise, funérailles, mariage, etc.).

3.4. Dispositions locales liées à l'accès des migrants à la terre

3.4.1. Modalités d'accès des agriculteurs non nationaux à la terre

Les agriculteurs non nationaux ont migré dans la sous-préfecture de Sikolo pour accéder aux ressources foncières. Ils ont alors accès la terre par location. Les enquêtes menées montrent que le prix de la location varie d'une localité à une autre. Par exemple, les agriculteurs non nationaux louent la terre à 25 000 FCFA à Bakaritogo tandis qu'à Tikrité, le prix de la location est fixé à 50 000 FCFA pour une saison agricole. Les propriétaires ont opté pour la location au détriment des autres modes d'accès à la terre tels que le prêt, le don pour garder le lien avec les agriculteurs non nationaux. Et cette location est reconduite la saison suivante si l'agriculteur s'acquitte des frais de location. C'est ce que décrit un propriétaire terrien en ces termes :

« Nous louons la terre aux étrangers. Cela permet de garder le lien avec eux. Même s'ils ne seront pas là demain, leurs enfants sauront qu'ils doivent payer le loyer de la terre. Quand on prête la terre, les enfants pensent que cette terre leur revient parce qu'ils ont vu leurs pères l'exploiter durant de nombreuses saisons agricoles ».

La location concède un droit d'usage temporaire aux migrants agricoles et un contrôle continu de la terre.

Par ailleurs, les migrants qui accèdent à la terre partagent la récolte avec le propriétaire terrien. Cet arrangement permettant l'accès à la terre des agriculteurs non nationaux couvrent plus particulièrement les cultures vivrières (maïs, riz, igname,...). Le témoignage d'un enquêté au focus

group de Bakaritogo l'illustre bien : « *lorsque tu finis de récolter ton maïs, tu dois donner un ou deux sacs de 100 kilogrammes au propriétaire terrien* ».

3.4.2. Interdits liés à la terre dans l'espace rural de Sikolo

Les droits d'usage concédés aux agriculteurs non nationaux couvrent généralement la pratique des cultures saisonnières (coton, maïs, igname, riz, ...) et excluent la création de plantation d'arbres, singulièrement l'anacardier, le manguier. Cette situation est décrite par un enquêté qui disait ceci : « *Le chef de terre nous a formellement interdit de planter l'anacardier* ». Cela s'explique par le fait que l'arbre est un marqueur social. En effet, l'arbre garantit et pérennise les droits d'usage sur la terre.

En outre, le travail des champs est interdit le lundi selon le chef de terre dans la communauté rurale de Sikolo. L'agriculteur ne sème, ni ne désherbe ce jour-là. Tous doivent respecter ce rituel. Cependant, ce jour d'interdiction diffère de celui des agriculteurs non nationaux comme le souligne les propos suivants : « *chez nous au Burkina-faso, nous n'allons pas au champ le vendredi, or ici, c'est le lundi* ».

Les agriculteurs non nationaux relèvent toutefois qu'ils font des efforts pour respecter cet accord afin d'éviter des conflits potentiels avec les autochtones.

3.5. Situations conflictuelles dans l'espace rural de sikolo

3.5.1. Situations liées à la délimitation des terres

Selon les migrants, les conflits sont rares entre les communautés étrangères et les autochtones. Par contre, les enquêtés ont révélé que des disputes foncières ont éclaté entre les agriculteurs non nationaux à cause du non-respect des limites des parcelles. Le récit de ce responsable de jeunes atteste cette réalité :

« *Les migrants maliens et burkinabé ont acquis les parcelles de terre. Les conflits sont récurrents entre eux parce que les uns et les autres ont débordé leurs limites. Et eux-mêmes n'arrivent pas à les régler. Donc, ils sont obligés de se référer aux propriétaires terriens* ».

En outre, les enquêtés ont indiqué que des conflits ont éclaté entre les agriculteurs non nationaux et les éleveurs à cause des dégâts de culture occasionnés par les animaux en divagation. En effet, la mise en culture des pâturages avec l'arrivée de nouveaux migrants agricoles rend les moyens de subsistance des éleveurs plus complexes. Les enquêtés ont relevé aussi que ces conflits sont complexes à régler car les éleveurs sont installés par les terriens.

3.5.2. Prestige social conféré aux agriculteurs non nationaux

Les populations autochtones, singulièrement les jeunes sont inquiets de cette arrivée massive des agriculteurs non nationaux dans l'espace rural de Sikolo. Leur inquiétude est fondée sur l'attribution des grandes parcelles de terre aux migrants agricoles par les terriens alors que cette ressource foncière se raréfie. Cette préoccupation est ressortie dans les propos des jeunes qui ont dit ceci :

« Beaucoup de maliens et de burkinabé viennent chaque année à la recherche de terre pour cultiver le coton. Ils font de grande superficie de coton, certains cultivent même 20 hectares de coton. Lorsque ces migrants seront bien installés, nous ne pourrons plus récupérer les terres attribués ».

Les jeunes sont préoccupés également des conflits entre les agriculteurs non nationaux en ce qui les limites des terres attribuées. Ils soutiennent que ces conflits sont révélateurs de la complexité de la cohabitation intercommunautaire dans l'espace rural.

3.5.3. Compétition d'accès aux ressources foncières entre les agriculteurs non nationaux et allochtones

L'arrivée des agriculteurs non nationaux est source d'inquiétude des migrants allochtones installés depuis des décennies dans la zone. En effet, ces agriculteurs allochtones sont principalement les Lobi venus de Bouna à la recherche de terre fertile pour la pratique des cultures vivrières (igname, maïs, sorgho, etc.). Ils ont acquis des parcelles auprès des terriens. Les agriculteurs allochtones ont même obtenu au fil des saisons agricoles l'accord des terriens pour créer des plantations

d'anacarde car la terre était disponible. Ils ont également créé des campements pour occuper l'espace rural. Ainsi l'arrivée des agriculteurs non nationaux redéfinit-elle la logique de partage de l'espace rural entre différents groupes sociaux. En effet, l'objectif de tout migrant agricole, qu'il soit allochtone ou allogène, est de conquérir le maximum de terre de culture. Les groupes allochtones et allogènes sont alors en compétition sur la ressource foncière. Et chaque groupe s'organise pour occuper l'espace rural.

3.5.4. Situations liées à la gestion des ristournes tirées de la commercialisation coton graine

La ristourne est une commission que les sociétés cotonnières versent aux organisations paysannes pour rémunérer la main d'œuvre utilisée pour la pesée du coton graine, le chargement des camions sur les marchés ouverts dans le village. En effet, les sociétés cotonnières ont transféré cette fonction de collecte du coton graine aux organisations paysannes (unions de coopératives, sociétés coopératives, groupements informels) moyennant une prime de 6,3 FCFA/kilogramme de coton graine. Cette prime est payée aux organisations paysannes après la commercialisation du coton graine. Par exemple, le groupement des producteurs de coton de Tikrité a perçu une prime de 834 000 FCFA lors de la campagne 2021-2022. Une partie de cette prime sert normalement à constituer le fonds de roulement de ces organisations ; et l'autre partie est rétribuée aux producteurs associés. Cependant, la gestion de la ristourne est source de discordes entre agriculteurs non nationaux et les propriétaires terriens. En effet, ces derniers réclament la ristourne des groupements des agriculteurs non nationaux de coton comme le soulignent les propos suivants :

« Les autochtones nous ont dit de leur donner nos ristournes. Nous ne sommes pas d'accord avec eux parce que nous louons la terre pour faire le coton. Et puis, nous leur donnons du riz, maïs, que nous récoltons dans nos champs ».

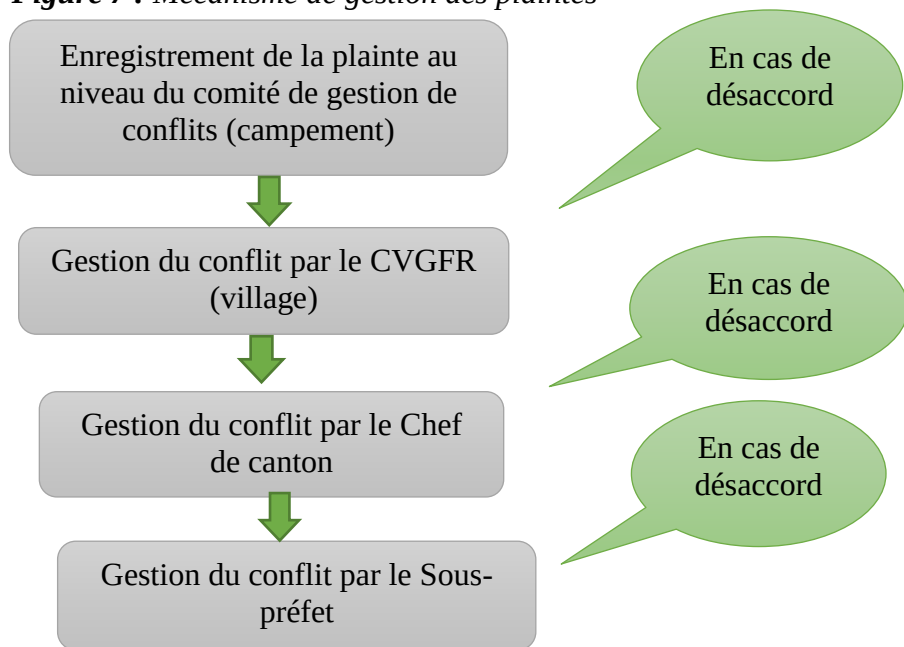
Finalement, la volonté affichée des autochtones de récupérer des ristournes exacerbe les tensions.

3.5.5 Mécanisme de gestion des conflits dans les communautés rurales de Sikolo

Le mode d'occupation dans l'espace fait apparaître quatre entités socio-spatiales : le campement, le village, le canton et la Sous-préfecture. Ces entités sont dotées de comité de gestion de conflits car de nombreux conflits ont éclaté entre les catégories sociales (agriculteurs autochtones, allochtones et allogènes, éleveurs). Dans les faits, ces conflits qui apparaissent émanent des situations suivantes : dégât de culture, désaccord sur les limites des parcelles, etc. Pour gérer ces conflits, le mécanisme de gestion des plaintes s'articule autour de deux niveaux : au niveau communautaire et sous-préfectorale.

Au niveau communauté, il existe un comité villageois de gestion des conflits dans la plupart des campements et des villages. Ce comité, présidé par chef de campement, constitue le premier échelon de la chaîne de règlement des litiges. Il enregistre les plaintes et entend les plaignants au cours d'une réunion. Il procède également à la vérification des plaintes. Ce comité propose des solutions au plaignant sur la base du traitement du dossier. En cas de désaccord, le chef de campement fait recours au propriétaire terrien et au chef de village. Le Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR) dirigé par le Chef de village est le deuxième niveau de gestion des plaintes. Si les plaignants ne sont pas satisfaits de la décision prise, ce CVGFR transfère le dossier au chef de canton. Si le Chef de canton ne parvient pas à résoudre le problème ; le dossier est alors transféré au niveau de la Sous-préfecture.

Figure 7 : Mécanisme de gestion des plaintes



Source : SANGARE Moussa et VANGA Adja Ferdinand, *Octobre, 2022*

Les entretiens ont indiqué que la plupart des conflits ont été résolus à l'amiable et de manière informelle dans les communautés.

4. DISCUSSION

Le profil du migrant a révélé que les agriculteurs non nationaux sont majoritairement des hommes jeunes âgés en moyenne de 32 ans. Ce résultat est similaire à ceux obtenus en Côte d'Ivoire Friedrich-Ebert-Stiftung (2021), OIM (2016) et Bazac (2002) qui ont démontré que les migrants en milieu rural sont les hommes particulièrement jeunes. En revanche, il est différent de celui de Hema et *al.*, (2018) a révélé que la structure par âge des migrants burkinabè fait état d'un âge moyen de 40,66 ans. De plus, les agriculteurs non nationaux sont principalement originaires du Burkina-Faso (82,22 % des individus enquêtés), suivis par les immigrés maliens (17,78%). La prédominance des burkinabè est liée à des raisons historiques. En effet, l'immigration burkinabè en Côte d'Ivoire a débuté durant la période coloniale. Puis, elle s'est poussée à l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance qui a fait venir la main-

d'œuvre principalement du Burkina Faso pour développer l'économie de plantation (Hema et *al.*, 2018 ; Konan, 2012). Par ailleurs, les agriculteurs non nationaux installés dans l'espace rural de Sikolo sont majoritairement analphabètes (66,67). Donc, leur niveau d'instruction est relativement faible (Friedrich-Ebert-Stiftung, 2021 ; OIM, 2016 ; Hema et *al.*, 2018). De même, les agriculteurs non nationaux sont mariés et la plupart sont polygames. La pratique de la polygamie concerne les communautés cotonnières car les femmes constituent la principale main d'œuvre dans les exploitations familiales (Sangaré, 2016). Les agriculteurs non nationaux interrogés sur les raisons de leur départ de leurs pays d'origine, ont mentionné le manque de terre pour la pratique de l'agriculture. Ce résultat est en adéquation avec celui de Cortes (2002, p.8) qui a démontré que ceux qui émigrent le plus sont ceux qui ont peu de terres.

Les migrants burkinabé et maliens s'installent dans cette zone car il existe déjà une forte concentration de leur communauté d'origine. Ainsi, les membres de ces communautés en accueillent les nouveaux venus et les aident à obtenir des portions de terre. Ils travaillent d'abord en qualité de manœuvre agricole dans l'exploitation de son tuteur ou dans celle des propriétaires terriens. Ce processus d'intégration basé sur le tutorat a permis de concéder aux migrants des droits d'usage sur une portion de terre pour les cultures (Koné et *al.*, 2005). Le tutorat exige du bénéficiaire qu'il fasse preuve de reconnaissance, « contre-don » qui souligne le devoir moral qui scelle l'alliance entre autochtone et migrant. En guise de reconnaissance, le migrant réalise parfois des travaux dans la plantation de son tuteur. (Babo et Droz, 2008, p.746).

Les agriculteurs non nationaux ont accès à la terre par location. Ces agriculteurs sont obligés de payer une rente foncière annuelle de 25 000 à 50 000 F CFA. La terre à vivrier donne lieu à un intense marché de location des jachères (Chauveau, 2000, p.99). Les propriétaires terriens ont privilégié ce mode au détriment du prêt et du don qui sont généralement sans limitation de durée. Les relations foncières dans l'espace rural de Sikolo ont donc évolué vers d'autres formes d'accès notamment la location qui permet aux terriens d'exercer un contrôle sur la terre. De plus, il vise à « éviter que la terre familiale ne revienne à des

personnes sans lien parental » (Delville et *al.*, 2003, p.17). La location n'accorde des droits d'usage aux agriculteurs non nationaux. Ainsi est-il interdit à ces allogènes exploitants, par location, d'y planter les arbres fruitiers de peur que celles-ci ne deviennent définitivement leur propriété (Landa et Miyalou, 2019).

Il ressort par ailleurs que l'incursion des agriculteurs non nationaux à la recherche de nouveaux finages agraires pour la pratique du coton a favorisé l'essor des conflits. En effet, les conflits observés concernent les agriculteurs non nationaux pour ce qui est de la non-matérialisation des limites des parcelles octroyés car la cession d'une parcelle se fait oralement par le terrien. Sans repère précis, il n'est pas rare qu'un exploitant agricole empiète volontairement ou non sur la parcelle d'un voisin. Ce résultat est différent de celui de Babo (2010) ; de Kouassi et N'drin, 2016) qui a démontré que les conflits ont opposé les autochtones aux allochtones et allogènes dans les régions du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire.

L'arrivée massive des cotonculteurs allogènes du Burkina et Maliens a favorisé une concurrence d'accès à la ressource foncière avec les allochtones Lobi considérés comme les premiers migrants agricoles dans cette zone. La présence massive des agriculteurs allochtones et allogènes sur un espace à forte aptitude culturelle est souvent source de convoitise. Le mouvement de colonisation agraire peut occasionner des conflits. Ceux-ci peuvent se manifester aussi bien sur les droits fonciers que sur les modes de cohabitation entre les différentes communautés (Chauveau, 2000).

D'autre part, les jeunes s'inquiètent de l'attribution des terres aux agriculteurs non nationaux. Leur inquiétude est fondée sur le fait que la ressource foncière se raréfie. De ce fait, ils soutiennent que ce transfert de terre au profit aux migrants limite leur capacité d'accès à la terre pour la pratique de l'agriculture dans les années à venir. La cession des terres aux agriculteurs non nationaux au détriment des jeunes comporte donc des germes de conflits intrafamiliaux et intercommunautaires. En effet, les jeunes peuvent remettre en question les transactions foncières antérieurement conclues entre leurs aînés, propriétaires terriens et les allochtones ou les allogènes (Gaouli Bi, 2012 ; IDMC ; NRC, 2009).

Par ailleurs, la gestion des ristournes tirées de la commercialisation du coton graine divise agriculteurs non nationaux et propriétaires terriens. Les agriculteurs non nationaux ont créé leurs propres organisations coopératives car ils emblavent de grandes superficies de coton graine contrairement aux autochtones. Par exemple, les agriculteurs non nationaux allogènes ont en moyenne 13 hectares de superficie de coton graine. Par contre, les cotonculteurs autochtones ne cultivent que 2 hectares. Selon les principes coopératifs, la gestion des ristournes incombe principalement aux membres associés qui décident de son utilisation en Assemblée générale ordinaire (Sangaré, 2013). La gestion des ristournes est source de tension et de menace qui pèse sur la cohésion sociale dans l'espace rural de Sikolo. La logique économique qui sous-tend la présence des agriculteurs allogènes, a entraîné de fait, une rupture de l'hospitalité existante qui constituait un facteur de cohésion sociale dans cet espace rural frontalier de Kong, dont fait partie la Sous-Préfecture de Sikolo.

En définitive, chaque communauté qu'elle soit autochtone, allochtone ou allogène a sa logique d'occupation et d'organisation de l'espace. Dans cet élan, la cohabitation entre les communautés aux intérêts divergents dans cette zone d'économie cotonnière devient de plus en plus difficile.

5. CONCLUSION

Cette étude a porté sur une analyse de la dynamique migratoire et ses implications dans l'espace rural de Sikolo. Pour ce faire, une démarche méthodologique mixte (qualitative et quantitative). Il ressort de cette étude que les migrants agricoles sont des hommes jeunes, peu instruits et mariés polygames. Ils ont migré dans la zone de Sikolo à la recherche de terre fertile pour pratiquer l'agriculture cotonnière. En effet, ils sont confrontés à un manque de terre de culture dans leurs pays d'origine (Burkina-Faso et Mali) donc sans terre. Le profil sociodémographique de ces migrants explique leur migration dans l'espace rural de Sikolo qui dispose de terres arabes. L'accès aux ressources foncières détermine ainsi la migration des agriculteurs allogènes. Ces derniers ont généralement accès à la location. Ce mode est privilégié par les terriens pour avoir un contrôle sur leur terre ainsi que sur le migrant. Toutefois, l'arrivée

massive des migrants allogènes comporte des germes de conflits. Tout d'abord, les jeunes sont inquiets de la cession des terres grandes superficies de parcelles à ces migrants par leurs aînés, gestionnaire de terre. Ainsi, le risque d'une remise en cause dans le futur de ces transferts aux agriculteurs allogènes est élevé. Ensuite, les agriculteurs allochtones entretiennent des relations concurrentielles avec les agriculteurs allogènes. Les allochtones Lobi sont les premiers migrants dans l'espace rural de Sikolo. L'issue de cette concurrence sur la ressource foncière qui s'amenuise demeure incertaine. Enfin, des conflits ont opposé les agriculteurs allogènes entre eux à cause du non-respect des limites des parcelles attribuées par les terriens. Ces conflits sont révélateurs des rapports sous-jacents entre les différentes communautés présentes dans l'espace rural de Sikolo. Ces conflits ont été révolus en interne par les communautés car elles sont dotées de mécanisme de gestion des conflits. Ces mécanismes doivent être renforcés et accompagné pour une meilleure gestion et prévention des conflits.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Affou Yapi Simplicie, Tano K. (1991)., La boucle du cacao en Côte-d'Ivoire : une situation migratoire inversée. In : Quesnel André (ed.), Vimard Patrice (ed.). Migration, changements sociaux et développement. Paris : ORSTOM, p. 307-315. (Colloques et Séminaires). Journées Démographiques, 3., Paris (FRA), 1988/09/20-22.

Babo Alfred et Droz Yvan (2008), Conflits fonciers. De l'ethnie à la nation », Cahiers d'études africaines, No 192, [En ligne], DOI : 10.4000/etudesafriaines.15489 (consulté le 1^{er} novembre 2022).

Babo Alfred, (2010). Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire ; ATERNATIVES SUD, VOL. 17, p. 95

Balac Ronan. (1998). Gens de terres, gens de réseaux : mécanismes de production et lien social : pour une nouvelle mise en perspective de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire. Paris : Institut d'Etudes Politiques de Paris, 331 p. multigr. Th. : Démographie Econ., Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Balac Ronan. (2002), Dynamiques migratoires et économie de plantation In : Photios Tapinos G. (ed.), Hugon P. (ed.), Vimard Patrice (ed.). La Côte d'Ivoire à l'aube du 21ème siècle : défis démographiques et développement durable ; Paris : Karthala,

Beauchemin Cris (2005), Les migrations et l'effritement du modèle ivoirien : chronique d'une guerre annoncée ? Dans Critique internationale 2 Vol. 3, No 28

Chauveau Jean-Pierre (2000), Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire : Les enjeux silencieux d'un coup d'État, IRD, Montpellier.

Chauveau Jean-Pierre, Bobo Samuel Koffi, (2005), Crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière, Vol.2 ; no 11, [En ligne], <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2005-2-page-247.htm> (consulté le 28 octobre 2022).

Cortes Geneviève (2002), L'accès aux ressources foncières, enjeu de l'émigration rurale andine. Essai de lecture systémique à partir de l'exemple bolivien, Revue européenne des migrations internationales, vol. 18 - n°2 | 2002

Crozier Michel. & Friedberg Erhard, 1997. L'acteur et le système. Editions Seuil, Paris, 435p.

Delville Philippe Lavigne, Camilla toulmin, Jean-Pierre Chauveau, Jean-Philippe Colin (2003), L'accès à la terre par les procédures de délégation foncière (Afrique de l'Ouest rurale), Modalités, dynamiques et enjeux, IIED ; GRET, Paris

Friedrich-Ebert-Stiftung (2021), le migrant en Côte d'Ivoire : Profil, perceptions, préférences et degré d'intégration, Abidjan, Côte d'Ivoire

Hema K.B., Zerbo R., Koffi R.Y. (2018), « Pratiques agricoles des migrants burkinabè en Côte d'Ivoire et investissements socio-économiques liés à la culture du cacao », *Tropicultura*, Volume 36, Numéro 2, 299-313, [En ligne], URL : <https://popups.uliege.be/2295-8010/index.php?id=836>, consulté le 30 octobre 2022

IDMC, NRC (2009), Conflits fonciers et déplacement des populations dans l'ouest forestier de la Côte d'Ivoire, Abidjan,

Konan Yao Silvére (2012), Insertion économique, pauvreté et conflits en Côte d'Ivoire. Dans *Migrations Société* Vol. 6, N° 144), [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2012-6-page-121.htm>, (consulté le 29 octobre 2022)

Koné Marietou, Ibo Guehi Jonas, Kouamé N'Guessan (2005), Le tutorat en Côte d'Ivoire, analyseur pertinent des dynamiques socio-foncières locales. Abidjan, projet CLAIMS, GIDIS-CI.

Kouassi N'goran François, N'drin Beugré Anselme, (2016), Conflits Fonciers Intercommunautaires Et Fracture Sociale Dans Les Régions Du Guémon Et Du Cavally À L'ouest De La Côte d'Ivoire, *European Scientific Journal* May 2016 Edition vol.12, No.14 ; [En ligne], URL:<http://dx.doi.org/10.19044/esj.2016.v12n14p240>, consulté le 02 novembre 2022.

Landa André Wilfrid, Miyalou Duck Duvais (2019), L'agriculture vivrière à Madingou (République du Congo) : moyen de subsistance et d'acquisition des revenus, *Etudes Caraïbes*, 43-44 ; [En ligne], <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.16596>, consulté le 02 novembre 2022

Norem R.H., 1997. Une démarche conceptuelle pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du développement ; Analyse socio-économique selon le genre. Document français préparé à partir de la version anglaise. FAO/OIT, 116p.

OIM (Organisation internationale pour les migrations) (2017), *Migration en Côte d'Ivoire : PROFIL NATIONAL 2016*. OIM, Genève, OIM (Organisation internationale pour les migrations), (2009), *Migration en Côte d'Ivoire: Profil national 2009*, OIM, Genève
Piotet F., 1998. Le savoir et l'action. *Sci. Hum. Hors série* (20) : 20-25.

Reynaud Jean-Daniel, 1997. *Les règles du jeu : l'action collective et la régulation sociale*. Armand Colin, Paris, 348p.

Sangaré Moussa (2013), *Participation paysanne et développement rural : Le cas des Organisations Paysannes de la filière coton en Côte d'Ivoire*, Thèse unique de doctorat en Sociologie, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan

Sangaré Moussa (2016), Double process of inclusion of women in cash crop: the case of cotton in the north of Ivory Coast. Social Science Learning Education Journal 1: 09 septembre (2016), [En ligne], DOI: <http://dx.doi.org/10.15520/sslej.v1i09.13>, consulté le 1^{er} novembre 2022.

MIGRANTS DE RETOUR DE LA CRISE POST-ELECTORALE A L'OUEST DE LA COTE D'IVOIRE : PROFILS, MOTIFS ET DIFFICULTES

FOFANA Lacina Adama

Maître de Conférences

Département de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY

(Korhogo, Côte d'Ivoire)

Email : fofanasafrey@yahoo.fr

RESUME

La crise politico-militaire en Côte d'Ivoire du 19 septembre 2002 à la crise post-électorale de 2011 est une page triste de l'histoire dudit pays. Elle a engendré des morts, des bouleversements sociaux et de grandes vagues de migration transfrontalière. Cet article se propose d'identifier les problèmes générés par cette migration à l'ouest de la Côte d'Ivoire et d'évaluer ses conséquences sur les conditions de vie et la cohésion sociale des populations. L'analyse de la trajectoire migratoire, à partir de la recherche documentaire a été complétée par une enquête dans les régions du Bas-Sassandra, du Cavaly et du Tonkpi. La démarche compréhensive des récits des migrants, du système de rapatriement et du suivi initiés par le HCR a permis de réaliser la typologie des migrants de retour. L'analyse des résultats a mis en lumière la motivation de retour de ces migrants ainsi que leurs attentes. Les migrants de retour sont composés d'hommes et de femmes de tout âge principalement agriculteurs et originaires desdites régions. Selon les enquêtes du HCR (2021), sur 856 ménages rapatriés interrogés, 82% sont propriétaires de terre dont seulement 18% disposant d'un titre de propriété. Plus de 7% des adultes n'ont pas de document juridique et plus de 16% des enfants ne sont pas déclarés à l'état civil ivoirien.

Mots clés : Côte d'Ivoire, migration transfrontalière, migrants de retour, population, cohésion sociale.

ABSTRACT

The politico-military crisis in Côte d'Ivoire from 19 September 2002 to the post-electoral crisis of 2011 is a sad page in the country's history. It led to deaths, social upheaval and large waves of cross-border migration. The aim of this article is to identify the problems generated by this migration in western Côte d'Ivoire and to assess its consequences for the population's living conditions and social cohesion. Analysis of the migration trajectory, based on documentary research, was completed by a survey in the Bas-Sassandra, Cavaly and Tonkpi regions. The comprehensive approach to migrants' accounts, the repatriation system and the monitoring initiated by the UNHCR enabled a typology of returnees to be drawn up. The analysis of the results highlighted the motivation of these migrants to return, as well as their expectations. The returnees are men and women of all ages, mainly farmers from the said regions. According to UNHCR surveys (2021), out of 856 repatriated households questioned, 82% owned

land, of which only 18% had a title deed. More than 7% of adults have no legal document and more than 16% of children are not registered with the Ivorian civil registry.

Key words : Côte d'Ivoire, cross-border migration, return migrants, population, social cohesion

1. INTRODUCTION

En effet, les grandes vagues de migration humaine dans le monde sont liées à plusieurs facteurs : les famines, les effets climatiques (sécheresses, inondations...), les guerres... Ce dernier est de nos jours le motif fondamental des grands mouvements migratoires dans le monde. Selon le rapport de la Migration Internationale de 2017, plus de 258 millions de personnes dans le monde ne vivent pas dans leur pays de naissance. Ces migrants internationaux représentent plus de 3,4% de la population mondiale. Cependant, la Côte d'Ivoire, sous le règne du Président Félix Houphouët-Boigny de 1960 jusqu'en 1993, reste un pays prospère et attractif malgré les différentes crises économiques mondiales. La fin de son règne est entachée par des soubresauts liés à la transition du régime de parti unique à un régime multiparti. À sa mort, le pays entra dans une crise multiforme : guerre de succession au sein de ses partisans, difficultés économiques (dégradation des termes d'échange), difficultés politiques à l'échelle nationale.

Henri Konan Bédié, alors président depuis la mort de Félix Houphouët-Boigny, le 26 août 1995 introduit le concept d'ivoirité. L'apparition de l'ivoirité s'explique essentiellement par la crise économique que connaît la Côte d'Ivoire depuis le milieu des années 1980. Selon les concepteurs, ce concept permet à la Côte d'Ivoire de mieux préserver son identité et les intérêts des ivoiriens.

Le 24 décembre 1999, à la suite d'une mutinerie qui se transforme en coup d'Etat, Henri Konan Bédié est renversé par l'armée. Le général Robert Guéï prend le pouvoir jusqu'à la tenue de nouvelles élections. Le concept d'ivoirité revoit le jour sous une nouvelle forme dont la nouvelle constitution du 23 juillet 2000 adoptée par référendum précise que seuls les ivoiriens nés de parents ivoiriens (mère et père) peuvent se présenter à

l'élection présidentielle en son article 35 (« Le candidat à l'élection présidentielle [...] doit être ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine »).

Sur 19 candidatures présentées à l'élection présidentielle de 2000, 14 sont rejetées par la cour suprême dont celle d'Henri Konan Bédié et celle d'Alassane Ouattara. L'élection est sanctionnée par des violences entre partisans dont le bilan officiel de la fin de l'année 2000 est de 303 morts, 65 disparus et 1546 blessés (Christian, 2005).

Le 19 septembre 2002, une tentative de coup d'Etat de manière simultanée à Abidjan, Bouaké et Korhogo : c'est la première phase de la crise ivoirienne. Les putschistes sont repoussés et se replient à Bouaké. (Le Pape et Vidal, 2002). Suite à des compromis, la période de l'élection présidentielle est prévue pour le dernier trimestre de 2010 dans une atmosphère politique très tendue. La deuxième phase de la crise politique ivoirienne de 2010-2011 débute après le second tour dont les résultats amènent à un différend électoral.

Les deux candidats Laurent Gbagbo, président sortant et reconnu par le Conseil constitutionnel, et Alassane Ouattara, reconnu par la Commission électorale et la communauté internationale, revendiquent chacun la victoire. Les deux camps s'accusent mutuellement d'intimidations envers les électeurs dans certaines régions. Des tirs et violences sont annoncés dans différentes régions du pays. En mars, les régions du Bas-Sassandra, du Cavaly et du Tonkpi à l'ouest de la Côte d'Ivoire sont contrôlées par les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI-Forces pro-Ouattara). Ce conflit entraîne l'émigration de nombreuses populations de l'ouest de la Côte d'Ivoire qui trouvent refuges au Libéria et en Guinée. Le Libéria seul regorge 37,92% des réfugiés ivoiriens en Afrique de l'Ouest (UNHCR, 2011).

Une fois la guerre terminée, le retour des réfugiés migrants ivoiriens devient l'objet de la mobilisation des travailleurs humanitaires onusiens sur le terrain. Le HCR travaille avec les autorités du Libéria pour enregistrer les réfugiés. Dans ce travail nous montrerons le profil des réfugiés migrants ivoiriens, les motifs de leur retour et certaines difficultés rencontrées. Notre analyse s'appuie sur des données

empiriques recueillies au cours de plusieurs phases de recherche entre en mai 2021 et juin 2022. La collecte des données comprend des observations, des conversations informelles et des entretiens structurés avec des migrants, des réfugiés volontaires et involontaires, la police des frontières, des agents d'immigration, des moniteurs du HCR, des transporteurs et des fonctionnaires locaux.

2. LES PAYS D'ACCUEILS ET LE PROFIL DES MIGRANTS

2.1. Les pays d'accueils

2.1.1. La première phase de la crise 2000 à 2007

Le 19 septembre 2002, une tentative de coup d'Etat de manière simultanée à Abidjan, Bouaké et Korhogo. Les putschistes sont repoussés et se replient à Bouaké. Suite à un cessez-le-feu signé par les différents protagonistes, un rapprochement est initié par la France donnant naissance à plusieurs accords (M. Le Pape et C. Vidal, 2002). Cette première phase de la crise ivoirienne est marquée par une migration massive notamment des élèves du nord (zone des forces nouvelles) ivoirien vers le sud (zone gouvernementale). Cependant, des migrations sont enregistrées à destination des pays voisins (voir figure 1). De compromis à compromis, la date des élections présidentielles sont prévues pour 2010 dans une atmosphère politique très tendue. La crise politique ivoirienne de 2010-2011 débute après le second tour dont les résultats amènent à un différend électoral.

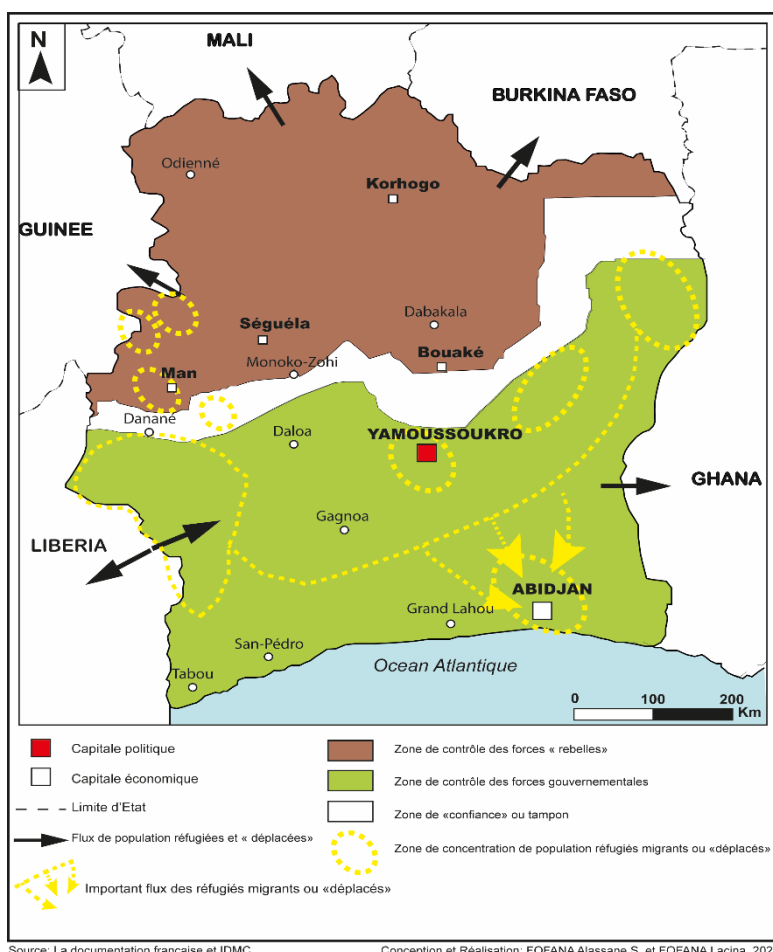


Figure 1 : Les réfugiés migrants ivoiriens de la première phase de la crise ivoirienne

1-1-1 La deuxième phase de la crise 2009 à 2011

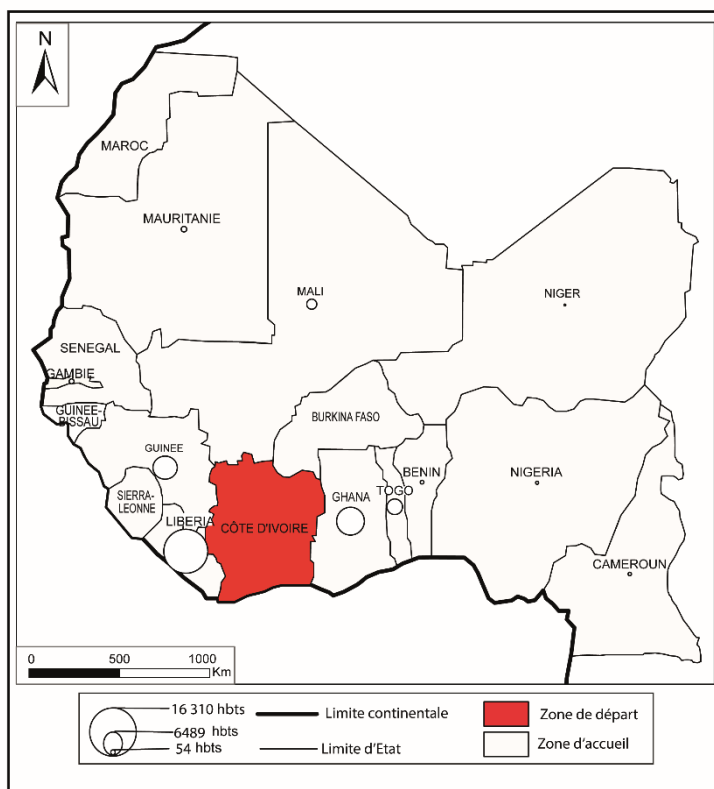
Selon le HCR, depuis 2011, les réfugiés migrants ivoiriens recensés sont environ 43012 répartis dans le monde dont 11 500 (soit 26, 74%) en Europe.

Tableau 1 : Répartition des réfugiés migrants ivoiriens dans le monde

Espace d'accueil	Effectif	Pourcentage (%)
Afrique du Sud	48	0,11
Bénin	157	0,37
Cameroun	121	0,28
Gambie	246	0,57
Ghana	6489	15,09
Guinée	4577	10,64
Libéria	16310	37,92
Mali	835	1,94
Mauritanie	276	0,64
Niger	54	0,13
Nigéria	117	0,27
Togo	2129	4,95
Europe	11500	26,74
Autres	153	0,36
TOTAL	43012	100

Source : UNHCR Côte d'Ivoire, 2017

Le Libéria a abrité le plus gros contingent des réfugiés migrants ivoiriens (37,92%) suivi de l'Europe (26,74%), puis le Ghana (15,09%) et la Guinée (10,64%). La présence du fort taux des réfugiés migrants ivoiriens dans ces zones pourrait s'expliquer du fait que ces populations s'étaient véritablement investis dans cette guerre pour le camps mis en position de faiblesse. Cependant, bien que la situation sécuritaire redevienne stable et relativement calme dans les trois régions (Bas-Sassandra, Cavally et Tonkpi), quelques milliers de personnes restent toutefois réfugiées et demandeuses d'asile dans des pays principalement le Ghana, le Libéria, la Guinée, la Mauritanie, le Mali et le Togo depuis la fin de la guerre (HCR, 2011).



Source: UNHCR Côte d'Ivoire, 2017 Conception et Réalisation: FOFANA Lacina et FOFANA Alassane S., 2022

Figure 2 : Répartition des réfugiés migrants ivoiriens en Afrique de l'Ouest en 2011

Une fois la guerre terminée, la question de retour des réfugiés migrants ivoiriens devient l'objet de la mobilisation des travailleurs humanitaires onusiens sur le terrain. Le HCR travaille avec les autorités du Libéria pour enregistrer les réfugiés migrants ivoiriens tout en leur donnant de la nourriture. Selon certains témoignages, les communautés locales ont pris en charge leur accueil, partageant avec ces nouveaux arrivants leurs maigres ressources. Le HCR a également déployé du personnel supplémentaire pour renforcer l'aide et les activités de suivi et a remercié les gouvernements des pays d'accueil pour avoir maintenu leurs frontières ouvertes aux réfugiés migrants ivoiriens. La population migrante en question était composée de femmes, d'hommes de jeunes, d'enfants (Fofana et al 2020) (...), comme nous le documentons dans la section suivante.

2.2. Le profil des migrants

La zone d'étude couvre 03 Régions subdivisées en 06 Départements à savoir Blolequin, Danané, Guiglo, San Pédro, Toulepleu et Zouan-Hounien. Dans les localités visitées, le nombre de ménages migrants rapatriés enregistrés est 856 dont 43,93% dans le département de Zouan-hounien suivi de Toulepleu (28,50%).

Tableau 2 : Nombre de ménages migrants rapatriés visités en 2021

N°	Départements	Nombre de ménages migrants réfugiés rapatriés	
		Effectifs	Pourcentage (%)
1	Blolequin	17	1,99
2	Danané	75	8,76
3	Guiglo	2	0,23
4	San Pédro	142	16,59
5	Toulepleu	244	28,50
6	Zouan-Hounien	376	43,93
TOTAL		856	100

Source : UNHCR, Gouvernement, 2021

Selon le rapport mensuel des activités des moniteurs de protection du mois de janvier 2022, les rapatriés de 2021 sont composés de 3422 personnes aux nombres desquels 453 hommes soit 13%, 896 femmes soit 26% et 2073 enfants soit 61%. L'effectif des enfants comprend 1060 garçons (31% de l'effectif total) et 1013 filles (30% de l'effectif total). Parmi ces enfants enregistrés 16% ont moins de 05 ans. Concernant la chefferie des ménages, les hommes chefs représentent 36% et les femmes cheffes 64%. Selon le témoignage d'un migrant rapatrié interviewé :

Avant la guerre, on (la population) vivait en parfaite harmonie. Les politiciens sont venus nous diviser et nous n'avons rien compris. Nombreux sont nos maris qui se sont engagés dans cette sale guerre. Certains sont morts et d'autres ont disparu. Nous n'avons pas de nouvelles d'eux. Nous prions chaque jour afin de les retrouver. Cependant la vie continue et nous sommes contraint à assumer le rôle de cheffe de ménage bien que cela soit contraire à notre culture. On n'a pas le choix. (Conversation informelle, Wosséto 15/07/2021).

Ce témoignage vient expliquer le fort taux de femme cheffe (64%) de ménage des réfugiés migrants ivoiriens de retour. Les charges de chef de ménage étant énorme selon un autre témoignage :

Nous sommes ici et on ne travaille pas. Nous vivons des dons du HCR, de l'Etat Libérien (que je salue) et certains bienfaiteurs. Nos besoins sont énormes surtout avec des enfants en charge. C'est mieux de rentrer si tout va bien au pays (Côte d'Ivoire). Les enfants doivent aller à l'école aussi (Entretien, Saclepea, 15/12/2017).

Les différents témoignages montrent la motivation des réfugiés migrants ivoiriens à revenir dans leur pays de façon définitive. Par ailleurs, force est de souligner que les réfugiés migrants ivoiriens rapatriés ont évoqué quelques motifs de leur retour.

3. LES MOTIFS DE LEUR RETOUR

Le non-enregistrement d'aucun évènement dramatique de nature à mettre la vie des populations en danger ou susceptible de troubler l'ordre social (attaques terroristes, conflits intercommunautaires, interethniques ou interreligieux, cas de vols, escroqueries, agressions ou atteintes de toutes formes) est un facteur primordial de la prise de décision de retour des réfugiés migrants ivoiriens rapatriés. Cette amélioration de la situation sécuritaire reste un argument de motivation.

Nous avons accepté de rentrer car ceux qui sont rentrés au pays avant nous disaient qu'ils vivaient en parfaite harmonie sociale avec les différentes communautés trouvées sur place. Et que les patrouilles militaires continuaient nuit et jour pour assurer leur sécurité sans distinction d'origine, d'ethnie et de religion. Nous avons également envie de rencontrer les membres de nos familles (Entretien, Bampleu, 15/08/2021).

Ceci dit, il est à noter qu'en plus de l'amélioration de la situation sécuritaire, il y a la volonté et le désir d'un regroupement familial des réfugiés migrants ivoiriens. Les raisons sanitaires et éducatives sont également évoquées par les concernés. La dernière fut un cauchemar pour certains car nombreux sont les enfants victimes de la déscolarisation. Les enfants réfugiés migrants ivoiriens de retour en âge d'être scolarisés identifiés sont évalués à en 2021 à un effectif de 1273 (UNHCR, Gouvernement, 2021).

3.1 Statistique des enfants rapatriés en âge de scolarisation en 2021

Tableau 3 : Situation des enfants rapatriés en âge de scolarisation en 2021

Situation éducative des enfants rapatriés en âge de scolarisation	Filles	Garçons	Total
Enfants en âge de scolarisation	612	661	1273
Enfants inscrits	431	457	888
Enfants en situation de déperdition scolaire	162	177	339
Enfants déscolarisés	52	51	103
Enfants non-scolarisés	110	126	236
Enfants en apprentissage des petits métiers	19	27	46

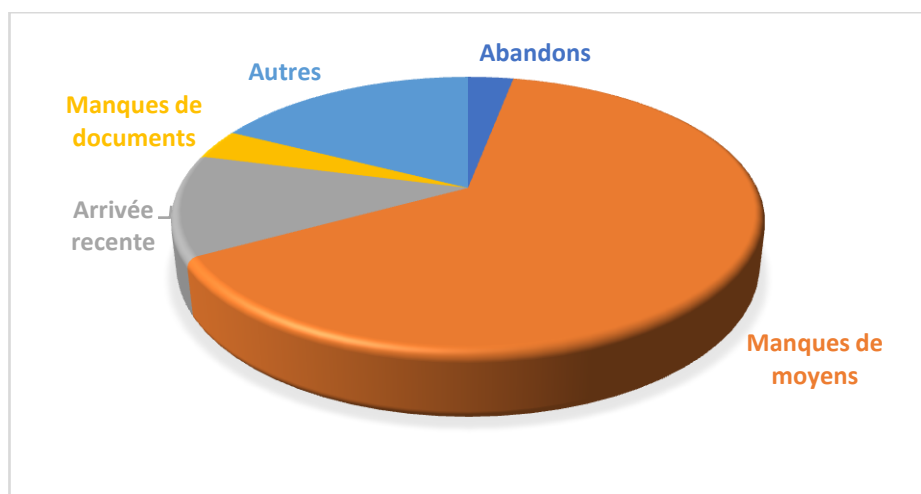
Source : UNHCR, Gouvernement, 2021

Le tableau 3 présente le résultat d’une situation de déperdition scolaire des enfants en âge de scolarisation. Il nous informe de la déperdition scolaire de près de la moitié (339 sur 888 enfants, voir tableau 3) des enfants rapatriés en 2021 enregistrés en âge d’aller à l’école. Cependant, les enfants non-scolarisés représentent un effectif de 236, soit environ 19% des enfants rapatriés en âge de scolarisation. Ce taux semble très élevé et inquiétant relativement au taux national qui est moins de 10%. Ce fort taux n’est pas forcément le seul fait de la guerre.

3.2. Les raisons de la deperdition scolaire des enfants rapatriés 2021 rencontres

Le taux élevé de la deperdition scolaire est également le fait du nombre d’adultes de parents analphabètes qui travaillent dans l’informel, les jeunes qui vivent en milieu rural risquant davantage d’être exclus du système scolaire. La perspective d’un mariage précoce constitue pour les jeunes filles un obstacle majeur à la scolarisation ainsi qu’à la poursuite des études qui nuit à leur scolarité avant même qu’elles ne se marient effectivement (Fofana, 2012). Les infrastructures scolaires ont des impacts sur le niveau de scolarisation qu’il faudra prendre également en

compte. L'établissement des statistiques fiables est gage d'une bonne planification (Fofana, 2020).



Source : Enquêtes terrain, 2022

Figure 3 : les raisons de la déperdition scolaire des enfants rapatriés

Les raisons de la déperdition scolaire des enfants migrants rapatriés ont justifié leur désertion de l'école par plusieurs motifs : abandons volontaires (3%), arrivée récente (12%), manques de documents (3,5%). Le manque de moyens est le motif le plus exprimé (64%). Selon une migrante rapatriée déscolarisée interviewée :

J'ai décidé d'arrêter d'aller à l'école. Je n'avais plus le choix, car mes parents sont dans l'incapacité de subvenir à nos besoins primaire (manger, se loger, se soigner...). Nous sommes sept (4 filles et 3 garçons), tous à la charge de notre oncle. Mon père biologique est décédé, ma mère n'est plus également (pleure...). (Entretien, Bampleu, 15/08/2021).

L'Etat de Côte d'Ivoire, conscient de ces différentes difficultés, a décidé de la gratuité de l'école afin de rendre l'effectivité de l'école pour tous par l'adopter de la loi garantissant l'accès à tous les enfants âgés de 6 à 16 ans à l'école. Pour l'application d'une telle loi, il faut une planification. Une bonne planification passe nécessairement par de bonnes statistiques. Ainsi, la Direction des Études, des Stratégies, de la Planification, et des Statistiques (DESPTS) du Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation (MENA) ivoirien a officiellement

présenté la première phase des données statistiques scolaires 2021-2022. Cette activité qui s'inscrit dans la dynamique du respect des engagements internationaux, notamment le partenariat international pour la gouvernance moderne, recommande de rendre accessible les données statistiques dans tous les secteurs d'activités. Ces données statistiques portent sur les chiffres globaux relatifs aux indicateurs d'accès, de couverture, de qualité de notre système éducatif. Subséquemment, les données statistiques révèlent pour l'année scolaire 2021-2022, 6 901 547 élèves dont 3 323 913 filles. « Dans le préscolaire, on note 257 633 élèves avec une proportion de 52,3% filles. Dans le primaire, il y a 4 252 503 élèves avec une proportion de 48,6% de filles et dans le secondaire enfin, il y a 2 391 410 élèves avec une proportion de 46,8% de fille » a signifié le Directeur de la DESPS. (Côte d'Ivoire / Système Educatif, 2021-2022,). L'attente des populations ivoiriennes en générale est grande et en particulier celle des réfugiés migrants ivoiriens de retour.

4. LES ATTENTES

Les attentes des réfugiés migrants ivoiriens de retour sont dues aux difficultés rencontrées : l'accès à la documentation administrative, l'accès aux logements, l'accès à la propriété des terres cultivables, l'accès des enfants à l'éducation, l'accès aux soins de santé, la réinsertion socio-économique, la sécurité physique des rapatriés...

La question de la documentation administration est l'un des problèmes essentiels de protection auxquels les rapatriés 2021 sont confrontés. En effet, 43% d'entre eux n'ont pas soit été déclarés à l'état civil soit ont perdu leurs documents administratifs ou juridiques : extrait d'acte de naissance, Carte Nationale d'Identité (CNI), certificat de Nationalité, jugement supplétif... Concernant le profil des migrants ivoiriens de retour, les enfants sont les plus touchés par ce phénomène de documents administratifs ou juridiques inexistant avec un taux de 33% contre 10% chez les adultes. Cette situation est lourde de conséquences car elle peut entraîner une situation d'apatridie pour les enfants et une véritable perte des droits civils et politiques pour les adultes (UNHCR, Gouvernement, 2021).

Quant aux logements, ils constituent également l'un des problèmes cruciaux de protection auxquels sont confrontés les migrants ivoiriens de retour. Car, se référant aux données collectées, ce sont 43% des ménages interviewés qui ont affirmé avoir accès à leurs anciens logements contre 45% qui jusqu'à ce jour n'ont pas accès à leurs anciens logements. A côté de ces ménages se trouvent 12% qui ont déclaré ne pas avoir de logement avant l'exil. L'accès à la propriété est une condition nécessaire pour les rapatriés. Mais hélas, la propriété (terres) est un véritable problème auquel les rapatriés sont confrontés surtout, celle relative au conflit foncier.

En effet, les migrants ivoiriens de retour propriétaires de terres revenus d'exil ont été interviewés. Ce sont 18% qui ont affirmé ne pas être propriétaires terriens. Au rang des propriétaires terriens, 18% seulement disposent de titres de propriétés, 81% ont accès à leurs terres. Cependant, il y a des cas d'occupations partielles des terres, d'occupation irrégulière des terres et de ventes illicites des terres appartenant à des migrants ivoiriens de retour.

Parlant de la réinsertion socio-économique, avant l'exil, les migrants ivoiriens de retour hommes et femmes confondus, ont déclaré avoir exercé au moins un emploi soit dans le secteur privé soit en tant que travailleurs indépendants avant l'exil. Les enquêtes montrent que 19% (femmes et hommes) des migrants ivoiriens de retour enregistrés sont sans aucune occupation depuis leur retour alors qu'elles exerçaient (commerces, agriculture, coiffure, mécaniques...). Les couches socio-professionnelles dominantes sont les agriculteurs et les commerçants.

Les données collectées indiquent clairement que 71% des ménages rencontrés ont accès aux soins de santé contre 29%. En effet, 20% sont confrontés aux couts élevés de consultation médicale et 9% pour des raisons de distances. Cependant, 13% des ménages identifiés sont atteints de maladies chroniques (Toux chronique, hypertensions, Ulcères, AVC, Hernies, Handicap physique, visuels et auditifs). En général, les localités visitées sur la période, abritent au moins un établissement sanitaire. Les populations des villages et quartiers qui n'en possèdent pas parcourent en moyenne 03 à 06 kilomètres pour se faire soigner dans la structure sanitaire la plus proche. Force est de noter, les centres de santé manquent

de matériels et d'équipements. L'on note un accès très limité à l'eau potable car les pompes hydrauliques sont défaillantes voire inexistantes (UNHCR, Gouvernement, 2021).

5. CONCLUSION

Cet article s'est proposé d'identifier les problèmes générés par cette migration à l'ouest de la Côte d'Ivoire et d'évaluer ses conséquences sur les conditions de vie et la cohésion sociale des populations. L'analyse de la trajectoire migratoire des réfugiés ivoiriens, à partir de la recherche documentaire a été complétée par une enquête dans les régions du Bas-Sassandra, du Cavaly et du Tonkpi.

Les enquêtes ont pu montrer avec satisfaction dans l'ensemble des différentes zones visitées, une amélioration continue de la situation sécuritaire en laissant progressivement la place à une situation générale apaisée en matière de sécurité physique (réduction des différents types de vols, escroqueries, attaques ou atteintes de toutes formes). Les différentes communautés trouvées sur place ont signifié vivre et être en parfaite harmonie sociale avec les populations hôte.

Cependant, l'espérance des migrants ivoiriens de retour sont entre autres l'accès à la documentation administrative (extrait d'acte de naissance, Carte Nationale d'Identité (CNI), certificat de Nationalité, jugement supplétif), l'accès aux logements, l'accès à la propriété des terres cultivables, l'accès des enfants à l'éducation, l'accès aux soins de santé, la réinsertion socio-économique et la sécurité physique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Christian B., Géopolitique de la Côte d'Ivoire - Le désespoir de Kourouma, Éditions Armand Colin (1re édition), 2005 (2e et 3e en 2008 et 2011).
- Côte d'Ivoire / Système Educatif, 2022, les données statistiques connues, <https://www.planeteschoolmagazine.net/cote-divoire-systeme-educatif-annee-scolaire-2021-2022>, Publié le 1 avril 2022.

- FOFANA L., 2012 : Dynamique et organisation de l'espace du Denguélé face aux défis du développement durable, Thèse unique de Doctorat, Université Félix Houphouët Boigny, p. 315.
- FOFANA L. et KONAN A. B. J., 2020, le profil sociodémographique des migrants dans le périmètre minier de Tongon, in Kafoudal, revue des sciences sociales de l'Université Peleforo Gon Coulibaly, N°2, juin 2020, ISSN: 2663-7596 PP 77-92, revuekafoudal@gmail.com;
- FOFANA L. et KASSI K. J. C., 2020, Impact des infrastructures scolaires sur le niveau de scolarisation : Cas du primaire à Korhogo, in le Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé est référencé dans African Journal on Line (AJOL), volume 22 du 2020, Numéro 3, ISSN 1727 – 8651, pp 275-293, www.inasp.org/ajol.
- International Migration Report 2017, Division de la Population, Département des Affaires économiques et sociales (DAES), Nations unies.
- Le Pape M. et Vidal C, Côte d'Ivoire, l'année terrible (1999-2000), Éditions Karthala, 2002.
- UNHCR Côte d'Ivoire, 2017, 2020, rapport trimestriel des activités de monitoring de protection zone ouest et sud-ouest de la Côte d'Ivoire.

INSECURITES SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE LIEES A L'ORPAILLAGE A LA FRONTIERE SUD-EST DE LA COTE D'IVOIRE

**Association YEBOKA YEMAN (Aidons notre région)³⁰,
Plateforme des universitaires du Sud Comoé
yebokayeman2020@gmail.com
Représentée par AINYAKOU Taïba Germaine**

RESUME

Les dynamiques frontalières en Afrique sont pensées dans l'optique de favoriser la coopération, l'intégration régionale et/ou sous régionale, ainsi que la solidarité, afin que les espaces de proximité partagés deviennent de véritables outils de développement pour les pays.

Cependant, ces frontières sont devenues le lieu d'insécurité et de phénomènes tels que le djihadisme. Cette situation est de plus en plus liée à des activités illicites telles que la circulation des drogues, la prostitution et le banditisme (infractions et criminalités) qui pullulent sur les sites d'orpaillage.

Pour ce faire, une étude qualitative a été menée dans la région du Sud Comoé dans la ville de Aboisso : 35 acteurs ressources ont été interviewés. Il s'agit d'un (1) chef de village, dix (10) orpailleurs, deux (2) agents des forces de l'ordre, cinq (5) propriétaires terriens, sept (7) membres de la population, trois (3) autorités administratives, deux (2) experts sur la question de l'orpaillage, deux (2) présidents des jeunes, un (1) Directeur régional de la santé et deux (2) femmes se livrant à la prostitution.

L'analyse de contenu a été mise à contribution. La théorie du changement a permis de comprendre les facteurs extérieurs pouvant modifier le comportement des acteurs d'une société.

Les résultats des investigations mettent en exergue d'importants problèmes environnementaux détectés localement, ainsi que des menaces sécuritaires. En effet, les activités d'orpaillage, menées dans le pays voisin qui est le Ghana, tout comme dans la zone étudiée, notamment la partie sud-est de la Côte d'Ivoire, permettent l'usage de produits chimiques dangereux qui polluent l'eau, l'air, le sol et entraînent même des dommages sur la vie des populations riveraines des cours d'eau et sites concernés. En outre, l'on note des menaces d'attaques armées dans la partie frontalière Sud-Est de la Côte d'Ivoire avec la présence d'armes et/ou d'individus armés dans le sillage des orpailleurs. Cette réalité a suscité un appel à la vigilance par les autorités nationales aux populations locales ainsi qu'à celle du Ghana.

Mots clés : Orpaillage, insécurité, pollution de l'environnement, Frontière sud-est, Côte d'Ivoire.

³⁰ Représentée par Docteur AINYAKOU Taïba Germaine

ABSTRACT

The dynamics of borders in Africa are conceived with a view to cooperation, regional and/or sub-regional integration and solidarity, so that shared regional and/or sub-regional integration, as well as solidarity, so that shared local areas become genuine development tools for countries.

However, these borders have become places of insecurity and phenomena such as jihadism. This situation is increasingly linked to illicit activities such as drug traffickingsuch as drug trafficking, prostitution and banditry(crime and criminality) that abound on gold panning sites. To this end, a qualitative studywas carried out in the South Comoé region in the town of Aboisso: 35 resourcewere interviewed. They one (1) village chief, ten (10) gold panners, two (2) law enforcement officers, five (5) landowners, seven (7) members of the communityof the population, three (3) administrative authorities, two (2) experts on the **two (2) youth** presidents, one (1) Regional Health Director and two (2) women involved in prostitution.

Content analysis was also used. The theory of change was used to understand the external factors that can the behaviour of actors in a society.The results of the investigations highlight major environmental problems detected locally, as well as security threats. Gold panning activities in the neighbouring country of Ghana, as well as in the area studied, notably the south-eastern part of Côte d'Ivoire, involve the use of dangerous chemicals that pollute the water, air and soil, and even damage the lives of people living near the rivers and sites concerned. In addition, there are threats of armed attacks in the south-eastern border area of Côte d'Ivoire, with weapons and/or armed individuals following in the wake of the gold miners. This situation has prompted the national authorities to issue a call for vigilance to the local population and to the population of Ghana.

Key words : gold panning, insecurity, environmental pollution, south-eastern border, Côte d'Ivoire.

1. INTRODUCTION

Les dynamiques frontalières en Afrique avec son corollaire de violences, de conflits, et d'insécurité sont des réalités qui sévissent de plus en plus en Afrique. Ces dynamiques sont aussi à la base du foisonnement d'activités plus ou moins formelles régulières et/ou irrégulières telles que le commerce transfrontalier et l'orpaillage, etc. En effet, selon Evans (2022), le commerce transfrontalier informel a longtemps été lié à l'insécurité aux niveaux local, national, transnational et international, et que la dynamique contemporaine montre certaines continuités historiques (Evans, 2022).

C'est sans doute l'une des raisons qui a amené Thompson (2022) à suggérer que les réaménagements de la réglementation des frontières

locales dans une région frontalière africaine isolée pourraient reconfigurer les économies translocales s'étendant sur d'autres continents.

L'orpaillage est aujourd'hui l'une des activités au cœur de ce continent et aux frontières de ses différents pays., Notons que le phénomène de l'orpaillage aux frontières présentent des caractéristiques spécifiques telles que l'appropriation des ressources minérales à l'aide de moyens techniques simples, l'établissement de sites multiples et dispersés et le développement de communautés itinérantes, une migration translocale massive vers les zones rurales, des transformations économiques rapides des régions d'accueil qui n'étaient que partiellement insérées dans l'économie de marché, le développement d'espaces interstitiels de changement social et de compétition politique.» (Grätz, 2004).

Cependant, Bohbol (2017) note que cette exploitation aurifère n'est pas exempte de problèmes. Elle provoque une désintégration du tissu social et une dégradation de l'environnement dans les zones d'exploitation et d'implantation. La découverte de gisements génère par exemple des migrations massives vers les sites miniers et la création de camps de fortune sans infrastructures sociales et sanitaires et dans une grande précarité. L'orpaillage est à aussi à l'origine de nombreuses dégradations environnementales notamment la déforestation par l'abattage des arbres, la pollution des eaux et des sols par le rejet de substances toxiques comme le mercure et la contamination des nappes phréatiques à proximité des sites par des métaux lourds (Bohbol, 2017).

Lapperche et *al* (2008) affirment qu'une forte présence de maladies hydriques (typhoïde, diarrhées, maux de ventre) ont été recensées et attribuées à l'utilisation de l'eau du fleuve polluée par le mercure et les autres déchets. Ces études soulignent la portée physique des impacts économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux liées au phénomène de l'orpaillage par la population. Le mercure se positionne comme l'élément le plus problématique pour la santé humaine et environnementale.

Par ailleurs, une étude réalisée par Cissé (2019) met en lumière l'inefficience de l'application du droit minier et son ignorance. De plus,

les problèmes de santé sont aussi devenus préoccupants dans la majeure partie des localités, ainsi que le décrochage scolaire. En outre, d'importantes espèces animales sont en voie de disparition, sans mentionner le tarissement des cours d'eau, la pollution de l'air et de la dégradation des terres cultivables.

En dehors des conséquences sur l'environnement, l'orpaillage présente également des conséquences économiques et sociales qui se manifestent généralement par la dégradation des terres cultivables et parfois l'abandon de l'agriculture, les risques sanitaires liés à la propagation de maladies hydriques, la modification des pratiques sociales et les tensions conflictuelles à l'origine de l'insécurité dans les zones aurifères (V. Lapperche et al, 2008).

A cet effet, Yoboet Nassa (2018) montrent dans une étude à Hiré Watta que l'exploitation minière entraîne la perte des terres de cultures, l'abandon de l'agriculture par les populations qui, en quête d'un mieux-être se tournent vers le travail de l'or et des répercussions environnementales sur les terres et les populations. L'on assiste à de fortes tensions au sein des groupes migrants voire même des conflits parfois violents, avant que la communauté minière ne stabilise ses relations avec la société environnante (Werthmann, 2000).

De plus, il est source de conflit dans plusieurs localités. S'inspirant de la réalité du Tchad, Lachkar (2017), montre que l'orpaillage est une source de développement des tensions entre les autochtones et les allogènes. En effet, les affrontements sont fréquents entre les habitants du Tibesti et les orpailleurs venus d'autres régions du Tchad ou d'autres pays comme le Soudan. Les données de la recherche montrent que les chercheurs d'or creusent au milieu des pâturages pour le bétail, utilisent les ressources en eau (assez rares), squattent les puits et utilisent des produits comme le mercure qui est très polluant. Les actions des orpailleurs sont à la base des affrontements. Cette réalité est également observée dans d'autres pays à savoir le Burkina Faso où un violent affrontement a éclaté au Burkina Faso entre autochtones de la région du sud-ouest et les chercheurs d'or migrants venus des contrées et pays voisins. Pour les autochtones, l'or c'est quelque chose de sacré. Il n'appartient pas aux hommes et ne mérite pas d'être exploité. L'or appartient aux génies de la

brousse. C'est l'exploitation donc de cette filière ou le non-respect des principes culturels de cette région qui a occasionné les tensions communautaires (Gros et *al*, 2018).

Face à ces effets néfastes, un projet de rationalisation de l'orpaillage a été lancé en 2014 en Côte d'Ivoire et dans plus de 31 pays. A cet effet, le gouvernement ivoirien a adopté un programme triennal (2014-2016) de rationalisation de l'orpaillage qui a identifié 258 sites d'orpaillage dont 158 dans les régions du nord et du centre, et 100 sites dans les régions de l'est. Le 22 mars 2014, la décision a été prise en Conseil des Ministres relative à la fermeture des 148 sites identifiés dans les régions du centre et du nord et le déguerpissement des orpailleurs desdits sites. (MIN, 2014, p. 2). Selon les estimations, la Côte d'Ivoire apparaît comme le nouvel eldorado de l'or, et qu'il pourrait même dépasser un jour les résultats du Ghana, grâce aux séries de politique d'investisseurs des sociétés d'exploitation minière de l'or telle que « Randgold » (Ford, 2014).

Tout comme les autres zones de la Côte d'Ivoire, l'orpaillage a pris une grande ampleur dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire depuis quelques décennies avec la découverte des filons aurifères et l'accroissement de la pauvreté. Dans cette région, l'orpaillage nourrit plusieurs familles et a pris une place importante dans l'économie locale. A ce sujet, Affessi et *al* (2016), expliquent l'extraction artisanale de l'or comme une activité traditionnelle et voire une réalité incontournable en milieu rural, une occupation au même titre que l'agriculture et l'élevage.

L'établissement rapide des camps d'orpailleurs génère de nouveaux marchés, une circulation monétaire accrue et un développement spontané des infrastructures et des services offerts par un grand nombre de petits hommes d'affaires, de commerçants, des patrons de bar et de prostituées (Grätz, 2004).

Cette réalité est observée dans la localité du sud Comoé spécifiquement la Sous-Préfecture d'Aboisso, où il existe plusieurs sites d'orpaillages. Localement, cette activité agit négativement sur les rapports sociaux, les activités agricoles et halieutiques et entraîne des conflits entre différentes catégories de population. Partant de ces faits, cette étude veut mener une

réflexion sur l'insécurité sociale et environnementale liées à l'orpaillage à la frontière Sud-Est de la Côte d'Ivoire.

2. METHODOLOGIE

2.1. Champ et population de l'étude

Le champ géographique couvert par cette étude a concerné la sous-préfecture d'Aboisso plus précisément les secteurs d'activité concerné par l'orpaillage. A l'intérieur de cette zone, des villages (Bianouan et Yaou) ont été sélectionnés sur la base des localités présentant des activités orpailages et des conflits entre populations et orpailleurs.

Aboisso est une ville située dans le sud-est de la Côte d'Ivoire, à 116 km à l'est d'Abidjan. Aboisso est la capitale de la région du Sud-Comoé et le chef-lieu de la Sous-préfecture, elle est l'une des localités les plus proches de la frontière du Ghana. Le peuple dominant et propriétaire coutumier des terres est un groupe de l'ethnie Agni, les Sanwi, appartenant au groupe Akan venu de l'actuel Ghana.

Cette ville fait partie du Royaume du Sanwi, l'un des plus vieux royaumes de peuples autochtones du pays.

La ville d'Aboisso est sur le cours inférieur du fleuve Bia.

Pour ce qui est de la présente étude, la population cible de cette étude est constituée de deux (2) chefs de village (Bianouan et Yaou), dix (10) orpailleurs (Ghaniens (4), Burkinabés (4) et ivoiriens (2)), deux (2) agents des forces de l'ordre, cinq (5) propriétaires terriens (Bianouan et Yaou), sept (7) membres de la population (Bianouan et Yaou), trois (3) autorités administratives, deux (2) experts sur la question de l'orpaillages, deux (2) présidents des jeunes (Bianouan et Yaou), un (1) Directeur régional de la santé (Aboisso) et deux (2) prostituées (Bianouan et Yaou) soit un effectif de 35 acteurs interrogés. Le choix de ces cibles s'est réalisé à partir de la méthode accidentelle et la méthode de boule de Neige.

Afin de parvenir aux résultats escomptés en termes de participation et d'atteinte des objectifs, il a été procédé à la mobilisation préalable des parties prenantes impliquées dans la localité et la pratique de l'orpaillage.

Exemple de l'activité de l'orpaillage



Source : Yeboka Yeman, Bia, 2022

Matériels de travail



Source : Yeboka Yeman, Bia, 2022

2.2. Collecte des données

La collecte de données a été effectuée dans les localités de Bianouan et Yaou. Elle s'est déroulée dans le courant du mois de septembre et octobre 2022.

Cette collecte de données qualitatives s'est faite auprès des personnes ressources, soit le lieu de l'activité, soit leur domicile. D'autres collectes ont été réalisées en ligne pour les experts.

Les données ont été collectées dans un environnement garantissant la confidentialité visuelle et auditive. Le consentement verbal des participants a été obtenu avant le début de la collecte. L'enquête a donc été anonyme et confidentielle pour des considérations d'éthiques...

2.3. Traitement et analyse des données

Le traitement des données qualitatives a consisté en la transcription des fichiers audio et la saisie des données sur Microsoft Word. Ces transcriptions ont été ensuite transférées dans le logiciel MaxQDA. Pour l'analyse, ces données ont fait l'objet de codage par thèmes, sous thèmes et idées avec un regroupement de textes par thèmes ou idées communes.

Quant à l'analyse de contenu, elle s'est fondée sur la théorie du changement social.

2.4. La théorie du changement social

La théorie du changement a permis de comprendre les facteurs extérieurs pouvant modifier le comportement des acteurs d'une société. Les travaux de T. Grätz (2004) ont montré que l'émergence de « points chauds » de changement social et économique, avec de nouveaux marchés et infrastructures et de multiples possibilités de «faire des affaires». Il note également que la plupart des personnes évaluent les effets positifs du boom local de l'or, mais mentionnent en même temps les conséquences problématiques des rapides changements sociaux et culturels qu'il génère. Cette assertion permet de voir comment cette activité modifie les rapports sociaux entre les acteurs, les valeurs socioculturels et le mode alimentaire dans cette zone d'étude.

3. RESULTATS

Les résultats de cette étude mettent en exergue l'insécurité sociale et environnementale liées à l'orpaillage à la frontière Sud-Est à travers l'exemple des localités de Bianouan et Yaou. Ils se structurent autour de quatre (4) points à savoir : Orpaillage comme forme de dégradation de ressources naturelles (i), Orpaillage comme facteur d'insécurité et de banditisme (ii), Rapports entre les acteurs de l'orpaillage et la population (iii) et Modification de l'identité agricole et culturelle et sociale.

3.1. Orpaillage comme forme de dégradation de ressources naturelles

L'orpaillage est une activité qui a commencé dans le nord de la Côte d'Ivoire et s'est étendue presque un peu partout dans le pays singulièrement dans Sud-Est du pays. Ces activités ont lieu dans les cours d'eau et sur les espaces agricoles. La technique utilisée est l'extraction. Dans ce cas, les acteurs utilisent des plateaux et des slices, des houes et des pelles, des pompes à moteur et d'autres objets, etc. Dans la pratique, ils utilisent des produits chimiques tels que le mercure qui est très polluant qui a des conséquences sur le sol, l'eau et l'air.

Pour ce qui est du sol, les produits chimiques localement utilisés dégradent le sol et appauvrissent l'espace agricole. Cet état de fait a pour conséquence immédiate la baisse du rendement et entraînera l'insécurité alimentaire au fil du temps. En effet, les orpailleurs creusent des trous pour dégager la couche arable du sol. Ensuite, ils utilisent des produits chimiques et rejettent des pierres infertiles en or à la surface. Cette pratique appauvrit les sites et les rend irrécupérables pour l'agriculture. Elle est également l'une des sources de la déforestation avec les déboisements des sites d'exploitation. A cet effet, cet expert affirme :

« Les produits que ces orpailleurs utilisent, détruisent le sol et appauvrit la terre, à la longue, il sera difficile de produire et nous serons confrontés à l'insécurité alimentaire » (Expert 1).

Pour ce qui est de l'eau (le fleuve : la bia), le discours des acteurs de la santé note que les produits chimiques sont transformés par les bactéries en méthyl-mercure. Cette transformation devient un contaminant de la chaîne alimentaire. Ensuite, elle affecte les organes vitaux tels le foie, les reins, les organes reproducteurs, etc. Les plus exposés sont ceux qui

pratiquent le lavage simple, le lavage à la batée et le broyage des pierres. D'autres types d'infections liées à l'eau insalubre qui les exposent aux maladies cutanées et à des infections cérébrales sont remarquées chez certains orpailleurs. Ces observations montrent que la pratique de l'orpaillage a des conséquences sur l'environnement et la santé. Par ailleurs, ces constats montrent de plus en plus une féminisation de cette activité dans le secteur du lavage des pierres et métaux selon l'observation empirique. Cette implication de la population féminine tend à montrer que les femmes constituent localement des acteurs essentiels dans l'exploitation minière artisanale. Elles participent aussi bien à l'extraction, au broyage, au tamisage et commerce des biens et services. Cette activité leur permet de subvenir à leur besoin ainsi qu'à ceux de leur famille.

3.2. Orpaillage comme facteur d'insécurité et de banditisme

3.2.1. *Rapports pêcheurs, agriculteurs et orpailleurs*

Le Sud Est de la Côte d'Ivoire est un espace proche du Ghana. Malgré le découpage administratif des espaces, il faut noter des mouvements liés à plusieurs facteurs (famille, santé et commerce). Selon le discours des enquêtés, plusieurs versions ressortent.

Une catégorie sociale montre que les activités de l'orpaillage clandestin est l'ouvrage des orpailleurs ghanéens de Dadieso au Ghana situé à 28 kilomètres de Bianouan (Côte d'Ivoire).

« Ce sont les orpailleurs ghanéens qui extraient l'eau dans la Bia » chef du village, Bianouan.

Pour d'autres, les mouvements entre la Côte d'Ivoire se sont accrus avec l'exploitation aurifère. Elle se pratique de manière clandestine, attire et entraîne l'immigration. A leur arrivée, les orpailleurs établissent des campements miniers et installent des tentes ou encore des huttes à proximité des bassins d'exploitation dans des maisons louées ou bâties par eux-mêmes.

Les migrants qui s'adonnent à cette activité dans le sud Comoé concerne majoritairement les non nationaux comme les ghanéens, puis les burkinabés et les ivoiriens. Les migrants Ghanéens et burkinabés apparaissent comme des acteurs qui ont la maîtrise du métal et la capacité de mener cette activité. Ces acteurs dans l'exercice de leurs activités sont

confrontés à des conflits qui les opposent aux pêcheurs et agriculteurs. En effet, leurs activités ont des conséquences néfastes sur l'eau et la terre qui sont les premiers facteurs de production pour l'agriculture et la pêche qui représentent aussi les activités principales des populations autochtones riveraines. Cet état de fait impacte fortement les activités traditionnelles de ces populations et les met souvent en conflits avec les orpailleurs. Ces conflits sont parfois résolus par des opérations de déguerpissement des orpailleurs, mais ces derniers reviennent quelques temps après pour continuer leur besoin. Voici à ce sujet les propos d'un pêcheur de Yaou :

Moi je ne sais pas ce qui se passe, quand on chasse les orpailleurs des sites, ils sont arrêtés quelques temps après par les forces de l'ordre. Mais passées quelques heures après, ils reviennent continuer leurs activités sans inquiétude. On a compris que ce sont les cadres de la région qui sont bien placés et qui sont à Abidjan qui pilotent tout ça (pêcheur de Yaou).

Les orpailleurs ghanéens et burkinabés sont également sollicités par des propriétaires terriens parce que ces derniers apparaissent comme des acteurs plus outillés et maîtrisant. De plus, ils les commercialisent dans leur pays, en ce sens que l'or semble avoir une valeur plus élevée dans les pays d'origine de ces orpailleurs. « *Ailleurs, le kilogramme de l'or fait beaucoup on parle de millions. Ici en Côte d'Ivoire ne paie pas bien* ».

Pour certains, ce sont les propriétaires terriens ghanéens qui permettent aux orpailleurs d'accéder au fleuve en échange d'argent. Pour d'autres, ce sont les forces de l'ordre qui font preuve de complaisance. En août dernier, le chef du village de Dadieso, du côté ghanéen, avait déjà tiré la sonnette d'alarme, accusant la police de complicité avec les orpailleurs clandestins installés dans la rivière.

3.2.2. Des orpailleurs lourdement armés

La pratique de l'orpaillage implique des formes d'insécurité en ce sens que l'or est un métal prisé et qui a de la valeur. Au cours de leur activité, beaucoup sont l'objet d'attaques et d'assassinats. Ces derniers sont parfois confrontés aux échanges de tirs avec des agresseurs. Il s'agit de bandes lourdement armées non identifiées qui travaillent à spolier ces orpailleurs. Ces menaces d'agression et d'attaques les maintiennent dans

un sentiment de peur, de méfiance et de stress. De plus, les populations riveraines sont également confrontées à ces attaques et vivent dans l'insécurité et la peur.

Nous cherchons de l'or ici et vous savez que cela coûte cher. Parfois des bandits viennent nous attaquer pour nous voler et même nous tuer. C'est pourquoi, nous prenons des mesures pour nous protéger. Ils viennent avec des armes. Nous aussi, nous nous protégeons avec les armes (Orpailleur 1, Bianouan).

Cet état de fait les conduits à mobiliser des armes sophistiquées pour se protéger contre les agresseurs. Cette mobilisation et détention des armes par des personnes et /ou groupes non autorisés est une source permanente d'insécurité et de conflits dans la zone, et qui montre les déficits et les défaillances en matière de gouvernance des systèmes de sécurité. Il faut noter que ce contexte d'insécurité et d'irrégularité créés par les activités d'orpaillage constitue un terreau favorable aux dynamiques internes d'implantation, de recrutement et de financement du terrorisme.

Vous savez aujourd'hui l'orpaillage est la porte d'entrée du terrorisme, ce sont des gens qui sont lourdement armés, qui ont les moyens de payer et de recruter les personnes vulnérables. Déjà à côté de nous ici entre la frontière du Ghana, on a commencé à avoir des attaques, on dit après que ce sont des rumeurs (Autorité locale).

En outre, il faut noter des soupçons de menaces d'attaques armées de la partie frontalière ivoirienne au Sud-Est du pays selon le discours de certains enquêtés. Bien que cette attaque ne soit pas confirmée par l'Etat de Côte d'Ivoire, plusieurs appels à la vigilance et des campagnes de sensibilisations ont faits par les autorités nationales auprès des populations locales ivoiriennes ainsi que celle du Ghana.

Il faudrait faire une conclusion partielle et une transition sur le point suivant

3.3. Rapports entre les acteurs de l'orpaillage et la population

L'activité de l'orpaillage met en relation plusieurs acteurs. Il s'agit des propriétaires terriens, du chef du village, des villageois (cultivateurs et pêcheurs) et des orpailleurs. Les acteurs qui tirent profit des retombées économiques de l'orpaillage sont les propriétaires de terre. Ces derniers attribuent des terres aux orpailleurs ou les déplacent pour cette activité

moyennant des coûts financiers. De plus, le discours des acteurs enquêtés montrent que certaines autorités locales et cadres coordonnent également les activités réalisés dans les cours d'eaux de la Bia. Cet état de fait entraîne des conflits entre les acteurs dans la mesure où ces cadres et propriétaires terriens travaillent en étroite collaborations avec les orpailleurs sans toutefois impliquer les chefs du village, encore moins les cultivateurs et pêcheurs. Ces acteurs sont parfois protégés par les forces de l'ordre selon le discours d'un des enquêtés.

Plusieurs fois, il y a eu des conflits entre les pêcheurs et les orpailleurs, parce que depuis qu'ils sont arrivés, on n'arrive plus à avoir du poisson l'eau est complètement gâtée aujourd'hui on est obligé d'acheter du poisson et de la viande pour se nourrir, et on en souffre énormément (Membre de Population, Yaou).

3.4. Modification de l'identité agricole et culturelle et sociale

Cette partie relate les pratiques sociales qui émergent à travers l'activité de l'orpaillage à savoir : l'abandon des activités primaires (i), la déscolarisation des jeunes (ii) et la dépravation des mœurs (iii).

- L'abandon des activités primaires

L'activité principale de la population de Aboisso et singulièrement de la localité de Yaou concerne la pêche, l'agriculture. Cependant, les activités liées à l'orpaillage dégradent l'eau et la terre. Cette réalité amène ces dernières à délaisser la pratique de la pêche et de l'agriculture pour s'adonner à d'autres activités et à consommer des productions agricoles provenant d'autres localités.

Aujourd'hui la vie est très difficile, on a arrêté la pêche parce que l'eau est gâtée, on consomme le poisson venant d'ailleurs et qui n'est pas un agréable comme auparavant, je ne parle même pas des cultures, l'orpaillage appauvrit la terre, qu'est-ce que nous allons devenir sans la terre, nous sommes les cultivateurs, il y a aussi des pêcheurs qui n'arrivent plus à pratiquer la pêche.

- La déscolarisation des jeunes

De plus, des jeunes de la localité, parfois des élèves, s'adonnent également à cette pratique car il est source de revenu. En effet, ils s'adonnent à cette activité en délaissant parfois l'école. Etant au cœur de ces activités, certains sont parfois en conflit avec leur autorité villageoise

pour exercer leur activité. Car ils estiment que ces autorités les empêchent de subvenir à leur besoin.

On a vu des jeunes se mettre en conflit avec leur chef à cause de l'orpaillage. Pour les questions liées à l'orpaillage on voit que les orpailleurs traitent avec des jeunes certainement qu'ils sont moins coûteux. Sur cette question, le chef n'est pas écouté parce que c'est beaucoup d'argent.

- La dépravation des mœurs

En outre, l'orpaillage concourt au développement de réseaux de prostitution, de trafics (armes et drogues) et de délinquance. L'on assiste à l'émergence de nouveaux types d'acteurs à la suite de cette activité. En ce qui concerne les orpailleurs, les discours des enquêtés mentionnent qu'ils consomment la drogue pour mener à bien cette activité qui nécessite beaucoup d'efforts physiques et autres capacités. Ils affirment aussi que le métal est aussi lié à des croyances occultes le qualifiant d'avoir un esprit « *fort et redoutable qui attire le sang* ».

Il est difficile ce travail, il faut être dur pour le faire. Des gens meurent en travaillant d'autres tombent dans les trous. L'or a besoin de sang, ce sont les risques du métier.

D'autres activités illicites sont nées de cette pratique qui n'existait pas autrefois. Il y a une prolifération de la drogue.

De plus, les orpailleurs sont dans des espaces qui sont généralement éloignés des riverains et isolés. Cette pratique couvrant des enjeux économiques, attire toute forme de déviance (des prostituées et la drogues) et des commerçants.

Avant tu ne pouvais pas trouver de drogue de bandits pour parler de prostituée. Aujourd'hui, nos jeunes sont dans la drogue, le banditisme, à la longue, on n'aura plus de valeur et de tranquillité.

Au regard de cette réalité, il ressort que l'orpaillage modifie les rapports sociaux, les valeurs culturelles et sociales. Car, l'enjeu de cette activité permet à ces orpailleurs ainsi que les autres acteurs (jeunes, prostituées, etc.) de subvenir à leur besoin économique et même social.

4. DISCUSSION

La question de l'orpaillage est une réalité qui joue un double sens dans la société. Dans un premier sens, selon Grätz (2004), il montre que les nouvelles frontières aurifères en Afrique occidentale offrent des

possibilités de revenus issus d'un trafic d'or florissant. Elle contribue ainsi à l'émergence de changement social et économique. Dans le second, elle montre les dangers sociaux, culturels et environnementaux que cela peut créer. De ces faits, trois (3) points clés pourront alimenter cette partie du travail : orpaillage aux frontières du SUD-Comoé comme facteur d'insécurité (i), orpaillage comme facteur d'insécurité socio environnemental (ii) et aux frontières Orpaillage comme source de développement (iii).

4.1. Orpaillage aux frontières du SUD-Comoé : un facteur d'insécurité

Selon le code minier ivoirien du chapitre 8 aux titres 14, aucune personne physique ou morale, de nationalité ivoirienne ou étrangère, ne peut entreprendre ou conduire une activité régie par le Code Minier sur les terres du domaine public ou privé sans avoir au préalable obtenu un titre minier ou une autorisation dans les conditions fixées par le Code Minier. La recherche et l'exploitation de substances minérales sont autorisées en vertu d'un titre minier, à l'exception toutefois de l'exploitation artisanale et semi-industrielle de ces substances ainsi que l'exploitation de matériaux de carrières et l'exploitation des haldes et terrils et des déchets des exploitations de carrière qui sont sujettes à une autorisation (Code minier ivoirien, 1995). Cependant, les données de terrain montrent que cette pratique est réalisée de manière clandestine à Bianoun et Yaou. Or, cet état de fait a des conséquences sanitaires et socio-environnementales. Le caractère clandestin et illégal montre des insuffisances et expose ces localités à des risques d'attaque.

Cet état de fait peut constituer des points d'accès au terrorisme comme l'a souligné cette présente étude sachant que les frontières africaines sont poreuses. Les populations aux frontières ont tendance à circuler et à mener leur activité de manière informelle. A cet effet, les frontières sont relationnelles dans le sens où elles sont produites, reproduites et transformées dans des relations et des réseaux sociaux divergents. C'est pourquoi, les travaux d'Evans (2022) conceptualisent la frontière comme un assemblage dynamique de relations de pouvoir qui est, dans un contexte global de sécurisation des frontières, mobilisé pour séparer les circulations indésirables des personnes et des choses de celles qui sont

considérées comme non problématiques. Ils mettent leur attention sur les pratiques sociales de contrôle, de blocage et de surveillance liées aux frontières qui façonnent les (im)mobilités qui, à leur tour, reproduisent, défient et subvertissent simultanément la frontière elle-même en tant que processus, institution et symbole. Pour ce qui est des activités lucratives aux frontières, K. Meagher (2014) affirme qu'une grande partie de ce qui est considéré est simplement le commerce d'import-export non enregistré, également appelé commerce informel transfrontalier ou transfrontalier. Dans un contexte sous régional où l'activité économique informelle est un moyen de subsistance normal et répandu pour la majorité, les notions d'« illégalité » déforment souvent inutilement ce qui se passe sur le terrain. Ce caractère poreux et illégal des frontières facilite les « va et vient » des populations pour gérer leurs activités. Il en est de même pour les orpailleurs d'origine étrangère qui commercialisent leur métal après extraction jugé plus valorisé dans d'autres pays qu'en Côte d'Ivoire.

La porosité des frontières, la mobilisation des armes par les orpailleurs et les agresseurs, les conflits locaux observés, les déficits de gouvernance et les défaillances des systèmes de sécurité sont autant de facteurs internes d'implantation, de recrutement et de financement du terrorisme. Il apparaît indispensable d'attirer l'attention des gouvernants pour une meilleure gestion de l'orpaillage dans le Sud Comoré.

4.2. Orpaillage comme facteur d'insécurité socio environnemental

L'orpaillage provoque plusieurs dégâts selon la littérature scientifique et le discours des enquêtés. Au niveau environnemental, les produits chimiques et les activités de l'orpaillage dégradent le sol et rend l'espace agricole non cultivable. Lapperche et *al*, 2008 corroborent les résultats de cette étude qui signifie que l'orpaillage présente des conséquences économiques et sociales qui entraînent la dégradation des terres cultivables et parfois l'abandon de l'agriculture. Au-delà de l'aspect cultivable, cette étude a révélé qu'une inactivité des pêcheurs pour des raisons liées à l'activité de l'orpaillage. Cette réalité a des conséquences sanitaires et sociales sur les riverains.

A cet effet, Richard et *al* (2015), abordant le volet santé en lien avec l'orpaillage et l'exploitation minière artisanale montre qu'il s'agit des

problèmes de santé comme les maladies respiratoires causées par la poussière de silice, la prévalence des maladies infectieuses telles que le VIH/sida, la malaria, la tuberculose ainsi que le taux des blessures professionnelles. Cette réalité corrobore cette étude et montre également des maladies comme la fièvre typhoïde et les problèmes de peau. Au niveau social, les travaux Goh (2016) font mention de la présence de personnes censées lutter contre l'orpaillage constitue un facteur explicatif de la persistance de cette activité illégale, car ils finissent par participer implicitement à sa persistance. Cet aspect a été mis en relief dans ce travail dont le discours des enquêtés montre un laxisme des forces de l'ordre dans la gestion de l'orpaillage.

Au regard de ce travail, cette étude quant à elle relate l'abandon des activités agricoles et halieutiques qui sont des activités propres à ces riverains et qui peut aussi occasionner l'insécurité alimentaire. Ce qui modifie leur habitude sociale.

De plus, il faut noter l'existence de nouveaux comportements tels que la prostitution, la délinquance, la consommation de la drogue qui sont autant de réalité dysfonctionnelle pour la société.

4.3. Orpaillage comme source de développement

Les activités liées à l'orpaillage mettent en exergue un nouveau « champ microéconomique en développement » (Bulmer, 1975), ou « système sociotechnique » (Pfaffenberger, 1998). C'est une activité qui met en relation les orpailleurs, les commerçants et les prestataires de services, dans une situation qui les distinguent des économies agropastorales avoisinantes (T. Grätz, 2004). Outre les acteurs susmentionnés, ce dernier met en relation d'autres acteurs comme les prostituées et les jeunes.

Les travaux de Goh (2016) permettent de comprendre la persistance de l'exploitation artisanale clandestine de l'or en Côte d'Ivoire bien qu'illégale. Cette activité ne cesse de prendre de l'ampleur depuis environ vingt ans. Les résultats indiquent que l'activité d'orpaillage est très lucrative dans laquelle de nombreux acteurs, intervenant à des niveaux divers et avec des rôles précis, trouve leur compte au plan financier.

A cet effet, Richard et *al* (2015), montrent que l'exploitation minière est une source de revenus cruciale pour les communautés rurales des pays en voie de développement, où les alternatives économiques sont souvent inexistantes ou extrêmement limitées.

5. CONCLUSION

L'orpaillage aujourd'hui, est une pratique qui est au cœur des activités en Afrique surtout celles des zones rurales avec des orpailleurs provenant en majorité des zones transfrontalières (Ghana et Burkina Faso). Bien plus qu'un facteur d'enrichissement pour certains acteurs sociaux, il constitue également un facteur de risque. C'est dans cette perspective que ce présent travail se situe. L'objectif donc de cette étude est comprendre comment l'orpaillage fabrique l'insécurité sociale et environnementale à la frontière Sud-Est de la Côte d'Ivoire.

Face à cette réalité sociale, cette étude mobilise une étude qualitative dans la région du Sud Comoé dans la ville d'Aboisso. De la collecte des données 35 acteurs ont été interrogés. Il s'agit d'un (1) chef de village, dix (10) orpailleurs, deux (2) agents des forces de l'ordre, cinq (5) propriétaires terriens, sept (7) membres de la population trois (3) autorités administratives, deux (2) experts sur la question de l'orpaillage, deux (2) présidents des jeunes, un (1) Directeur régional de la santé et deux (2) prostituées.

Comme cadre théorique, la théorie du changement a permis de comprendre les facteurs extérieurs pouvant modifier le comportement des acteurs d'une société face à la pratique de l'orpaillage. Il ressort de cet outillage méthodologique que les conséquences sociales du secteur minier en Côte d'Ivoire incluent une exposition des travailleurs à plusieurs types de maladies (problèmes de peau, fièvre typhoïde, etc.). Les données notent également une pression accrue de cette activité sur les terres cultivables exposant à la longue les populations à une insécurité alimentaire. Il faut noter aussi des tensions entre les populations riveraines et les exploitants qui sont des portes d'entrée au terrorisme, eu égard aux armes que cela implique tant chez les agresseurs que les orpailleurs. Du point de vue culturel, il incombe de noter une modification ou un abandon des activités sociales primaires propres aux

riverains telles que l'agriculture et la pêche. De plus, les résultats montrent l'existence de certaines pratiques telles que la drogue, la prostitution, l'incivisme etc. provenant de cette activité. Il apparaît donc indispensable de rationaliser cette activité en vue de la contrôler pour une cohésion sociale.

Cette étude présente des limites. Ces limites se situent au niveau méthodologique et montrent une réticence des acteurs à répondre aux questions.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFFESSI A S, KOFFI G. J-C et SANGARE M. (2016), Impacts sociaux et environnementaux de l'orpaillage sur les populations de la région du Bounkani (Côte d'Ivoire, European scientific journal, septembre 2016 édition, volume 12, n°26, pp 288-306.
- BOHBOL J. (2017), L'orpaillage au Burkina Faso : une aubaine économique pour les populations, aux conséquences sociales et environnementales mal maîtrisées, EchoGeo, consulté le 12 octobre 2022.
- BULMER M. (1975), «Sociological Models of the Mining Community», Sociological Review, n° 23, p. 61-92.
- CISSE F. B. (2019). « Étude des impacts de l'exploitation artisanale de l'or en république de Guinée (cas de la préfecture de Siguiri) » Mémoire. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Maîtrise en sciences de l'environnement.
- COLIN J-P, KOUAME G., SORO D., (2004), Lorsque le far east n'était pas le far west. La dynamique de l'appropriation foncière dans un ancien « no man's land » de basse, Côte d'Ivoire, Presses de Sciences Po | « Autrepart » 2004/2 n° 30 | pages 45 à 62 ISSN 1278-3986 ISBN 9782200920059 DOI 10.3917/autr.030.00
- EVANS M. (2022) Insecurity, Informal Trade and Timber Trafficking in the Gambia/Casamance Borderlands, Journal of Borderlands Studies, 37:2, 273-294, DOI : 10.1080/08865655.2022.2031253, <https://doi.org/10.1080/08865655.2022.2031253>

- FORD T. (2014). Ivory Coast joins the African gold rush – but it's no quick fix for the economy. *The Guardian*. Repéré à www.theguardian.com/global-development/poverty-matters/2014/feb/10/ivory-coast-joins-africa-gold-rush-economy
- GOH D. (2016), L'exploitation artisanale de l'or en Côte d'Ivoire : la persistance d'une activité illégale, *European scientific journal* january, 2016 édition, vol.12, no.3, p18.
- Grätz T., 2004, Les frontières de l'orpaillage en Afrique occidentale, Presses de Sciences Po | « Autrepart » 2004/2 n° 30 | pages 135 à 150 ISSN 1278-3986 ISBN 9782200920059 DOI 10.3917/autr.030.0135 Article disponible en ligne à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2004-2-page-135.htm>
- GROS M. et MEGRET Q. (2018), L'or, le sang, la pluie et les génies, chroniques ethnographiques d'un conflit entre orpailleurs et autochtones lobi de sud-ouest Burkinabé, *Afrique contemporaine*, n° 267-268, pp 113-134.
- HUE B. B, KAMBIRE B., ALLA D. A. (2020), Mutations environnementales liées à l'orpaillage à Ity (Ouest de la Côte d'Ivoire), *Annales de l'Université de Moundou, série A-flash* vol.7(2).
- LACHKAR M. (2017), Tchad : l'orpaillage, source de conflits dans la région du Tibesti. *Afrique*, consulté le 13 octobre 2022 à 10h40.
- LAPERCHE, V., NONTANOVANH, M., & THORMASSIN, J. (2008). Synthèse critique des connaissances sur les conséquences environnementales de l'orpaillage en Guyane. 76.
- MEAGHER K. 2014. Idéologies de la contrebande : de la criminalisation à la gouvernance hybride dans les économies clandestines africaines. *Affaires africaines* 113, no. 453 : 497–517.
- Ministère de l'Industrie et des Mines, 2014, Programme de rationalisation de l'orpaillage.
- PFAFFENBERGER B. [1998], «Mining Communities, Chains Operatoires and Sociotechnical Systems», in B. Knapp et alii (éd.) *Social Approaches to an Industrial Past. The Archaeology & Anthropology of Mining*, London, Routledge, p. 2

- RICHARD M, MOTER P, HAMZA D (2015), Un manuel pour instructeurs, Artisanal Gold Council.
- THOMPSON D. K. (2022) Respatializing Federalism in the Horn's Borderlands : du contrôle de la contrebande à la gouvernance transnationale, Journal of Borderlands Études, 37:2, 295-316, DOI : 10.1080/08865655.2021.1943494. <https://doi.org/10.1080/08865655.2021.1943494>

ENTRE FRONTIERES POLITIQUES ET FRONTIERES SOCIALES : L'IMMIGRATION MAURITANIENNE EN COTE D'IVOIRE DANS SES DYNAMIQUES

LALLY Kouadio Alexis

Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo, Côte d'Ivoire,

Email : lally_kouadio@yahoo.fr

RESUME

La Mauritanie, membre fondateur de la CEDEAO, a quitté cette institution en 2000, établissant, de facto, une frontière politique avec les États de la CEDEAO, y compris la Côte d'Ivoire. Malgré cela, les citoyens de ce pays qui vivent, depuis des décennies, en Côte d'Ivoire peuvent y mener leurs activités économiques sans contraintes majeures. Cependant, le processus d'intégration sociale de cette communauté a des limites auto-imposées qui marquent les frontières avec la communauté locale. L'objectif de cet article c'est de mettre en évidence ces frontières sociales, qui peuvent se produire dans leurs mécanismes de domination de l'environnement social, ainsi que les défis actuels de leur survie économique. Notre approche méthodologique est essentiellement qualitative, étayée par des observations et des entretiens approfondis afin de faire progresser la documentation de cette migration de longue date et peu connue en Côte d'Ivoire.

Mots-clés : Frontières sociales, immigration, Côte d'Ivoire, politique migratoire, Mauritanie.

ABSTRACT

Mauritania, a founding member of ECOWAS, left the institution in 2000, establishing a de facto political border with ECOWAS states, including Côte d'Ivoire. Despite this, the citizens of this country who have been living in Côte d'Ivoire for decades are able to carry out their economic activities there without any major constraints. However, the social integration process of this community has self-imposed limits that mark the boundaries with the local community. The aim of this article is to highlight these social boundaries, which may arise in their mechanisms of domination of the social environment, and the current challenges to their economic survival. Our methodological approach is essentially qualitative, supported by observations and in-depth interviews in order to advance the documentation of this long-standing and little-known migration in Côte d'Ivoire.

Key words : Social borders, immigration, Côte d'Ivoire, migration policy, Mauritania.

1. PRESENTATION

La frontière n'est pas toujours un « objet » physique et concret qui délimite un territoire, une souveraineté, une puissance. En effet, lorsque les relations, la communication entre les personnes, la solidarité et la sociabilité sont sapées, entre les groupes sociaux, au point de créer de profonds clivages qui donnent même lieu à une distinction systématique entre eux. On peut ainsi parler de frontière sociale. Le concept de frontière, selon Levy (2010) implique d'autres considérations en plus de la limitation volontaire du franchissement d'une ligne imaginaire tracée au sol (Levy, 2010). Dans tout pays accueillant des immigrants, la capacité de ces derniers à interagir avec la communauté autochtone est une condition indispensable à leur intégration sociale et donc à la construction de parcours de vie satisfaisants grâce à des liens sociaux. L'intégration n'est plus seulement une question de choix, mais plutôt une nécessité urgente. Face à ce besoin, certaines communautés sont moins bien armées que d'autres. Il y en a qui préfèrent se replier sur eux-mêmes, consacrant ainsi une forme d'auto-ségrégation, pour protéger leur propre culture ou pour se distinguer de ceux qu'ils désignent comme inférieurs (Portilla, 2019). La capacité d'une communauté étrangère à s'intégrer constitue le « tableau d'ensemble » de la compréhension ou de l'acceptation de la part de la communauté d'accueil.

Cet article interroge la relation symbolique que les Mauritaniens vivants en Côte d'Ivoire entretiennent avec les Ivoiriens dans l'espace social. Ces rapports, qui sont inévitables en raison des activités commerciales qu'ils mènent sont, pour certains, mal perçus en raison de la tendance de cette communauté à vivre en autarcie. Les Mauritaniens font partie des 6.435.835 migrants vivants en Côte d'Ivoire (RGPH 2021). Ils sont assez représentatifs, puisque les chiffres officiels parlent de 50.000 immigrants. Ils sont propriétaires d'épiceries dans les quartiers et banlieues d'Abidjan et présentent un contraste évident avec le reste des immigrants : ils sont présents mais invisibles dans leurs relations sociales avec la communauté qui les entoure. C'est pourtant l'une des plus anciennes migrations en Côte d'Ivoire puisque leur arrivée dans le pays remonte aux années 1970.

Le cadre de l'étude est la municipalité de Yopougon, la plus grande commune d'Abidjan au niveau géographique (164,2km²), avec une

population de 1 571 065 habitants au dernier recensement. La recherche du lien causal a motivé notre choix pour l'enquête ethnographique, sur un terrain qui nous est familier, avec un accent mis sur l'observation non participante et les entretiens semi-structurés, comme méthode de collecte de données, dans la perspective marquée par Pasqualli (2014). Le matériel présenté dans cet article provient de deux groupes présents : les Mauritaniens et leurs hôtes ivoiriens.

En utilisant la méthode d'échantillonnage par choix raisonné, nous avons eu un échantillon de 7 épiceries et 3 superettes comme corpus d'observation à Yopougon. Nous avons interrogé 15 informateurs mauritaniens réguliers. Quatorze (14) Ivoiriens ont également participé à l'enquête. Néanmoins, les verbatim qui apparaissent sont issus des interventions jugées pertinentes au regard de nos objectifs de recherche. Nous avons enquêté sur ce collectif en visitant à plusieurs reprises des épiceries et des supermarchés afin d'avoir accès à l'information sur leurs expériences. Nous avons parfois utilisé des entretiens asymétriques (par personne interposée) dans la logique de Fernandez et Gonzalez (2002) qui ont trouvé que cette méthode est suffisamment fiable pour fournir des données que le chercheur ne peut pas obtenir de lui-même. Notre paradigme d'interprétation est socio-phénoménologique (A. Kornblit, 2004), puisque notre préoccupation est d'essayer de comprendre comment nos informateurs créent et vivent leur intégration dans la société ivoirienne.

Dans cette étude des frontières, nous avons intégré les trois points d'ancrage : la dynamique d'intégration économique, la dimension spatiale de la frontière et les manifestations des frontières sociales. Le concept de frontière est analytiquement polysémique et est utilisé dans le domaine académique de différentes manières. La frontière n'est pas seulement la limite politique à l'exercice des pouvoirs. Il peut y avoir des frontières à l'intérieur d'un seul État, à l'intérieur d'un seul groupe humain, avec des frontières identitaires, culturelles et sociales. La frontière délimite effectivement une souveraineté, un pouvoir, mais ce n'est pas toujours un « objet » concret, physique. La frontière dont nous voulons parler entre la Mauritanie et la Côte d'Ivoire n'est pas cette barrière, ce mur (ce pays n'a pas de frontière physique avec la Côte d'Ivoire). La frontière entre ces

deux pays est politique, puisque par le passé ce pays était membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont la Côte d'Ivoire est membre. En décembre 2000, elle s'est retirée de l'Union du Maghreb arabe pour se consacrer au développement de l'Union du Maghreb arabe. Les frontières ne sont donc pas seulement la frontière entre un État et un autre. Elles font également référence à un ensemble de relations qui sanctionnent et relativisent les divisions géopolitiques (Alvites, 2018)

2. INTEGRATION ECONOMIQUE REUSSIE

La présence des Mauritaniens en Côte d'Ivoire est motivée par les opportunités d'emploi dans le secteur de la distribution communautaire. Ils ont intégré leur propre espace de travail, inséré dans l'économie ivoirienne. En s'appuyant sur leur ethnicité, ils se sont donc installés dans des créneaux d'emplois qui étaient jusqu'à récemment abandonnés par les Autochtones. Cependant, les premiers migrants mauritaniens, arrivés en Côte d'Ivoire pendant la période coloniale, se sont spécialisés dans la vente de bétail :

Les premières boutiques ont été créées par des vendeurs mauritaniens de bétail, déjà présents en Côte d'Ivoire depuis environ les années 1940. Ils ont occupé le vide laissé par les Guinéens qui ont motivé s'intéresser à d'autres types d'activités économiques. Entre 1968 et 1969, il a ouvert à Port-Bouët (Abidjan-Sud), le premier magasin mauritanien de Côte d'Ivoire, (Saïd, 52 ans).

Certains des immigrants interrogés ont créé leur propre atelier après un long processus d'apprentissage sous tutelle (atelier familial ou non).

(...) avoir un magasin n'est pas facile ... Il faut avoir un bout de papier qu'on appelle un certificat de non-condamnation. Nous le faisons en Mauritanie. C'est un document qui vous permet d'établir un casier judiciaire en Côte d'Ivoire... avec cela, vous ferez un registre du commerce... Ensuite, il faut au moins 3,5 millions de francs CFA pour ouvrir un magasin qui doit fonctionner très tôt le matin et ne fermer que tard le soir... (Sidi, 49 ans).

Les frontières ne sont pas seulement la frontière entre un État et un autre. Il fait également référence à un ensemble de relations qui sanctionnent et relativisent les divisions géopolitiques (Alvites, 2018)

D'autres gèrent les magasins de leurs compatriotes qui sont déjà rentrés :

Le magasin n'est pas pour moi. C'est pour le père de mon apprenti. Il est rentré à la maison et, depuis 10 ans, je suis responsable. Il envoie son fils depuis trois mois et je lui apprends le métier. Alors il va s'en sortir. Moi-même, j'aurai l'argent pour ouvrir pour moi. (Hassan, 28 ans)

Les Mauritaniens travaillent en famille. Le premier à arriver fait venir des parents pour l'aider dans l'entreprise. Ces relations « travail-famille » ou de « tutelle » sont des relations père/fils, frère/frère, frère/cousin et oncle/neveu. Cette formule de réseau reproduit l'organisation familiale du travail dans le village et joue un grand rôle dans la conquête des marchés comme l'explique Sidi :

Mon cousin était au village, et ne faisait rien. Quand je suis parti, je lui ai dit de venir avec moi en Côte d'Ivoire. S'il apprend bien, il peut travailler dans un magasin ailleurs. Dès qu'un Mauritanien arrive, il est mis à la disposition d'un autre commerçant plus expérimenté pour être préparé à la vente. La formation peut durer jusqu'à un an. Tout dépend de la motivation. Certains ne sont pas motivés et peuvent passer des mois à s'entraîner, mais ils ne connaissent toujours pas le métier. Il faut une bonne personne, un homme de confiance, pour diriger un magasin. « La patience, l'honnêteté, la gentillesse avec les clients sont aussi nécessaires pour réussir » (Saïd.)

L'accès au capital pour les aspirants épiciers se fait par une multitude de postes acquis dans le cadre de diverses institutions sociales existantes (solidarité parentale, villageoise ou ethnique, réseaux de clientèle, relation protection/logement, etc.). Les frères travaillent sans salaire. À la fin de la tutelle, ils peuvent bénéficier d'un fond leur permettant de créer leur propre entreprise. Contrairement à une idée bien reçue dans l'imagerie populaire ivoirienne, l'ambassade, selon Saïd, n'interviendrait pas:

L'ambassade n'intervient pas... Tout le monde réussit à trouver l'argent pour ouvrir un magasin. Le capital de départ peut également être donné par un grossiste sous la forme de marchandises payées ou sous la forme d'un prêt d'argent remboursé au bout de trois à six mois. (Idem)

Mais tous les immigrés mauritaniens n'ont pas cette facilité. La plupart débutent en tant que stagiaires et acquièrent progressivement de l'expérience. Alors que certains ne reçoivent rien pendant l'apprentissage, d'autres reçoivent des commissions ou un pourcentage des bénéfices

obtenus après la vente. Ils peuvent mettre cet argent de côté et ensuite ouvrir une entreprise personnelle. Certains Mauritaniens ont choisi d'ouvrir des commerces dans un système d'associations avec des personnes qui ne sont pas nécessairement de la famille. Ce sont des gens de même origine, mais parfois, comme on le verra plus tard, avec des Ivoiriens. Ces initiatives présentent à la fois des avantages et des risques. Les mots de Kouakou, un jeune fonctionnaire ivoirien, éclairent ce propos :

J'ai décidé de m'associer à un jeune mauritanien pour ouvrir un magasin ici car le quartier est neuf et il n'y a pas de magasins. Quand j'ai obtenu le prêt bancaire, j'ai trouvé un endroit, j'ai mis l'argent dedans, et ça a marché. Un jour il a disparu avec toute la recette et l'argent de la réserve (Kouakou, 45 ans).

Cissé, un jeune entrepreneur du bâtiment de nationalité ivoirienne, semble s'être mieux comporté :

Son magasin était vide. Il est venu me voir pour me prêter 500 000 francs, et il m'a dit qu'il allait me donner 50 000 francs par mois pendant un an. Il a tenu parole et pendant 1 an, il m'a payé normalement. Je ne voulais pas qu'il me rembourse parce que je veux que nous soyons partenaires. Il m'a dit qu'il allait réfléchir. S'il accepte, nous le ferons (Cissé, 41).

Le moyen d'insertion le plus important pour les commerçants mauritaniens est d'obtenir une place fixe pour son épicerie. L'espace est généralement loué aux autochtones. Dans la conduite de leurs activités, nos enquêtes ont révélé que les Mauritaniens en Côte d'Ivoire ne travaillent pas avec les banques commerciales locales, comme l'a expliqué Saïd, vice-président de la communauté :

(...) Nous travaillons avec des structures bancaires basées dans notre pays d'origine. Cela ne freine pas nos activités et l'augmentation du volume d'investissement. On les trouve parfois dans les banques, mais on s'en sert parfois pour retirer des transferts d'argent ou pour garder de l'argent » (Saïd).

Selon Saïd, la clé de la réussite des Mauritaniens ne réside pas dans les banques pour la simple raison qu'ils n'ont aucun contact avec celles-ci pour des raisons religieuses :

«... Les banques d'ici ne nous favorisent pas...Les banques islamiques sont bonnes pour nous. Tout est basé sur le partage des risques et des bénéfices par l'entreprise qui demande un prêt » (Idem).

Les choses pourraient changer avec la naissance en Côte d'Ivoire de CORIS BANK INTERNATIONAL, précurseur de la première banque islamique, stimulée par la Banque islamique de développement (BID). Cette banque porte un ensemble de valeurs religieuses et morales qui la régulent et donc inhibent toute dérive spéculative. Elle permet l'intégration dans le système financier formel de ceux qui sont actuellement exclus pour des raisons culturelles ou religieuses. Il s'agit d'un financement inclusif qui sera peut-être un véritable support pour les opérateurs économiques mauritaniens.

3. DYNAMIQUE D'INSERTION SPATIALE

Le défi d'étudier l'incorporation de rapports spécifiques dans les systèmes de pensée des immigrants mauritaniens permet de comprendre comment cette communauté trouve sa place dans les lieux publics urbains, et ce que cette socialisation produit sur elle et sur les autres. En effet, comme le dit Authier (2012), l'étude de la relation au voisinage du point de vue des individus nous permet d'analyser les différents processus par lesquels ils s'approprient les espaces environnants.

Dans l'étude de la migration, les ghettos ont souvent été associés aux immigrants, intentionnellement ou non. Cela est perçu comme un manque d'intégration de ces derniers dans l'espace social. La logique du ghetto ne s'applique pas aux Mauritaniens étudiés. Cela ne signifie pas pour autant leur intégration, car, même s'ils sont dispersés sur la géographie du quartier de Yopougon, ils sont dans une stratégie d'auto confinement dans leurs épiceries. Les observations faites à Yopougon ont montré que les Mauritaniens construisent leurs cartes mentales du quartier en se concentrant sur leur espace commercial. Les rues des sous-quartiers de Yopougon sont pour les habitants des lieux de vie et de socialisation. Il serait impossible de contempler la vie sans ces lieux qui compensent le manque de lieux publics de loisirs. L'invisibilité des Mauritaniens est si évidente que lorsqu'on les voit dans les rues, cela provoque de l'étonnement :

En 2 ans de vie dans ce quartier, c'est la première fois que je vois ce type dehors. Comment pouvons-nous vivre ainsi ? Ils sont toujours devant le magasin et ne se mélangent pas avec les autres. (Kouakou, 45 ans)

En analysant le rôle des affinités sociales dans la formation d'une relation à l'espace dans l'exercice de leur activité, nous avons constaté que les Mauritaniens ont un mode de vie particulier, lié à leur origine. Le quartier est tout simplement un endroit où ils vivent en raison de leur travail, l'endroit où ils font leurs affaires.

Pour Portes et Rumbaut (2006), qui ont reflété la diversité des ressources sociales des immigrés au sein d'un même quartier, l'espace semble être une toile de fond, un contexte qui varie selon sa situation géographique. Lors des entretiens, les répondants affirment qu'à leur arrivée dans le quartier de Yopougon, l'apprentissage de l'espace environnant s'est déroulé dans l'incertitude, suivant presque systématiquement les conseils du groupe de pairs qui les a accueillis. Les difficultés linguistiques sont un facteur limitatif, surtout pour les nouveaux, comme Bilal, un jeune apprenti commerçant, qui explique comment son cousin lui a appris à s'approprier l'espace du quartier malgré ses limites :

Je ne comprenais pas le français, donc c'était difficile de parler aux gens. Là-bas, nous ne parlons pas français. Ici, je dois parler français pour pouvoir vendre. Mon frère m'aide à apprendre le français (Bilal, 22 ans)

Les manifestations d'altérité ethnoculturelle, associées aux Mauritaniens, dans l'espace public de Yopougon sont aussi observables dans la pratique religieuse où il n'y a presque aucun lien avec la communauté musulmane des sous-quartiers de Yopougon. Ils créent d'autres frontières parce que, dans la pratique de leur spiritualité, ils préfèrent rester à la maison pour prier. Remarque Madou :

Il y a une mosquée à côté, mais vous ne les verrez que rarement prier avec nous. On dirait qu'on n'est pas tous musulmans. Dans le magasin situé au carrefour, il y a deux petits garçons qui sont là depuis quelques semaines. Ils sont venus avec leurs mères. Tous les jours, ils regardent les enfants du quartier jouer sans se mêler à eux. Un jour, j'ai dit à leur père de les laisser sortir jouer avec les autres enfants, il m'a répondu avec un sourire. » (Maadou, 24 ans).

A l'observation des pratiques ordinaires et des usages de l'espace dans le voisinage, ainsi qu'à l'analyse des discours des répondants, nous notons que l'utilisation de l'espace est différenciée. Les Mauritaniens s'ostracisent et cela crée une dynamique d'intégration sociale biaisée comme nous le voyons par la suite.

4. DYNAMIQUE D'INTEGRATION SOCIALE

L'invisibilité spatiale des Mauritaniens implique, en même temps, une absence de relations sociales que les Mauritaniens et les Ivoiriens expliquent de différentes manières. Les Mauritaniens rapportent que la distanciation n'est pas culturelle, mais plutôt la conséquence de leur méfiance vis-à-vis des populations vivantes dans leur environnement immédiat. Cette méfiance est née de certaines situations vécues mais, également, des nécessités de leurs activités commerciales. En effet, avec la crise politique et sociale en Côte d'Ivoire dans les années 2000, le rejet des étrangers s'est accru dans la conscience collective, induit par les produits insidieux de certains politiciens. Les étrangers (y compris les Mauritaniens), sont apparus comme des prédateurs de ressources économiques prétendument réservés aux nationaux. Ils ont très vite été la cible de certains jeunes des quartiers avec lesquels ils vivaient tous les jours. Ces jeunes se sont transformés en bourreaux pour les attaquer et piller les épiceries. Ben, un de nos informateurs Mauritanien, se souvient de cette époque :

Nous nous méfions parce que nous avons souffert pendant la crise. Les jeunes sont venus chercher des marchandises sans payer. Certains d'entre nous ont été agressés, battus. Des magasins ont été vandalisés. De nombreux Mauritaniens sont partis en attendant la fin de la crise..., les commerçants sont donc devenus plus méfiants. (Ben, 41 ans).

Les attaques ciblées de leurs épiceries ne sont pas nées de la crise car, au-delà de cette situation ponctuelle, ils ont souvent été victimes de nombreux vols et autres types d'abus. Un policier interrogé au poste de police du 16ème arrondissement de Yopougon nous en donne une idée :

Les plaintes que nous recevons concernent des agressions, des vols, des coups et blessures, etc.... Les gens savent qu'ils gardent leurs fonds de commerce ainsi que leurs bénéfices sur eux. Ils sont donc méfiants (SC LK, 37).

La difficulté à se socialiser dans le voisinage est aussi voulue pour ne pas faire d'amalgames dans les relations commerciales. La trop grande familiarité n'est pas forcément bonne pour les affaires. Dans son parcours d'épicier dans différents quartiers d'Abidjan, Ben a donné des marchandises à crédit à des clients à plusieurs reprises et souvent, il s'en est repenti :

Certains remboursent leurs dettes, d'autres font semblant d'avoir oublié. Nous ne faisons pas d'histoire à ceux qui ne tiennent pas parole parce que nous voulons vivre en paix avec tout le monde. Ben (41 ans)

Certains Ivoiriens interrogés ont reconnu que la méfiance des Mauritaniens était justifiée au vu de l'abus de confiance dont ils sont régulièrement victimes.

Il y a un jeune Ivoirien qui a travaillé avec le commerçant (mauritanien). Nous étions contents qu'il travaille avec un Ivoirien. Le commerçant lui faisait confiance. Il lui cause souvent de l'argent pour payer des marchandises. Quand il a découvert que le commerçant gardait son argent dans son oreiller... un jour, il a profité de son absence pour le voler. (Maadou, 24 ans).

D'autres Ivoiriens enquêtés, en revanche, garantissent qu'il y a un refus manifeste de participation sociale de la part de leurs hôtes mauritaniens. Ils les considèrent complètement fermés à la cohabitation, grevant ainsi le capital sympathie dont ils jouissent de la part des Ivoiriens :

Vous ne verrez pas de Mauritaniens venir à une fête dans le quartier. Vous ne les verrez jamais venir exprimer leur compassion à la douleur d'un voisin dans la douleur. On ne les verra jamais partager un repas avec qui que ce soit dans le quartier. Ces choses sont des indicateurs d'intégration, des baromètres qui permettent de mesurer le degré d'intégration des communautés non autochtones. (Kouakou, 45 ans)

Les relations mixtes sont souvent l'expression de l'intégration réussie des immigrants dans la société d'accueil (Sánchez-Domínguez, 2011 ; Quinones et Aguado, 2017). Entre Mauritaniens et ivoiriennes, ces relations sont quasi inexistantes. Pour nos répondants ivoiriens, comme Kouakou, cela n'est qu'une manifestation du racisme qui les caractérise :

On ne les voit que très rarement en contact avec les femmes ivoiriennes. De temps en temps, les femmes mauritaniennes viennent du pays. Ils vont de

magasin en magasin. Cela donne l'impression qu'elles sont des prostituées qui doivent les satisfaire à leur tour. (Idem)

La distanciation sociale se traduit par l'acceptation ou le rejet de ce type d'union. Sidi, un de nos enquêtés mauritaniens réfute le caractère raciste d'une telle attitude envers les femmes :

Quand vous êtes dans les affaires, ne mélangez pas cela avec les affaires des femmes. Ce n'est pas du racisme. La preuve, c'est qu'il y avait un jeune chez moi ici. Il a commencé à chercher une fille du quartier. J'ai constaté que les revenus diminuaient quand il était à la caisse. J'ai su qu'il lui donnait cet argent. Désormais, quand les jeunes Mauritaniens viennent, je leur dis de ne pas chercher de femmes. Ce n'est pas du racisme. (Sidi, 27 ans).

La distanciation sentimentale serait donc auto-imposée afin de mieux tenir le commerce et assurer des bénéfices. Cette autodiscipline sexuelle est parfois intenable avec des commerçants de plus en plus jeunes, qui confondent les opérations de séduction des jeunes filles pour obtenir des faveurs, en termes de marchandises, avec leurs vrais sentiments.

Les atteintes aux mœurs, avec des cas de viols, parfois médiatisés, signalés à Yopougon, ont aussi suscité le rejet social. Ce fut le cas en 2018 dans la commune de Yopougon, quand une fillette de 11 ans a été violée par un mauritanien, dans son arrière-boutique après l'y avoir attirée. Ces problèmes de mœurs sont souvent comptés au nombre des crimes qui sont attribués aux Mauritaniens. Le policier interrogé au poste de police du 16e arrondissement en est la preuve :

Les plaintes portées contre eux concernent souvent des agressions sexuelles ou des détournements de fonds de mineurs (...). Tu vois cette femme là-bas ? Elle travaille pour la protection de l'enfance. Elle est venue hier porter plainte pour détournement de fonds sur un mineur, contre un Mauritanien qui est sorti avec une jeune fille de 14 ans. (SC LK, 37).

Si nous cherchons les causes profondes de tels comportements délictueux, nous les trouverons, selon Brites (2016) dans la place que les femmes occupent dans leur entendement et donc dans la perception de la sexualité au sein de la société mauritanienne. Celle relègue les femmes à un rôle reproductif et sexuel. Il y a beaucoup de témoignages émouvants de mères de filles agressées sexuellement, comme un rappel d'une certaine culture du viol impuni dans ce pays. La lourdeur de la sanction

d'un tel crime tarde à s'installer dans une société masculine qui semble s'en accommoder (Brites, Evrard, Melly et Pettigrew, 2022). Sans vouloir extrapoler, et en l'absence de témoignages cohérents sur la question, on peut considérer que le viol est aux confluent d'un ensemble de facteurs. Les femmes ivoiriennes, en plus d'être noires (composante raciste, semblable aux anciennes esclaves haratines), sont confrontées à des individus culturellement et socialement enfermés dans leurs épiceries. Ces derniers sont tentés par des jeunes filles opportunistes aux valeurs morales douteuses et inaccessibles dans certains cas. Dans une communauté où les femmes ont souvent un statut reproductif, il est ainsi facile de succomber au crime de viol.

Ces gens sont trop racistes. C'est ce qu'ils disent. Parfois, vous leur donnez l'argent, ils ne veulent pas le prendre de votre main parce qu'ils ne veulent pas toucher votre peau. Leurs yeux trahissent le racisme et souvent je pense qu'ils sont frustrés quand nous, les Noirs ivoiriens, sommes traités en égaux, comme si nous n'avions pas le droit de leur parler. (Arsène, 23 ans)

A l'analyse, il semble y avoir eu un sentiment mutuel de rejet entre les hôtes et les immigrants, ce qui ne facilite pas toujours la cohabitation. Les accusations portées contre eux sont visibles même au sein de la communauté mauritanienne. Sylla, un enseignant, disait à ce propos :

Je pense même que le racisme est inné en eux... ceux qui sont noirs semblent penser que cela est normal. Dans les magasins, ce sont les Mauritaniens Noirs que vous voyez faire le thé et les sales besognes. Ils sont rarement assis derrière la caisse... Ils ne vous diront jamais qu'il y a du racisme entre eux. (Sylla, 38 ans).

Cependant, Payot (2014), le représentant du MRG (groupe des droits des minorités) auprès de l'ONU, dans son rapport périodique sur la Mauritanie, et Fortier (2020), rappellent ce caractère hiérarchique de la société mauritanienne, dans laquelle la communauté noire des Haratines est confrontée à une discrimination profondément enracinée dans les mœurs, incitant ceux qui le peuvent, à fuir. Les rapports de domination sont donc au centre des reproches majeurs qui leur sont faits et justifient la réputation de racistes que leur attribuent les Ivoiriens. L'observation des Mauritaniens noirs dans les magasins, « asservis » par ceux qui sont blancs, achève de convaincre le voisinage sur cette hiérarchisation par la

couleur de peau. Il y a, selon Ould Cire (2014) un racisme systémique en Mauritanie, fomenté par les Arabes et des Berbères envers les Noirs.

Pour Boye (1999), ce racisme est institutionnalisé puisque l'État a développé une politique qui discrimine et marginalise le Noir au profit des arabo-berbères. Il souligne la nécessité de « mettre en place des garanties institutionnelles » pour mettre fin à l'esclavage des Noirs dans le pays.

Ces tendances culturelles à connotation raciste constituent une frontière sociale que les Mauritaniens, dans leur ensemble, doivent franchir pour s'intégrer au mieux en Côte d'Ivoire.

5. CONCLUSION

Cet article a mis en lumière l'immigration mauritanienne en Côte d'Ivoire. C'est une immigration relativement méconnue malgré son caractère ancien. Les Mauritaniens ont une spécialité entrepreneuriale que l'on pourrait qualifier d'ethnique : la possession d'épiceries dans les quartiers et les villes du pays. Leur mode de fonctionnement, empreint de communautarisme créé des frontières sociales assez évidentes qui rendent leur intégration plus lente. Ils sont jugés racistes par la population locale en raison de certaines barrières culturelles auto-imposées. Ils gagneraient à être plus intégrés socialement car des signes de répulsion envers eux se font sentir. Les actes de vandalisme lors de la dernière crise post-électorale, en 2011, ainsi que les vives réactions sociales aux moindres crimes de mœurs qui leur sont imputés sont suffisamment évocateurs de cette distanciation sociale, de plus en plus évidente.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALVITES Baiadera, Angélica. (2019). Migraciones internacionales, fronteras y Estado s. ¿Cómo interpretar el régimen de frontera desde América del Sur? *Desafíos*, 31(1), pp. 123-156. Doi: <http://dx.doi.org/10.12804/revistas.urosario.edu.co/desafios/a.6231>

BOYE Alassane Harouna (1999) J'étais à Oualata. Le racisme d'Etat en Mauritanie, Paris, l'Harmattan.

BRITES Jorge, 2016, « Entre soumission et manipulation sociale : quelle condition pour la femme en Mauritanie ? » URL : <https://adrar-info.net/?cat=6>,

consulté le 23 janvier 2019.

BRITES, Jorge; EVRARD, Camille; MELLY, Paul et PETTIGREW, Erin. (2022) « La Mauritanie de Ghazouani : l'illusion de l'alternance ». *L'Année du Maghreb*. DOI: 10.4000/anneemaghreb.10394.

CIRE Mohamed Yahya Ould, 2014, *La Mauritanie. Entre l'esclavage et le racisme*. Paris, l'Harmattan.

FERNÁNDEZ ÁLVAREZ Oscar et GONZÁLEZ Arpide, José Luis (2002). « Inmigrantes en León. Elementos teóricos y prácticos », *Revista de la Facultad*

de Filosofía y Letras, Universidad de León, p. 333-353.

FORTIER, Corinne (2020), Genre, statut et ethnicisation des ḥarāṭīn de Mauritanie. *L'Ouest saharien*, 2020, Devenir visibles dans le sillage de l'esclavage : la question ḥaratin en Mauritanie et au Maroc, 10 (11), pp.171-186. [ffhal-02976761f](https://doi.org/10.1017/ffhal-02976761f)

KORNBLIT, Analía (coord.), 2004, *Metodologías cualitativas en ciencias sociales. Modelos y procedimientos de análisis*, Buenos Aires, Editorial Biblos.

LEVY Jacques, 2010, « Penser aux/les limites de nos limites », *Sociologies. Frontières sociales, frontières culturelles, frontières techniques*, URL: [http:// journals.openedition.org/sociologies/3305](http://journals.openedition.org/sociologies/3305), consulté le 10 November 2019.

PORTILLA, Anna, (2019) Réapprendre l'espace après la migration. la construction de rapports différenciés à la ville d'immigrés latino-américains aux États-Unis, in Presses de Sciences Po | « Sociétés contemporaines » 2019/3 N° 115 | pp. 93 à 121

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (RGPH) (2021), Institut National de la Statistique, Côte d'Ivoire. Website, <https://www.ins.ci>, Accessed, July 22, 2021.

PASQUALI Paul (2014), Passer les frontières sociales. Comment les “filières d'élite” entrouvrent leurs portes, Paris, Fayard.

PAYOT, Glenn (2014), 58e session de juillet 2014, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Website : [https://minorityrights.org/wp-content/uploads/2015/03/MRG-ASI SOS_Esclaves_Rapport-alternatif-Mauritanie-CEDAW-Final.pdf](https://minorityrights.org/wp-content/uploads/2015/03/MRG-ASI_SOS_Esclaves_Rapport-alternatif-Mauritanie-CEDAW-Final.pdf), Accessed, March 16, 2020.

QUINONES, Nidia Gloria Mora et Aguado, Octavio Vázquez, 2017, “La integración de las parejas conformadas por personas españolas y extranjeras en Andalucía” in *Odisea. Revista de Estudios Migratorios*, N°4, 3 de octubre de 2017. ISSN 2408-445X, pp. 1-27

SÁNCHEZ-DOMÍNGUEZ, María. (2011). Estrategias matrimoniales y procesos de integración social de los inmigrantes en España. (Tesis doctoral). Facultad de Ciencias Políticas y Sociología, Universidad Complutense de Madrid, Madrid.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les analyses développées par les auteurs ont souligné la diversité des potentialités des espaces frontaliers et des ressources migratoires. Les problèmes traités comme des cas spécifiques sont transposables à quelques variantes près à d'autres territoires de l'Afrique qu'il s'agisse de la criminalité transfrontalière organisée, des conflits fonciers induits par la raréfaction des ressources et les logiques délétères à la cohésion sociale entre communautés.

Ainsi, cet ouvrage collectif a prouvé que :

- (1) Les exportations de biens agricoles des pays de la CEDEAO sont influencées positivement par l'immigration mue par la volonté d'importer ou d'exporter des matières premières agricoles des pays de la CEDEAO. La migration influence également les importations des biens agricoles à travers les exportations de matières premières et le taux de chômage. Le taux de chômage par son effet sur l'émigration influe également sur les exportations de biens agricoles des pays de la CEDEAO. Il en découle que la mise en place de politiques migratoires efficaces contribuera à libérer les énormes avantages des échanges qui relient les émigrés et les immigrants à leurs pays d'origine. La mise en place de structures d'encadrement et de formation des migrants dans les pays d'accueil mais également dans les pays d'origine, sera bénéfique pour les différents pays de la CEDEAO. Ceci avec la possibilité de soutien dans la création d'entreprise commerciale multinationale. La mise en place de politiques visant à réduire le taux de chômage est aussi adéquat afin de réduire son effet néfaste sur les échanges de biens agricoles des pays de la CEDEAO.
- (2) mais, dans la commune de Kétou au Bénin, les principaux acteurs de la mobilité transfrontalière sont les commerçants, les transporteurs et les éleveurs. Ces acteurs se déplacent suivant la logique d'opportunité, de différentiels frontaliers et s'appuient sur des organisations, des réseaux d'affaires structurés selon le genre et la nature des produits commercialisés. L'analyse des réseaux

marchands mis en place par les acteurs révèle que, dans la commune de Kétou, les femmes entretiennent des relations d'affaire homophile. Chez les hommes et pour l'ensemble du réseau, les relations d'affaires entretenues sont divergentes. La mobilité transfrontalière, à travers les flux qu'elle engendre, constitue une véritable opportunité d'intégration par le bas dans l'espace régional.

- (3) dans le sous-bassin médian de l'Okpara, les conditions de vie et de travail des migrants agricoles béninois sur la rive gauche nigériane sont particulièrement peu décentes et sécurisées. Aucun migrant agricole nigérian n'est recensé sur la rive béninoise. Cette situation non favorable à la paix et à la coexistence pacifique dans un espace transfrontalier constitue une faiblesse de la géopolitique du Bénin par rapport à celle de son voisin le Nigeria.
- (4) la sécurisation des frontières participe très efficacement à la sécurité intérieure des Etats surtout à l'ère du grand terrorisme. Il est autant plus difficile de sécuriser les frontières fluviales et terrestres. Ces frontières offrent plus de facilités aux migrants irréguliers suspects qui ont la possibilité de choisir la voie de traversée la plus rassurante parmi les nombreuses qu'offrent les espaces fluviaux ou terrestres. La volonté politique manifestée par le gouvernement en décidant de créer une Police Fluviale à la frontière d'Athiémé au Bénin est une avancée notable dans la politique globale de sécurisation des personnes et des biens dans la région ouest africaine. Il en est de même pour le pont réalisé par les deux pays qui a fait multiplier le flux migratoire. La pratique du profilage n'offre pas encore une efficacité systématique contre les criminels de façon empirique. Toutefois, on ne peut conclure que cette pratique n'a aucun mérite. Il est important que les gouvernants ouest Africains s'inspirent du modèle Canadien où les profileurs sont formés par l'ICIAF (International Criminal Investigative Analysis Fellowship) plutôt qu'autoproclamés ou de fait, en créant des écoles de formation bien adaptées. Ainsi donc, les unités de police seront dotées de spécialistes profileurs et non d'amateurs. Le profilage peut possiblement être perçu comme un art utile au processus

d'enquête policière, mais il ne peut prétendre présentement au statut de science. Nous recommandons donc que les méthodes d'inférence soient formalisées, qu'elles mènent à l'identification d'indicateurs de rendement et à des recherches empiriques visant à en évaluer l'efficacité réelle.

- (5) mais dans les espaces frontaliers, les règles de procédure sont favorables aux prévenus. L'organisation judiciaire de deux pays limitrophes, le Bénin et le Togo en l'occurrence ont prévu des textes applicables en cas de commission d'infractions aux frontières. Ainsi, par commission rogatoire nationale ou internationale, le juge d'instruction peut requérir tout officier de police judiciaire compétent dans son ressort ou tout juge d'instruction, s'il s'agit d'actes à accomplir hors de son ressort, de procéder aux actes d'information qu'il estime nécessaires dans les lieux soumis à la juridiction de chacun d'eux. Les magistrats ou officiers de police judiciaire commis pour l'exécution, exercent dans les limites de la commission rogatoire, tous les pouvoirs du juge d'instruction. Les officiers de police judiciaire ne peuvent cependant que procéder aux interrogatoires et aux confrontations de l'inculpé.
- (6) dans l'espace frontalier de Kétou, l'économie informelle est un facteur défavorable à la cohésion sociale. L'existence d'infrastructure sociale de qualité et une « bonne gouvernance territoriale » affectent positivement la cohésion sociale dans les milieux frontaliers du Bénin avec une certitude de 95 % et le passage transfrontalier augmente de 12 % en l'absence de contrôle. On note ainsi que le développement harmonieux des espaces frontaliers est indispensable à la cohésion sociale et est un facteur de réduction des inégalités et du radicalisme et de l'extrémiste violent dans ces espaces au Bénin.
- (7) le terrorisme est une réalité qui touche de plus en plus la Côte d'Ivoire et l'Afrique de l'Ouest et suscite une réflexion approfondie sur la sécurité aux frontières ivoiriennes par la psychose créée au niveau des populations et des partenaires internationaux. De façon particulière, la Côte d'Ivoire fait frontière avec des pays présentant non seulement une instabilité

politique mais surtout confrontés au djihadisme. La force des liens sociaux, culturels, politiques et religieux entretenus au sein des communautés transfrontalières constituent des facteurs délétères à la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest. Le terrorisme transfrontalier n'est pas basé sur l'endoctrinement mais dans le besoin de mobilisation de ressources et l'indigence des populations. Il apparaît donc indispensable d'accompagner les populations des zones frontalières en infrastructures marchandes, routières, sanitaires et socioculturelles pour créer un sentiment de fierté nationale dans les espaces à risques ou sous en prise du radicalisme religieux. (8) L'attaque de Kafolo de juin 2020 et les autres offensives de Tougbo, Tehini, Zepo et Dantou en Côte d'Ivoire attestent de l'intérêt stratégique que constitue cette modeste cité dans le dessein stratégique de la Katiba du Macina. Il s'agit d'un revirement stratégique plus de 4 ans après l'attentat de Bassam. En lieu et place d'une zone urbaine contigüe à la capitale et fréquentée par l'élite ivoirienne et par les Occidentaux, les terroristes réorientent leur stratégie vers les zones rurales du septentrion ivoirien proche des abcès malien et burkinabé. L'activisme des GAT se base sur une « somme de vulnérabilités » singulières à la Côte d'Ivoire et au Nord en particulier avec d'une part une radicalisation islamique rampante, la faiblesse structurelle de l'Etat et ses démembrements en contexte rural le tout rehaussé par un chômage des populations jeunes. La stratégie des Djihadistes dont l'objectif est l'extension et l'enracinement dans le Nord ivoirien répond point par point aux vulnérabilités de l'Etat ivoirien. Pour ce faire dans le but de « *gagner les cœurs et les esprits* » elle fait montre de séduction dans le domaine religieux, tempère le rigorisme salafiste pour lui substituer des formes plus consensuelles de pratiques rituelles. D'un point de vue économique, des jeunes sont appâtés grâce à l'achat d'engins roulants à deux roues. Ces stratégies qui montrent une approche basée sur le soft power se combinent avec une stratégie territoriale plus agressive qui vise les parcs nationaux forestiers pour se sanctuariser. La macro activité criminelle qu'est le terrorisme se superpose à une kyrielle de micro criminalités

comme le vol de bétail, les enlèvements et le vol des motos. La pratique de l'orpaillage à cet effet échappe à tout contrôle étatique faisant des sites d'exploitation de véritables zones grises. Le manque de traçabilité des fonds générés par la manne aurifère fait craindre une utilisation de cette dernière dans le financement du terrorisme à l'identique du Mali et du Burkina. La riposte stratégique des autorités ivoiriennes contre les djihadistes est basée sur le renforcement de la formation et l'instruction militaires des élites de l'armée pour leur permettre d'appréhender au mieux les enjeux stratégiques pour des décisions politiques et militaires informées d'une part. Elle se manifeste également par un « renouveau stratégique » utilisant la planification, normativité législative, le déploiement spatial du dispositif des forces armées et acquisition d'armes. Cette approche est combinée avec un programme spécial économique et social dédié aux populations rurales frontalières victimes du terrorisme.

- (9) en Côte d'Ivoire et particulièrement dans l'espace rural de Sikolo, les migrants agricoles sont des hommes jeunes, peu instruits et mariés polygames. Ils ont migré dans la zone de Sikolo à la recherche de terres fertiles pour la culture cotonnière. Ces migrants qui sont confrontés à la pénurie des ressources foncières et à la dégradation de celles qui existent encore dans leurs pays d'origine que sont le Burkina-Faso et le Mali, accèdent à ces ressources foncières par mode locatif. Des conflits intercommunautaires éclatent et révèlent l'amenuisement du mécanisme interne de leur gestion lié par la disparité progressive des autorités foncières qui étaient responsables des affectations coutumières des terres et de la prévention des conflits.

- (10) dans les régions du Bas-Sassandra, du Cavaly et du Tonkpi, la cohabitation s'est apaisée en matière de sécurité physique visible à travers la réduction des différents types de vols, des actes d'escroqueries, des attaques ou atteintes de toutes formes entre migrants et autochtones. Cependant, les migrants ivoiriens de retour sont confrontés à l'accès à la propriété des terres cultivables, l'accès des enfants à l'éducation, l'accès aux soins de santé, la réinsertion socio-économique et la sécurité physique.

Ces différents résultats montrent la diversité de situations socio-communautaires qui appellent à des activités d'encadrement et de renforcement de capacités des communautés pour développer des mécanismes de résilience des territoires et des économies locales, nationales et de la région pour une meilleure prise des ressources migratoires et celles des espaces transfrontaliers par les décideurs publics. Ces activités doivent s'inspirer des expériences à succès des autres régions du monde, celles des points focaux des espaces frontaliers de l'Union Européenne en l'occurrence où les communautés transfrontalières entre deux pays bénéficient des programmes spécifiques aux réalités ressenties par elles et à une volonté de mieux s'approprier et faire approprier aux enfants la richesse intracommunautaire transfrontalière à travers un plan de formation qui complète les formations nationales.

Dr SOSSOU Koffi Benoît

Maître de Recherche

Directeur du GRD-MIFA

Achevé d'imprimer au Bénin par :

IMPRIMEX

Pour le compte de CHRISTON éditions

Tél. : + 229 95 20 33 20 / + 229 97 13 84 93

Dépôt légal n° 15627 du 19 janvier 2024

1^{er} trimestre - Bibliothèque Nationale – Bénin

Les espaces transfrontaliers africains ont été longtemps des interfaces de relations sociales et économiques diverses entre les communautés séparées par des barrières artificielles. Dans ces espaces, les mobilités et migrations intra-communautaires sont de loin plus importantes que les flux migratoires transcontinentaux.

Et pourtant, ce sont ces flux internationaux qui polarisaient l'attention des scientifiques et des médias. Les intentions de migrations circulaires des jeunes et adolescents étaient peu documentées. Une enquête « Afrobarometer » menée dans 35 pays africains en 2018 avait révélé qu'au moins le tiers des jeunes autour de 25 ans ont manifesté cette volonté de migration. Mais les causes et les trajectoires migratoires souhaitées par ces jeunes et des personnes instruites méritent d'être bien documentées dans une sorte d'observatoire migratoire dont les pôles seront mis en place dans les centres de recherche spécialisés des pays concernés et coordonnées à l'échelle régionale et continentale (OIM 2020, 39). Mais de plus en plus, une prise de conscience s'observe tant au niveau national, régional et continental pour davantage s'intéresser aux migrations circulaires en Afrique et leurs impacts structurels sur la transformation de l'économie. Il apparaît nécessaire de conduire des recherches comparatives sur les frontières et les migrations afin de construire de nouveaux paradigmes sous-tendant les orientations politiques en faveur de valorisation de tous les potentiels de développement fondé sur le binôme frontières-migrations.